

NOTE D'INFORMATION

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE SOFAC



A L'INITIATIVE DU CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER



Nombre d'actions visées : 205 395 actions

Prix par action : 350 Dirhams par action

Montant maximum de l'offre : 71 888 250 Dirhams

Durée de l'Offre : Du 29 février au 20 mars 2012 inclus

ORGANISME CONSEIL ET COORDINATEUR GLOBAL

CDG CAPITAL
GROUPE CDG

ORGANISME CHARGE DE L'ENREGISTREMENT DE L'OPERATION

CDG CAPITAL
BOURSE

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 17/02/2012 sous la référence VI/EM/005/2012

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liabilities Management
BAM	Bank Al Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons du Trésor
BIM	Banque Internationale du Mali
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieure
BNDE	Banque National pour le Développement Economique
BPCE	Banque Populaire Caisses d'Epargne
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CES	Créances en Souffrance
CIH	Crédit Hôtelier et Immobilier
CMI	Centre Monétique Interbancaire
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNRA	Caisse Nationale de Retraite et de Réassurance
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPIM	Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc
DAT	Dépôts à Terme
DH	Dirham
DMR	Dispositif de Maîtrise de Risque
DMZ	Demilitarized Zone
ETIC	Etats des Informations Comptables
FCP	Fond Commun de Placement
GAP	Guichet Automatique Bancaire
GDH	Milliards de Dhs
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
HBM	Habitat Bon Marché
HEC	Haute Etudes Commerciales
IFRS	International Financial Reporting Standards
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
LOA	Location avec Option d'Achat
MDH	Millions de Dhs
MRE	Marocains Résidents à l'Etranger

PBS	Points de base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PNB	Produits Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAR	Régime Collectif d'Allocations de Retraites
RH	Ressources Humaines
ROE	Return On Equity
SI	Système Informatique
VAR	Variation

DEFINITIONS

Demilitarized Zone (DMZ)	En terme de sécurité informatique, une zone démilitarisée est un sous réseau isolé du réseau local par un par feu. En d'autres termes le sous réseau contient les machines pouvant être accédées depuis Internet.
Dation en paiement	Modalité de règlement d'une dette par laquelle le débiteur remet à son créancier avec l'accord de celui-ci, une chose différente de celle initialement prévue dans le contrat.
Initiateur	Désigne le CIH
Société	Désigne SOFAC

SOMMAIRE

ABREVIATIONS	2
DEFINITIONS	4
SOMMAIRE	5
AVERTISSEMENT	7
PREAMBULE	8
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	10
I. Le Président du Conseil d'Administration du CIH.....	11
II. Le Président du Conseil d'Administration de SOFAC	12
III. Les Commissaires Aux Comptes	13
IV. Le conseiller financier	18
V. Le conseiller juridique	23
VI. Les responsables de l'information et de la communication financière.....	24
VII. Le Garant Irrévocable.....	25
PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION.....	26
I. Cadre de l'opération	27
II. Structure de l'offre.....	34
III. Éléments d'appréciation des termes de l'offre	35
IV. Intermédiaires financiers	37
V. Caractéristiques des actions SOFAC	37
VI. Calendrier de l'opération	38
VII. Modalités de participation à l'offre	38
VIII. Régime fiscal.....	42
PARTIE III. PRESENTATION DE L'INITIATEUR	44
I. Présentation générale du CIH	45
II. Activité du CIH	85
III. Situation financière du CIH	121
IV. Perspectives	164
V. Facteurs de risques du CIH	167
VI. Faits exceptionnels et litiges.....	170
PARTIE IV. PRESENTATION GENERALE DE SOFAC.....	171
I. Présentation générale de SOFAC	172
II. Gouvernement d'entreprises.....	187

PARTIE V. ACTIVITE DE SOFAC	191
I. Historique de SOFAC	192
II. Appartenance de la Société à un groupe	193
III. Secteur d'activité	197
IV. Activité de SOFAC	208
V. Organisation de SOFAC	215
PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE DE SOFAC	222
I. Analyse de l'état des soldes de gestion	224
II. Analyse du bilan	233
III. Indicateurs financiers	240
IV. Analyse du tableau des flux de trésorerie	243
PARTIE VII. PERSPECTIVES DE SOFAC	245
I. Business plan SOFAC :	246
II. Budget 2012 de SOFAC :	253
PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE DE SOFAC	257
I. Risque client	258
II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC.....	259
III. Risque de liquidité et de taux	259
IV. Risque concurrentiel	259
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES DE SOFAC.....	261
PARTIE X. ANNEXES	263
I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION GROUPE CIH	264
II. ETATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDES IFRS CIH	277
III. ETATS DE SYNTHESE SOFAC	314
IV. Ordre de Vente.....	359

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation du prix ou de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'offre faite aux actionnaires de la société SOFAC.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété et de l'article 36 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi n° 46-06, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation du CIH et de SOFAC, leur situation financière et l'évolution de l'activité de SOFAC, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par CDG Capital, agissant en qualité de conseiller financier, en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants du SOFAC, du CIH et recueillis par CDG Capital ;
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, Assemblées Générales Extraordinaires et les rapports de gestion du CIH et de SOFAC relatifs aux exercices 2008, 2009 et 2010 ;
- Rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes du CIH et de SOFAC relatifs aux exercices sociaux clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010;
- Rapports généraux des commissaires aux comptes du CIH relatifs aux exercices consolidés clos les 31 décembre 2008, 2009 et 2010 en normes IFRS ;
- Les revues limitées des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux et consolidés du CIH au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011;
- Prévisions établies par les organes de direction et de gestion de SOFAC ;
- Les liasses fiscales du CIH pour les exercices 2008,2009, 2010;
- Les liasses fiscales de SOFAC pour les exercices 2008, 2009, et 2010 ;
- Les comptes consolidés du CIH des exercices 2008,2009, 2010, juin 2010 et juin 2011 ;
- Les comptes consolidés estimés du CIH pour l'exercice 2011 ;
- Les comptes sociaux estimés de SOFAC pour l'exercice 2011.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété et de l'article 38 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée dans le cadre de la présente opération ou qui en fait la demande ;
- Disponible au siège de social de :
 - ✓ SOFAC, Adresse : 57 Boulevard Abdelmoumen, Casablanca-20000, Maroc.
 - ✓ CIH, Adresse : 187, Avenue Hassan II Casablanca
- Disponible à tout moment à : CDG Capital, Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat. Tél : 05 37 66 52 56 ;
- Disponible sur le site web du CDVM (www.cdvm.gov.ma) ;

- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet www.casablanca-bourse.com
- Disponible sur le site WEB du CIH (www.cih.co.ma).

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration du CIH

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	M. Ahmed RAHHOU
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	rahhou@cih.co.ma

Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information, relatives au CIH, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de SOFAC pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. AHMED RAHHOU

Président Directeur Général

II. Le Président du Conseil d'Administration de SOFAC

Dénomination ou raison sociale :	SOFAC
Représentant légal :	M. Ahmed RAHHOU
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	rahhou@cih.co.ma

Attestation

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information, relatives à SOFAC, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires de SOFAC pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. AHMED RAHHOU

Président du Conseil d'Administration

III. Les Commissaires Aux Comptes

III.1 Commissaires aux Comptes du CIH

Dénomination ou raison sociale :	Coopers&Lybrand Maroc SA	Deloitte Audit
Représentant légal :	Abdelaziz ALMECHATT	Fawzi BRITEL
Fonction :	Associé	Associé
Adresse :	83, Avenue Hassan II	288, Boulevard Zerktouni
Numéro de téléphone :	+212 5 22 98 40 40	+212 5 22 47 34/35
Numéro de fax :	+212 5 22 99 11 96	+212 5 22 22 40 78
Adresse électronique :	Abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com	f.britel@deloitte.co.ma
Date 1 ^{er} exercice soumis au contrôle des CAC	2003	2003
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Attestation de concordance des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS audités du CIH clos aux 31 décembre 2008, 2009, et 2010

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS contenues dans la présente note d'information, relatives au CIH, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées en normes IFRS, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse consolidés en normes IFRS du CIH au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 tels qu'audités par nos soins.

Casablanca, le 07 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Crédit Immobilier et Hôtelier et ses filiales (Groupe CIH), comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 3 332 268 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 232 842.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 04 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2009

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Immobilier et Hôtelier et de ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal des comptes du CIH, dont la procédure est toujours en cours au 31 décembre 2009, pour lequel aucune provision n'a pu être estimée par le management au niveau des comptes consolidés.

Casablanca, le 22 Mars 2010

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du Crédit Immobilier et Hôtelier et de ses filiales (Groupe CIH) comprenant le bilan au 31 décembre 2008, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives préparés pour la première fois conformément aux normes IFRS telles que décrites dans les notes annexes. Ces états consolidés comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2007 retraitées selon les mêmes règles.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Groupe CIH au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe intitulée « passifs éventuels » faisant état d'un contrôle fiscal des comptes du CIH, en cours au 31 décembre 2008 pour lequel aucune provision n'a pu être estimée par le management au niveau des comptes consolidés.

Le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Maroc (SA)
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Fawzi Britel
Associé

III.2 Commissaires aux Comptes de SOFAC

Dénomination ou raison sociale :	FIDAROC GRANT THORNTON	DELOITTE AUDIT	COOPERS&LYBRAND MAROC SA
Représentant légal :	Faiçal MEKOUAR	Ahmed BENABDELKHALEK	Abdelaziz Almechatt
Fonction :	Associé-Gérant	Associé	Associé
Adresse :	71,rue Allal Ben Abdellah, Casablanca	288, boulevard Zerkouni, Casablanca	83, Avenue Hassan II
Numéro de téléphone :	05 22 54 48 00	05 22 22 47 34	+212 5 22 98 40 40
Numéro de fax :	05 22 54 23 21	05 22 22 40 78	+212 5 22 99 11 96
Adresse électronique :	f.mekouar@fidarocgt.ma	a.benabdelkhalek@deloitte.co.ma	Abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com
Date 1 ^{er} exercice soumis au contrôle des CAC	1999	2008	2011
Date d'expiration du mandat	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010 ¹	AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2013

Attestation des commissaires aux comptes de SOFAC sur les informations comptables et financières sociales, relatives aux exercices 2008, 2009 et 2010, contenues dans la note d'information

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières de la société SOFAC contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités par les cabinets Deloitte Audit et Fidaroc Thornton.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse de la société SOFAC pour les exercices 2008, 2009 et 2010, tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et Fidaroc Thornton.

Casablanca, le 07 février 2012

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand Maroc
Abdelaziz Almechatt
Associé

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

¹ L'Assemblée Générale Ordinaire de SOFAC, tenue en date du 5 mai 2011 a pris acte de la fin du mandat des Commissaires aux Comptes DELOITTE & TOUCHE et FIDAROC Grant et a décidé de mandater pour une durée légale de trois exercices, soit jusqu'à l'AGO qui statuera sur l'exercice clos au 31 Décembre 2013, les sociétés DELOITTE & TOUCHE et COOPERS & LYBRAND MAROC.

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2010

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société SOFAC comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 173 453 dirhams dont une perte nette de KMAD 82 958.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers, sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOFAC au 31 décembre 2010 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B32 bis faisant référence au contrôle fiscal en cours.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca le 04 avril 2011

Les commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal Mekouar
Associé

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2009 :

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société SOFAC comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 256 411 dont une perte nette de KMAD 11 495.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers, sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOFAC au 31 décembre 2009 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca le 19 avril 2010

Les commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal Mekouar
Associé

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes : Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2008 :

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société SOFAC comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 293 407 milliers de dirhams dont un bénéfice net de 52 703 milliers de dirhams.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers, sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOFAC au 31 décembre 2008 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les mentions contenues dans l'Etat A3 de l'ETIC, qui expose un changement de méthode relatif à la comptabilisation des commissions des apporteurs d'affaires et des ristournes accordés par les concessionnaires.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca le 13 avril 2009

Les commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton
Faïçal Mekouar
Associé

Deloitte Audit
Ahmed Benabdelkhalek
Associé

IV. Le conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	Abdessamad ISSAMI
Fonction :	Directeur Général Délégué
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 63
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	issami@cdgcapital.ma

Attestation

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du CIH et de SOFAC à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale du CIH et de SOFAC;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS des exercices 2008, 2009, 2010, au 30 juin 2010 et au 30 juin 2011 du CIH ;
- L'analyse des comptes sociaux des exercices 2008, 2009, et 2010, de SOFAC;
- L'analyse des comptes estimés de l'exercice 2011 du CIH ;
- L'analyse des comptes estimés de l'exercice 2011 de SOFAC ;
- L'analyse des rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 du CIH ;
- L'analyse des rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 de SOFAC ;
- La lecture des procès-verbaux des organes d'administration et des assemblées d'actionnaires du CIH et de SOFAC relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009, 2010, 2011 et de l'exercice en cours ;
- Les prévisions établies par les organes de direction et de gestion du CIH et de SOFAC

CDG Capital est une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion qui détient une participation indirecte dans le CIH à travers Massira Capital Management. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

CDG Capital
Abdessamad ISSAMI
Directeur Général Délégué

V. Le conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale	Cabinet Abdelaziz AMRAOUI
Représentant légal	Maitre Abdelaziz AMRAOUI
Fonction	Avocat au barreau de Casablanca
Adresse	40 Bd d'Anfa - Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 05 22 26 10 61
Numéro de télécopieur	(212) 05 22 26 10 45
Adresse électronique	amr@cae.ma

Attestation

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme :

- aux dispositions statutaires de SOFAC et du CIH ;
- à la législation marocaine en matière de droit des sociétés

Abdelaziz AMRAOUI
Avocat au barreau de Casablanca

VI. Les responsables de l'information et de la communication financière

I.1 Le responsable de l'information et de la communication financière du CIH

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	Melle. Amal MOUHOU
Fonction :	Directeur de la Communication Institutionnelle et Interne
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 522 47 94 24
Numéro de fax :	+212 522 47 99 46
Adresse électronique :	mouhoub@cih.co.ma

I.2 Le responsable de l'information et la communication financière de SOFAC

Dénomination ou raison sociale :	SOFAC
Représentant légal :	Hicham Karzazi
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	57, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 42 96 14
Numéro de fax :	05 22 42 96 00
Adresse électronique :	hkarzazi@SOFAC.ma

VII. Le Garant Irrévocable

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Immobilier et Hôtelier
Représentant légal :	M. Ahmed RAHHOU
Fonction :	Président Directeur Général
Adresse :	187, avenue Hassan II, Casablanca.
Numéro de téléphone :	+212 5 22 47 99 00/02
Numéro de fax :	+212 5 22 05 22 47/09
Adresse électronique :	rahhou@cih.co.ma

Attestation

Le Président Directeur Général du Crédit Immobilier et Hôtelier garantit la teneur et le caractère irrévocable de l'engagement pris par le CIH au titre de l'opération objet de la présente note d'information.

Caractéristiques de l'Offre Publique d'Achat :

- Nombre de titres concernés : 205 395 actions SOFAC ;
- Prix par action : 350 MAD ;
- Durée de l'offre : du 29 février au 20 mars 2012 inclus.

M. Ahmed RAHHOU

Président Directeur Général

PARTIE II. PRESENTATION DE L'OPERATION

I. Cadre de l'opération

I.1 Contexte de l'opération

Nouvelle stratégie pour le CIH depuis 2009 :

Le Conseil d'Administration a adopté une nouvelle stratégie visant à faire du CIH une Banque Universelle autour de 3 composants métiers : la Banque de Détail, la Banque de l'Immobilier et la Banque de l'Entreprise.

Cette nouvelle stratégie a pour objectif :

- L'ouverture sur de nouveaux métiers et visant la diminution de l'exposition du CIH à l'égard du secteur immobilier ;
- L'amélioration des indicateurs de productivité, de rentabilité et de risques ;
- L'amélioration des ratios réglementaires de la banque notamment en ce qui concerne le risque de taux et le risque de liquidité.

Cette stratégie a été déclinée en un plan de développement sur la période 2010-2014 qui prévoit entre autres :

- L'assainissement des passifs historiques de la banque afin d'en immuniser l'impact sur son développement. Cet assainissement porte notamment sur la cession des actifs hôteliers et la couverture des dossiers historiques ;
- La mise en place d'outils additionnels pour accompagner le développement de la Banque de Détail et la Banque de l'Entreprise par l'acquisition ou la création de filiales dédiées à certains métiers (crédit à la consommation, leasing...)

Opérations stratégiques concrétisées par le CIH :

Dans le but de donner au CIH les moyens nécessaires pour la réussite de son plan de développement, le Conseil d'Administration de la banque a privilégié la synergie avec le groupe CDG en autorisant, lors de ses diverses réunions au cours de l'exercice 2010, les opérations suivantes :

- Cession de 7 actifs hôteliers à la CDG : autorisée par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 septembre 2010, cette opération a été concrétisée en Mars 2011. Elle a permis au CIH de sortir de la gestion directe d'unités hôtelières dont il avait acquis la propriété dans le cadre de procédures judiciaires, lui permettant ainsi de se consacrer à son métier de base ;
- Acquisition des participations de la CDG dans la société Maroc Leasing : autorisée par le Conseil d'Administration du 04 novembre 2010, cette opération a été concrétisée en Mars 2011. Elle a permis au CIH d'acquérir 34% du capital et droits de vote de la société Maroc Leasing spécialisée dans le crédit-bail ;
- Acquisition des participations de la CDG dans la société SOFAC : autorisée par le Conseil d'Administration du 25 novembre 2010, cette opération a été concrétisée le 30 décembre 2011. Elle a permis au CIH d'acquérir 45,99 % du capital et droits de vote de la société SOFAC spécialisée dans les crédits à la consommation.

Présentation de l'acquisition de la société SOFAC :

Le 30 décembre 2011, le CIH a procédé à l'acquisition des participations de la CDG dans la société SOFAC, soit 651 524 actions représentant 45,99% du capital et droits de vote de la Société, au prix de 350 MAD l'action.

Suite à cette opération, la participation du CIH dans le capital de SOFAC est portée à 46,21%.

Les objectifs du CIH suite à cette acquisition sont les suivants :

- Le développement de synergies commerciales à travers la mise à disposition du réseau CIH pour la distribution des produits SOFAC ou la mise en œuvre de la gestion pour compte² ;
- Le développement de synergies opérationnelles notamment sur le plan de la gestion du risque et du recouvrement amiable et contentieux.

A la suite de cette acquisition, le tour de table de SOFAC se présente comme suit :

Actionnaires	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CIH	654 662	46,21%
BARID AL MAGHRIB	556 607	39,29%
RCAR	67 858	4,79%
SCR	68 850	4,86%
Flottant en bourse	68 687	4,85%
TOTAL	1 416 664	100,00%

Source : CIH

Pour concrétiser l'acquisition de 45,99% du capital et droits de vote de SOFAC, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, le CIH a recueilli, en date du 23 décembre 2011, les autorisations suivantes :

- Un décret du chef du gouvernement, telle que prévue à l'article 8 de la loi 39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, telle que modifiée et complétée, autorisant le CIH à acquérir la participation de la CDG (45,99%) dans le capital de la société SOFAC.
- Un accord de Bank Al Maghreb après avis favorable du Comité des Etablissements de Crédit de Bank Al Maghreb, tel que prévue par les articles 27 et 36 de la loi 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

² Crédits octroyés par le CIH et gérés par SOFAC.

I.2 Cadre légal de l'OPA Obligatoire

Franchissement de Seuil

Suite à l'acquisition de 45,99% des actions et droits de vote de la société SOFAC, société cotée à la Bourse de Casablanca, le CIH a informé le CDVM et la Bourse de Casablanca du franchissement, en une seule fois, du seuil de 40% du capital et des droits de vote de la Société, étant précisé que préalablement à ce franchissement de seuil, le CIH détenait 0,22% du capital et des droits de vote de SOFAC.

Ainsi, suite au franchissement du seuil de 40%, et conformément à :

- (i) La loi n° 26-03 promulguée par le Dahir n°1-04-21 du 1^{er} Rabii I 1425, 21 avril 2004, relative aux offres publiques sur le marché boursier, telle que modifiée par la loi n°46-06 promulguée par le Dahir du 1-07-11 du 28 Rabii I 1428, 17 avril 2007, **(la « Loi »)**, notamment son article 18 ;
- (ii) Le décret n°2-04-546 du 8 Ramadan 1425 (22 octobre 2004), notamment son premier article **(le « Décret »)**;
- (iii) L'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n°1874-04 du 11 Ramadan 1425 (25 octobre 2004) fixant le pourcentage des droits de vote qui oblige son détenteur à procéder à une offre publique d'achat.

Le CIH lance une offre publique d'achat obligatoire (**l'« OPA Obligatoire »**) sur les actions SOFAC.

Autorisations préalables requises dans le cadre de l'OPA Obligatoire

Le conseil d'administration du CIH, tenu le 25 Novembre 2010, ayant autorisé l'acquisition par le CIH de la participation de la CDG dans SOFAC, représentant 45,99% du capital et droits de vote de la Société, a aussi autorisé le CIH à lancer une offre publique d'achat sur les actions SOFAC, et ce, sur la base d'un prix de 350 MAD l'action.

Le conseil d'administration du CIH a conféré au Président du conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de réaliser cette offre publique d'achat, en se conformant aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, l'acquisition par le CIH de 45,99% des actions et droits de vote de la société SOFAC a été autorisée par décret n°211748 en date du 23 décembre 2011, pris sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, en application de l'article 8 de la loi n°39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé.

Enfin, l'acquisition par le CIH de 45,99% des actions et droits de vote de la société SOFAC a fait l'objet d'un accord de Bank Al-Maghreb, en date du 28 décembre 2011, après avis favorable du comité des établissements de crédit, en date du 23 décembre, pris en application des articles 36 et 27 de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Dépôt du projet d'OPA Obligatoire

Conformément aux dispositions des articles 18 et 24 de la Loi, le CIH a déposé un projet d'OPA Obligatoire auprès du CDVM en date du 4 janvier 2012, soit trois (3) jours ouvrables après le franchissement du seuil de 40% du capital et droits de vote de la Société.

Suspension de la cotation du titre SOFAC

En conséquence du dépôt du projet d'OPA Obligatoire, le CDVM a demandé, en application des dispositions de l'article 30 de la Loi, à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres SOFAC à compter du 5 janvier 2012.

Le CDVM, après avoir donné son avis de recevabilité sur l'OPA Obligatoire en date du 13 janvier 2012, a demandé à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation des titres SOFAC à partir du 19 janvier 2012.

Avis de dépôt du projet d'OPA Obligatoire

En application des dispositions de l'article 28 de la Loi, le CDVM a publié un avis de dépôt de l'OPA Obligatoire en date du 06 janvier 2012, marquant ainsi le début de la période de l'OPA Obligatoire.

Autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi, le CDVM a soumis, le 5 janvier 2012, le projet d'OPA Obligatoire au Ministre de l'Economie et des Finances en vue de l'appréciation dudit projet au regard des intérêts stratégiques nationaux mentionnés à l'article 13 de la Loi.

Le Ministre n'a pas formulé d'observations sur le projet d'OPA Obligatoire dans le délai visé à l'article 29 de la Loi.

Avis de recevabilité du Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières

En référence aux dispositions des articles 13 et 32 de la Loi, et en l'absence d'une décision de non-recevabilité du projet d'OPA Obligatoire par le Ministre de l'Economie et des Finances en vertu de l'article 29 de la Loi, le CDVM a apprécié le projet d'OPA Obligatoire et a examiné ses caractéristiques au regard des principes énoncés par l'article 13 de Loi et notamment les principes de transparence, d'égalité de traitement des actionnaires, d'intégrité du marché, et de loyauté dans les transactions et la compétition.

Au vu de l'ensemble des autorisations précitées et après examen du projet d'OPA Obligatoire, le CDVM a relevé, notamment, que le critère d'égalité de traitement des actionnaires, est respecté par le projet d'OPA Obligatoire dans la mesure où l'OPA Obligatoire vise l'ensemble des porteurs des actions SOFAC et a déclaré recevable, en date du 13 janvier 2012, le projet d'OPA Obligatoire au prix unitaire de 350 MAD.

I.3 Intentions des autres actionnaires de SOFAC

BARID AL MAGHRIB est, après le CIH, le deuxième actionnaire le plus important de SOFAC avec 556 607 actions représentant 39,29 % du capital et droits de vote de la Société.

A la demande du CIH, BARID AL MAGHRIB lui a notifié son engagement à ne pas apporter les actions SOFAC qu'il détient dans le capital social de la Société à l'OPA Obligatoire.

Le CIH et BARID AL MAGHRIB envisagent de reconduire le pacte d'actionnaires précédemment conclu entre BARID AL MAGHRIB et la CDG en leur qualité d'actionnaires de SOFAC, moyennant quelques modifications.

Par ailleurs, il n'existe pas d'action de concert entre le CIH et d'autres actionnaires de SOFAC, notamment la SCR et le RCAR, dans le cadre de l'OPA Obligatoire.

I.4 Objectifs de l'OPA Obligatoire

L'OPA Obligatoire vise l'acquisition des titres SOFAC non détenus par le CIH conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Considérant l'engagement de BARID AL MAGHRIB à ne pas participer à l'OPA Obligatoire, le nombre d'actions visées par l'OPA Obligatoire est de 205.395 actions, représentant 14,50 % du capital et droits de vote de SOFAC.

I.5 Intentions de l'initiateur

Dans le cadre l'OPA Obligatoire, en fonction du nombre d'actions SOFAC apporté par les actionnaires de la Société autres que BARID AL MAGHRIB, la part du capital et droits de vote de la Société détenue par le CIH variera entre 46,21% et 60,71%.

Le CIH a l'intention de conserver les actions SOFAC qu'il détient et ceux qu'il pourrait détenir à l'issue de l'OPA Obligatoire.

En outre, durant les douze mois qui suivent la réalisation de l'OPA Obligatoire, le CIH envisage :

- d'assurer le contrôle et le management de la Société,
- de siéger au conseil d'administration de la Société,
- d'agir en concert avec BARID AL MAGHRIB, après signature du pacte d'actionnaires entre les deux parties, et dès que leur participation conjointe dépasse le seuil de 90%, pour le lancement d'une offre publique de retrait, suivie d'une radiation de la cote du titre SOFAC.

I.6 Issues possibles de l'OPA Obligatoire

Conformément aux dispositions de la Loi, du Décret, et de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation n° 1875-04 du 11 ramadan 1425 (25 octobre 2004) fixant le pourcentage des droits de vote qui oblige son détenteur à procéder à une Offre Publique de Retrait, le CIH et BARID AL MAGHRIB, agissant de concert, pourraient être amenés à lancer une offre publique de retrait obligatoire sur le titre SOFAC.

Par ailleurs, il y a lieu de noter qu'une offre publique de retrait peut également:

- être imposé par le CDVM en application des dispositions de l'article 21 de la Loi ;
- survenir en application des dispositions de l'article 20 bis de la Loi, dans le cas d'une décision de radiation de la Société de la cote :
 - ✓ à l'initiative de la Bourse de Casablanca, conformément aux dispositions de l'article 16 du dahir portant loi n° 1-93-211 du 4 Rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs, tel que modifié et complété, ou
 - ✓ à l'initiative du CIH après signature du pacte d'actionnaires avec BARID AL MAGHRIB, et dès que leur participation conjointe dépasse le seuil de 90%, sous réserve des autorisations nécessaires.

I.7 Lien entre la Société et l'initiateur

Le CIH détient 46,21% du capital et droits de vote de la société SOFAC. Cette participation peut atteindre au maximum 60,71% à l'issue de l'OPA Obligatoire si toutes les actions SOFAC non détenues par le CIH et BARID AL MAGHRIB étaient apportées en réponse à l'OPA Obligatoire.

I.8 Financement de l'OPA Obligatoire

Le nombre d'actions SOFAC concernées par l'OPA Obligatoire s'établit à 205.395 actions.

Sur la base d'un prix de 350 MAD par action, le montant maximum de l'Opération s'établit à 71 888 250 MAD.

L'acquisition des actions SOFAC à acquérir en réponse à l'OPA Obligatoire sera financée par les disponibilités du CIH.

I.9 Reconfiguration du capital de SOFAC

A l'issue de l'OPA Obligatoire et dans le cas où toutes les actions SOFAC non détenues par le CIH et BARID AL MAGHRIB étaient apportées en réponse à l'OPA Obligatoire, la répartition de l'actionnariat de la Société serait la suivante :

	Avant l'OPA		Après l'OPA	
Actionnaires	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CIH	654 662	46,21%	860 057	60,71%
BARID AL MAGHRIB	556 607	39,29%	556 607	39,29%
RCAR	67 858	4,79%	-	-
SCR	68 850	4,86%	-	-
Flottant en bourse	68 687	4,85%	-	-
TOTAL	1 416 664	100,00%	1 416 664	100,00%

Source : CIH

I.10 Accords pouvant avoir une incidence sur l'OPA Obligatoire

Hormis l'engagement de BARID AL MAGHRIB de ne pas participer à l'OPA Obligatoire, il n'existe aucun accord susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'OPA Obligatoire, sur son déroulement ou sur son issue.

II. Structure de l'offre

II.1 Nombre d'actions visées

L'OPA Obligatoire portera sur la totalité des actions SOFAC non détenues par le CIH et BARID AL MAGHRIB, soit 205 395 actions représentant 14,50 % du capital et des droits de votes de la société SOFAC.

II.2 Prix de l'offre

Le prix unitaire proposé par l'initiateur de l'offre est de 350 MAD par action.

II.3 Montant global de l'Opération

Le montant global maximal de l'opération serait de 71 888 250 MAD dans le cas d'un apport total des titres SOFAC visés par l'OPA Obligatoire.

II.4 Seuil de renonciation

Le CIH s'engage à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires de SOFAC.

S'agissant d'une OPA obligatoire, aucun seuil de renonciation ne peut être envisagé dans le cadre de cette opération.

II.5 Jouissance des actions objet de l'offre

Les actions SOFAC portent jouissance au 01/01/2011³.

II.6 Durée de l'OPA Obligatoire

- Date d'ouverture de la durée de l'OPA Obligatoire : 29 février 2012
- Date de clôture de la durée de l'OPA Obligatoire : 20 mars 2012

³ Droit aux dividendes à distribuer en 2012 au titre de l'exercice 2011.

III.Éléments d'appréciation des termes de l'offre

III.1 Description des méthodes d'évaluation utilisées

▪ Méthode des comparables boursiers

Cette méthode consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société valorisée les multiples observés sur un échantillon d'entreprises opérant dans le même secteur d'activité et présentant les mêmes caractéristiques d'exploitation.

Deux ratios ont été retenus pour établir la comparaison avec les autres sociétés du secteur :

- **PER (Price Earning Ratio)**: c'est le rapport du cours de l'action sur le bénéfice par action. On l'appelle aussi multiple de capitalisation des bénéfices.
- **P/B (Price to Book Ratio)** : c'est le coefficient mesurant le rapport entre la valeur de marché des capitaux propres (la capitalisation boursière) et leur valeur comptable.

Cette méthode consiste à comparer le multiple implicite du résultat net et des fonds propres de SOFAC issus du prix de l'OPA, aux multiples moyens P/E et P/B d'un échantillon de sociétés nationales comparables cotées à la Bourse de Casablanca.

P/E = cours / bénéfice par action

P/B = cours / fonds propres par action

L'échantillon de sociétés comparables retenu est composé des sociétés de crédits à la consommation et de leasing cotées à la Bourse de Casablanca, à l'exception de DIAC SALAF qui présente des multiples non significatifs. Ainsi, l'échantillon retenu est composé des sociétés Acred, Eqdom, Salafin, Taslif, Maghrebail et Maroc Leasing.

Les niveaux de multiples P/E et P/B retenus résultent de notes de recherches publiées à fin décembre 2011. Ces multiples ressortent comme suit :

	Acred	Eqdom	Maghrebail	Maroc Leasing	Salafin	Taslif
P/E^e 2011	10,9x	11,8x	10,2x	19,8x	13,9x	41,7x
P/B^e 2011	1,5x	2,0x	1,7x	1,8x	2,2x	4,3x

Source : CDG Capital Bourse

Les niveaux de multiples moyens représentant le secteur des sociétés de crédits à la consommation et de leasing cotées à la Bourse de Casablanca en retraitant les extrêmes à savoir la société TASLIF se présentent comme suit :

	Moyenne
P/E^e moyen 2011	13,3x
P/B^e moyen 2011	1,8x

Source : CDG Capital

Les multiples P/E et P/B obtenus, appliqués respectivement aux résultats nets et fonds propres estimés 2011 de SOFAC, donnent les résultats suivants :

en MDH	Indicateurs SOFAC	Valorisation SOFAC en MDH
RN^e 2011	11	148,9
FP^e 2011	185	339,7
Moyenne		244,3

Source : CDG Capital

En moyenne, la valeur par action ressortant de cette méthode s'établit à 172,5 Dhs.

▪ Méthode des cours boursiers historiques

L'évaluation de l'action SOFAC, par référence à la moyenne des cours de Bourse s'explique par l'existence d'un référentiel objectif représenté par le cours.

Cette méthode consiste en l'analyse de l'évolution des cours boursiers de SOFAC en vigueur à la Bourse de Casablanca, pondérés par les volumes échangés sur le marché central sur une période allant de 3 à 24 mois précédant le **03 janvier 2012**.

Analyse du cours avant le 03/01/2012	
Moyenne pondérée par les volumes	
3 mois	268
6 mois	232
9 mois	236
12 mois	249
24 mois	265
Moyenne	250

Source : Bourse de Casablanca

En moyenne, la valeur par action ressortant de cette méthode s'établit à 250,0 Dhs.

▪ Méthode de référence transactionnelle

Cette méthode consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société valorisée les multiples relatifs aux transactions publiques récentes observées sur ladite société ou sur des sociétés comparables au Maroc.

La cession par la CDG de 45,99% du capital de SOFAC au CIH, qui a eu lieu le 30 décembre 2011, constitue une transaction de référence pour l'appréciation du prix de la présente offre.

La dite cession a été réalisé à un prix de 350 Dhs l'action.

III.2 Synthèse des résultats

Nous récapitulons ci-dessous les résultats des différentes méthodes de valorisation que nous avons présentés à titre indicatif:

Type de valorisation (en dh)	Prix par action	Surcote du prix de l'OPA
Comparables boursiers	172,5	102,9%
Cours boursiers historiques	250,0	40,0%
Référence transactionnelle	350, 0	-
Prix par action retenu	350,0	

Source : CDG Capital

Le prix par action retenu de 350,0 Dhs correspond au prix de la dernière transaction comparable.

IV. Intermédiaires financiers

Intervenant	Identité
Conseiller et coordinateur global	CDG Capital
Organisme centralisateur chargé de diffuser le fichier de centralisation auprès des collecteurs d'ordres	CDG Capital Bourse
Organismes chargés de la collecte des ordres de vente	Toutes les banques et toutes les sociétés de bourse
	CDG Capital Bourse (coté acheteur)
Organisme chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse	CDG Capital Bourse et les autres sociétés de bourse (coté vendeurs)

V. Caractéristiques des actions SOFAC

Secteur	Sociétés de Financement et Autres Activités Financières
Libellé	SOFAC
Ticker	SOF
Code valeur	5500
Code ISIN	MA0000010522
Compartiment	2ème compartiment
Mode de cotation	Continu

Source : Bourse de Casablanca

VI. Calendrier de l'opération

Le calendrier du déroulement de la présente opération est comme suit :

Etapes	Au plus tard
Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation	17/02/2012
Réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par le CDVM	17/02/2012
Publication au Bulletin de la cote de l'avis relatif à l'OPA Obligatoire	20/02/2012
Publication de l'Extrait de la Note d'Information	21/02/2012
Ouverture de la durée de l'OPA Obligatoire	29/02/2012
Clôture de la durée de l'OPA Obligatoire	20/03/2012
Réception, par la Bourse de Casablanca, des fichiers des ordres d'apports des actions SOFAC	22/03/2012 à 12h00
Centralisation, consolidation et traitement des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca	26/03/2012
Envoi d'un état récapitulatif des ordres d'apports de titres par la Bourse de Casablanca au CDVM	27/03/2012
Suite du CDVM sur l'OPA Obligatoire (positive ou sans suite)	28/03/2012
Annonce, au Bulletin de la cote, dans le cas où le CDVM déclare l'opération sans suite	28/03/2012
Remise, par la Bourse de Casablanca, des résultats de l'OPA Obligatoire aux collecteurs d'ordres	29/03/2012
- Enregistrement en bourse des transactions relatives à l'OPA Obligatoire - Annonce des résultats de l'OPA Obligatoire	02/04/2012
Règlement livraison des actions objet de l'opération	05/04/2012

VII. Modalités de participation à l'offre

VII.1 Durée de l'offre publique d'achat

L'offre portera sur une durée de 15 jours de bourse, du 29 février au 20 mars 2012 inclus.

VII.2 Bénéficiaires

La présente OPA Obligatoire s'adresse à tous les détenteurs des actions SOFAC, sans limitation.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'offre devront remettre aux collecteurs d'ordres les documents suivants :

- Un ordre de vente dûment horodaté et émargé par l'actionnaire cédant et par l'organisme collecteur d'ordres ;
- Une attestation de blocage des actions apportées (fournie par le dépositaire des titres) ;
- Un justificatif d'identité.

VII.3 Remise des ordres de vente

Les actionnaires souhaitant participer à la présente offre sont invités à remettre aux sociétés de bourse ou aux banques, du 29 février au 20 mars 2012 inclus, un ordre de vente conforme au modèle mis à leur disposition et annexé à la présente note d'information.

L'ordre de vente doit être signé par le propriétaire même des actions ou par un tiers dûment mandaté et présentant une procuration dûment signée et légalisée par le propriétaire desdites actions.

Les ordres de vente au nom des enfants mineurs peuvent être exécutés par le père, la mère, le tuteur ou le représentant légal.

Dans le cas d'un mandat de gestion de portefeuille, le gestionnaire peut passer l'ordre de vente pour le compte du client dont il gère le portefeuille à condition de disposer d'une procuration dûment signée et légalisée par son mandant ou le mandat de gestion si celui-ci prévoit une disposition expresse dans ce sens. Les sociétés de gestions marocaines ou étrangères agréées sont dispensées de présenter ces justificatifs pour les OPCVM qu'elles gèrent.

Les ordres de vente peuvent être révoqués à tout moment jusqu'à la fin de la durée de l'offre.

VII.4 Attestation de blocage des actions apportées

Une attestation de blocage des actions apportées devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions. Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de délivrance de l'attestation de blocage des actions concernées par cet ordre de vente. Il sera irrévocable dès la clôture de l'offre.

L'attestation de blocage devra être fournie par les dépositaires et devra comporter :

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques marocaines résidentes ou non résidentes ;
- Le numéro de titre de séjour pour les personnes physiques étrangères résidentes au Maroc ;
- Le numéro de passeport pour les personnes physiques étrangères non résidentes ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales de droit marocain ou de tout autre document faisant foi dans le pays d'origine et accepté par l'organisme chargé de l'intermédiation pour les personnes morales étrangères ;
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente offre publique d'achat.

VII.5 Identification des apporteurs d'actions

Les actionnaires apportant leurs actions dans le cadre de la présente OPA Obligatoire devront justifier leur identité en présentant les documents ci-dessous.

Les organismes collecteurs d'ordre devront obtenir une copie du document qui justifie l'identité de l'apporteur des actions et la joindre à l'ordre de vente.

Catégorie d'investisseurs	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales de droit marocain (hors OPCVM)	Photocopie du registre de commerce
Personnes morales de droit étranger	Tout document faisant foi dans le pays d'origine et attestant de l'appartenance à la catégorie ou tout autre moyen jugé acceptable par l'organisme centralisateur
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément : - pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal - pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce
Investisseurs qualifiés (hors OPCVM)	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Banques de droit marocain	Modèle de l'inscription au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir l'appartenance du souscripteur à cette catégorie
Associations marocaines	Photocopie des statuts et du récépissé du dépôt de dossier d'admission
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

VII.6 Modalités de centralisation, d'enregistrement et de règlement- livraison

■ Centralisation et consolidation des ordres

La structure du fichier de centralisation des ordres, établie par la Bourse de Casablanca, sera transmise par CDG Capital Bourse aux collecteurs d'ordres.

Les collecteurs d'ordres de vente devront remettre séparément à la Bourse de Casablanca contre accusé de réception sous clé USB le 22 mars 2012 avant 12h00, les fichiers des ordres de ventes de leurs clients, respectant la structure du fichier de centralisation des ordres.

Les organismes collecteurs d'ordres n'ayant pas le statut de société de bourse sont libres de désigner la société de bourse qui se chargera de l'enregistrement des transactions auprès de la Bourse de Casablanca. Ils devront en informer la Bourse de Casablanca ainsi que la société de bourse choisie, par écrit et au plus tard le jour de réception des fichiers par la Bourse de Casablanca soit le 22 mars 2012 avant 12h00.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la centralisation et la consolidation des différents fichiers d'ordres de vente.

Le 29 mars 2012, la Bourse de Casablanca communiquera aux collecteurs d'ordres les résultats de l'offre.

▪ **Enregistrement de l'offre**

Sur la base des actions présentées, l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions relatives à la présente opération sera effectué le 02 avril 2012, par CDG Capital Bourse (côté acheteur) et CDG Capital Bourse et les autres sociétés de bourse (côté vendeurs).

▪ **Modalités de règlement / livraison**

Le règlement et la livraison des actions SOFAC, objet de la présente opération, seront réalisés le 05 avril 2012. Ils s'effectueront selon les procédures en vigueur.

▪ **Résultats de l'opération**

Les résultats de l'opération seront publiés par la Bourse de Casablanca au Bulletin de la Cote le 02 avril 2012 et par le CDVM conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi 26-03 ainsi que dans un journal d'annonces légales par le CIH, dans les trois jours ouvrés qui suivent, soit au plus tard le 05 avril 2012.

VII.7 Frais de transaction

Tous les frais d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions de la Bourse de Casablanca et du dépositaire, ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires de SOFAC, apportant leurs actions à l'OPA Obligatoire, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions SOFAC, se présente comme suit :

Commissions (HT)	
Société de bourse	0,6%
Bourse de Casablanca	0,1%
Dépositaire	0,2%

VII.8 Charges relatives à l'opération

Le CIH supportera l'ensemble des charges relatives à la présente opération d'Offre Publique d'Achat Obligatoire.

Ces frais sont estimés à environ 2% du montant maximum de l'opération. Ces charges comprennent le conseil juridique, le conseil financier, les commissions du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières, de la Bourse de Casablanca, de Maroclear et de l'intermédiation.

VIII. Régime fiscal

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les personnes physiques ou morales désirant participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

VII.1 Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession conformément aux dispositions de l'article 73 du Code Général des Impôts, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15% pour les actions de sociétés cotées.

Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du Code Général des Impôts, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30.000 MAD ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

VII.2 Actionnaires personnes morales résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession nets résultant de la cession, en cours ou en fin d'exploitation, d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables en totalité.

VII.3 Actionnaires personnes physiques non résidentes au Maroc

Imposition des profits de cession sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition, les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR.

VII.4 Actionnaires personnes morales non résidentes

L'imposition des profits de cession d'actions cotées à la bourse des valeurs réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

PARTIE III. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

I. Présentation générale du CIH

I.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Crédit Immobilier et Hôtelier par abréviation « CIH »
Siège social	187, avenue Hassan II, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit privé et régie par la loi bancaire du 14 février 2006 et également par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05 promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008.
Téléphone / Fax	+212 05 22 47 90 00 / 05 22 47 91 11 +212 05 22 47 93 63 / 05 22 22 37 48 / 05 22 20 84 25
Adresse électronique	www.cih.co.ma
Date de constitution	26 mai 1920
Registre du commerce	RC 203 à Casablanca
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet, conformément à la législation en vigueur : • La réception de fonds public ; • L'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme ; • Les engagements par signature ; • La collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ; • La mise à la disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion ; • Toute opération de location assortie d'une option d'achat ; • Toute opération de vente, avec faculté de rachat ou vente à réméré, d'effets et de valeurs mobilières ; • Toute opération d'affacturage ; • Toute opération de change ; • Toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ; • Toute opération de conseil d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de conseil et d'assistance en matière de gestion de patrimoine ; • Toute opération de placement, de souscription, d'achat de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier ; • Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, d'ingénierie financière et, d'une manière générale, tous les services destinés à faciliter la création et le développement des entreprises ; • Toute autre opération effectuée de manière habituelle par les établissements de crédit, ainsi que toute opération connexe ou nécessaire à la réalisation des opérations visées ci avant, et notamment toutes activités de banque des particuliers et de la famille.
Capital social au 3/12/2011	2 660 808 500DH (26 608 085 actions de VN 100 DH)
Lieux de consultation des documents juridiques	Notamment, les statuts, les PV des Assemblées peuvent être consultés au siège du CIH, sis 187, avenue Hassan II, Casablanca.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, le CIH est une société anonyme à Conseil d'administration de droit privé régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n° 20-05

	promulguée par le dahir n° 1-08-18 du 23 mai 2008. De par son activité, le CIH est régi par : • La loi bancaire du 14 février 2006 ; • La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; • La Circulaire de Bank Al-Maghrib N°2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôt ; • La circulaire 01/96 relative au dossier d'information exigé des émetteurs de titres de créances négociables ; • Le Modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt ; De par sa cotation, le CIH est régi par : • Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par les lois n° 23-01, 36-05 et 44-06 ; • Le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; • Le Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004 et par l'arrêté n° 1268-08 du 7 juillet 2008 ; • Le Dahir portant loi n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié par la loi n°43-02 ; • Le Règlement Général du Dépositaire Central approuvé par l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des finances, de la privatisation et du tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; • Le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier tel que complété et modifié par la loi 46-06. • Le règlement général du CDVM approuvé par l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 822-08 du 14/04/2008.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca
Régime fiscal	La Banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 37%. Le taux de la TVA applicable aux opérations de Banque est de 10%.

Source : CIH

I.2 Renseignements sur le capital de l'initiateur

▪ Evolution du capital social

Le capital social du CIH au 26 décembre 2011 s'établit à 2 660 808 500 dirhams. Il est intégralement libéré et se compose de 26 608 085 actions d'un nominal de 100 dirhams, toutes de même catégorie.

Date	Capital initial (en DH)	Nombre d'actions avant Opération	Nature de l'opération	Nombre de titres créés ou détruits	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (en DH)	Nombre d'actions après opération	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	2 080 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	2 880 000	360 000 000
1988	360 000 000	2 880 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	200 000	25 000 000	3 080 000	385 000 000
1989	385 000 000	3 080 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	3 880 000	485 000 000
1990	485 000 000	3 880 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	4 680 000	585 000 000
1991	585 000 000	4 680 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	5 480 000	685 000 000
1992	685 000 000	5 480 000	Augmentation de capital en numéraire	800 000	100 000 000	6 280 000	785 000 000
1994	785 000 000	6 280 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	2 355 000	235 500 000	8 635 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	10 205 000	Augmentation de capital en numéraire	3 061 500	306 150 000	13 266 500	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	13 266 500	Augmentation de capital en numéraire	19 967 131	1 996 713 100	33 233 631	3.323 363 100
2005	3 323 363 100	33 233 631	Réduction du capital	- 29 910 268	-2 991 026 800	3 323	332 336 300
2005	332 336	3 323	Augmentation de capital en numéraire	18 500 000	1 850 000 000	21 823 360	2 182 336 000
2009	2 182 336 000	21 823 360	Augmentation de capital par conversion des dividendes	983 570	98 357 000	22 806 930	2 280 693 000
2011	2 280 693 000	22 806 930	Augmentation de capital en numéraire	3 801 155	380 115 500	26 608 085	2 660 808 500

Source : CIH

Sur la période 1988-2011, le CIH a fait douze opérations d'augmentations de capital et à une réduction de capital en 2005 (opération accordéon pour absorber des pertes). La dernière opération d'augmentation du capital a été réalisée en numéraire et a porté sur un montant global de 380 115 500 dirhams (hors prime d'émission).

Le résultat de l'augmentation de capital en numéraire effectuée en 2011 se présente comme suit :

- Nombre d'actions émises : 3 801 155 actions nouvelles ;
- Prix de souscription : 253 dirhams l'action ;
- Valeur nominale : 100 dirhams ;
- Montant global de l'opération ; 961 692 215 dirhams
- Date de jouissance : 1er janvier 2011.

▪ Historique de l'actionnariat

Au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 l'actionnariat du CIH se présente comme suit :

Actionnaires	2008			2009			2010		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	14 621 654	67,00%	67,00%	15 481 751	67,88%	67,88%	15 481 751	67,88%	67,88%
RMA Watanya	981 849	4,50%	4,50%	981 849	4,31%	4,31%	981 849	4,31%	4,31%
Sanad	756 055	3,46%	3,46%	756 055	3,32%	3,32%	606 055	2,66%	2,66%
Atlanta	756 067	3,46%	3,46%	756 067	3,32%	3,32%	756 067	3,32%	3,32%
RCAR	1000	0,00%	0,00%				840 468	3,69%	3,69%
Divers	4 706 738	21,57%	21,57%	4 831 208	21,18%	21,18%	4 140 740	18,16%	18,16%
Total	21 823 363	100,00%	100,00%	22 806 930	100,00%	100,00%	22 806 930	100,00%	100,00%

Source : CIH

Au 31 décembre 2011, l'actionnariat du CIH se présente comme suit :

Actionnaires	Au 31 décembre 2011		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
Massira Capital Management	18 860 825	70,88%	70,88%
RMA Watanya	767 571	2,88%	2,88%
Sanad	707 064	2,66%	2,66%
Atlanta	882 244	3,32%	3,32%
RCAR	980 380	3,68%	3,68%
Divers	4 410 001	16,57%	16,57%
Total	26 608 085	100,00%	100,00%

Source : CIH

▪ Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

a) Massira Capital Management

Activité	Prise de participations
Capital	3 436 MDH
Résultat Net	86 MDH
% d'intérêt au 36 décembre 2011	70,88%
Actionnariat au 26 décembre 2011	100% CDG
<i>* Au 30 juin 2010</i>	

b) RMA Watanaya

Activité	Assurance
Capital	1 796 MDH
Chiffre d'affaires	4 206 MDH
Résultat Net	1 016 MDH
% d'intérêt au 26 décembre 2011	2,88%
Actionnariat	Groupe finance.com
<i>* Au 31 décembre 2009</i>	

c) Sanad

Activité	Assurance
Capital	250 MDH
Chiffre d'affaires	1 194 MDH
Résultat Net	8 MDH
% d'intérêt au 26 décembre 2011	2,66%
Actionnariat	Holmarcom
<i>* Au 31 décembre 2009</i>	

d) Atlanta

Activité	Assurance
Capital	602 MDH
Chiffre d'affaires	2 407 MDH
Résultat Net	248 MDH
% d'intérêt au 26 décembre 2011	3,32%
Actionnariat	Holmarcom (40%) –CDG (40%)
<i>* Au 31 décembre 2010</i>	

e) RCAR

Activité	Prévoyance sociale
Ressources du régime général	81 207 MDH
Portefeuille de placements	77 200 MDH
Résultat Net	958 MDH
% d'intérêt au 26 décembre 2011	3,68%
Actionnariat	100% CDG
<i>* Rapport d'activité RCAR 2009</i>	

I.3 Nantissement d'actions

A ce jour, il n'existe aucun nantissement sur les actions CIH.

I.4 Pactes d'actionnaires

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires du CIH

I.5 Marchés des titres de l'initiateur

▪ Caractéristiques des actions CIH

Les caractéristiques des actions du CIH sont résumées dans le tableau suivant :

Date de cotation des actions	23 juin 1967
Libellé	Crédit Immobilier et Hôtelier
Ticker	CIH
Code valeur	3100
Compartiment	Premier (marché principal)
Secteur	Banques

Source : CIH

Le tableau suivant reprend une synthèse des principaux indicateurs boursiers de l'action CIH sur la période du 01 Janvier 2011 au 31 décembre 2011 :

Cours le plus haut (en DH)	329,8	Nombre de jours de bourse	252
Cours le plus bas (en DH)	238	Taux de cotation ⁵	100%
Cours moyen pondéré (en DH)	271,8	Coefficient de liquidité ⁶	3,8%
VLT	38,2%		

Source : Bourse de Casablanca – CDG Capital

▪ Caractéristiques des titres de créance émis par le CIH

Les titres de créances émis par le CIH se présentent comme suit :

⁵ Nombre de jours ou l'action CIH a été traitée rapporté au nombre de jours de bourse sur la période

⁶ Nombre des actions échangées divisées par le nombre des actions formant le capital au 31/12/2010

Nature	Date	TX (%)	Durée (ans)	Mode de remboursement	Échéance finale	Montant émis (Kdh)	Montant non amorti +ICNE (Kdh)
Emprunt obligataire	24/03/1997	10,25	15	Amortissable	24/03/2012	249 900	17 984
Emprunt obligataire	24/03/1997	6,00	15	Amortissable	24/03/2012	83 300	17 435
Emprunt obligataire	22/03/1999	8,50	15	Amortissable	22/03/2014	399 900	78 886
Emprunt obligataire	22/03/1999	6,00	15	Amortissable	22/03/2014	97 992	34 194
Emprunt obligataire	21/04/2003	6,20	15	Amortissable	21/04/2018	600 000	333 861
Emprunt obligataire	11/06/2004	5,32	15	Amortissable	11/06/2019	499 950	308 889
Emprunt obligataire	30/06/1997	10,50	15	Amortissable	30/06/2012	499 950	47 437
SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES						2 430 992	838 686
BONS HBM LT	17/01/2004	5,89	18	Amortissable	17/01/2022	100 000	81 608
BONS HBM LT	20/01/2004	5,83	18	Amortissable	20/01/2022	381 425	310 582
BONS HBM LT	11/02/2002	7,16	18	Amortissable	11/02/2020	150 000	111 852
BONS HBM LT	05/03/2000	6,68	18	Amortissable	05/03/2018	240	149
BONS HBM LT	06/03/2000	6,68	18	Amortissable	06/03/2018	118 260	73 273
BONS HBM LT	07/03/2000	6,68	18	Amortissable	07/03/2018	7 770	4 813
BONS HBM LT	08/03/2000	6,68	18	Amortissable	08/03/2018	43 800	27 129
BONS HBM LT	11/03/2000	6,68	18	Amortissable	11/03/2018	2 670	1 653
BONS HBM LT	12/03/2000	6,68	18	Amortissable	12/03/2018	4 980	3 082
BONS HBM LT	13/03/2005	5,49	18	Amortissable	13/03/2023	150 000	211 598
BONS HBM LT	10/04/2004	5,83	18	Amortissable	10/04/2022	150 000	120 661
BONS HBM LT	27/04/2002	7,13	18	Amortissable	27/04/2020	320	235
BONS HBM LT	30/04/2002	7,13	18	Amortissable	30/04/2020	178 240	130 872
BONS HBM LT	02/05/2001	6,95	18	Amortissable	02/05/2019	129 270	87 488
BONS HBM LT	05/05/2001	6,95	18	Amortissable	05/05/2019	29 100	19 684
BONS HBM LT	06/05/2001	6,95	18	Amortissable	06/05/2019	63 240	42 769
BONS HBM LT	07/05/2001	6,95	18	Amortissable	07/05/2019	7 770	5 254
BONS HBM LT	13/05/2001	6,95	18	Amortissable	13/05/2019	22 200	14 995
BONS HBM LT	28/05/2002	7,10	18	Amortissable	28/05/2020	58 400	42 616
BONS HBM LT	13/07/2005	5,31	18	Amortissable	13/07/2023	150 000	201 012
BONS HBM LT	21/07/2001	6,89	18	Amortissable	21/07/2019	116 400	77 472
BONS HBM LT	01/08/2000	6,67	18	Amortissable	01/08/2018	171 920	103 747
BONS HBM LT	02/08/2000	6,67	18	Amortissable	02/08/2018	6 640	4 006
BONS HBM LT	27/08/2000	6,67	18	Amortissable	27/08/2018	86 950	52 228
BONS HBM LT	02/09/2002	6,94	18	Amortissable	02/09/2020	130 770	93 263
BONS HBM LT	18/10/2000	7,38	18	Amortissable	18/10/2018	100 000	61 024
BONS HBM LT	23/10/2000	7,38	18	Amortissable	23/10/2018	50 000	30 481
BONS HBM LT	23/10/2001	7,04	18	Amortissable	23/10/2019	100 000	65 722
BONS HBM LT	24/10/2001	7,04	18	Amortissable	24/10/2019	150 000	98 564
BONS HBM LT	25/10/2000	7,38	18	Amortissable	25/10/2018	40 000	24 375
BONS HBM LT	01/11/2000	7,38	18	Amortissable	01/11/2018	60 000	36 512
BONS HBM LT	20/11/2001	6,89	18	Amortissable	20/11/2019	400	260
BONS HBM LT	26/11/2000	7,38	18	Amortissable	26/11/2018	58 400	35 361
BONS HBM LT	26/11/2001	6,89	18	Amortissable	26/11/2019	295 800	192 261
BONS HBM LT	13/12/2000	7,38	18	Amortissable	13/12/2018	1 290	778
BONS HBM LT	31/12/2001	7,15	18	Amortissable	31/12/2019	150 000	97 604
SOUS TOTAL BONS HBM A LONG TERME						3 266 255	2 464 984
Certificats de dépôts	08/07/2010	4,20	2 ans	In Fine	08/07/2012	355 000	362 230
Certificats de dépôts	08/07/2010	3,95	52 sem	In Fine	08/07/2011	103 000	104 973
Certificats de dépôts	03/08/2010	3,95	52 sem	In Fine	03/08/2011	30 000	30 490
Certificats de dépôts	03/08/2010	4,25	2 ans	In Fine	03/08/2012	400 000	407 033
Certificats de dépôts	30/09/2010	4,25	2 ans	In Fine	30/09/2012	409 000	413 429
Certificats de dépôts	30/09/2010	3,95	52 sem	In Fine	30/09/2011	344 000	347 462
Certificats de dépôts	02/11/2010	3,75	3 mois	In Fine	02/02/2011	190 000	191 171
Certificats de dépôts	13/12/2010	3,73	6 mois	In Fine	13/08/2010	69 000	69 134
Certificats de dépôts	13/12/2010	3,90	52 sem	In Fine	13/12/2011	100 000	100 203
SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT						2 000 000	2 026 126
TOTAL GENERAL						7 697 247	5 329 796

Source : CIH

Le plafond du programme d'émission de Certificats de dépôt du CIH a été relevé en 2011 de 2.000 MDH à 5.000 MDH.

L'encours des certificats de dépôts émis par le CIH au 31 décembre 2011 s'établit à 4 690 MDH.

▪ Opérations de titrisation initiées par le CIH

En avril 2002, le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc. Ils ont ainsi conjointement créé le FPCT CREDILOG I qui a acquis auprès du CIH, un portefeuille de prêts hypothécaires d'un montant de MAD 500 000 000, à taux fixe, consentis à des fonctionnaires pour l'acquisition, la construction, la rénovation et l'extension de logements individuels ou destinés à la location.

En 2003, le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de MAD 1 000 000 000. Ce FPCT avait pour objet d'acquérir des prêts hypothécaires, à taux fixe, consentis à des salariés des secteurs publics et privés. En décembre 2008, le CIH et Maghreb Titrisation ont lancé une troisième et dernière opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG III pour un montant de MAD 1 500 000 888. L'opération avait pour objectif la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires notamment le ratio de solvabilité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 4/G du 15/01/2001 et le ratio de liquidité régi par la circulaire de Bank Al Maghrib n° 1/G du 27/02/02.

L'émission des trois fonds a été faite sous la forme de 2 catégories de parts (les parts prioritaires et les parts spécifiques) auxquelles s'ajoute la part résiduelle, auprès d'investisseurs institutionnels.

I.6 Politique de distribution de dividendes

▪ Dispositions statutaires

L'article 30 des statuts du CIH stipule que les produits de la Société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux y compris l'impôt sur les Sociétés et des charges sociales, des intérêts des emprunts, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il sera prélevé :

- Cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, le montant du fonds de réserve est descendu au-dessous de ce dixième ;
- La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent (5%) des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas de paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes (sauf ce qui est stipulé ci-après) ;
- Toutes sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à des fonds de réserve facultative ou extraordinaire avec ou sans affectation particulière ou de reporter à nouveau.

Les fonds de réserve peuvent être affectés notamment suivant ce qui est décidé par l'Assemblée Générale Ordinaire, soit à compléter aux actionnaires le premier dividende de cinq pour cent (5%) en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit à l'amortissement total ou partiel des actions de la Société. Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en ce qui concerne le premier dividende de Cinq pour cent (5%) et le remboursement de la valeur nominale. Le solde est réparti entre toutes les actions à titre de superdividende.

▪ Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices

Au cours de la période 2008-2010, le CIH a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

KDH	2008 (n)	2009 (n)	2010 (n)
Résultat Net (A)	404 120	227 865	144 466
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	392 820	136 842	136 842
Taux de distribution (B) / (A)	97%	60%	95%
Nombre d'actions	21 823 363	22 806 930	22 806 930
Dividende par action (en dhs)	18	6	6

Source : CIH

Les dividendes distribués par le CIH au titre des exercices 2008, 2009 et 2010 ressortent à 393 MDH en 2008, 137 MDH en 2009 et 2010.

I.7 Assemblée d'actionnaires

▪ Dispositions statutaires – article 24

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires; ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, incapables, opposants, ou privés du droit de vote.

Les actionnaires se réunissent en assemblées générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires. Des assemblées spéciales peuvent réunir les titulaires d'une même catégorie d'actions.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration qui en fixe l'ordre du jour. A défaut, elle peut être également convoquée en cas d'urgence:

- Par le ou les commissaires aux comptes, après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la Société.

La convocation est faite trente (30) jours au moins avant la date de l'Assemblée, par un avis inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application de l'article 39 du Dahir portant loi du 21 Septembre 1993 relatif au conseil déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne. Toutefois, si toutes les actions de la Société sont nominatives, l'avis de convocation peut n'être fait que par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou en son absence par le Vice-président ou à défaut par toute personne désignée par cette Assemblée. Si l'Assemblée est convoquée par l'un ou les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice, par les liquidateurs ou par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre

publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de titres modifiant le contrôle de la Société, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

▪ **Assemblée Générale Ordinaire- article 25**

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statue sur toutes les questions d'ordre administratif qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée générale est convoquée chaque année dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social. La participation aux Assemblées Générales Ordinaires n'est ouverte qu'aux seuls actionnaires détenant au moins dix (10) actions. Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis peuvent se réunir pour atteindre le nombre de dix (10) actions au minimum et se faire représenter par l'un d'entre eux.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre des actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

▪ **Assemblée Générale Extraordinaire- article 26**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quelque soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultants d'un regroupement d'actions régulièrement effectué, ni changer la nationalité de la Société.

Elle est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée, sur première convocation, d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social.

Si une première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée, dans les formes et délais prévus par la loi. Cette deuxième Assemblée délibère valablement si elle est composée d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux (2) mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

I.8 Organes d'administration

▪ **Composition – article 11**

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus. Les administrateurs sont choisis parmi les personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à titre provisoire par le Conseil d'Administration.

▪ **Durée des fonctions- article 12**

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Les fonctions des administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

▪ **Présidence – article 15**

Le Conseil d'Administration élit en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Président, qui à peine de nullité doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible et révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Toute disposition contraire est réputée non écrite. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Le Président dispose des pouvoirs suivants :

- Il organise et dirige les travaux du conseil, dont il rend compte à l'assemblée générale;
- Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- Il fournit à chaque administrateur toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et répond à toute demande de tout administrateur des documents et informations que celui-ci estime utiles.

▪ **Vice-présidence - article 15**

Le Conseil d'Administration pourra élire en son sein, aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 16, un Vice-président, qui doit être une personne physique. Le Vice-président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Vice-président sur les Sociétés dispose du pouvoir de présider les séances du Conseil et de l'assemblée générale en l'absence du Président.

De même, en cas d'impossibilité temporaire ou de vacance de la Présidence, et le cas échéant jusqu'à nomination d'un nouveau Président, le Vice-président dispose des pouvoirs conférés au

Président dans le cadre de l'article 15-1.

▪ **Secrétariat – article 15**

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président, un Secrétaire du Conseil d'Administration chargé de l'organisation des réunions sous l'autorité du Président. Le Secrétaire est légalement chargé de la rédaction et de la consignation des procès-verbaux dans les conditions prescrites à l'article 16. Le secrétaire du Conseil d'Administration peut être choisi parmi les salariés de la Société, ou en dehors de la Société parmi les hommes de l'art, sous réserve qu'il ne soit pas commissaire aux comptes de la Société.

▪ Délibération du conseil – article 16

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président aussi souvent que l'exige la loi et que la bonne marche des affaires sociales le nécessite.

Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil d'Administration, en tenant compte, s'il y a lieu, des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

Toutefois en cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les commissaires aux comptes. Lorsque le Conseil d'Administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, le dit Directeur Général ou les dits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir.

Le Directeur Général ou les administrateurs, selon le cas, établissent l'ordre du jour objet de la convocation du Conseil faite conformément à l'alinéa précédent.

Sauf en cas d'urgence et avec l'accord de chacun des membres du Conseil, les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par écrit avec un préavis minimal de quinze (15) jours; toute convocation aux réunions du Conseil d'Administration doit le cas échéant comprendre toutes les informations et les documents nécessaires pour que les membres du Conseil d'Administration puissent prendre une décision sur les points de l'ordre du jour.

Il est tenu un registre des présences qui est signé par tous les administrateurs, et les autres personnes participant à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur première convocation que si la moitié au moins de ses membres (dont l'un au moins aura été désigné sur proposition de la société Groupe

Caisse d'Epargne Maroc (ou de toute autre société du groupe Caisse Nationale des Caisses d'Epargne) est présente. En l'absence de réunion du quorum sur première convocation, une seconde réunion du Conseil pourra être convoquée sans condition de quorum dans un délai minimal de quinze (15) jours à compter de la date de la première réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

▪ Attributions du conseil d'administration – article 17

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil peut constituer en son sein, et avec le concours, s'il l'estime nécessaire, de tiers, actionnaires ou non, des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis. Il est rendu compte aux séances du conseil de l'activité de ces comités et des avis ou recommandations formulés.

Le Conseil fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Au 31 décembre 2011, le conseil d'administration est composé des membres suivants :

Fonction	Nom	Date de nomination	Fin du Mandat
Président	M. Ahmed RAHHOU Président Directeur Général du CIH	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
Administrateurs	M. Anass HOUIR ALAMI Directeur Général de la CDG	07/10/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. François PEROL Président du Directoire de BPCE.et Vice-président du Conseil du CIH	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Said LAFTIT – Secrétaire Général de la CDG et représentant de MCM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mohamed Amine BENHALIMA Directeur Général Adjoint de la CDG	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Christian MONTAGARD représentant de BPCE Maroc	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mohamed Hassan BENSALAH Président Directeur Général de HOLMARCOM	28/05/2009	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Mustapha LAHBOUBI Directeur du Pôle Finance de la CDG	25/11/2010	AGO statuant sur les comptes 2014
	M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR	20/05/2011	AGO statuant sur les comptes 2016

Source : CIH

M. Ahmed RAHHOU est aussi administrateur des sociétés suivantes :

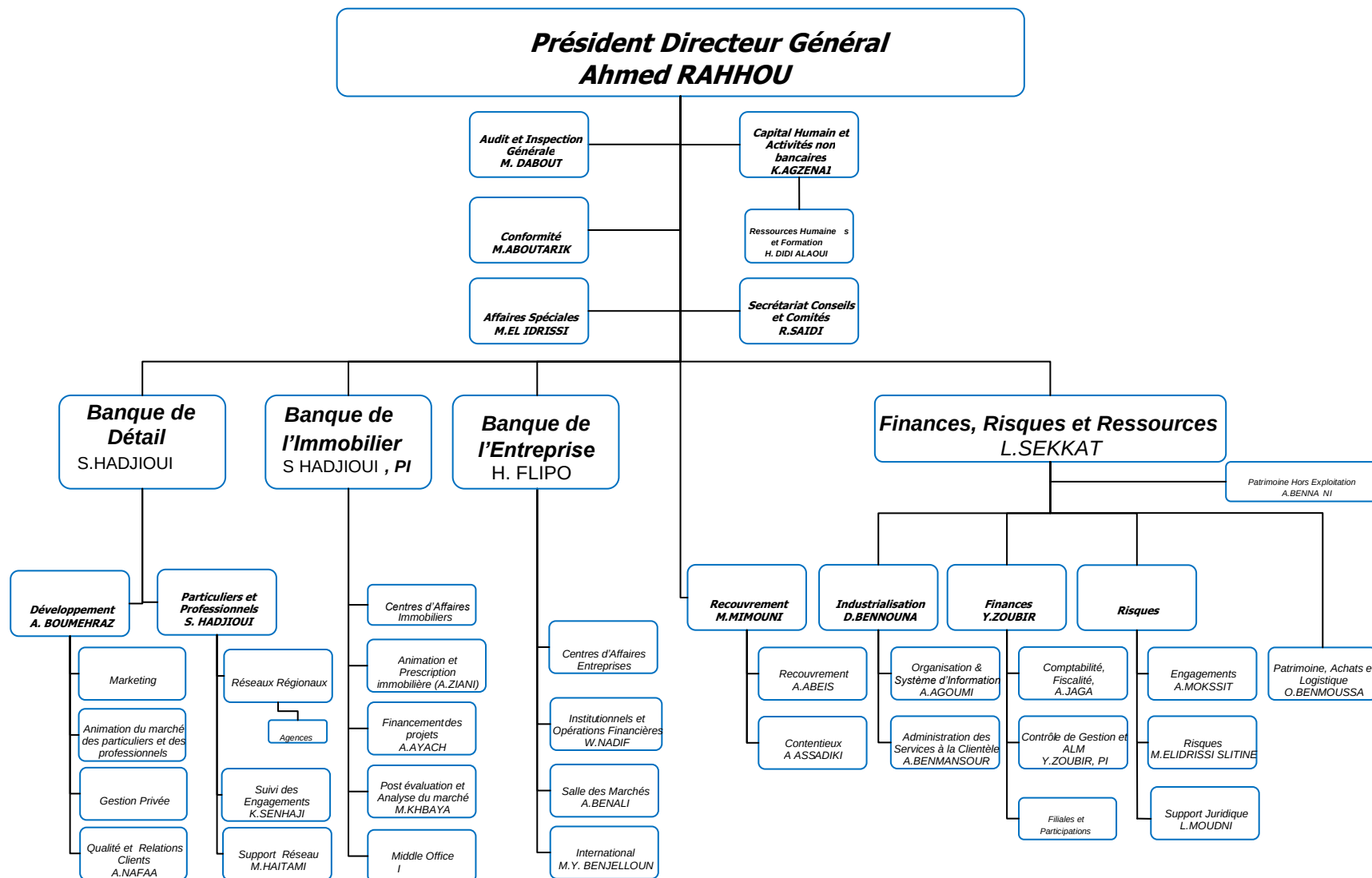
- CIMR ;
- LAIT PLUS ;
- CMB Plastique ;
- SOFAC ;
- MAROC LEASING

Ainsi que de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

I.9 Organes de direction

▪ Organigramme fonctionnel :

Au 31 décembre 2011, l'organigramme fonctionnel du CIH se présente comme suit :



▪ **Organisation:**

a) Pole Capital Humain et Activités non bancaires

La structure « Capital Humain et Activités Non Bancaires », a pour mission de développer le potentiel humain de la Banque en mettant en place une gestion proactive des ressources humaines. Le pôle est directement rattaché à la Présidence

Ainsi, la réorganisation de la fonction RH se projette dans un triple objectif de :

- Passer de « l'administration » au « service » pour une gestion efficace et efficiente transitant ainsi vers le marketing de la fonction ;
- Faire du développement des compétences le levier de la conduite du changement de façon à jumeler l'épanouissement du collaborateur et l'efficacité économique de l'Institution en s'appuyant notamment sur une politique de formation volontariste ;
- Développer la politique de communication interne, en assurant l'organisation et la gestion des flux d'informations qui circulent à l'intérieur de la Banque afin de les diffuser clairement et efficacement.

b) La Banque de Détail

La Banque de détail cible son action vers la clientèle des particuliers et des professionnels en vue du développement de la collecte des ressources, de la commercialisation des produits, mais également en vue d'un développement significatif des activités de services génératrices de commissions.

Elle intègre l'ensemble des structures développant l'offre de produits et services ainsi que des structures d'appui, de suivi de la qualité de la relation client et d'animation commerciale en faveur des agences.

Cette structure est également le lieu du lancement d'un nouveau métier de la Banque, celui de la « Gestion privée » qui constitue un pendant indispensable à la conquête des clients particuliers ou professionnels haut de gamme;

Dans ce cadre, l'activité de la Banque de détail verra le renforcement des réseaux régionaux dont le rôle d'encadrement et d'animation des agences sera conforté en vue d'une meilleure performance commerciale via une meilleure qualité de service.

La maîtrise des risques liés à ces activités sera renforcée par la mise en place d'une structure dédiée, en central et dans chacune des régions.

c) La Banque de l'Immobilier

L'objectif de la création d'une Banque de l'Immobilier est de consolider les positions historiques de la Banque sur ce marché en général et dans le financement et l'accompagnement de la promotion immobilière, en particulier.

A cet effet, le périmètre initial de cette activité a été élargi en vue de l'ériger en une structure complète dédiée au financement de l'immobilier en général et ayant un plus large spectre de son champ d'intervention.

En effet, cette activité est dotée de structures visant à renforcer l'expertise de la Banque en matière de connaissance et d'évaluation du marché, mais également de structures visant à

déployer son action au niveau régional pour une plus grande proximité avec les promoteurs immobiliers.

L'architecture de cette activité se décline sur deux niveaux :

- Au niveau central :
 - Une structure dédiée à l'analyse et l'observation du marché de l'immobilier en vue notamment de disposer d'un outil de veille sur ce secteur et de mettre en œuvre des mécanismes de pro activité permettant au CIH de consolider et de renforcer son expertise immobilière et sa gestion des risques immobiliers;
 - Des structures dédiées au pilotage, d'une part pour le traitement et le suivi des opérations induites par l'activité de financement de la promotion immobilière et d'autre part pour assurer le développement et l'animation des relations commerciales avec les promoteurs immobiliers.
- Au niveau régional : la création de « Centres d'affaires promotion immobilière» dédiés à la promotion immobilière en vue d'un contact plus rapproché et plus professionnalisé avec les promoteurs pour mieux les accompagner, à la fois, en phase amont de la réalisation de leurs projets, qu'en phase aval lors de la commercialisation et ce en mettant notamment en place des réseaux alternatifs pour les crédits acquéreurs.

d) La Banque de l'Entreprise

Il s'agit d'un nouveau métier pour le CIH devant contribuer progressivement à la diversification de ses risques et à l'amélioration de son PNB à travers le lancement de nouvelles activités de financement, d'investissement et de Banque des marchés en direction des entreprises.

Aussi, cette nouvelle structure ciblera en priorité le marché des Corporate et des institutionnels et sera dotée progressivement de « Centre d'affaires Corporate » régionaux dédiés à cette activité pour une plus grande proximité et réactivité vis-à-vis de la clientèle ciblée.

Cette nouvelle activité jouera également un rôle important dans la collecte de ressources de refinancement de la Banque à travers ses activités de marché. De même, elle sera le porteur du développement de partenariats et de synergies de groupe avec ses actionnaires de référence.

e) Pôle Recouvrement

L'objectif de la nouvelle organisation est de donner un nouvel élan à l'activité de recouvrement des créances en souffrance, activité constituant un centre de profit à part entière et contribuant non seulement à l'assainissement du bilan de la Banque, mais également à l'amélioration de son résultat net.

A cet effet, le Pôle Recouvrement vise à :

- Regrouper les anciens dossiers litigieux de montant significatif au sein d'une entité spécialisée dont la seule mission est d'en assurer la bonne fin ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens et procédures pour le recouvrement des créances amiables ou contentieuses rentrant dans le cadre de son périmètre d'intervention.

f) Finances, Risques et Ressources

L'entité en, charges des Finances, Risques et Ressources a pour objectif de veiller à maîtriser et gérer l'ensemble des risques induits par la croissance de la banque en améliorant significativement l'efficacité opérationnelle du mode opératoire du CIH.

Ainsi, sa mission est de

- Renforcer les structures dédiées à la gestion des risques, aussi bien au niveau du pilotage central qu'au niveau des différents métiers de la Banque ;
- Renforcer et consolider les structures de back office et de soutien à l'activité commerciale notamment par une plus grande fluidité des process de traitement des opérations de masse en vue de permettre, dans un schéma cible, de libérer plus de temps commercial en agence.

g) Pôle Secrétariat Conseils Et Comites

Ce pôle a pour mission :

- d'assurer la préparation et le bon déroulement des réunions des instances sociales de la banque ainsi que de ses comités internes.
- de coordonner les travaux de mise en place et de fonctionnement d'une gouvernance d'entreprise de la banque alignée sur les dispositifs légaux et réglementaires et intégrant les meilleures pratiques

h) Pôle Conformité

Le Pôle Conformité est responsable

- De la mise en œuvre du plan des contrôles permanents tel qu'il est défini par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration ;
- Du respect des lois, règlements, normes et conventions du secteur, règles d'éthique et déontologie, usages professionnels, ainsi qu'à l'application des procédures, des décisions et des règles internes

i) Direction de L'audit et Inspection Générale

La mission de la Direction de l'Audit et Inspection Générale consiste à apporter à la Banque une assurance sur le degré de maîtrise des opérations, en évaluant la qualité du contrôle et les processus de management du risque et à contribuer à leur amélioration et au renforcement de leur efficacité.

▪ Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Ahmed RAHHOU (53 ans), Président Directeur Général

Né en 1958 à Meknes, M.RAHHOU a été nommé par Sa Majesté Mohammed VI Président Directeur Général du CIH le 06 Octobre 2009.

Avant de rejoindre le CIH, M.RAHHOU était Président Directeur Général de Lesieur Cristal durant la période de 2003 à 2009. Il a aussi occupé les fonctions suivantes au Crédit du Maroc :

- Membre du Directoire en charge du réseau d'agences au Maroc et à l'Etranger ;
- Membre du Directoire;
- Directeur Général Adjoint ;
- Directeur de l'Information et de l'Organisation ;
- Directeur des Programmes et du Contrôle de Gestion.

M. Ahmed RAHHOU est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1980 et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1982

M. Lotfi SEKKAT (47 ans), Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques

Né en 1964, M. Sekkat est actuellement Directeur Général Délégué en charge des Finances, des Ressources et Risques au CIH.

Antérieurement à sa nomination au CIH, il a effectué un parcours professionnel riche au Crédit du Maroc où il a exercé diverses missions au Secrétariat Général de l'Exploitation, occupé le poste de Directeur de l'Informatique et de l'Organisation et a été nommé Directeur Central de l'Industrialisation.

M. Lotfi SEKKAT est ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique, Informatique et Radio Communications de Bordeaux.

M. Hervé FLIPO (53 ans), Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise

Hervé FLIPO a démarré sa carrière en 1982 chez Ernst and Young à Paris dans le secteur de l'audit.

En 1985, Il a intégré le groupe bancaire CIC pour y occuper différentes fonctions à la Direction Internationale et notamment la responsabilité de la zone Afrique.

De 1990 à 1997, il a été détaché par le CIC auprès de la Banque Commerciale du Maroc en tant que Directeur adjoint à Paris puis Directeur Général à Bruxelles.

Il est revenu dans le groupe CIC en 1997 pour prendre la Direction des activités internationales de la Société Bordelaise de CIC.

En 2003, il a rejoint la holding du Groupe Caisse d'Epargne (devenu groupe BPCE) en charge des banques hors France métropolitaine en tant que Responsable des financements internationaux à Paris, puis Directeur des Financements et du Trade à Tunis.

Hervé FLIPO a rejoint le CIH en juin 2010.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

M. Kamal AGZENAI (61 ans), Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et Activités non bancaires

M.AGZENAI est né à Tanger en 1950. Il est depuis 2009, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et Activités non bancaires du CIH.

Il a aussi occupé plusieurs positions au CIH :

- Directeur Chargé de Mission auprès du Président du CIH, chargé de la mise en place des produits alternatifs ;
- Directeur Chargé de Mission auprès du Président ;
- Directeur du Pôle Filiales, Participations et Patrimoine ;
- Directeur Chargé du Recouvrement, Participations et Patrimoine ;
- Directeur Chargé du Recouvrement Grandes Branches ;
- Directeur Chargé de l'Hôtellerie ;
- Directeur Délégué chargé de l'Exploitation puis du Recouvrement.

M. Kamal AGZENAI est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Marseille en 1977.

M. Rachid SAIDI (51 ans), Directeur du Pôle Secrétariat Conseils et Comités

M. Rachid SAID a rejoint le CIH en 1984 où il travaille successivement à l'Audit Interne et au contrôle de gestion. De 1986 à 1988, il participe en tant que membre de la commission Produits au projet d'extension de l'activité du CIH à la collecte des dépôts. En 1988, il exerce en tant que Directeur d'agence. De 1999 à 2000, il est Responsable de l'évaluation des crédits grandes branches.

A partir de 2001, il exerce successivement les fonctions de Directeur de la Promotion Immobilière, Chargé de Mission auprès de la Présidence (2004-2005), Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale (2006-2007), et enfin Directeur de Pôle en charge du Secrétariat des Conseils et Comités.

M. SAIDI est titulaire d'un doctorat en Sciences Economiques de Paris en 1983.

M. Mohamed Elidrissi (57 ans), Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Affaires Spéciales

M Mohamed ELIDRISSI est né en 1954. Il est actuellement Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Affaires Spéciales.

Après un passage à l'Administration Publique, Monsieur EL IDRISSE a intégré le CIH en 1977 en tant qu'inspecteur puis il a assumé plusieurs responsabilités au sein des Directions du Crédit et du Contrôle de Gestion. En 1988, et après une formation à l'institut bancaire, il a intégré la commission ad hoc chargée de préparer le CIH à recevoir le dépôt du public pour devenir banque entière. Depuis 1991, il a été chargé de la direction de la Division Procédures et Conseil Juridique, puis de la Direction Affaires Juridiques et Contentieux. En 2006, il a été promu Directeur du Pôle Recouvrement et Support Juridique puis DGA chargé du Pôle Affaires Générales. Depuis novembre 2009 M. El Idrissi est Responsable du Pôle affaires spéciales.

Parallèlement, il a assumé la fonction de président du Directoire de la société Dounia Hôtels (ex filiale CIH) et assume la Présidence des Conseils d'Administration de quelques filiales.

M ELIDRISSI est diplômé de la faculté de Droit de Rabat et en Gestion de HEM (cycle supérieur).

M. Abdelhak BOUMEHRAZ (41 ans), Directeur du Pôle en charge du Développement au sein de la Banque de Détail

M. Boumehraz, né à Casablanca en juin 1970, est actuellement Directeur du Pôle en charge du Développement au sein de la Banque de Détail du CIH.

Il a démarré sa carrière au sein du Crédit du Maroc en 1993 où il a été chargé de la restructuration du département des Titres. Par la suite il a participé à la création de « Crédit du Maroc Capital » société de bourse du Crédit du Maroc en 1995 et a été nommé comme Directeur Général Adjoint.

En 1997, il a créé « Crédit du Maroc Gestion » la société de gestion des OPCVM du Groupe Crédit du Maroc puis « Crédit du Maroc Fonds » la société de gestion des Fonds Commun de Placement en 1999 et a été respectivement Président du Directoire de CDMG et Directeur Général de CDMF.

En 2001, il a créé « Crédit du Maroc Patrimoine » la filiale de gestion de patrimoine du groupe afin de capitaliser sur la relation clients sur les deux volets « Bourse et Gestion d'Actif ».

Il a rejoint le nouveau groupe Attijariwafa bank pour piloter le projet de création de la Business Unit Banque Privée dont il a chapeauté la Direction jusqu'en 2008.

Monsieur Boumehraz est titulaire d'un Master en Finances et Marchés des Capitaux de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris.

M. Samir HADJIOUI (50 ans), Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels

Monsieur SAMIR HADJIOUI, né en 1961, est actuellement Directeur de Pôle en charge des Particuliers et Professionnels.

En 1985, il débuta à l'Office d'Exploitation des Ports en tant que chef de service en charge des réseaux et de la maintenance des bâtiments au port de Casablanca. Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit Immobilier et Hôtelier en septembre 1989.

Après avoir exercé diverses missions au Staff du Président, il a occupé le poste de Directeur Agence « Entreprises » spécialisée dans la gestion des grands comptes en 1993, Directeur du Réseau Nord en 1998, Directeur de la Distribution en charge des points de ventes, de la Direction marketing, la Direction de l'international et de la Direction de la production bancaire en 2000, Directeur en charge de la Direction des Entreprises en 2002 et Directeur en charge du réseau en 2005.

M. HADJIOUI est ingénieur de formation, lauréat de l'ENSEEIH – Ecole Nationale Supérieure de l'Electronique, l'Electrotechnique, l'Informatique et de l'Hydraulique de Toulouse - de l'Institut Polytechnique de Toulouse.

M. Driss BENNOUNA (45 ans), Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation

M. Driss BENNOUNA, né en 1966, est actuellement Directeur du Pôle Support et Logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle.

Depuis 1986, il a occupé les fonctions suivantes au CIH :

- Directeur du pôle support et logistique, en charge de coordonner entre les fonctions Système d'Information, Organisation et Administration des services à la clientèle ;
- Directeur de la Direction des Systèmes d'Information et Procédures ;
- Responsable de l'unité Etudes et Développements Informatiques ;
- Responsable du département Exploitation et Production Informatique ;

- Ingénieur SI puis Responsable du domaine fonctionnel « Agence ».

M.BENNOUNA est Ingénieur d'état en Génie Electrique, Option Systèmes Informatiques de l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs (EMI).

M. Matthieu DABOUT (40 ans), Directeur de l'audit et de l'Inspection Générale

En 1995, M. Matthieu DABOUT a débuté sa carrière entant qu'auditeur externe chez Mazars Paris.

Depuis 1997, il a occupé les postes suivants :

- Responsable du contrôle Interne chez SODECCO (BRO / Groupe CIC) à Orléans ;
- Auditeur Interne et puis Responsable du Contrôle des risques de crédit chez BRO / Groupe CIC;
- Adjoint du Directeur de l'Audit chez BPCE International & Outre Mer (Groupe BPCE) à Paris.

Depuis Mai 2010, M.Matthieu Dabout, occupe le poste de Directeur de l'audit et de l'inspection générale au CIH.

M. Matthieu Dabout est diplômé de l'EDHEC de Lille. En 2007, il a obtenu le diplôme CIA (Chartered Internal Auditor) de l'IIA (Institute of Internal Auditors).

M. My El Hassan DIDI ALAOUI (54 ans) Directeur du Pôle Ressources Humaine et de la Formation

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan a débuté se carrière en 1981 au niveau de l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuse (ONICL) avant d'intégrer en 1984, le Comptoir Métallurgique Marocain (C.M.M) en tant que Responsable Informatique pour une durée de cinq années.

Suite à cette expérience, il rejoint le Crédit du Maroc (C.D.M) en Novembre 1989, en qualité de Responsable du département de l'informatique Commerciale. Après un bref passage au pôle administratif du Réseau au sein du même établissement entre 2003 et 2004, il rejoint en février 2004 la direction des Ressources Humaines en tant que Directeur des Relations Sociales et adjoint au Directeur des Ressources Humaines Groupe.

Il a intégré le CIH en décembre 2009 en tant que Directeur des Ressources Humaines avant de prendre la responsabilité du pôle Ressources Humaines et Formations en Janvier 2011.

Monsieur DIDI ALAOUI My El Hassan est Ingénieur Analyste de l'institut National des Statistiques et d'Économie Appliquée (INSEA). En 1995, Il obtient son diplôme de l'ITB.

M. MIMOUNI Morad (43 ans) Directeur du Pôle Recouvrement

M.MIMOUNI a commencé son parcours professionnel en intégrant la SGMB comme adjoint au directeur des projets et de l'organisation. 5 ans plus tard, il intègre le CIH comme Directeur de l'Organisation et de la Qualité avant d'être nommé en 2001, Directeur de l'Audit Interne et de l'Inspection Générale au CIH.

Après un parcours au niveau de Lesieur-Cristal en tant que directeur des achats, de l'approvisionnement et de la gestion du risque Marché à Lesieur-Cristal, il réintègre le CIH en 2011 en tant que Directeur du pôle recouvrement.

Morad MIMOUNI a fait ses études universitaires à l'ENSEM de Nancy, et les a continuées à l'Ecole des Mines où il a obtenu son mastère en Génie des Systèmes Industriels. Il est aussi titulaire d'un diplôme Executive MBA « General Management Program » à l'Essec Management Education.

M.ABOUTARIK Mohamed (54 ans) Directeur du Pôle Conformité

M. ABOUTARIK a intégré le CIH en 1984 et a occupé plusieurs postes de responsabilité en agence, Direction Régionale et Direction de l'Exploitation. Il a également participé à plusieurs projets structurants tels que le lancement de nouveaux produits bancaires, la restructuration de la Direction de l'Exploitation, la restructuration de la fonction Recouvrement et le projet Bâle II. Depuis 1999, il a rejoint la filière Contrôle de la banque où il a occupé le poste de responsable de l'Inspection Générale, puis directeur du Contrôle Permanent. Il est actuellement Directeur du Pôle Conformité.

M. ABOUTARIK est diplômé de l'ISCAE, option Finances Comptabilité, en 1981, le DES de l'Institut Technique Bancaire en 1992 et le Diplôme des Etudes Financières et Comptables du CNAM en 2006.

M. ZOUBIR Younes (38 ans) Directeur du Pôle Finances

M.ZOUBIR a entamé son parcours professionnel en 1997 en tant qu'Inspecteur au sein de la Société Générale Marocaine des Banques. En 2000, il rejoint Wafasalaf en tant qu'auditeur Senior puis responsable de l'Audit Interne. En 2005, il a pris la responsabilité du Département Finances et Comptabilité. En 2008 il a été nommé Directeur Financier et Administratif, membre du comité exécutif dudit Etablissement. Il a occupé ce poste jusqu'à janvier 2011, date à laquelle, il a rejoint le CIH en tant que Directeur de Pôle Finances.

M. Younes ZOUBIR a obtenu son diplôme de troisième cycle en Science Economique, Option Finances, de l'Université Hassan II à Casablanca en 1997.

I.10 Gouvernement d'entreprise

▪ Les comités émanant du Conseil d'Administration

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de nomination et de rémunération	3 administrateurs • M. Anass HOUIR ALAMI, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ; Président du Comité ; • M. François PEROL, Président du Directoire de BPCE et Vice-Président du Conseil d'Administration du CIH ; membre du Comité ; • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ;	Donne un avis sur le recrutement, la nomination, la révocation et la rémunération du Président du Conseil d'Administration et de ses membres, des dirigeants et salariés de la société.	Au moins une fois par an
Comité stratégique	6 administrateurs • M. Ahmed RAHHOU, Président Directeur Général du CIH, Président du Comité ; • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Christian MONTAGARD, Représentant permanent BPCE MAROC, membre du Comité	• Propose au Conseil d'Administration les éléments de réflexion et d'orientation concernant le positionnement de la banque, les marchés recherchés, les métiers exercés, la vision stratégique et les objectifs stratégiques ; • Statue sur les actes de gestion relatifs à l'octroi de crédits, à l'acquisition d'actifs, à l'investissement et au recouvrement.	Au moins une fois tous les deux mois

Comité d'audit	5 administrateurs • M. Christian MONTAGARD, Représentant permanent BPCE MAROC, président du Comité. • M. Saïd LAFTIT, Secrétaire Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mohammed Amine BENHALIMA, Directeur Général Adjoint de la Caisse de Dépôt et de Gestion, membre du Comité ; • M. Mustafa LAHBOUBI, Directeur du Pôle Finance de la CDG, membre du comité.	• Chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; • Veille à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliqués pour l'établissement des comptes individuels et consolidés.	Au moins quatre fois par an

Source : CIH

▪ Les comités internes

a) Les comités de supervision

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Direction Générale	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier ; • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels ; • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; • Le Directeur du Pôle Secrétariat des Conseils et Comités ; • Le Directeur du Pôle Ressources Humaines et Formation • Le Directeur du Pôle Finances • Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale	Le Comité de Direction Générale constitue un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre les principaux responsables de la banque, portant sur des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la politique générale de la banque (plans réglementaires et concurrentiels, lancement de projets structurants, préparation du budget annuel, choix organisationnels..).	Hebdomadaire
Comité de Coordination Commerciale	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en	Le Comité de Coordination Commerciale constitue un cadre d'information, d'échange et de concertation portant sur les thèmes relevant des fonctions commerciales de la Banque.	Hebdomadaire

	- charge de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier ; - Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels ; - Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; - Le Directeur du Pôle Recouvrement.		
Comité Organisation et Système d'information	- Le Président Directeur Général ; - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque et de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; - Le Directeur du Pôle Conformité ; - Les Directeurs de Pôle et Directeurs concernés par les thèmes inscrits à l'ordre du jour	- Assure le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la banque en matière de Système d'Information ; - Valide les plans d'actions annuels de la banque en matière d'organisation et de système d'information et en assurer le suivi ; - Décide des arbitrages en matière de priorisation des projets ; - Valide la politique de sécurité du SI, veiller à sa mise œuvre et à sa maintenance ; - Valide les budgets relatifs aux projets organisation et Système d'Information.	Mensuelle
Comité de Management des Risques	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; - Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; - Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; - Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; - Le Directeur du Pôle Risques ; - Le Directeur de l'Audit et Inspection Générale ; - Le Directeur des Engagements ;	En charge du suivi des risques de la banque, notamment les risques de crédit, de marché, risques opérationnels...	Trimestrielle

	• Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM		
Comité de Contrôle Interne	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Risques ; • Le Directeur du Pôle Conformité ; • Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection générale	Il dispose des attributions suivantes : • Définir la structure organisationnelle du contrôle interne du CIH et de ses filiales ; • Vérifier la correcte couverture du périmètre du CIH et de ses filiales par le dispositif de contrôle interne ; • Prendre connaissance des anomalies graves en matière de dysfonctionnement du contrôle interne relevées par les corps de contrôle interne et externe ; • Suivre la correcte mise en œuvre des mesures correctrices décidées pour palier les dysfonctionnements constatés ; • Examiner avant approbation toute modification de la charte d'Audit du CIH ; • Examiner et approuver le manuel de contrôle interne ; • Examiner avant approbation le rapport annuel sur le contrôle interne	Trimestrielle
Comité Qualité	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier ; • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels ;	Veille au respect des normes qualités, instituée par la banque.	Trimestrielle

	• Le Directeur de Pôle en charge du Développement ; • Le Directeur du Marketing ; • Le Directeur en Charge de la Direction Qualité et Relations Clients		
Comité Général	• Le Président Directeur Général ; • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires ; • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation ; • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales ; • Les Directeurs de Pôles et Directeurs; • Les Directeurs régionaux	Le Comité Général constitue un cadre d'informations, d'échange et de communication qui associe l'ensemble des Directeurs de la banque (siège et régions). Il a pour mission de traiter des thèmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de la banque et à son déploiement opérationnel, en vue d'en assurer le relais auprès du personnel de la banque.	Trimestrielle (après les arrêtés trimestriels des comptes)

Source : CIH

b) Les comités de gestion opérationnelle

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité des Engagements	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources - Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur Général Adjoint en Charge des Affaires Spéciales - Le Conseiller auprès du D.G.D en charge des Finances Risques et Ressources - Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim - Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels - Le Directeur du Pôle Risques - Le Directeur du Pôle Recouvrement - Le Directeur des Engagements - Le Directeur des Risques - Le Directeur de la Promotion Immobilière - Le Directeur du Support Juridique - Les chargés d'affaires en charge de dossiers à l'ordre du jour du Comité	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes et le réaménagement des conditions de prêts.	Hebdomadaire
Comité de Recouvrement	- Le Président Directeur Général - Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources - Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise - Le Conseiller auprès du D.G.D en charge des Finances Risques et Ressources - Le Directeur Général Adjoint en Charge des Affaires Spéciales - Le Directeur du Pôle Risques	Statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructurations, d'assainissements des créances en recouvrement amiable ou judiciaire et sur tout autre montage de sortie relatif à ces créances (acquisition de gages, Dations en Paiement, etc.), et ce pour tout dossier dont le risque net est inférieur ou égal à 20 millions de Dirhams. Les dossiers dépassant cette limite sont soumis au Comité Stratégique.	Hebdomadaire

	• Le Directeur de Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Recouvrement • Le Directeur du Contentieux • Le Directeur Rattaché au DGA Affaires Spéciales		
Comité Administratif	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur des Ressources Humaines	En charge de la définition, de la mise en place et de l'évaluation de la politique générale de l'institution tant en matière de ressources humaines et de gestion du patrimoine, qu'en matière de moyens généraux nécessaires au développement de l'institution aussi bien sur les plans quantitatif que qualitatif.	Hebdomadaire
Comité Commercial	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur du Contrôle de Gestion • Le Directeur du Marketing • Le Directeur en charge de la Direction Qualité et Relations Clients • Le Directeur Support Réseaux • Le Chef de Division Suivi des engagements (Banque de Détail)	• En charge de valider les plans d'actions commerciaux de la Banque de Détail et de veiller à leur adaptation en fonction de l'évolution des orientations stratégiques et de l'environnement concurrentiel • Assure le suivi des réalisations commerciales	Hebdomadaire

	• Les Directeurs Régionaux (Mensuellement)		
Comité Produits	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM • Le Directeur du Marketing • Le Directeur en charge de la Direction Qualité et Relations Clients • Le Directeur de la Conformité Réglementaire • Le Directeur du Support Juridique	statue sur : • Les nouveaux produits et services à mettre en place dans le cadre du développement des activités de la banque ; • L'adaptation des produits et services existants ; • La politique tarifaire liée aux produits et services commercialisés par la banque.	Trimestrielle
Comité de Trésorerie	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur de Pôle en charge des Particuliers et des Professionnels • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM • Le Responsable des Activités de marché	En charge du suivi de la gestion de la trésorerie de la banque	Hebdomadaire

Comité ALM	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur du Pôle Finances ; • Le Directeur de l'Audit Interne et Inspection Générale • Le Directeur du Contrôle de Gestion et ALM • Le Directeur du Pôle Risques ; • Le Directeur des Risques ; • Le Responsable de la fonction ALM • Le Responsable des Activités de Marché	• En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de gestion Actif-Passif, en fonction des orientations stratégiques et des dispositions légales et réglementaires ; • Alimente le Comité de Management des risques en reporting relatifs aux risques de taux, liquidité, change...	Trimestrielle
Comité de pilotage des risques de crédit	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en Charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Générales • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur des Engagements • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Support Juridique	Il valide les principaux indicateurs de mesure des risques de crédit qui lui sont proposés par la Direction des Risques.	Deux fois par trimestre
Comite des risques opérationnels	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales • Le Directeur Général en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Support Juridique	En charge du suivi opérationnel des risques de la banque.	Deux fois par trimestre

Comité Conformité	• Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Capital Humain et des activités non bancaires • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Industrialisation • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des Professionnel • Le Directeur du Pôle Conformité • Le Directeur de Pôle en charge du Développement • Le Directeur de l'Audit et de l'Inspection Générale • Le Directeur de la Conformité Réglementaire • Le Directeur du Contrôle Permanent	En charge de l'élaboration de la politique Conformité de la banque et du suivi du risque de non-conformité conformément aux normes légales, réglementaires et professionnelles.	Trimestrielle
Comité de Suivi des risques sensibles	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim • Le Directeur du Pôle en charge des Particuliers et des professionnels • Le Directeur des Engagements • Le Directeur de la Comptabilité et Fiscalité • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Recouvrement	Il examine la situation des clients (ou groupe de clients), non contentieux repris dans la watch-list et qui présentent des critères de dégradation de la qualité des risques.	Trimestrielle
Comité de suivi des Affaires Spéciales	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en	Le Comité des Affaires Spéciales examine l'évolution du recouvrement des clients	Mensuelle

	charge des Finances, Risques et Ressources ; • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Risques • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur rattaché au Pôle Recouvrement et Affaires Spéciales	contentieux historiques de la banque, identifiés selon une liste limitative et gérés par la Direction des Affaires Spéciales et toute autre affaire que le Comité du recouvrement aura décidé de lui confier.	
Comité de suivi du contentieux	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur du Contentieux	Le Comité de Suivi du Contentieux examine individuellement l'état d'avancement du Recouvrement de toutes les créances contentieuses d'un client (ou d'un groupe de client)	Trimestrielle
Comité de suivi des opérations d'assainissement	• Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Les Directeurs Généraux adjoints • Le Directeur en charge de l'Administration des Services à la Clientèle • Les Directeurs de Pôle et Directeurs en charge des sujets à traiter	en charge du suivi du plan d'assainissement du passif de certaines activités, notamment dans les domaines suivants : • Assainissement des garanties ; • Assainissement des suspens avec le Ministère des Finances : Ristournes, avances de l'Etat ; • Assainissements divers (comptes en sommeil, reliquats de créance, etc.).	Mensuelle
Comité de provisionnement	• Le Président Directeur Général • Le Directeur Général Délégué en charge des Finances, Risques et Ressources • Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise • Le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Affaires Spéciales • Le Directeur du Pôle Recouvrement • Le Directeur des Engagements • Le Directeur de la Comptabilité et	Le Comité de Provisionnement est chargé d'examiner les dotations aux provisions du trimestre et de l'exercice.	Trimestrielle

	Fiscalité • Le Directeur des Risques • Le Directeur du Support Juridique • Le Directeur de l'Audit Interne et Inspection Générale		

Source : CIH

c) Les comités par pôles métiers

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité de Crédit Banque de détail	- Le Directeur du Pôle Particuliers et Professionnels - Le Directeur des Engagements - Le Chef de la Division Suivi des Engagements (Particuliers et Professionnels)	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts, d'adhésions, de cessions avec suite de prêt ; et ce dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Immobilier	- Le Directeur de Pôle en charge de la Banque de l'Immobilier, par intérim - Le Directeur des engagements - Le directeur de la promotion Immobilière - Le Responsable de Suivi des Engagements (Banque de l'Immobilier) - Les chargés d'affaires concernés	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des promoteurs immobiliers et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le système de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Crédit Banque de l'Entreprise	- Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise - Le Directeur des Engagements - Les responsables des Centres d'Affaires entreprise concernés.	Statue sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements de lignes d'engagement existantes, les modifications de conditions de prêts concernant la clientèle des entreprises et ce, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général.	Hebdomadaire
Comité Central de Recouvrement	- Le Directeur du Pôle Recouvrement - Le Directeur des Engagements - Le Directeur du Recouvrement - Le Directeur du Contentieux	Statue dans le cadre des limites de compétences fixées par le Président Directeur Général sur les propositions de plans d'apurements, de règlements transactionnels, de restructurations des créances et sur tout autre montage de sortie	Hebdomadaire

		relatif aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire. • Statue sur les demandes de transfert des dossiers relatifs aux crédits aux particuliers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.	
Comité des Prêts au Personnel	• Le Directeur des Ressources Humaines • Le Directeur des Engagements • Le responsable de l'agence Libad	Statue, dans le cadre des limites de compétence fixées par le Président Directeur Général et conformément aux règles et normes en vigueur, en matière de prêts accordés au personnel en activité.	Hebdomadaire

Source : CIH

d) Les comités régionaux

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité Régional	• Le Directeur Régional • Les Directeurs des agences de la région • Le responsable risque régional • Les responsables et cadres de la Direction régionale	• Assurer le suivi des réalisations commerciales régionales • Traiter toute question d'ordre administratif ou logistique, relatives à la région • Surveiller l'évolution des créances relatives aux dossiers de crédits de la région	Mensuelle
Comité de Coordination Régionale	• Le Directeur Régional • Les Responsables des Centres d'affaires régionaux • Les Responsables des Risques régionaux • Les Responsables et Cadres de la Direction régionale.	Développer la synergie et la complémentarité régionale entre les différents métiers commerciaux de la banque (Banque du Détail/Banque de l'Immobilier/Banque de l'Entreprise).	Hebdomadaire
Comité Régional de Crédit	• Le Directeur Régional • Le Responsable Régional des Risques (Pôle Particuliers et professionnels)	Traitement des crédits relevant de la compétence du Directeur Régional.	Quotidienne

Source : CIH

e) Les comités réglementaires (Code du travail)

Comités	Composition	Mission	Fréquence
Comité d'Entreprise	• Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain et des Activités non bancaires • Le Directeur des Ressources Humaines • Les représentants des salariés	Conformément au code du travail Marocain, le Comité d'entreprise est une instance de consultation entre l'employeur et les salariés de la banque sur les sujets ayant trait à la vie et au développement de l'entreprise	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité d'Hygiène et Sécurité	• Le Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines • Le Directeur des Ressources Humaines • Le Directeur des Moyens Généraux • Le médecin du travail • Les représentants des salariés	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité est une instance de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel sur les sujets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux de travail des salariés de la banque.	Trimestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CI

- **Rémunérations et prêts aux organes de gouvernance**

- a) Rémunérations attribuées aux membres des organes d'administration**

Aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010.

- b) Rémunération attribuée aux dirigeants**

La rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants du CIH au titre de l'exercice 2010 s'élève à 13 888 KDH.

- c) Prêts accordés aux membres de direction**

Le montant des prêts accordés aux membres de direction pour l'exercice 2010 est de 10 747 KDH.

- d) Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration**

Le montant des prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2010 est de 4 500 KDH.

- e) Intéressement et participation du personnel**

A la date d'établissement de la présente note d'information, ni le personnel du CIH ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

II. Activité du CIH

II.1 Historique et principaux faits marquants

Le CIH est un acteur du secteur bancaire marocain qui opère depuis plus d'un siècle. Les principales dates ayant marqué son histoire, sont présentées ci-après :

1920	Création du CIH sous la dénomination de " Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc " -CPIM
1967	- Avec l'extension de l'activité au secteur Hôtelier la CPIM devient le " Crédit Immobilier et Hôtelier "- CIH ; - Introduction en bourse du CIH
1986	Autorisation de recevoir les dépôts du public et de pratiquer les opérations de banques
1987	Décentralisation de la saisie des opérations financière- automatisation au niveau des agences
1988	Ouverture des guichets aux opérations bancaires
1989	Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire
1993	Promulgation de la nouvelle loi bancaire
2002	Le CIH et Maghreb Titrisation ont réalisé la première opération de titrisation au Maroc en créant le FPCT CREDOLOG I pour un montant de 50 000 000 Dh
2003	- Le CIH et Maghreb Titrisation ont initié une deuxième opération de titrisation en créant le FPCT CREDILOG II pour un montant de 1 000 000 000 Dh ; - Assainissement des comptes suite à la dotation de 2,7 milliards de DH allouée à la couverture du portefeuille des créances en souffrance ; - Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse visant la réduction substantielle du coût des ressources
2004	Recentrage du CIH sur son métier de base : le financement de l'immobilier
2005	Assainissement des créances détenues sur les organismes publics et le dénouement de la garantie de l'État sur les créances hôtelières
2006	Le Groupe Caisses d'Épargne rejoint le tour de table de Massira Capital Management, principal actionnaire au CIH, holding détenu à hauteur de 65% par la Caisse de Dépôt et de Gestion et 35% par le Groupe des Caisses d'Epargne
2007	Transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
2008	Titrisation d'un portefeuille des créances du CIH et constitution du Fonds CREDILOG III pour un montant de 1 500 000 000 Dh en vue de la diversification des moyens de financement du CIH et l'amélioration des ratios prudentiels réglementaires
2009	- La transformation juridique du CIH en Société Anonyme à Conseil d'Administration, au lieu et place de la SA à Directoire et Conseil de Surveillance, à partir du 28 mai 2009 ; - Le choix du mode d'exercice de la Direction Générale : le Conseil d'Administration du 07/10/2010 a décidé que la Direction Générale est dorénavant exercée par un Président Directeur Général.
2010	- Adoption du nouvel organigramme ; - Désengagement du CIH de ses 7 unités hôtelières au profit de la CDG en contrepartie de l'engagement d'acquisition auprès de cette dernière de ses participations dans Maroc Leasing et SOFAC ; - Emission de certificats de dépôts pour 2 Gdh ; - Création de CIH Courtage dans le but de doter la banque d'un cabinet captif d'assurance conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en la matière qui n'autorisent plus les banques à vendre de manière directe les Produits dommages.
2011	- Prise de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% soit un prix d'acquisition de 519 MDH ; - Extension du plafond du programme de certificats de dépôts à 5 Gdh ; - Signature d'un protocole d'accord entre le CIH et la SONADAC portant sur l'assainissement et le dénouement des prêts accordés ; - Ouverture d'un bureau de représentation en France; - Au 31/12/2011, MCM détient 70,88% du capital du CIH ; - Acquisition par la CDG de la participation détenue par le Groupe BPCE dans le capital du CIH à travers MCM (23,8%) portant ainsi sa participation dans le CIH à 67,9% au 31/12/2011.

II.2 Appartenance du CIH à Massira Capital Management

■ Présentation de Massira Capital Management

La Société MCM est une holding dont le siège social se situe Place Moulay El Hassan, immeuble CDG, Rabat, ayant pour seule vocation de porter la participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) dans le capital du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH).

La Holding ne possédant aucun effectif, la gestion courante administrative et juridique et le suivi de l'activité de MCM sont assurés par la CDG conformément au contrat d'assistance administrative et technique conclu entre la CDG et MCM en date du 20 mars 2006.

La tenue de la comptabilité et de la fiscalité de la société MCM sont assurées par un cabinet externe.

a) Présentation de la société Massira Capital Management:

La société MCM a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur :

- La prise de participation, directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer par tout moyen notamment par voie d'apport, de souscription d'actions, de fusion de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;
- L'acquisition de toutes valeurs mobilières cotées ou non cotées ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ou de titres émis par des personnes morales, publiques ou privées ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières pouvant se rattacher à l'un des quelconques objets précités ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Le portefeuille de participations de la société Massira Capital Management est composé à ce jour, d'une seule ligne, en l'occurrence, de 67,9% du capital social du Crédit Immobilier et Hôtelier.

b) Historique de la société

25 janvier 2006	• Signature du protocole d'accord entre la CDG et le GCE prévoyant l'entrée de GCE dans le capital du CIH
20 mars 2006	• Utilisation de la société Massira Capital Management (MCM), comme véhicule d'investissement de la CDG et de son partenaire dans le capital du CIH ; • Prise de participation de MCM dans le CIH à hauteur de 67% à travers le rachat de la participation de CDG et de Bank Al Maghrib dans le capital du CIH
27 juin 2006	• Augmentation du capital de MCM de 3.000.000 DH à 3.161.277.300 DH
6 juillet 2006	• Signature du pacte d'actionnaire entre la CDG et le Groupe Caisse d'Epargne (GCE) et entrée de GCE (actuellement BPCE) dans le capital de MCM à hauteur de 35%
20 mars 2007	• Augmentation du capital de MCM de 3.161.277.300 DH à 3.193.000.000 DH, par émission au pair de 317 227 actions nouvelles de 100 dirhams de valeur nominale chacune
15 avril 2008	• Changement de la date d'arrêté de l'exercice social de MCM : les comptes de la société sont désormais arrêtés le 30 juin de chaque année au lieu du 31 décembre
2009	• Nomination de M. Anas Houir Alami en tant que Président Directeur Général de MCM • Conversion par MCM de l'intégralité du dividende CIH en actions (263 MDH)
2011	• Cession de BPCE Maroc de sa participation dans MCM (35%) à la CDG qui porte sa participation à 100%.

Source : CDG

c) Evolution de l'actionnariat de Massira Capital Management

Actionnaires	Au 31/12/2008		Au 31/12/2009		Au 31/12/2010		Au 31/12 2011	
	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital	Nb d'actions	% du Capital
CDG	20 754 507	65%	22 331 851	65%	22 331 851	65%	34 356 680	100%
BPCE Maroc	11 454 493	35%	12 024 829	35%	12 024 829	35%	-	-
Total	31 930 000	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%	34 356 680	100%

Source : CDG

d) Massira Capital Management en chiffres

En KDH	30/06/2009	30/06/2010	30/06/2011
Total bilan	3 463 344	3 548 776	3.554.977
CA	Néant	Néant	Néant
Produits financiers	264 152	93 873	93.940
Résultat net	259 715	85 604	89.058

Source : CDG

Les Produits financiers de MCM correspondent essentiellement aux dividendes distribués par le CIH au profit de ses actionnaires.

e) Flux financiers entre le CIH et MCM

Les seuls flux financiers entre MCM et le CIH sont les dividendes distribués au titre des exercices 2007, 2008 et 2009.

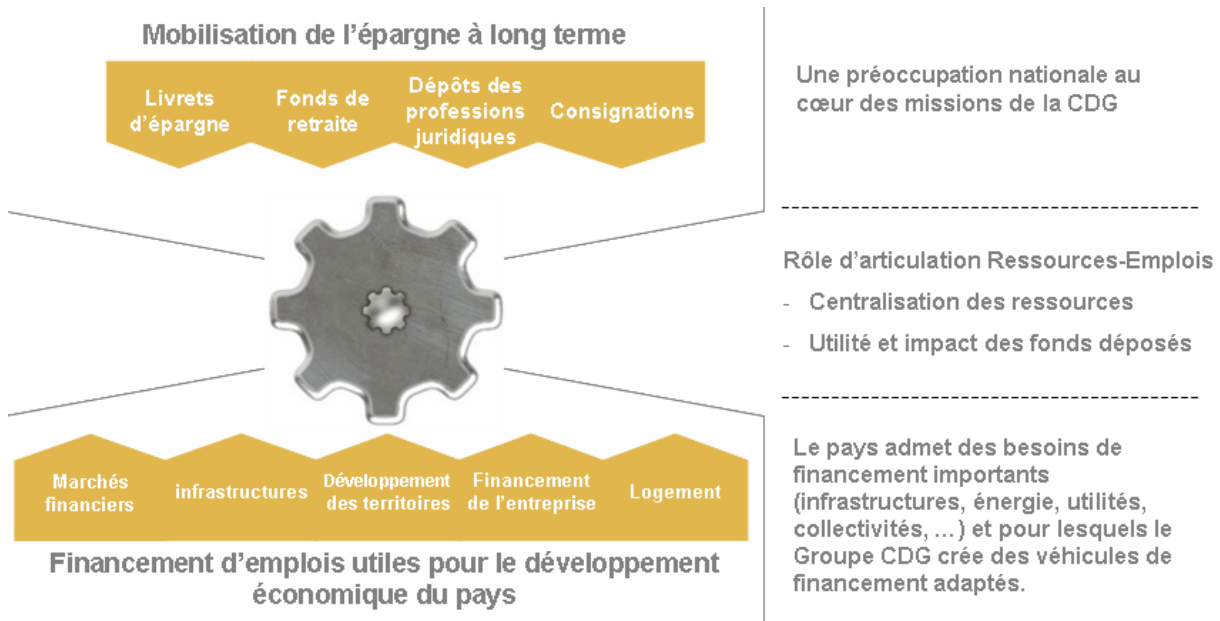
- Présentation du Groupe CDG**

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CDG a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :



Source : CDG

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)⁷. Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée d'une organisation qui permet de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

Cette nouvelle organisation s'est par ailleurs traduite par un découpage des activités d'investissement selon une logique d'allocation de fonds, de rentabilité et de risque. Celle-ci s'articule autour de quatre grands domaines d'activité:

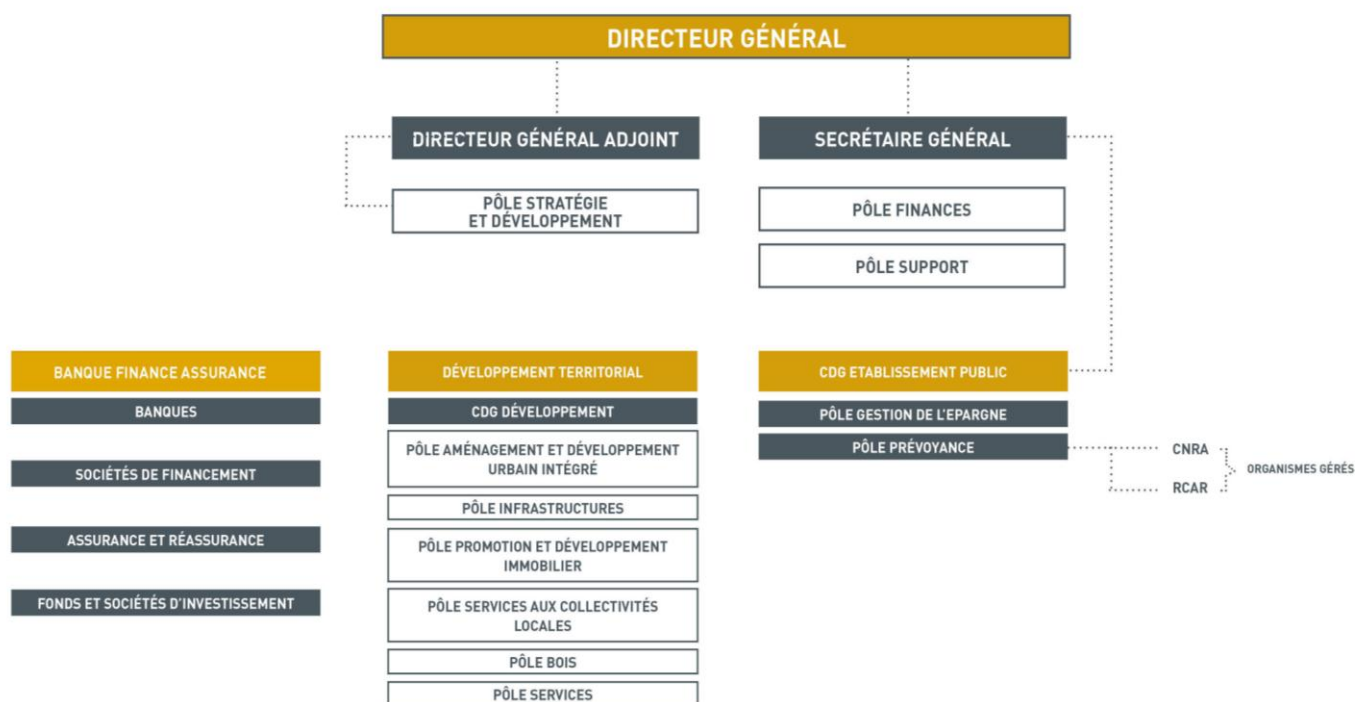
- **Dépôt et Consignations** : La CDG assure la collecte, la gestion et centralisation des fonds réglementés. Les fonds réglementés sont des fonds dont l'obligation de dépôt de comptes de réserves techniques à la Caisse de Dépôt et de Gestion est définie dans l'article 14 du dahir de 1959 instituant la CDG. Seuls les fonds des Barreaux sont gérés sous un régime de relation conventionnelle. La CDG assure également la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Ce service consiste en la réception des droits de personnes physiques ou morales en vue de préserver puis de restituer ces droits à leurs ayants droits dûment reconnus et identifiés ;
- **Prévoyance et retraite** : La prévoyance représente un secteur dans lequel la CDG ne cesse de développer ses activités, notamment à travers la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et par son biais le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), institutions qu'elle gère directement ;
- **Banque, finance et assurances** : Ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en quatre segments :

⁷ Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

- **Banque** : qui regroupe la banque d'affaires CDG Capital créée en mars 2006 et qui elle-même regroupe les métiers suivants: activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, titres et services bancaires, gestion de fonds capital risque, touristique et le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) ;
 - **Sociétés de financement** : regroupe les filiales suivantes : la Caisse Marocaine des Marchés (CMM), SOFAC;
 - **Assurance et Réassurance** : regroupe les filiales suivantes : Atlanta et la SCR ;
 - **Fonds et Sociétés d'investissement** : s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires et stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir Madaef qui porte les actifs et les sociétés hôtelières (dont SIM qui détient les actifs du Club Med au Maroc), la Foncière Chellah et le fonds dédié au micro crédit Jaida.
- **Développement territorial et durable**: Cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein de CDG Développement, holding créé en 2004 détenant 18 Filiales (Med Z, CGI, NOVEC, AUDA, CG PARK.....).

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

Au 31 décembre 2011, l'organisation du groupe CDG se présente comme suit :



Source : CDG

Indicateurs financiers de la CDG

En MDH	2008	2009	2010
Produit net bancaire	7 470	4 362	5 298
Résultat net part du groupe	1 653	733	1 933
Total bilan	131 578	132 650	146 595
Fonds propres part du groupe	15 780	14 873	19 729

Source : CDG-Comptes consolidés

Principaux flux entre le CIH et la CDG**Convention 1 : Cession d'actions, de parts sociales, de créances et d'actif hôtelier :**

La convention conclue en date du 16 décembre 2010 entre le CIH et la CDG porte sur la cession par le CIH à la CDG ou à toute entité contrôlée par celle-ci d'une part, de l'actif hôtelier « Omeyades », et d'autres part, des actions, parts sociales et créances se rapportant aux sociétés: Le Lido, Paradise, Wafahotel, Société Hôtelière du Tichka, Sitzag et Iter.

Le montant de la transaction est de 705 MDH, totalement encaissés à fin 2010.

Convention 2 : Augmentation de capital de Mahd Salam (filiale à 100% du CIH) réservée à la CDG

Une augmentation de capital de la société Mahd Salam a été réalisée en 2010 pour un montant de 361 MDH. Elle a été effectuée par compensation avec des dettes de la société Mahd Salam auprès de la CDG.

II.3 Structure des participations du CIH

Le tableau présenté ci-dessous détaille la structure des participations du CIH au 31 décembre 2011 :

Secteur	Actions détenues %	Valeur de souscription (en KDH)	Part dans le portefeuille
Sociétés Hôtelières	-	180 045	18,64%
<i>Le Tivoli</i>	47,86%	40 000	4,14%
<i>New Salam</i>	65,12%	140 000	14,49%
<i>Sud Luxe</i>	15,0%	45	0,00%
Activités Financières	-	761 935	78,87%
<i>Banque Populaire Maroc-Guineenne</i>	< 1%	1 030	0,11%
<i>SOFAC</i>	46,21%	229 132	23,72%
<i>Maroc Leasing</i>	34,01%	519 341	53,76%
<i>Centre Monétique Interbancaire</i>	7,0%	7 000	0,72%
<i>CIH Courtage</i>	100,0%	1 000	0,10%
<i>Dar Ad-Damane</i>	1,0%	500	0,05%
<i>Fonds de Garantie (dar ad-damane)</i>	-	750	0,08%
<i>Interbank</i>	6,0%	690	0,07%
<i>Maghreb Titrisation</i>	24,33%	1 217	0,13%
<i>Maroclear</i>	1,38%	275	0,03%
<i>Société de bourse MSIN</i>	10,0%	1 000	0,10%
Immobilier	-	8 761	0,91%
<i>Idmaj</i>	10,0%	2 000	0,21%
<i>Les hôtels Mahd Salam</i>	< 1%	200	0,02%
<i>L'Immobilière Interbancaire</i>	6,67%	1 267	0,13%
<i>SCI Nathalie</i>	100,0%	5 194	0,54%
<i>Rhosn Ennakhil</i>	100,0%	100	0,01%
Aménagement touristique	-	10 935	1,13%
<i>Palm Bay</i>	85,0%	10 000	1,04%
<i>Sidetsa</i>	15,0%	915	0,09%
<i>Sidi IFNI</i>	20,0%	20	0,00%
Autres	-	4 422	0,46%
<i>IMEG C/C</i>	14,29%	300	0,03%
<i>Sed Fes</i>	5,0%	375	0,04%
<i>Sicopar</i>	10,03%	3 737	0,39%
<i>Smit</i>	<1%	10	0,00%
<i>SCI Nathalie dotations diverses</i>	-	111	0,01%
Total	-	966 098	100,00%

Source : CIH

Au 31 décembre 2011, le portefeuille des participations du Crédit Immobilier et Hôtelier est constitué de 27 entités pour un montant brut de 966 MDH contre 222 MDH en 2010 et 606 MDH en 2009.

Les variations du portefeuille des participations intervenues en 2011 consistent essentiellement en la prise de participation dans Maroc Leasing et SOFAC, portant ainsi la part des activités financières dans le portefeuille CIH à plus de 78%.

Les participations détenues par le CIH dans les sociétés hôtelières sont au nombre de 3 avec un montant de 180 MDH représentant 18,6% du portefeuille global. Ces participations ont été initiées dans le cadre de la réalisation de l'objectif ayant prévalu lors de l'acquisition de ces sociétés à savoir l'optimisation des montants à recouvrer dans le cadre du dénouement de prêts hôteliers non remboursés.

▪ **Filiales du CIH**

CIH courtage:

Le CIH a créé le 15 juillet 2010, CIH Courtage présentée comme suit :

Dénomination sociale	CIH Courtage
Nature juridique	SARL Associé Unique
Associé unique	Crédit Immobilier et Hôtelier SA
Capital social	1 000 000 Dhs
Siège social	Résidence Hicham, Angle Boulevard Abdelmoumen et rue Abou Marouane, 3 ^{ème} étage, appartement N° 7, Casablanca
Objet	le Courtage en assurances : l'exercice de la profession de Courtier d'assurances dans les branches autorisées et aux activités qui sont réputées liées à la profession d'Intermédiaire d'assurance par la réglementation régissant cette profession.
Produits d'exploitation 2010	8 MDH
Résultat net 2010	5 MDH
Actionnariat	100% CIH

Source : CIH

Afin de se placer dans le secteur du courtage en assurance, CIH crée en Juillet 2010 CIH Courtage. Par conséquent le CIH se dote ainsi, à l'instar des autres banques Marocaines, d'un cabinet captif d'assurances conformément aux nouvelles réglementations en la matière qui ne permettent pas aux banques à vendre de manière directe les Produits dommages.

La création de cette nouvelle entité ainsi que l'élargissement de la gamme de produits émise par CIH va permettre au Groupe de satisfaire les besoins pressants exprimés tant par les particuliers, les professionnels ou bien encore les promoteurs immobiliers.

II.4 Le secteur bancaire

■ Présentation générale

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib⁹ couvre 84 établissements répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 9 sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

a) Evolution du cadre réglementaire

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit.

Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire. La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux.

La nouvelle loi vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Dans le cadre de la nouvelle loi bancaire, promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, c'est le gouverneur de BAM qui fixe les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels. Toutefois, certaines circulaires d'application de cette loi ne sont pas encore disponibles, ce qui revient à dire que les textes applicables en matière de règles prudentielles sont toujours les arrêtés du ministre des finances et les circulaires de BAM en vigueur avant la promulgation de la loi 34-03 par le Dahir 1-05-178.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des banques et établissements de crédit, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

⁹ Source : Rapport annuel sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit de Bank Al Maghrib pour 2010.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards). Le passage aux normes comptables IFRS est obligatoire pour les banques à compter de 2008.

b) Principales évolutions réglementaires

- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :
 - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits dits islamiques.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 40/G/2007 relative au « contrôle interne des établissements de crédit » Parmi ses principaux apports figure l'élargissement du champ de contrôle interne aux nouvelles normes de gouvernance et de conformité à l'instar de la réglementation internationale ;
 - La directive n°44/G/07 de Bank Al-Maghrib relative à la « publication par les établissements de crédit des informations financières portant sur les Fonds Propres et sur les Risques » ;
 - La directive n°45/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes»;
 - La directive n°46/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion des risques sur produits dérivés » instaurant un dispositif devant permettre l'identification, la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle du risque sur les produits dérivés ;
 - La directive n°47/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « plan de continuité de l'activité au sein des établissements de crédit ». Le PCA est un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle. (Pilier 2 de Bâle II) ;
 - La directive n°48/G/07 de Bank Al Maghrib relative au « dispositif de gestion du risque de concentration du crédit ». Parmi les principales dispositions figurent la maîtrise et l'atténuation du risque de concentration du crédit (examen régulier de l'environnement, suivi des performances économiques, revue régulière des techniques d'atténuation du risque, revue des limites, allocation des Fonds Propres additionnels).
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - Adoption de la loi n° 43-05 relative à la « lutte contre le blanchiment des capitaux ». Cette loi fixe les dispositions particulières relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme par adoption des recommandations et conventions de l'ONU et du GAFI auxquels adhère le Royaume ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 41/G/2007 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit ;
 - La Lettre circulaire n° 05/07 de Bank Al Maghrib relative aux conditions d'exercice de l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds.

- Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
 - La Directive n°49/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la fonction « Conformité ». Il s'agit de définir l'organisation de la fonction Conformité, et de déterminer son rôle et ses responsabilités par adoption du texte du Comité de Bâle d'avril 2006 ;
 - La Directive n°50/G/07 de Bank Al Maghrib relative à la « Gouvernance au sein des établissements de crédit ». cette directive fixe les règles devant être observées par les établissements de crédit en matière de gouvernance d'entreprise.
 - Réglementation du marché des changes :
 - Modificatif daté du 4 décembre 2007 de la lettre circulaire de Bank Al-Maghrib n°31/DOMC/07 du 1er mars 2007 relative aux opérations de change manuel. A partir du 2 janvier 2008, les bureaux de change, à l'instar des intermédiaires agréés, peuvent acheter et vendre des billets de banques étrangers auprès de Bank Al-Maghrib ;
 - La circulaire n°1723 de l'Office des Changes du 1er Août 2007, relative à la couverture contre le risque de change. Cette circulaire a pour objet d'informer les intermédiaires agréés qu'ils peuvent, effectuer pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients des opérations de couverture contre le risque de change lié à tout règlement à destination ou en provenance de l'étranger au titre des opérations entre résidents et non-résidents.

c) Règles prudentielles

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature (Taux : => 10%).

Coefficient minimum de liquidité

Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés (Taux : => 100%).

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque (Taux : =< 20%).

Réserve monétaire

Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, à hauteur de 15% de leurs dépôts à vue.

Le Conseil de Bank Al Maghrib a décidé de ramener le 1er janvier 2009, le taux de la réserve obligatoire de 15 % à 12% puis de 12% à 10% à partir de juillet 2009 pour enfin le ramener à 8% à partir du 1er octobre 2009 puis à 6% à partir du 1er avril 2010.

d) Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n° 19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

e) Principaux faits marquants

Les principaux faits marquants du secteur depuis l'année 2005 se résument comme suit :

- La cession par la BCP de 20% du capital du CIH au profit de la CDG en octobre 2005;
- Le rachat par Attijariwafa Bank de 53,54% de la Banque du Sud en Tunisie en novembre 2005 ;
- La prise de participation, en juillet 2006, par le Groupe des Caisses d'Epargne de 35% du holding Massira Capital Management, actionnaire majoritaire (67%) du CIH ;
- La cession en avril 2007 de 5% du capital de BMCE Bank détenu en propre au profit de la Caja de Ahorros del Mediterraneo ;
- L'obtention en mai 2007 d'un agrément bancaire par la filiale londonienne de BMCE Bank, MediCapital Bank ;
- L'obtention par la BCP, en 2007, d'un agrément bancaire en Mauritanie pour y mettre en place en 2009 une structure dotée d'un capital de 200 MDH ;
- Le renforcement, en mars 2008, de la participation du CIC dans le capital de BMCE Bank à 15% ;
- Le rachat de 51% du capital de la Banque Internationale pour le Mali-BIM-par le consortium Attijariwafa Bank, SNI et ONA en juillet 2008 ;
- L'acquisition en novembre 2008 par Attijariwafa Bank de 5 banques africaines auprès du Crédit Agricole France pour un montant global de 2,8 milliards. Parallèlement, Attijariwafa Bank a procédé à la cession pour le compte du groupe français Crédit Agricole de 24% du capital du Crédit du Maroc détenus par Wafa Assurance et de 15% du capital de Wafasalaf ;
- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu BARID AL MAGHRIB SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers ;
- La création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2009 ;
- La création d'une société spécialisée dans le financement des petits agriculteurs et petits exploitants agricoles porteurs de projets (Société de financement pour le développement agricole, SFDA) ;
- L'acquisition par la BCP de la majorité des parts de Maroc Leasing en 2010 ;
- La fusion absorption de la Banque Populaire Régionale de Casablanca par la Banque Centrale Populaire en 2010 ;
- Le Groupe Attijariwafa Bank devient officiellement l'actionnaire majoritaire (51%) de la Société Commerciale de la banque du Cameroun, quatrième banque du pays.
- Le Groupe Attijariwafa Bank acquiert 60% du capital de BNP Paribas Mauritanie.

■ Analyse des emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En MDH	2008	2009	Var	2010	Var
Dettes envers les établissements de crédit	6 359	1 961	-69,2%	2 136	8,9%
Dépôts de la clientèle	564 767	591 068	4,7%	610 316	3,3%
Comptes chèques	218 542	229 228	4,9%	243 225	6,1%
Comptes courants	92 149	100 420	9,0%	101 118	0,7%
Comptes d'épargne	65 275	71 619	9,7%	77 055	7,6%
Dépôts à terme	155 054	153 616	-0,9%	160 098	4,2%
Autres dépôts et comptes créditeurs	33 748	36 186	7,2%	28 820	-20,4%
Titres de créances émis et emprunt financiers extérieurs	33 811	39 178	15,8%	53 536	36,6%
Total ressources	604 937	632 207	4,5%	665 988	5,3%

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2008-2009 :

A fin 2009, l'ensemble des ressources du secteur bancaire s'établit ainsi à 632 Gdh contre 605 Gdh à fin 2008, soit une hausse de 4,5%. Cette augmentation est en partie expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle qui connaissent une hausse de 4,7% sur la période pour s'établir ainsi à 591 Gdh.

La structure des ressources des banques reste principalement dominée par les dépôts de la clientèle (93% des ressources). Ce poste est composé à fin 2009 des comptes chèques (38%), comptes courants (17%), comptes d'épargnes (12%) et les dépôts à terme (26%).

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à 666 Gdh soit une hausse de 5,3% par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement expliquée par les dépôts de clientèle qui ont connu une hausse de 3,3% pour s'établir à 610 Gdh à fin 2010.

La structure des ressources des banques est principalement constituée par les dépôts de la clientèle qui représentent près de 91% des ressources globales en 2010 contre 93% en 2009. Concernant les titres de créances émis, ils représentent 8% des ressources du secteur en 2010 contre 6% à fin 2009.

Evolution des crédits à l'économie:

En MDH	2008	2009	Var	2010	Var
Créances sur les sociétés de financement	51 788	52 673	1,7%	49 735	-5,6%
Créances sur la clientèle	467 698	515 739	10,3%	561 609	8,9%
<i>Comptes chèques débiteurs</i>	<i>5 145</i>	<i>5 068</i>	<i>-1,5%</i>	<i>5 510</i>	<i>8,7%</i>
<i>Comptes courants débiteurs</i>	<i>72 318</i>	<i>67 421</i>	<i>-6,8%</i>	<i>73 156</i>	<i>8,5%</i>
<i>Crédit de trésorerie</i>	<i>68 658</i>	<i>68 460</i>	<i>-0,3%</i>	<i>69 461</i>	<i>1,5%</i>
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>99 440</i>	<i>126 009</i>	<i>26,7%</i>	<i>147 429</i>	<i>17,0%</i>
<i>Crédits à la consommation</i>	<i>25 058</i>	<i>29 808</i>	<i>18,9%</i>	<i>32 247</i>	<i>8,2%</i>
<i>Crédits immobiliers</i>	<i>152 049</i>	<i>174 260</i>	<i>14,6%</i>	<i>189 605</i>	<i>8,8%</i>
<i>Autres crédits</i>	<i>15 544</i>	<i>14 270</i>	<i>-8,2%</i>	<i>14 536</i>	<i>1,9%</i>
<i>Créances en souffrance brutes</i>	<i>29 486</i>	<i>30 444</i>	<i>3,2%</i>	<i>8 868</i>	<i>-70,9%</i>
Total crédits à l'économie	519 485	568 412	9,4%	611 345	7,6%

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2008-2009

Au titre de l'exercice 2009, les crédits à l'économie ont connu une hausse de 9,4% sur la période atteignant ainsi 568 Gdh. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- La croissance de 10,3% des créances sur la clientèle pour s'établir 515 Gdh à fin 2009 contre 467 Gdh en 2007 ;
- La hausse des crédits à l'équipement qui connaissent une hausse de 26,7% sur la période pour s'établir à 126 Gdh contre à fin 2009 contre 99 Gdh en 2008 ;
- La progression des crédits à la consommation de 18,9% pour s'établir à 29 Gdh à fin 2009 contre 25 Gdh en 2008.
- L'augmentation de l'encours des crédits immobiliers qui s'établit à 174 Gdh à fin 2009 soit une hausse de 14,6% sur la période.

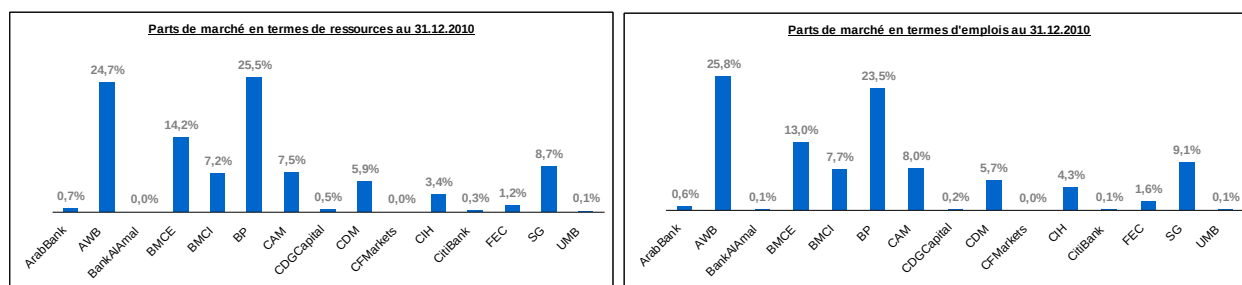
Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les crédits à l'économie ont connus une hausse de 7,6% pour s'établir à 611 Gdh contre 568 Gdh à fin 2009. Cette situation s'explique principalement par :

- L'encours global des créances sur la clientèle qui progresse de 8,9% entre 2009 et 2010 pour s'établir à 562 Gdh ;
- Les crédits à l'équipement qui connaissent une hausse de 17,0% sur la période pour s'établir à fin 2010 à 147 Gdh contre 126 Gdh en 2009 ;
- L'augmentation de l'encours des crédits immobiliers qui s'établit à 190 Gdh à fin 2010 soit une hausse de 8,8% sur la période ;
- La hausse des comptes courants débiteurs atteignant ainsi 73 Gdh à fin 2010 soit une hausse de 8,5% sur la période.

Parts de marché des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et ressources :

Les graphes présentés ci-dessous détaillent les parts de marchés des acteurs du secteur bancaire en termes d'emplois et ressources au 31 décembre 2010 :



Source : Statistiques GPBM

En termes de ressources, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 25,5%, 24,7% et 14,2% de parts de marché à fin 2010. Le CIH détient une part de marché de 3,4%.

En termes d'emplois, la Banque Populaire, Attijariwafa Bank et la BMCE détiennent respectivement 23,5%, 25,8% et 13,0% de parts de marché à fin 2010. Le CIH détient une part de marché de 4,3%.

■ Analyse du Hors Bilan du secteur bancaire

En MDH	2008	2009	Var	2010	Var
Engagements de financement donnés	73 294	72 283	-1,4%	76 908	6,4%
Engagements de garantie donnés	84 172	94 724	12,5%	95 768	1,1%
Provisions sur Engagements par Signature	315	489	55,2%	831	69,9%
Engagements Hors Bilan	157 781	167 495	6,2%	173 507	3,1%

Source : Statistiques GPBM

Revue analytique 2008-2009

Au 31 Décembre 2009, les engagements hors bilan du secteur bancaire se sont établis à 167 Gdh contre 158 Gdh à fin 2008 soit une hausse de 6%. Cette progression est principalement expliquée par la hausse des engagements de garantie donnés qui augmentent de 12,5% sur la période.

Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les engagements hors bilan du secteur bancaire se sont établis à 173 Gdh contre 167 Gdh à fin 2009 soit une augmentation de 3%. Cette évolution est principalement expliquée par la hausse de 6% des engagements de financement donnés qui s'établissent à 77 Gdh en 2010.

■ Analyse des principaux indicateurs d'exploitation du secteur bancaire

En MDH	2008	2009	Var	2010	Var
Produit Net Bancaire	27 158	29 763	9,6%	32 714	9,9%
Charges générales d'exploitation	12 992	14 136	8,8%	15 165	7,3%
Résultat Brut d'exploitation	14 136	15 051	2,5%	17 937	19,2%
Résultat Net	8 613	9 133	6,0%	9 764	6,9%

Source : Statistiques GPBM

PNB:

Au 31 Décembre 2009, le PNB du secteur bancaire atteint 30 Gdh contre 27 Gdh à fin 2008 soit une augmentation de 9,6%.

A fin 2010, le produit net bancaire du secteur s'établit à 33 Gdh contre 30 Gdh en 2009 soit une hausse de près de 10% sur la période.

Charges générales d'exploitation:

Les charges générales d'exploitation du secteur bancaire de l'exercice 2009 enregistrent une hausse de près de 9% pour s'établir à 14 Gdh contre 13 Gdh à fin 2008.

A fin 2010 les charges générales d'exploitation augmentent de 7% pour s'établir à 15 Gdh.

Résultat brut d'exploitation:

Le résultat brut d'exploitation du secteur bancaire ressort à 15 Gdh en 2009 soit une amélioration de 2,5%.

La progression du résultat brut d'exploitation s'est maintenue en 2010 et s'établit à 18 Gdh contre 15 Gdh l'exercice précédent.

Résultat Net:

Concernant la période 2008-2009, le résultat net du secteur connaît une hausse de 6% pour s'établir à 9,1 Gdh à fin 2009 contre 8,6 Gdh en 2008.

En 2010, le résultat net du secteur bancaire s'établit à 9,8 Gdh soit une progression de près de 7% par rapport à l'exercice 2009. Cette croissance est principalement liée à l'augmentation de 19,2% du résultat brut d'exploitation.

II.5 Le secteur immobilier¹⁰

En 2009, le secteur de l'immobilier continue à être un levier du développement économique et social, comme en témoigne sa contribution aux différents secteurs de l'économie nationale (7% du PIB, 54% de la FBCF, 14% des recettes fiscales, 8% de la population active, 30% des crédits octroyés par le secteur bancaire,...).

Malgré le fait que le comportement du secteur de l'immobilier reste sur une croissance au ralenti en 2010, l'année 2011 s'annonce comme étant celle de la reprise du secteur de l'immobilier dans le pays. De plus les dispositions contenues dans la loi de finances 2010 pour la relance de ce segment et le fort engagement et implication des promoteurs, aussi bien publics que privés dans ce chantier sont de nature à donner au secteur dans son ensemble une nouvelle dynamique.

▪ Valeur ajoutée et FBCF du secteur BTP

La valeur ajoutée du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) a connu en 2010, une augmentation en volume de 9,7% en glissement annuel après une hausse de 18,4% un an auparavant. Celle-ci a atteint 50,2 Gdh (prix courants) à fin 2010, contre 45,8 Gdh durant l'année 2009.

Le secteur du Bâtiment et Travaux Publics contribue pour plus de la moitié dans la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) et ce depuis 2001.

Selon les prévisions du HCP, la participation du secteur BTP dans la FBCF en 2009 serait de 50,3% drainant un volume d'investissement de l'ordre de 113,6 Gdh. Quant à la contribution du secteur BTP dans la FBCF en 2010, elle s'estime à 50%, pour un volume d'investissement qui attendrait 125,7 Gdh.

Les activités des BTP ont évolué de manière contrastée. En effet, si le bâtiment a été sérieusement affecté par l'accalmie dans la filière de l'immobilier, l'activité des travaux publics, portée par la très forte hausse de l'investissement public, a pu atténuer ce ralentissement.

▪ Ventes de ciment

Sur la période 2006-2010, les ventes de ciment ont évolué selon un TCAM de 7% et s'établissent à 14,5 millions de tonnes en 2010.

Depuis la mise en application des chantiers de réforme du secteur de l'habitat et d'urbanisme, la consommation de ciment est en progression continue. Toutefois, une stagnation de la consommation de ciment a été observée entre juin 2008 et 2010. Elle s'expliquerait par le retard annoncé dans certains grands projets touristiques ainsi que par la faiblesse du nombre des mises en chantiers durant le deuxième semestre de 2008.

La détermination du gouvernement à résorber l'habitat insalubre et à doter le pays d'infrastructures de qualité avec des investissements publics en constante augmentation) devrait soutenir la demande en ciments.

▪ Investissements Directs Etrangers à l'Immobilier (IDEI)

En 2009, les IDEI à l'Immobilier ont atteint 5,86 Gdh, contre 9,15 Gdh en 2008, soit une régression de 35,9%.

¹⁰ Sources : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace / CIH

En 2010, Les recettes des investissements directs étrangers s'inscrivent toujours dans une phase conjoncturelle défavorable, affichant une légère augmentation de près de 2,4%, par rapport à l'année précédente.

Cette situation s'expliquerait principalement par les effets de la crise économique et financière internationale. Toujours est-il que la reprise annoncée en Europe n'est pas de nature à favoriser, à court terme, un retournement de situation des investissements directs étrangers.

Par secteur d'activité, l'immobilier occupe la 1^{ère} place de l'ensemble des IDE à fin 2010, en totalisant près de 34% des investissements.

▪ Encours des crédits immobiliers

L'encours des crédits à l'immobilier a poursuivi son trend haussier malgré le contexte très difficile que connaît le secteur de logement. Avec près de 9% de croissance, l'encours des crédits à l'immobilier a atteint 189 Gdh à fin 2010 contre 174 Gdh en 2009. Pour la 1^{ère} fois, après plus de 5 années, le taux de croissance de cet agrégat est à son niveau le plus faible.

En termes de crédits additionnels, l'année 2010 a enregistré une production nette de 15,0 Gdh, contre 19,8 Gdh en 2009 et 33,2 Gdh en 2008. Il en résulte que l'évolution de cet encours additionnel s'inscrit en baisse de 40% en 2009 et de 24% en 2010.

Ce ralentissement provient essentiellement de la baisse du rythme de progression des crédits alloués à la promotion immobilière, avec +1% en 2010 contre +13% en 2009, témoignant de l'essoufflement de l'activité immobilière au cours des deux derniers exercices.

Pour ce qui est de l'encours des crédits aux particuliers, il continue de progresser à un rythme soutenu qui se situe à hauteur de 13% en 2009 et 14% en 2010. Cette évolution a été favorisée par les actions entreprises par les pouvoirs publics pour l'encouragement du secteur de la construction et de l'habitat social, eu égard au déficit en logements. Elle résulte également de l'intensification de la concurrence sur le créneau du financement d'acquisition de logements.

▪ Production de l'habitat

Selon les données du Ministère de l'Habitat, les mises en chantier en 2009 ont porté sur près de 360 600 unités (lots, logements, unités de restructuration), soit une quasi-stagnation par rapport à 2008 (+0,28%). Par contre les mises en chantier relatives à l'habitat social ont enregistré une forte baisse (-26,5%) en passant de 213 000 à 156 600 unités entre 2008 et 2009. Ce fléchissement s'explique par la suppression des incitations fiscales destinées aux promoteurs (amendement de l'article 19 de la loi de finances 1980).

Concernant les unités achevées au cours de l'année 2009, elles s'élèvent à près de 259 500 unités, soit une augmentation de +7,5% par rapport à l'année précédente. En revanche, les achèvements relatifs aux unités d'habitat social ont enregistré une baisse significative entre 2008 et 2009 en passant de 129 000 à 90 000 unités (soit -30,2%).

En 2010, le nombre d'unités produites s'élève à 226 425 dont 98 823 unités d'habitat social. Quant au nombre d'unités mises en chantier, il a atteint 375 254 unités dont 211 500 unités sociales et économiques.

▪ Fonds de garantie des prêts à l'habitat

La Caisse Centrale de Garantie (CCG) a agréé à fin 2010, près de 61 825 demandes de prêts à l'habitat, pour un montant global des crédits accordés par les banques de près de 9 Gdh, soit un montant de prêt moyen accordé de l'ordre de 145 573 Dh par dossier.

L'année 2010 a enregistré une régression de 11% en terme de nombre de dossiers et près de 12% en terme de montant total de crédits, par rapport à l'année 2009. Cette régression est en relation essentielle avec le recul de la production des unités sociales qui s'est située à 98 823 unités en 2010 et 90 000 unités en 2009, contre 129 000 unités en 2008, soit une chute de 23% entre 2008 et 2010, d'une part; et la réticence de certains établissements bancaires d'assurer le financement d'acquisition de logements dans le cadre du FOGARIM, d'autre part.

La ventilation de l'enveloppe globale des crédits FOGARIM par banques montre qu'en 2010, le CIH conserve toujours le 1^{er} rang, avec une part de 43,2%, suivi de la BCP avec 39,9% et BMCE BANK avec un poids de 13,4%.

▪ Indice des prix immobiliers

En Avril 2010, un observatoire des prix de l'immobilier a été mise en place par Bank Al Maghrib en collaboration avec l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la cartographie.

Cet observatoire vient à point nommé pour répondre aux nombreuses attentes des opérateurs économiques en matière de suivi du secteur de l'immobilier. En effet, Il a pour vocation de contribuer à améliorer le suivi du secteur immobilier en contribuant à la transparence et le bon fonctionnement du marché de l'immobilier. Il permettra également à Bank Al Maghrib de compléter les outils d'analyse des pressions inflationnistes et donc, de renforcer les outils d'évaluation des risques financiers liés aux fluctuations des prix des actifs.

Dans ce cadre, un Indice des Prix à l'Immobilier a été construit. Cet indice permet de retracer l'évolution des prix des biens immobiliers résidentiels, au niveau national et par région.

▪ Evolution de l'offre et de la demande

Selon les opérateurs dans le secteur, le marché de l'immobilier a connu des corrections des prix de vente, devenues plus importantes au cours du troisième trimestre 2009. A l'origine de cette situation, le repli de la demande, qui a conduit à une augmentation des stocks des logements non vendus (surtout en matière de haut standing, quoique la part de ce segment dans la production du logement reste relativement faible ≈ 5%). En effet, certains promoteurs ont mis sur le marché des produits inadaptés aux besoins des acquéreurs, dont une grande partie se focalise sur le moyen standing et l'économique.

La commercialisation du haut standing connaît un net ralentissement sur l'ensemble des grandes villes du pays, notamment à Marrakech et Tanger. Cette catégorie a subi de « plein fouet » les effets de la crise économique mondiale. La demande étrangère sur ce type de produit ayant fortement baissé, les promoteurs de ce produit ont été contraints à revoir leurs offres et à baisser leurs prix de près de 50% pour certains projets.

En effet, le marché de l'immobilier s'était quelque peu « emballé » ces dernières années et les prix avaient atteint des niveaux élevés en inadéquation avec le pouvoir d'achat de la clientèle potentielle. Cette correction des prix est plutôt un retour à la normale. Elle profite aux promoteurs qui ont su réajuster leurs prix en tenant compte de la conjoncture.

Cette situation est notamment très visible à Marrakech, qui abrite plusieurs projets résidentiels et touristiques de luxe ciblant une clientèle haut de gamme (étrangère et nationale). Marrakech reste ainsi, la ville la plus touchée au Maroc par ce ralentissement de l'activité immobilière aux côtés de Tanger et Kenitra.

En revanche, à Casablanca et Rabat, qui profitent de la hausse de la demande en logements, face à la rareté du foncier dans les quartiers stratégiques, les promoteurs n'ont pas baissé leurs prix et affichent plutôt une stagnation.

Quant au segment du logement social, il a été épargné par la chute des prix. En effet, en dehors de la ville de Fès où il a été constaté une légère baisse des prix, le reste des villes a enregistré même des hausses des prix, dont la plus importante a été ressentie au niveau d'Agadir. En plus du phénomène de la spéculation, cette situation s'explique par la rareté du foncier et aussi par la hausse du coût des intrants dans l'immobilier (en moins de 15 ans le coût du foncier a augmenté de près de 94% et ceux du ciment et de l'acier de près de 50%).

Concernant l'habitat dédié à la classe moyenne, celui-ci continue à se développer, comme en témoigne l'évolution de l'encours des crédits à l'immobilier et les ventes de ciment. Le segment du moyen standing destiné à la classe moyenne reste un créneau très attractif de par les mesures financières prévues à cet effet, via le nouveau fonds de garantie mis en place (Damane Assakane). Cette attractivité s'explique aussi par le potentiel de la classe moyenne, qui a du mal à trouver un logement à la hauteur de ses moyens et de ses ambitions. A signaler, que pour relancer le secteur de l'habitat, près de 3.800 hectares de foncier public ont été octroyés par l'Etat, dans l'objectif de réaliser près de 200 000 unités.

▪ Développement de l'habitat social

Depuis la suppression des incitations fiscales relatives aux logements sociaux (amendement de l'article 19 relatif à l'habitat social depuis la loi de finances 2008), le secteur de l'habitat social, présente des signes d'inquiétude. En effet, la production d'appartements dont la VIT se situe entre 200 000 et 300 000 DH, destinés aux catégories sociales les plus modestes, s'est presque tarie et a quasiment disparue dans plusieurs villes.

Ce segment, qui draine à lui seul près de 70% de la production nationale et 60% de la demande en logements, a connu des changements se traduisant par la suppression des avantages fiscaux destinés aux promoteurs immobiliers. Ces derniers, se sont désintéressés de ce type de projets, jugés très peu rentables. Ainsi, la production de l'habitat social a enregistré en 2009 un recul de -30%.

Pour relancer le segment de l'habitat social, les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau dispositif dans le cadre de la nouvelle Loi de finances 2010. Ces nouvelles mesures qui ambitionnent de relancer l'investissement dans le secteur du logement social, pourraient donner un nouveau souffle au secteur de l'immobilier.

▪ Le nouveau dispositif de relance de l'habitat social (Loi de finances 2010)

- Ce dispositif s'étale sur la période 2010-2020 ;
- Octroi à l'acquéreur d'une aide financière, dont le montant correspond à la valeur de la TVA du bien objet de la transaction, établie obligatoirement par devant notaire ;
- Conditionnement du versement de l'aide publique à l'acquéreur, par son engagement à occuper le logement à titre d'habitation principale, pendant 4 ans avec une hypothèque consentie au profit de l'Etat ;

- Nouvelle définition du logement social par un prix variable avec un maximum de 250 000 dh hors TVA et une superficie variant entre 50 et 100 m² ;
- Exonération des promoteurs immobiliers de l'IS/IR, droits d'enregistrement, taxe sur le ciment et taxes locales, dans le cadre de conventions passées avec l'Etat pour la construction de 500 logements minimum sur une période de 5 ans ;
- Possibilité accordée, pendant l'année 2010, aux promoteurs immobiliers de passer avec l'Etat des conventions pour les projets non conventionnés préalablement autorisés avant 2010, réalisés ou en cours de réalisation et non encore commercialisés avant cette date. Ces conventions portant sur 100 logements au minimum, permettront aux promoteurs de faire bénéficier les acquéreurs du versement du montant de la TVA.

▪ Perspectives

Le secteur de l'immobilier reste porteur, au vu de la persistance d'une demande non satisfaite en termes de logements neufs et la continuité des programmes d'infrastructure de base et des projets Touristiques. Au Maroc, le déficit en logements se situe toujours autour d'un million d'unités, auxquels il faudrait rajouter les besoins annuels additionnels des nouveaux ménages urbains (≈ 125.000 unités).

Le marché immobilier ne connaît pas de crise, mais plutôt un réajustement positif de ses mécanismes de marché. Les principaux acteurs du marché immobilier sont toujours présents : Les ménages continuent d'animer le marché du logement principal, les banques poursuivent le financement du secteur et les promoteurs nationaux et internationaux continuent d'investir dans le secteur.

Le retournement de conjoncture, constaté dernièrement, a opéré une autorégulation importante du marché. La production de logements commence à s'orienter davantage vers des produits plus adaptés aux besoins du marché, notamment aux besoins des catégories sociales dites «inférieures» et « moyennes».

Le nouveau plan de relance du secteur du logement social, adopté par la loi de finances 2010, devra permettre de donner un nouveau souffle à la politique de l'État dans le domaine de l'habitat et aussi à l'investissement dans l'immobilier. Néanmoins, le succès de ce plan de relance dépendra certainement de la disponibilité et de la mobilisation du foncier, aussi bien public que privé.

II.6 Activité de collecte de dépôts CIH

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle sur la période 2008-2011 :

En MDH	2008	2009	Var	2010	Var	2011	Var
Dépôts à vue	7 394	7 821	5,8%	8 987	14,9%	9 566	6,44%
Comptes d'épargne	1 879	2 067	10,0%	2 275	10,1%	2 640	16,04%
Dépôts à terme	6 889	7 375	7,1%	5 742	-22,1%	4 546	-20,83%
Autres comptes créditeurs	612	633	3,4%	648	2,4%	695	7,25%
Dépôts de la clientèle	16 774	17 896	6,7%	17 652	-1,4%	17 447	-1,16%

Source : CIH - Comptes sociaux

Revue analytique 2008-2009

A fin 2009, les dépôts de la clientèle du CIH ont connu une croissance de 6,7% atteignant ainsi 17,9 Gdh contre 16,8 Gdh à fin 2008. Cette évolution est expliquée par la hausse des dépôts à terme (+7,1%), des dépôts à vue (+ 5,8%) et des comptes d'épargne (+10,0%) sur ladite période.

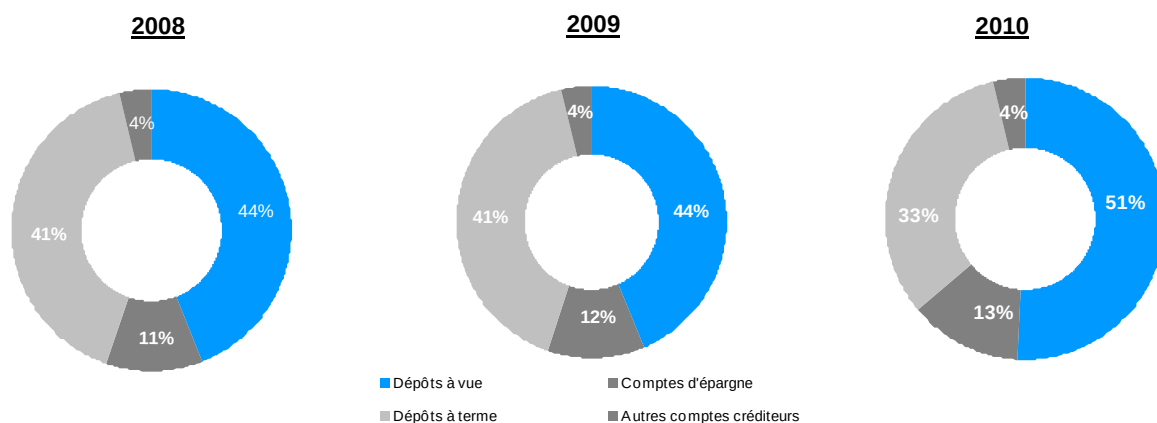
Revue analytique 2009-2010

A fin 2010, les dépôts de la clientèle du CIH ont enregistré une légère baisse de 1,4 % atteignant ainsi 17,7 Gdh contre 17,9 Gdh à fin 2009. Ce recul résulte de l'effet conjugué d'une bonne progression des dépôts à vue (+14,9% vs près de 6,0% pour le secteur bancaire) et des comptes d'épargne (+10,1%) et d'une baisse des dépôts à terme (-22,1%) suite à une décision du CIH de libérer une partie des DAT Institutionnels contractés à des taux élevés et les remplacer par des ressources à moindre coût.

Revue analytique 2010-2011

A fin 2011, les dépôts de la clientèle ont baissé de 1% seulement pour s'établir à 17,4 Gdh contre 17,7 Gdh à fin 2010. Cette évolution est justifiée par une croissance de l'encours des comptes d'épargne de 16% combinée à une baisse des dépôts à terme de 21% qui ont été remplacés par des certificats de dépôts à de meilleures conditions.

Par ailleurs, la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

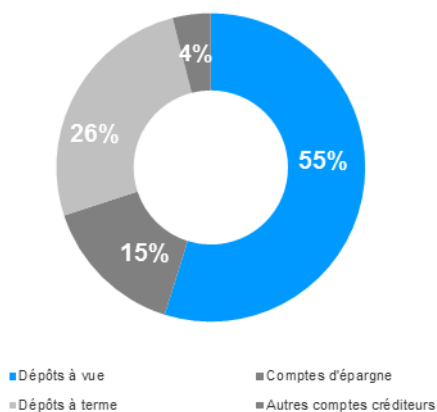
Évolution de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2008-2010 (en %) :

Source : CIH

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle du CIH sur la période 2008-2010 fait ressortir que les dépôts à vue représentent en moyenne 46% des dépôts de la clientèle, contre 38 % pour les dépôts à terme.

L'exercice 2010, est marqué par une augmentation de la part des dépôts à vue qui passe de 44% à 51% au dépend de la part des dépôts à terme qui baisse à 33%.

La structure des dépôts de la clientèle du CIH à fin 2011 se présente comme suit :

Structure des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2011 (en %) :

Source : CIH

La part des dépôts à vue s'est à nouveau appréciée durant l'exercice 2011 pour atteindre 55% contre 51% en 2010. La part des dépôts à terme a continué sur sa tendance baissière pour ressortir à 26% contre 33% en 2010.

II.7 Activité de crédits CIH

Le tableau présenté ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2008-2011 :

En MDH	2008	2009	Var	2010	Var	2011	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 934	1 069	-44,7%	1 324	23,9%	1 672	26,28%
Crédits à l'équipement	676	683	1,0%	586	-14,2%	805	37,37%
Crédits immobiliers	17 450	18 996	8,9%	20 228	6,5%	21 749	7,52%
Autres crédits	1 282	1 165	-9,1%	934	-19,8%	1 160	24,20%
Créances sur la clientèle	21 342	21 913	2,7%	23 072	5,3%	25 386	10,03%

Source : CIH - Comptes sociaux

Revue Analytique 2008-2009

A fin 2009, les créances sur la clientèle ressortent à 21,9 Gdh contre 21,3 Gdh en 2008 soit une croissance de 2,7% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par l'effet combiné de l'augmentation de 8,9% des crédits immobiliers qui atteignent 19,0 Gdh à fin 2009 et de la baisse des crédits de trésorerie et à la consommation de 44,7%.

Revue Analytique 2009-2010

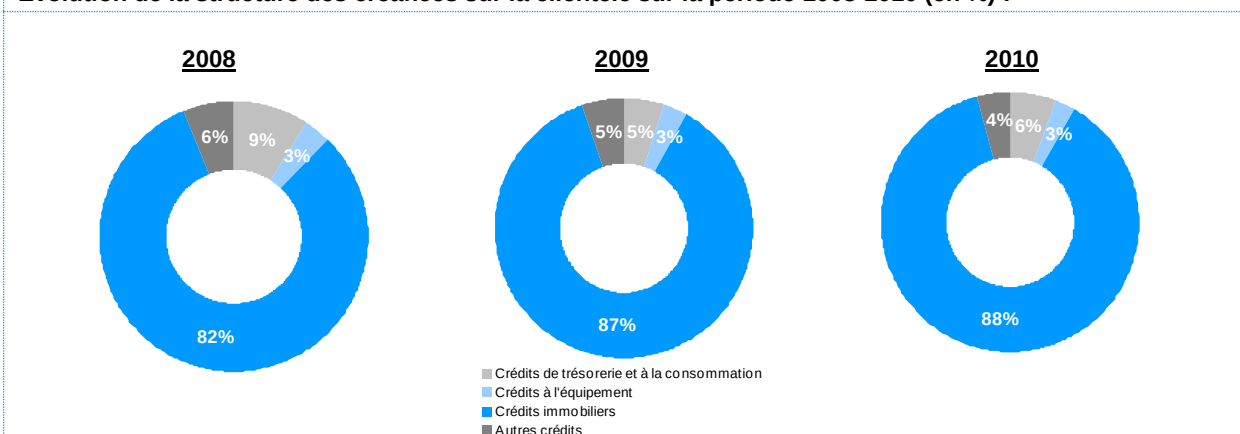
A fin 2010, les créances sur la clientèle s'établissent à 23,0 Gdh contre 21,9 Gdh en 2009 soit une progression de 5,3%. Cette amélioration est essentiellement justifiée par l'augmentation de 6,5% des crédits immobiliers atteignant ainsi 20,2 Gdh à fin 2010 et de la hausse de l'encours des crédits de trésorerie et à la consommation de 23,9%.

Revue analytique 2010-2011

Au 31 décembre 2011, les créances sur la clientèle ont progressé de 10% pour s'établir à 25,4 Gdh contre 23 Gdh en 2010 qui s'explique principalement par la croissance de l'encours des crédits à l'équipement de 37%, des crédits immobiliers de 24% et des crédits de trésorerie et à la consommation de 26%.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle sur la période 2008-2010 se présente comme suit :

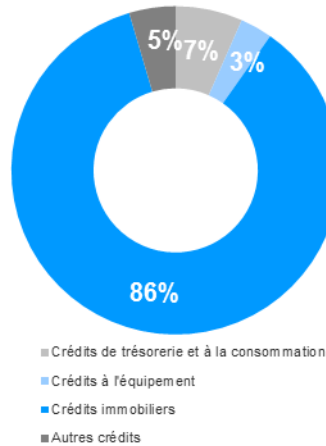
Évolution de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2008-2010 (en %) :



L'analyse de la structure des créances sur la clientèle du CIH fait ressortir une prédominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 85% sur la période 2008-2010.

La structure des créances sur la clientèle du CIH à fin 2011 se présente comme suit :

Structure des créances sur la clientèle au 31 décembre 2011 (en %) :



Source : CIH

La structure des créances sur la clientèle à fin 2011 est restée quasi inchangée avec une légère baisse de la part des crédits immobiliers à 86% contre 88% en 2010.

II.8 Principaux produits commercialisés par le CIH

Le CIH Propose une large palette de produits à destination de sa clientèle de particuliers et d'entreprises tout en conservant son positionnement de premier plan dans le financement de l'immobilier.

Les principaux produits proposés par le CIH sont déclinés ci-après :

▪ Crédits aux particuliers

- ISKANE Éducation, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI;
- ISKANE MADMOUNE FOGALOGUE d'un plafond maximum de 800 000 DH garanti par le fonds DAMANE ASSAKANE. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré;
- ISKANE MADMOUNE FOGARIM d'un plafond maximum de 200 000 DH garanti par le Fonds DAMANE ASSAKANE. Il concerne le financement de l'acquisition ou la construction de logements sociaux en faveur des ménages non salariés, à revenus modestes et irréguliers ;
- ISKANE ASTAFID, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante;

- ISKANE acquisition, construction ou aménagement, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée maximale de 25 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente;
- ISKANE TABDIL : Crédit relais sur 2 ans, octroyé dans l'attente de la vente du 1er logement .Quotité 110% du prix de vente Plafond 1 500 000 DH ;
- ISKANE EL HANA : crédit destiné au financement de l'acquisition de villas économiques sur 25 ans, plafond 1 000 000 DH, quotité 110% du prix de vente;
- ISKANE RAHA : financement de l'acquisition de terrain et de la construction ; 100% du cout global du projet; plafond 1 500 000 DH;
- CREDIT SALAM : financement de la construction ou acquisition d'un logement au Maroc en faveur de clients étrangers non résidents sous réserve de l'apport en devises de 30%., Plafond, 1 500 000 DH, durée 15 ans ;
- ISKANE ARD : Financement de l'acquisition d'un terrain en zone urbaine plafond : 1 500 000 DH sur 07 ans.

▪ **Crédits aux entreprises**

- Les crédits à la promotion immobilière notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location;
- Les crédits à la promotion hôtelière, tels que les opérations de crédits hôteliers (construction, extension, aménagement, équipement) et les opérations de transports touristiques.

▪ **Crédits à la consommation**

- AVANCE EXPRESS : facilité de caisse octroyée à la clientèle domiciliaire son salaire au CIH;
- CREDILIBRE : formule de crédit destinée au financement des besoins courants de consommation sans production de pièces justificatives;
- CREDIT TAMADROUSS : une formule réservée au financement des dépenses scolaires;
- Crédit TARFIH : une formule de crédit réservée au financement des vacances ;
- AVANCE TITRE : autorisation d'avance en compte dans l'attente de la mise en place d'un Crédilibre, pour le financement d'une opération d'achat de titres en bourse ;
- CREDITITRE : formule de crédit amortissable réservée au financement d'achat de titres en bourse ;
- CREDIASSUR : Financement de la souscription à une assurance risques liée à l'activité des notaires ;
- CREDINET EDUCATION : financement de l'acquisition d'un ordinateur portable accompagné d'un abonnement à Internet. Crédit octroyé aux enseignants adhérents à la fondation Mohamed VI.

▪ Epargne

- PLAN EPARGNE LOGEMENT ISKANE destiné à tous les particuliers Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles ;
- PLAN EPARGNE LOGEMENT EDUCATION, destiné à la population des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI et n'ayant pas déjà bénéficié d'un prêt dans le cadre de la convention FOGALEF ;
- COMPTE SUR CARNET : compte d'épargne rémunéré à vue avec un plafond de retrait déplacé hebdomadaire de 2000dhs ;
- COMPTE A TERME : compte d'épargne bloqué et rémunéré. La somme versée doit être au minimum égale à 20.000dhs.la durée de l'épargne peut être de 3, 6, 12, ou 24 mois au maximum ;
- BONS DE CAISSE : titres transmissibles, nominatifs ou au porteur, représentatifs d'une somme d'argent bloquée et rémunérée pour une période déterminée. la durée de l'épargne peut être de 3, 6,12, ou 24 mois au maximum ;
- OPCVM : composés de SICAV & FCP ;
- ACTIONS : Titre représentant la propriété d'une fraction du capital d'une société ;
- OBLIGATIONS : Titre représentant un droit de créance détenu par un porteur sur une entreprise ou sur l'état qui a recouru au lancement d'un emprunt remboursable sur une longue durée.

▪ Bancassurance et assistance

- AVENIR EDUCATION : Un contrat qui permet la constitution progressive d'une épargne par capitalisation destinée :
 - Au financement des études supérieures d'un enfant ;
 - A faciliter l'entrée dans la vie active de l'enfant en le dotant d'un capital.
- AVENIR RETRAITE : Un contrat d'Epargne Retraite par capitalisation qui permet de :
 - Constituer progressivement une épargne pour préparer sa retraite ;
 - Maintenir son niveau de vie après le départ en retraite.
- AVENIR COMPTE : Un contrat d'Assurance qui garantit le paiement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, et ce dans la limite du maximum prévu dans l'option choisie par le souscripteur ;
- AVENIR SANTE : Une Assurance qui garantit le paiement des indemnités journalières en cas d'hospitalisation de l'assuré, par suite de maladie ou d'accident, survenus pendant la période de validité du contrat de souscription ;
- Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (Isâaf et Isâaf plus) et un aux MRE (Isâaf MRE).

▪ Monétique

- CARTE SALAIRE: carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions) ;
- CARTE EXPRESS: carte de retrait « on line », utilisables uniquement au niveau du réseau monétique CIH. Elle est liée au solde du compte ;

- CARTE VISA CLASSIC: carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH ;
- CARTE VISA ELECTRON: carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH ;
- CARTE MAESTRO « DIGITALIS » : carte de retrait et de paiement qui fonctionne dans un univers entièrement électronique et en mode « on line ». Elle permet ainsi la consultation systématique du solde du compte pour chaque opération de retrait et de paiement. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme le caractère très sécurisé des opérations de paiements dans la mesure où les transactions chez les commerçants agréés ne peuvent aboutir que si le client utilise son code ;
- CARTE AL MOUSSAFIR : carte internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger et en zone offshore, délivrée à toute personne cliente du CIH titulaire d'un compte chèque ordinaire, marocaine ou étrangère résidant au Maroc, MRE ou membre de la famille d'un client CIH mais non client du CIH. La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ;
- CARTE SAPHYR : carte de retrait et de paiement valable aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, cette carte est destinée aux clients personnes physiques résidentes ou non résidentes titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles ou bénéficiaires de dotation en devises de voyage d'affaires accordée par l'office des changes dans le cadre d'une autorisation générale ou particulière ;
- CARTE SILA : carte monétique prépayée, de retrait et de paiement, utilisable uniquement au Maroc, c'est une carte VISA rechargeable émise par le CIH pour recevoir de l'argent via le transfert de carte à carte, elle est délivrée à toute personne recevant des transferts de la France de MRE bénéficiant d'une carte TERANGA ou d'une carte de transfert des Caisses d'Epargne ;
- CARTE BINATNA : carte monétique prépayée et rechargeable qui permet de disposer de son argent sans être nécessairement titulaire d'un compte bancaire CIH , c'est une carte CMI de retrait et de paiement , elle est délivrée à toute personne majeure cliente ou non du CIH. Binatna permet de recevoir directement de l'argent soit par virement, versement ou à partir d'un GAB.

II.9 Capital Humain

L'évolution de l'effectif sur les trois dernières années ressort comme suit :

	2008	2009	2010	Juin 2011
Effectif	1 523	1 541	1 448	1448

Source : CIH

L'effectif du CIH a évolué selon un TCAM de -2%. Ainsi l'effectif global du CIH est passé de 1 523 à 1 448 salariés sur la période 2008-S1 2011. La baisse enregistrée en 2010 résulte d'un plan de rationalisation des effectifs ayant pour but d'améliorer les coefficients de productivité de la banque.

La structure de l'effectif au 30 juin 2011 est décrite dans le tableau suivant :

Tranche d'âge	PERMANENTS								Total
	Cadres responsables		Cadres		Grades		Employés		
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Age≤35 ans	1	-	190	134	43	27	-	1	396
35 ans≤Age≤45 ans	12	-	219	160	110	37	3	-	541
45 ans<Age≤55ans	19	3	244	98	60	29	13	-	466
Age≥55 ans	7	-	21	10	5	1	1	-	45
<u>SOUS - TOTAL</u>	39	3	674	402	218	94	17	1	1 448
<u>TOTAL</u>	42		1076		312		18		1448

Source : CIH

La pyramide d'âge du CIH est marquée par un âge compris entre 35 et 55 ans. Par ailleurs l'effectif du CIH est caractérisé par une dominance du personnel cadre avec une part de 76%.

Le tableau suivant présente l'évolution du turnover du CIH sur la période 2008-S1 2011 :

	2008	2009	2010	Juin 2011
Effectif moyen	1 455	1 537	1 487	1 443
Démissions	40	38	36	14
Turnover ¹¹	2,75%	2,47%	2,42%	0,97%

Source : CIH

¹¹ Turnover = Démissions / Effectif moyen

▪ **Stratégie des Ressources Humaines**

Le CIH met la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Des chantiers de restructuration stratégiques sont entrepris sur tous les niveaux et menés efficacement pour faire de la banque une valeur sûre pour ses partenaires internes et externes et un acteur incontournable sur le marché.

La politique Ressources Humaines s'insère dans le cadre d'un projet industriel ambitieux visant à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel épanouissant favorable à l'évolution de carrière, et à la création de la valeur.

Avec la mise en place de dispositifs RH harmonieux, le CIH a posé les bases d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences moderne et dynamique.

▪ **Politique sociale**

a) Gestion des ressources humaines

Dans un objectif de mise en conformité avec le nouveau code de travail, la banque a adhéré à la mise en place effective du Comité d'Entreprise en tant qu'espace de dialogue, d'échange, de concertation et de participation des différentes parties prenantes, et ce, pour plus de démocratie sociale. De même, et dans un esprit de développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de l'entreprise, le Comité de Sécurité et d'Hygiène a été instauré.

Soucieux du bien-être de son personnel, le CIH table pour les années à venir sur le perfectionnement de ses prestations médicales par un meilleur encadrement (recrutement d'autres médecins du travail et d'infirmiers, médecine de proximité...).

Pour ce faire, une nouvelle politique de gestion des Ressources Humaines est en cours de mise en place visant ainsi à répondre aux nombreuses attentes du personnel en matière d'actions sociales et à assurer son épanouissement.

b) Développement des ressources humaines

- Elaboration d'un plan de recrutement ;
- Lancement d'un projet de refonte de la Gestion des Ressources Humaines ;
- Réorganisation des postes de travail avec définition des cahiers de charges en vue d'élaboration des procédures ;
- Fiabilisation des affectations dans le système d'information RH ;
- Elaboration et préparation de la mise en place des nouveaux outils de gestion de RH : nomenclature des métiers, pesée des postes système d'appréciation et de rémunération, accompagnement des hauts potentiels ... ;
- Octroi d'avancements de mérite et d'augmentations salariales pour la quasi-totalité du personnel ;
- Lancement de la version 5 de HR ACCESS en vue de développer le temps consacré à la gestion managériale des ressources humaines ;
- Etablissement d'un plan d'action.

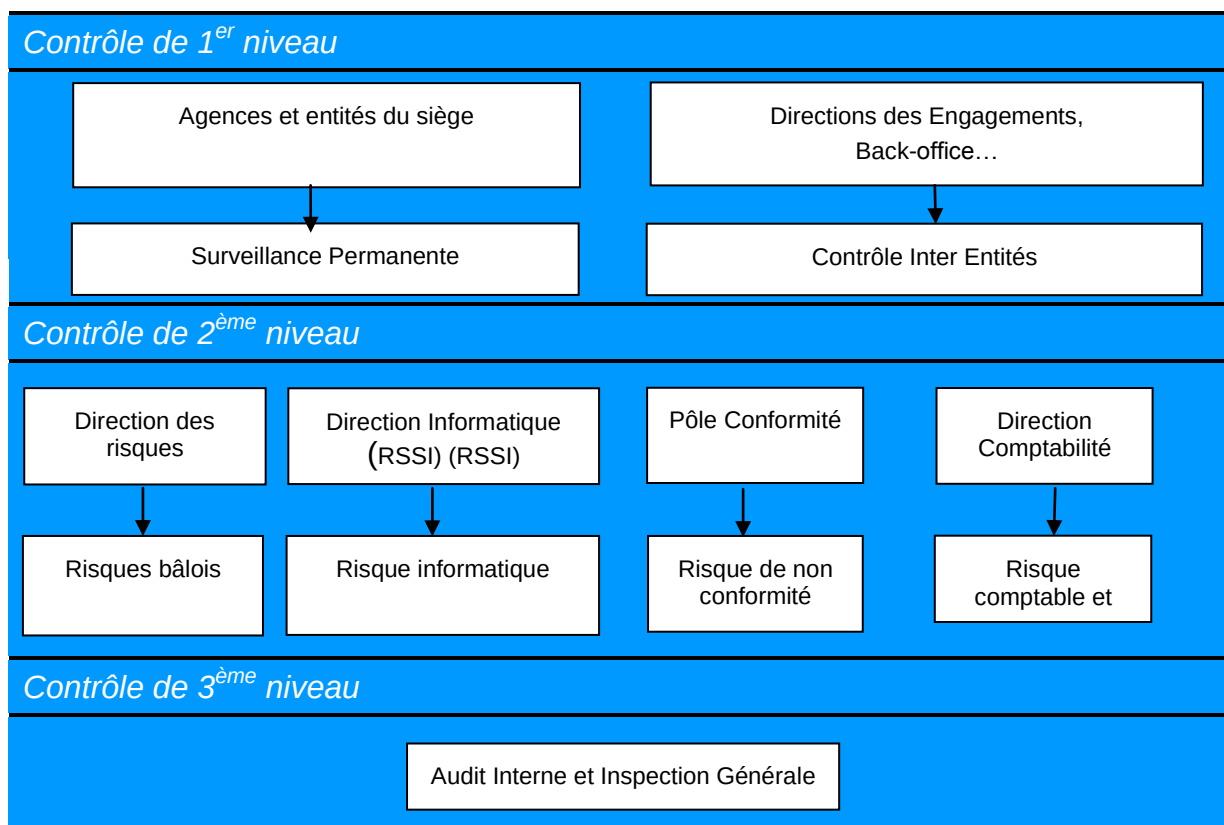
II.10 Politique de conformité

En vue de se conformer aux dispositions réglementaires en matière de contrôle interne et de conformité, la banque a mis en place une fonction conformité (Pôle Conformité), relevant du Président Directeur Général. Le Pôle Conformité veille au respect des lois, règlements, normes et usages professionnels, règles de déontologie et procédures internes.

Ces attributions se présentent comme suit :

- Veille réglementaire ;
- Identification et mise sous contrôle des risques de non-conformité ;
- Agrément de conformité sur les nouveaux produits commerciaux et les nouveaux process de la banque ;
- Obligation de vigilance en matière de prévention du blanchiment des capitaux ;
- Prévention du délit d'initié et des conflits d'intérêts ;
- Relevé des insuffisances identifiées en matière de Conformité et suivi jusqu'à régularisation ;
- Devoir d'alerte ;
- Relations avec les régulateurs pour les aspects relevant de la conformité ;
- Suivi de la mise en œuvre des recommandations des instances internes et externes pour les aspects d'ordre réglementaire ;
- Diffusion de la culture de conformité.

Le schéma ci-après présente les différents niveaux constituant le dispositif de contrôle interne, et précise le positionnement du Pôle Conformité ainsi que celui des autres intervenants dans ce dispositif :



II.11 Moyens informatiques et techniques du CIH

▪ Réseau d'agences

L'évolution du réseau d'agences sur la période 2008-S1 2011 ressort comme suit ;

	2008	2009	2010	Juin 2011
Nombre d'agences	132	152	170	179

Source : CIH

Pour assurer le développement du réseau du CIH, plusieurs décisions ont été prises, dans le but de donner un nouveau souffle au processus du choix des locaux pour les nouvelles agences d'une part et de maîtriser les démarches et délais d'ouverture de ces nouvelles implantations d'autre part.

A ce titre, la politique d'investissement en matière de développement du réseau d'agences s'est traduite par la constitution de la réserve foncière et la réalisation des aménagements pour de nouvelles implantations. Aussi, le réseau du CIH compte 179 agences au 30 juin 2011, contre 170 agences en 2010, 152 agences en 2009 et 132 agences en 2008.

▪ Moyens techniques et informatiques

Le CIH actuellement dispose d'un système d'information couvrant la totalité de son activité bancaire front et back office.

Le système d'information du CIH est composé d'un mixte de briques applicatives progicielles standard du marché et de briques développées par les équipes internes de la banque permettant de couvrir aussi bien les activités bancaires front et back office que les activités de support (RH, etc.).

Dans sa conception, le SI du CIH est entièrement tourné vers le client mais reste un système décentralisé et Off Line.

Conscient de l'importance du SI dans la modernisation de la banque, la banque a mené un Schéma Directeur Informatique en 2007 qui a été réactualisé fin 2009, en tenant compte des principes directeurs suivants :

- Favoriser le développement de la Banque en améliorant d'une part l'offre de produits et de services, et d'autre part la qualité de service rendu à la clientèle ;
- Mettre à niveau le socle Informatique actuel ;
- Assurer la conformité réglementaire ;
- Déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

Suite à ce schéma directeur, un ensemble de projets structurants ont été lancés début 2010 dont notamment la mise en œuvre un nouveau progiciel comptable, la mise à niveau de la chaîne de gestion des crédits et la mise en œuvre d'une position minute centrale.

Sur le plan infrastructure, la banque dispose d'un Data Center principal, situé au niveau du siège social, et d'un centre de back up distant. Un important projet de consolidation et d'homogénéisation des infrastructures hébergées par ce Data Center est en cours.

L'infrastructure Télécom est basée sur le réseau privé CIHNET constitué de liaisons spécialisées secourues et d'équipements de routage intelligents. Ce réseau est entièrement sécurisé selon les règles de l'art par des FireWalls et des DMZ. Une mise à niveau de ces équipements est en cours.

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, le CIH entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

▪ **Applications informatiques de gestion du risque bancaire et de conformité**

Dans le cadre du renforcement de son système d'information, le CIH a acquis des progiciels de mesure et de gestion des risques.

Pour le risque de crédit, principal risque de la banque, le progiciel déployé permet au CIH de disposer, pour chaque client de la banque, d'une vision exhaustive et instantanée sur l'ensemble des engagements bilan et hors bilan, les techniques d'atténuation du risque crédit et les provisions qui leur sont associées ainsi que l'exigence en fonds propre induite pour la banque.

Ce dispositif, déployé dans le cadre de l'approche standard de Bâle II, sera renforcé et affiné à moyen terme afin de permettre l'évolution progressive vers les approches avancées de Bâle II de gestion des risques, basées sur les modèles internes (IRB, VAR, AMA).

Concernant les risques opérationnels, le CIH a déployé un progiciel de renommée qui prend en compte tous les processus de gestion de ces risques (Collecte des incidents, Collecte des Indicateurs de risque, Evaluation prospective des risques opérationnel, Gérer et post – évaluer les dispositifs de gestion des Risques (DMR)...).

Pour le volet de la Lutte Anti Blanchiment, et conformément à la réglementation en vigueur, le CIH s'est doté en 2009 d'un outil informatique (progiciel de filtrage et de profilage) et des procédures adéquates.

II.12 Stratégie de développement

▪ Nouveau mode opérationnel

Le plan de développement du CIH est marqué par une nouvelle stratégie de la banque entamée en 2010 avec un nouveau modèle opérationnel.

En effet, la nouvelle stratégie vise à faire du CIH une banque universelle qui exerce tous les métiers avec une offre bancaire complète.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette stratégie, une nouvelle organisation a été mise en place en janvier 2010 à travers :

- La réorganisation de l'activité commerciale qui a été segmentée par marché : Banque de Détail, Banque de l'immobilier et Banque de l'Entreprise ;
- La réorganisation de l'activité du recouvrement qui a été scindée en deux entités : Pôle affaires spéciales, Pôle recouvrement amiable et contentieux.
- Le renforcement de la ligne métier risques ;
- Le regroupement des fonctions de back office.

▪ Nouveau plan informatique

La redéfinition d'un nouveau plan informatique avec une nouvelle inflexion avec pour objectif une consolidation du SI existant dans une optique de répondre aux besoins commerciaux : proposer le même niveau de prestations que la concurrence en terme de produits avec une meilleure qualité de service.

Ainsi plusieurs projets ont été lancés couvrant le traitement des transactions clients en « temps réel », la refonte des process agence, la refonte de l'usine « Crédits » et le projet Noyau comptable.

▪ Développement du marché des professionnels

Le développement du marché des professionnels a été aussi un axe de développement visant la prise en charge de la clientèle des professionnels par l'intégralité du réseau.

▪ Développement du réseau bancaire

Le développement du réseau s'est poursuivi à travers différentes villes du royaume : 13 nouvelles agences ont été ouvertes en 2008, 20 en 2009 et 20 en 2011.

▪ Programme d'investissement

La banque a ainsi poursuivi son programme d'investissement. En 2010, les investissements IT se sont élevés à 65,2 MDH et ont concerné :

- L'architecture applicative et fonctionnelle ;
- L'architecture technique et sécurité ;
- L'équipement d'agences

Les grands projets d'investissement réalisés en 2010 comportent essentiellement le programme de développement du réseau d'agences (constitution de la réserve foncière, aménagements et équipements), ainsi que le réaménagement d'agences existantes. D'autres investissements, de moindre envergure, ont été réalisés au niveau du siège, des anciennes agences (en dehors du programme de rénovation) et des logements de vacances. Le montant global investi au titre de l'exercice 2010 est évalué à environ 51,5 MDH

▪ Une politique qualité déployée au quotidien

Le dispositif mis en place vise à promouvoir une culture qualité orientée client, visant la satisfaction des clients dans les conditions optimales d'efficacité et de coûts :

- Faire de l'écoute client le principal vecteur d'amélioration de la qualité du service rendu et d'anticipation sur les attentes de la clientèle ;
- Faire de la satisfaction client le premier objectif de l'institution, en déployant tous les moyens à cette fin, et en instaurant les dispositifs pour la mesure du niveau de satisfaction ;
- Rechercher l'amélioration permanente des modes de fonctionnement (maîtrise des processus, optimisation de l'efficacité commerciale, réduction des coûts...) ;
- Œuvrer pour l'implication des équipes dans la démarche qualité et la diffusion des bonnes pratiques.

La politique de qualité poursuivie s'articule autour de 3 axes :

- Gestion de la relation client ;
- Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle ;
- Amélioration et Référentiels Qualité

a) Gestion de la relation client

- La prise en charge de toutes les réclamations de la clientèle qu'elle qu'en soit l'objet ou le canal de transmission, en veillant au respect des engagements de délais et de qualité de traitement par les unités traitantes ;
- La production périodique de reporting permettant le suivi de son activité et la mesure du progrès en matière de gestion des réclamations ;
- La production de toute information permettant d'aiguiller les priorités en matière d'amélioration de la qualité ;
- La mise en place d'un centre de relation clients, à même de gérer les interactions des clients avec la banque en dehors du canal agence ;
- La mise en place des outils pour une meilleure connaissance des clients et l'amélioration de l'image de la banque et de ses produits auprès des clients.

b) Suivi des données clients et de la qualité du courrier clientèle

- Promouvoir la culture de la qualité des données et de l'information autour du client comme base de performance commerciale et de renforcement de la qualité de la relation ;
- Mener les chantiers d'amélioration continue de la qualité du référentiel client, et en assurer la fiabilité et la mise à jour ;
- Mettre en place un dispositif pour la pérennisation de la qualité des données ;

- Assurer la qualité du courrier clients en termes de délai d'acheminement, de taux de retour et de coûts du courrier.

c) Amélioration et Référentiels Qualité

- Maîtrise de la qualité et de la satisfaction client via l'amélioration de la qualité de la relation, de la qualité du service, et de la qualité de l'offre industrielle;
- Construction d'un référentiel et des standards de qualité;
- Respect par toutes les structures de la banque des procédures et de la conformité aux normes de qualité.

III. Situation financière du CIH

III.1 Analyse des comptes consolidés IFRS 2008-2009

Avertissement

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

La consolidation des comptes a été effectuée selon les normes IAS-IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2008, 2009 et 2010.

Les comptes consolidés IFRS des exercices clos au 31 décembre 2008, 2009 et 2010 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les commissions versées relatifs aux fonds de titrisation consolidés (Crédilogs) sont, depuis le 31/12/2009, comptabilisés au niveau du compte de résultat respectivement dans les rubriques "Intérêts et produits assimilés", "Intérêts et charges assimilés" et "commissions (charges)".

En 2008, ces produits et charges ont été comptabilisés au niveau des rubriques "Produits des autres activités" et "charges des autres activités". Il est à noter que ce reclassement est sans impact sur le Produit Net Bancaire (PNB) et le résultat.

Une colonne intitulée « 2009 comparable » a été insérée au niveau de l'analyse du PNB dans le but d'avoir une base de comparaison identique avec l'exercice 2008.

■ Périmètre de dé consolidation

Le périmètre de consolidation du CIH au 31 décembre 2008 et 2009 se présente comme suit :

Dénomination sociale	Pays	déc-09		déc-08		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidante
Lido	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Wafa Hôtel	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Paradise	Maroc	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33,00%	33,00%	33,00%	33,00%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

▪ **Analyse du compte de résultat consolidé IFRS**

En KDH	2008	2009	Var
Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 010 592	7,5%
Intérêts et charges assimilées	595 241	850 564	42,9%
MARGE D'INTERET	1 275 172	1 160 028	-9,0%
Commissions (produits)	138 885	152 498	9,8%
Commissions (charges)		20 295	NS
MARGE SUR COMMISSIONS	138 885	132 203	-4,8%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-8 398	108 268	NS
Produits des autres activités	229 650	154 962	-32,5%
Charges des autres activités	163 276	71 164	-56,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 472 033	1 484 297	0,8%
Charges générales d'exploitation	775 039	787 161	1,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	29 854	96 215	222,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	667 140	600 921	-9,9%
Coût du risque	166	493 470	NS
RESULTATS D'EXPLOIATION	666 975	107 451	-83,9%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	666	1 128	69,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	270 858	19 031	-93,0%
Variation de valeur d'acquisition		-3 320	NS
RESULTAT AVANT IMPÔT	938 500	124 290	-86,8%
Impôt sur les résultats	362 368	25 409	-93,0%
RESULTAT NET	576 133	98 881	-82,8%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	576 133	98 881	-82,8%

Source : CIH

a) Produit net bancaire

En KDH	2008	2009	2009 comparable	Var 2009 /2008	Var 2009 comparable / 2008
Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 010 592	1 811 377	7,5%	-3,2%
Intérêts et charges assimilées	-595 241	-850 564	-711 766	42,9%	19,6%
MARGE D'INTERET	1 275 172	1 160 028	1 099 611	-9,0%	-13,8%
Commissions (produits)	138 885	152 498	152 498	9,8%	9,8%
Commissions (charges)		-20 295		NS	NS
MARGE SUR COMMISSIONS	138 885	132 203	152 498	-4,8%	9,8%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-8 398	108 268	108 268	NS	NS
Produits des autres activités	229 650	154 962	354 177	-32,5%	54,2%
Charges des autres activités	-163 276	-71 164	-230 257	-56,4%	41,0%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 472 033	1 484 297	1 484 297	0,8%	0,8%

Source : CIH

Le PNB consolidé de l'exercice 2009 est principalement constitué du PNB du CIH. En effet, les entités formant le groupe ont contribué pour 83,2 MDH en 2009 (dont 79 MDH proviennent de la participation détenue dans la société Nathalie) contre 0,6 MDH en 2008.

Le PNB a enregistré une quasi-stagnation par rapport à 2008. En effet, il ressort à 1 484 MDH contre 1 472 MDH en 2008. Cette stagnation s'explique par l'effet conjugué des éléments suivants :

- la baisse de la marge d'intérêt de 9% due essentiellement à :
 - La baisse des intérêts sur les opérations avec la clientèle qui s'explique par l'effet de la titrisation effectuée en décembre 2008;
 - L'augmentation des charges financières dues au titre des DAT suite à l'accroissement des encours en 2009 et l'évolution ascendante des taux d'intérêts servis sur les DAT.
- la baisse de la marge sur commissions de 4,8% justifiée par :
 - L'évolution des commissions de recouvrement des prêts titrés suite à l'augmentation de l'encours des prêts titrés ;
 - La baisse des commissions sur prestations de service sur crédit ;
 - L'augmentation des autres commissions bancaires suite à l'extension du réseau.
- La croissance du poste gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente qui s'explique essentiellement par l'encaissement en 2009 des dividendes pour un montant de 79 MDH au titre de la participation détenue dans la société immobilière NATHALIE (SARL) « filiale à 100% »;

La baisse du résultat des autres activités est principalement due au reclassement des produits et charges relatifs aux fonds de titrisation en marge d'intérêt et commissions.

b) Résultat brut d'exploitation

En KDH	2008	2009	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	1 472 033	1 484 297	0,8%
Charges générales d'exploitation	775 039	787 161	1,6%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	29 854	96 215	222,3%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	667 140	600 921	-9,9%
Coefficient d'exploitation	52,7%	53,0%	+ 0,3 pts

Source : CIH

Le résultat brut d'exploitation 2009 a enregistré une baisse de près de 10%. Ce recul résulte essentiellement de l'augmentation des dotations aux amortissements suite à l'immobilisation des frais préliminaires issus de l'acquisition des locaux pour les agences, de l'augmentation du capital réalisée en 2009 et de la réalisation des gages.

c) Coût du risque

En KDH	2008	2009	Var
Dotations aux provisions (1)	623 965	772 678	23,8%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	486 186	717 585	47,6%
Provisions pour risques et charges	137 779	55 093	-60,0%
Reprise de provisions (2)	860 518	450 905	-47,6%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	848 413	351 475	-58,6%
Reprise de Provisions pour risques et charges	12 105	99 430	NS
Variation des provisions (1) – (2)	-236 553	321 773	NS
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	236 720	171 697	-27,5%
Coût du risque	166	493 470	NS

Source : CIH

En 2009, le coût du risque s'établit à 493 MDH contre 0,16 MDH en 2008. La variation du coût du risque sur la période étudiée trouve son explication dans la variation positive des dotations aux provisions pour dépréciation des créances et pour risque et charges (23,8%) comparativement aux reprises de provisions sur créances en souffrance (-47,6%) et des pertes sur créances irrécouvrables (-27,5%).

Le coût du risque de l'exercice 2008 s'est trouvé à un niveau très faible du fait des reprises importantes de provisions suite au dénouement de grands dossiers de créances.

D'un autre côté, l'augmentation des dotations aux provisions trouve son origine dans l'entrée en souffrance de nouveaux dossiers de créances en 2009.

Par ailleurs, l'évolution des dotations aux provisions en 2009 entre la comptabilité sociale et les IFRS est due essentiellement aux impacts des retraitements des provisions sur créances en souffrance selon la norme IAS 39 (328 MDH).

En KDH	2008	2009	Var
Créances en souffrance (bruts)	4 928 186	4 834 949	-1,9%
Taux de créances en souffrance *	21%	20%	-1pts
Taux de couverture **	62%	67%	+ 5 pts
(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle			
(**) Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts			
Source : CIH			

Le taux des créances en souffrance a enregistré une légère baisse d' 1 pts entre 2008 et 2009 en raison de la stagnation aussi bien de l'encours des créances en souffrance (-1,9%) que de l'encours global des créances clients (+1%).

Le taux de couverture a évolué de 5 pts suite à la hausse des provisions sur créances en souffrance de 5,6%.

d) Résultat d'exploitation

En KDH	2008	2009	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	667 140	600 921	-9,9%
Coût du risque	-166	-493 470	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	666 975	107 451	-83,9%

Source : CIH

Le résultat d'exploitation ressort à 107,4 MDH contre 666,9 MDH en 2008 soit une baisse de 83,9% justifiée principalement par l'importante évolution du coût du risque.

e) Résultat net

En KDH	2008	2009	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	666 975	107 451	-83,9%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	666	1 128	69,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	270 858	19 031	-93,0%
Variation de valeur d'acquisition		-3 320	NS
RESULTAT AVANT IMPÔT	938 500	124 290	-86,8%
Impôt sur les résultats	362 368	25 409	-93,0%
RESULTAT NET	576 133	98 881	-82,8%
Intérêts minoritaires			
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	576 133	98 881	-82,8%

Source : CIH

Le résultat net de l'année 2009 a reculé de 82,8% suite à:

- La baisse du résultat d'exploitation de 83,9% ;
- La constatation en 2008 de gains non récurrents en 2009 à savoir la plus value de cession du patrimoine hors exploitation (immobilisations corporelles) et l'imputation des déficits reportables.

La contribution des entités consolidées dans la formation du résultat net consolidé pour les exercices 2008 et 2009 est détaillée comme suit :

En KDH	2008	2009
Lido	-2 415	-52 162
Paradise	-8 112	-18 401
Wafahotel	1 048	376
Maghreb Titrisation	171	468
Fonds de Titrisation	12 213	26 525

Source : CIH

f) Rentabilité des fonds propres

En KDH	2008	2009	Var
Capitaux propres part du groupe	3 240 925	3 251 620	0,3%
Résultat net part du groupe	576 133	98 881	-82,8%
ROE	17,8%	3,0%	-14,8 pts

Source : CIH

Au terme de l'exercice 2009, le ROE a considérablement baissé pour s'établir à 3,0% contre 17,8% en 2008. Cette baisse résulte essentiellement du recul significatif du résultat net qui passe de 576,1 MDH en 2008 à seulement 98,9 MDH en 2009.

g) Rentabilité des actifs

En KDH	2008	2009	Var
Total actifs	28 897 696	29 420 148	1,8%
Résultat net part du groupe	576 133	98 881	-82,8%
ROA	2,0%	0,3%	- 1,7 pts

Source : CIH

Le CIH affiche un ROA de 0,3% en 2009 en retrait de 1,7 pts par rapport à 2008 et ce suite à l'effet conjugué de l'augmentation des capitaux propres de 1,8% et de la baisse du résultat net part du groupe de 82,8%.

■ **Analyse du bilan consolidé IFRS**

En KDH	2008	2009	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 604 714	1 295 173	-19,3%
Actifs financiers disponibles à la vente	685 210	1 068 557	55,9%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	556 277	768 036	38,1%
Prêts et créances sur la clientèle	23 804 202	23 944 752	0,6%
Actifs d'impôt exigible	25 978	21 614	-16,8%
Comptes de régularisation et autres actifs	717 837	777 891	8,4%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 071	3 538	15,2%
Immeubles de placement	429 579	430 449	0,2%
Immobilisations corporelles	954 615	987 305	3,4%
Immobilisations incorporelles	12 447	26 613	113,8%
Ecarts d'acquisition	103 766	96 220	-7,3%
Total de l'Actif	28 897 696	29 420 148	1,8%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 033 158	1 152 539	11,6%
Dettes envers la clientèle	18 648 760	19 561 231	4,9%
Titres de créance émis	4 457 442	4 010 709	-10,0%
Passifs d'impôt exigible	31 452	23 211	-26,2%
Passifs d'impôt différé	215 810	165 632	-23,3%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 025 263	1 059 812	3,4%
Provisions	244 885	195 394	-20,2%
Capitaux propres part du groupe	3 240 925	3 251 620	0,3%
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>2 182 336</i>	<i>2 280 693</i>	<i>4,5%</i>
<i>réserves consolidées</i>	<i>481 700</i>	<i>868 508</i>	<i>80,3%</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>756</i>	<i>3 540</i>	<i>368,1%</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>576 133</i>	<i>98 880</i>	<i>-82,8%</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>			
Total du Passif	28 897 696	29 420 148	1,8%

Source : CIH

■ Analyse des ressources

a) Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2 008	2 009	Var
Comptes ordinaires créditeurs	6 599	3 590	-45,6%
Emprunts de trésorerie	952 484	1 080 000	13,4%
Emprunts financiers	32 608	35 673	9,4%
Autres dettes	36 024	29 826	-17,2%
Intérêts courus à payer	5 442	3 449	-36,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 033 158	1 152 538	11,6%

Source : CIH

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une augmentation de 11,6% en 2009 qui s'explique principalement par le renouvellement des emprunts de trésorerie à terme (DAT souscrits par les établissements de crédit et assimilés) pour un montant de 1 080 MDH contre 952 MDH en 2008.

b) Dettes envers la clientèle

En KDH	2 008	2 009	Var
Comptes à vue créditeurs	7 393 545	7 820 645	5,8%
Comptes d'épargne	1 879 484	2 066 824	10,0%
Dépôts à terme	6 822 680	7 210 899	5,7%
Autres comptes créditeurs	608 251	633 491	4,1%
Intérêts courus à payer	66 581	164 138	146,5%
Autres dettes envers la clientèle	1 878 219	1 665 234	-11,3%
Dettes envers la clientèle	18 648 760	19 561 231	4,9%

Source : CIH

Structure en %	2 008	2 009
Comptes à vue créditeurs	40%	40%
Comptes d'épargne	10%	11%
Dépôts à terme	37%	37%
Autres comptes créditeurs	3%	3%
Intérêts courus à payer	0%	1%
Autres dettes envers la clientèle	10%	9%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%

Source : CIH

Les comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne ainsi que les dépôts à terme représentent respectivement 40%, 11% et 37% du total dettes envers la clientèle sur la période étudiée.

L'encours des dettes envers clientèle a enregistré une augmentation de l'ordre de 4,9% passant de 18 649 MDH à fin 2008 à 19 561 MDH au 31 décembre 2009 qui s'explique par l'effet conjugué de :

- l'évolution de l'encours des DAT suite à l'ouverture ou au renouvellement en 2009 des comptes à terme principalement ceux souscrits par les personnes morales ;
- l'amélioration de la collecte des dépôts à vue pour un montant de 427 MDH suite à l'extension du réseau ;
- La baisse des autres dettes envers la clientèle justifiée par l'amortissement des prêts titrisés.

c) Titres de créances émis

En KDH	2 008	2 009	Var
Emprunts obligataires	1 591 742	1 315 911	-17,3%
Autres dettes représentées par un titre	2 707 753	2 550 826	-5,8%
Intérêts courus non échus	157 947	143 973	-8,8%
Titres de créance émis	4 457 442	4 010 710	-10,0%

Source : CIH

L'encours des titres de créances émis a baissé de 10%, passant de 4 457 MDH à 4 011 MDH au 31 décembre 2009. Cette baisse est due aux remboursements des obligations et des bons HBM.

d) Capitaux propres

En KDH	2 008	2 009	Var
Capital et réserves liées	2 182 336	2 280 693	4,5%
réserves consolidées	481 700	868 508	80,3%
Gains ou pertes latents ou différés	756	3 540	368,1%
Résultat de l'exercice	576 133	98 880	-82,8%
Capitaux propres part du groupe	3 240 925	3 251 620	0,3%

Source : CIH

Malgré la baisse du résultat net de l'année 2009, les capitaux propres se sont légèrement appréciés de 0,3% grâce à l'opération d'augmentation de capital réalisée au courant du troisième trimestre 2009. Les résultats de cette opération se présentent comme suit :

- Montant global de l'opération : 300 971 502 dhs ;
- Nombre d'actions nouvelles : 983 567 ;
- Prix d'émission : 306 dhs ;
- Valeur nominale : 100 dhs ;
- Date de jouissance : 1^{er} janvier 2009.

▪ **Analyse des emplois**

a) Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public services des chèques postaux

En KDH	2 008	2 009	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 604 714	1 295 173	-19,3%

Source : CIH

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux a subi une baisse de 19,3% qui s'explique par la baisse du taux de la réserve monétaire de 15% en 2008 à 8% fin 2009.

b) Actif financier disponible à la vente

En KDH	2008	2009	Var
Titres à revenus variables			
<i>Cotés</i>	6 282	10 244	63,1%
<i>Non cotés</i>	51 848	36 296	-30,0%
Titres à revenus fixes			
<i>Cotés</i>			
<i>Non cotés</i>	622 403	1 010 238	62,3%
Autres (parts OPCVM)	4 678	11 780	151,8%
Total	685 210	1 068 557	55,9%
<i>Dont gains et pertes latents</i>	756	3 540	
<i>Dont provisions pour dépréciation</i>	317 278	317 278	

Source : CIH

Les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 1 069 MDH contre 685 MDH en 2008 soit une croissance de 55,9%. Cette hausse s'explique principalement par :

- L'arrivée à échéance des bons du Trésor pour un montant de 622 MDH ;
- L'acquisition en octobre 2009 des bons du Trésor pour un montant de 1 000 MDH d'une maturité de 52 semaines.

c) Créances sur les établissements de crédit

En KDH	2008	2009	Var
<u>A vue</u>	549 373	768 801	39,9%
Comptes ordinaires	127 222	151 550	19,1%
Prêts et comptes au jour le jour	400 040	600 059	50,0%
Autres prêts et créances	22 111	17 191	-22,2%
<u>A terme</u>	6 904	0	-100,0%
Prêts et comptes à terme	6 904	0	-100,0%
<u>Total Brut</u>	556 277	768 801	38,2%
Dépréciation		-765	NS.
Total Net	556 277	768 036	38,1%

Source : CIH

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 38% qui s'explique principalement par les opérations de prêts de trésorerie réalisées en 2009 pour 600 MDH avec le CAM.

d) Créances sur la clientèle

En KDH	2 008	2 009	Var
Crédits de trésorerie	1 408 285	362 571	-74,3%
Crédits à la consommation	525 976	705 643	34,2%
Crédits à l'équipement	402 106	406 962	1,2%
Crédits immobiliers	19 502 576	20 822 209	6,8%
Autres crédits	52 489	5 055	-90,4%
Intérêts courus à recevoir	17 686	7 648	-56,8%
Créances en souffrance	4 928 186	4 834 949	-1,9%
Dépréciation	3 055 348	3 227 952	5,6%
Autres créances	22 246	27 667	24,4%
Prêts et créances sur la clientèle	23 804 202	23 944 752	0,6%

Source : CIH

Structure en %	2 008	2 009
Crédits de trésorerie	6%	2%
Crédits à la consommation	2%	3%
Crédits à l'équipement	2%	2%
Crédits immobiliers	82%	87%
Autres	8%	7%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH

Les créances sur la clientèle de l'exercice 2009 ont enregistré une quasi-stagnation par rapport à 2008 (+0,6%) qui s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants:

- La hausse des crédits à la consommation qui passent de 526 MDH en 2008 à 706 MDH à fin 2009 suite :
 - Aux débloques des crédits à la consommation courant 2009 pour un montant de 454 MDH;
 - Aux Remboursements anticipés effectués en 2009 pour un montant de 62 MDH ;
 - Aux remboursements normaux des échéances de 2009.
- La baisse des crédits de trésorerie de 74,3% due :
 - Aux remboursements courant 2009 des avances sur les comptes à terme souscrits par la clientèle financière et non financière pour un montant de 538 MDH ;
 - A l'octroi fin 2009 des avances sur DAT pour un montant de 240 MDH
 - Au reclassement des concours accordés aux promoteurs immobiliers vers le poste crédits immobiliers pour 1 802 MDH.
- La hausse de l'encours des crédits immobiliers de 6,8% justifiée par :
 - Des débloques effectués en 2009 pour des crédits à l'habitat et aux promoteurs ;
 - Des remboursements anticipés des « Crédits à l'habitat » pour un montant de 490 MDH ;
 - Des remboursements normaux des échéances de 2009 des concours accordés aux particuliers et aux promoteurs immobiliers.

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle du CIH est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part de 82% en 2008 et 87 % en 2009.

e) Le ratio de solvabilité du CIH

En MDH	2008	2009	Var
Fonds propres prudentiels (A)	2 369	2 669	12,7%
Total des actifs pondérés* (B)	17 052	17 217	1,0%
Ratio de solvabilité* (A/B)	13,9%	15,5%	161 pb

Source : CIH

*Méthode de calcul BAM

Le ratio de solvabilité a augmenté de 161 pb suite à une quasi-stagnation des actifs pondérés (+1%) et à une augmentation plus forte des fonds propres prudentiels (+12,7%).

L'évolution des actifs pondérés s'explique par la faible croissance des créances sur la clientèle (+0.6%). Les fonds propres prudentiels ont été renforcés suite à une augmentation du capital réalisée en 2009 par conversion de dividendes de l'exercice 2008.

f) Le ratio de liquidité du CIH

En KDH	2008	2009	Var
Actif réalisable à court terme (A)	2 101	2 337	11,2%
Exigibilités à court terme (B)	3 187	3 557	11,6%
Coefficient de Liquidité (A/B)	65,9%	65,7%	-0,2 pb

Source : CIH

Méthode de calcul BAM

Le ratio de liquidité de l'exercice 2009 est resté quasiment au même niveau que l'année précédente et s'est établi à 65,7%.

■ Analyse des engagements de financement et de garantie

En KDH	2008	2009	Var
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 321 846	1 746 055	-24,8%
Crédits documentaire import	944	121	-87,2%
Acceptations ou engagements de payer	2 945	3 339	13,4%
Ouvertures de crédit confirmé	2 317 957	1 742 595	-24,8%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	343 340	347 486	1,2%
Garanties de crédits données	8 095	7 939	-1,9%
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	0	318 666	NS
Autres cautions et garanties données	313 313	2 630	-99,2%
Engagements en souffrance	22 112	18 251	-17,5%
ENGAGEMENTS DONNES	2 665 186	2 093 541	-21,4%

Source : CIH

Les engagements de financement et de garantie donnés en faveur de la clientèle ont enregistré une baisse de 21,4% en 2009 qui s'explique par la baisse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 24,8%.

En KDH	2008	2009	Var
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 104 851	2 655 361	26,2%
ENGAGEMENTS RECUS	2 104 851	2 655 361	26,2%

Source : CIH

Les engagements de garantie reçus ont connu une augmentation de 26,2% passant ainsi de 2 105 MDH à 2 655 MDH à fin 2009. Cette augmentation s'explique notamment par la constatation des garanties complémentaires adossées aux crédits distribués et reçues des fonds de garantie :

- FOGALEF pour un montant de 125 MDH ;
- FOGARIM pour un montant de 407 MDH ;
- FOGALOGÉ pour un montant de 18 MDH.

▪ **Analyse du tableau des flux de trésorerie**

En KDH	2008	2009	Var
Résultat avant impôts	938 500	124 289	-86,8%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	29 850	96 215	NS
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(477 528)	225 856	NS
Dotations nettes aux provisions	128 924	(35 726)	-127,7%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(666)	(1 128)	-69,4%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(176 336)	(18 600)	89,5%
Autres mouvements	6 751	(95 165)	NS
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(489 005)	171 452	NS
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(590 236)	(92 570)	84,3%
Flux liés aux opérations avec la clientèle	774 546	551 818	-28,8%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(108 489)	(358 994)	NS
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	28 416	(85 840)	NS
Impôts versés	(362 367)	(25 410)	-93,0%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(258 129)	(10 995)	93,0%
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	191 365	284 746	48,8%
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	43 047	59 118	37,3%
Flux liés aux immeubles de placements	(34 164)		-100,0%
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	113 557	(115 014)	-201,3%
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement	122 440	(55 896)	-145,7%
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(218 234)	(91 848)	57,9%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(564 837)	(446 732)	20,9%
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	(783 071)	(538 581)	31,2%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(469 266)	(309 731)	34,0%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 073 980	1 613 165	-22,2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 604 714	1 303 434	-18,8%
variation de la trésorerie nette	(469 266)	(309 731)	34,0%

Source : CIH			

Le solde de trésorerie de l'exercice 2009 s'établit à 1 303 MDH contre 1 605 MDH soit une diminution de 18,8% justifiée principalement par l'effet combiné :

- De la baisse du résultat avant impôts de 814 MDH ;
- De l'augmentation des flux générés par l'activité opérationnelle de 93,4 MDH ;
- Du recul constaté au niveau des flux liés aux opérations d'investissement de 66,5 MDH ;
- De l'amélioration des flux générés par l'activité de financement de 244,4 MDH.

III.2 Analyse des comptes consolidés IFRS 2009-2011

▪ Périmètre de consolidation

L'exercice 2010 a été marqué par la déconsolidation des actifs hôteliers suite à leurs cessions (Cf. Partie Activité - Structure des participations du CIH). Le périmètre de consolidation du Groupe CIH comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	déc-09		déc-10		Méthode de consolidation
		% intérêts	% de contrôle	% intérêts	% de contrôle	
CIH	Maroc	100%	100%	100%	100%	Consolidant
CIH Courtage	Maroc	-	-	100%	100%	Intégration globale
Lido	Maroc	100,00%	100,00%	-	-	Intégration globale
Wafa Hôtel	Maroc	100,00%	100,00%	-	-	Intégration globale
Paradise	Maroc	100,00%	100,00%	-	-	Intégration globale
Maghreb Titrisation	Maroc	33,00%	33,00%	24,00%	24,00%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH

▪ **Analyse du compte de résultat consolidé IFRS**

En KDH	2009	2010	Var
Intérêts et produits assimilés	2 010 592	1 942 793	-3,4%
Intérêts et charges assimilées	850 564	773 850	-9,0%
MARGE D'INTERET	1 160 028	1 168 943	0,8%
Commissions (produits)	152 498	161 952	6,2%
Commissions (charges)	20 295	16 432	19,0%
MARGE SUR COMMISSIONS	132 203	145 520	10,1%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	108 268	170 262	57,3%
Produits des autres activités	154 962	96 988	-37,4%
Charges des autres activités	71 164	76 060	6,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 484 297	1 505 653	1,4%
Charges générales d'exploitation	787 161	969 693	23,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immo. corpor. et incorporelles	96 215	69 688	-27,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	600 921	466 272	-22,4%
Coût du risque	493 470	461 919	-6,4%
RESULTATS D'EXPLOIATION	107 451	4 353	-95,9%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 128	1 419	25,8%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19 031	265 493	NS
Variation de valeur d'acquisition	-3 320	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔT	124 290	271 266	118,3%
Impôt sur les résultats	25 409	38 424	51,2%
RESULTAT NET	98 881	232 842	135,5%
Intérêts minoritaires	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	98 881	232 842	135,5%

Source : CIH

a) Produit net bancaire

En KDH	2009	2010	Var
Intérêts et produits assimilés	2 010 592	1 942 793	-3,4%
Intérêts et charges assimilées	850 564	773 850	-9,0%
MARGE D'INTERET	1 160 028	1 168 943	0,8%
Commissions (produits)	152 498	161 952	6,2%
Commissions (charges)	20 295	16 432	-19,0%
MARGE SUR COMMISSIONS	132 203	145 520	10,1%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	108 268	170 262	57,3%
Produits des autres activités	154 962	96 988	-37,4%
Charges des autres activités	71 164	76 060	6,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 484 297	1 505 653	1,4%

Source : CIH

Le Produit Net Bancaire consolidé du CIH de l'exercice 2010 s'établit à 1 506 MDH contre 1 484 MDH en 2009 soit une croissance de 1,4% qui résulte d'une :

- Légère amélioration de la marge d'intérêt de 0,8% qui passe de 1 160 MDH à 1 169 MDH en 2010 suite à :
 - la hausse des volumes des dépôts à vue et le non renouvellement des comptes à termes institutionnels donnant lieu à une baisse du coût moyen des ressources clientèle ;
 - Le remplacement des tombées des emprunts obligataires par des certificats de dépôts à des taux plus bas.
- Hausse de la marge sur commissions de 10,1% qui passe de 132 MDH à 146 MDH en 2010 en raison des efforts entrepris depuis 2009 en matière d'ouvertures de comptes et d'équipement.
- Hausse des gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 57,3%, une évolution qui s'explique par la reprise des provisions relatives aux éléments cédés pour un montant de 181 MDH. Il est à noter aussi que l'exercice 2009 contenait des dividendes exceptionnels enregistrés pour un montant de 79 MDH.
- Baisse des produits des autres activités en 2010 de 37,4% suite à l'annulation en IFRS de la reprise de l'amortissement pratiqué en social du patrimoine hors exploitation de l'ordre de 99,4 MDH. Il faut signaler aussi que l'exercice 2009 enregistrait 53 MDH de reprises non courantes contre seulement 10,7 MDH en 2010 ;
- La contribution de CIH Courtage dans les produits des autres activités pour 8,1 MDH en 2010.

b) Résultat brut d'exploitation

En KDH	2009	2010	Var
PRODUIT NET BANCAIRE	1 484 297	1 505 653	1,4%
Charges générales d'exploitation	787 161	969 693	23,2%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	96 215	69 688	-27,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	600 921	466 272	-22,4%
Coefficient d'exploitation	53,0%	64,4%	+ 11,4 pts

Source : CIH

Le résultat brut d'exploitation consolidé de l'exercice 2010 a enregistré une baisse de 22,4% et ressort à 466 MDH justifiée par :

- l'augmentation des charges générales d'exploitation de 23,2% suite:
 - Au reclassement des charges non courantes au niveau des charges générales d'exploitation comme le stipule les retraitements IFRS, et ce pour un montant de 355 MDH contre seulement 12 MDH en 2009. En social les charges générales d'exploitation de CIH ont baissé de 8,9%, avec un Coefficient d'exploitation de 59,9% contre 66,7% en 2009.
 - A l'impact de la déconsolidation des unités hôtelières cédées qui se chiffre à 40 MDH ;
 - A l'impact des retraitements IFRS et essentiellement celui lié à l'annulation des charges à répartir pour un montant de 66 MDH. Il s'agit principalement de l'annulation d'un amortissement exceptionnel pratiqué en social pour un montant de 53 MDH correspondant aux charges à répartir sur des projets abandonnés ;
- Baisse des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles de l'ordre de 27,6% qui s'explique par l'annulation de la dépréciation des fonds commerciaux hôteliers pratiquée en 2009.

Ainsi, le coefficient d'exploitation est passé de 53% à 64,4% en 2010.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement sociales ont baissé de 2,5% et sont passées de 639 MDH à 623 MDH suite à l'effet conjugué :

- D'une bonne maîtrise des charges de personnel qui n'ont augmenté que de 1%;
- D'une augmentation des impôts et taxes de 10,6% relatifs à la charge fiscale supplémentaire suite à l'ouverture de 20 nouvelles agences en 2010 ;
- D'un recul des charges externes de 10,0% justifié par une baisse du poste honoraires de 45,8% marqué en 2009 par les charges du projet Jisr (projet de refonte du système d'information) non récurrentes en 2010 ;

c) Coût du risque

En KDH	2009	2010	Var
Dotations aux provisions (1)	772 678	637 115	-17,5%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	717 585	562 360	-21,6%
Provisions pour risques et charges	55 093	74 755	35,7%
Reprise de provisions (2)	450 905	2 431 593	NS
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	351 475	2 409 357	NS
Reprise de Provisions pour risques et charges	99 430	22 236	-77,6%
Variation des provisions (1) – (2)	321 773	-1 794 478	NS
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	171 697	2 256 396	NS
Récupération sur prêts et créances amorties	0	0	-
Autres pertes	0	0	-
Coût du risque	493 470	461 918	-6,4%

Source : CIH

En 2010, le coût du risque a baissé de 6,4% et s'est établi à 462 MDH contre 493 MDH en 2009. La variation du coût du risque sur la période étudiée trouve son explication dans la variation négative des dotations aux provisions pour dépréciation des créances et pour risque et charges (-136 MDH) comparativement à la variation positive des reprises de provisions sur créances en souffrance (+ 1 981 MDH) et des pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées (+ 2 084 MDH).

La forte augmentation des reprises de provisions résulte, en partie, du dénouement de grands dossiers de créances. En effet, les reprises de provisions sont passées de 451 MDH en 2009 à 2 432 MDH en 2010.

En 2010 et conformément à la directive de Bank Al MAGhrib relative à la radiation des créances, le CIH a procédé à la radiation des créances en souffrance éligibles (créances classées en souffrance depuis 5 ans et provisionnées à 100 %). En effet, les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées sont passées de 172 MDH à 2 256 MDH en 2010.

Le volume global des créances en souffrance (CES) est en baisse continue depuis 2004. Il est passé en brut de 15 Gdh à fin 2004 à 7,3 Gdh au 31 décembre 2009 et à 3,6 Gdh à fin 2010, soit 14% du total des créances contre 26,2% à fin 2009.

L'opération de radiation a porté sur 1.332 créances contentieuses totalisant 3,2 Gdh, soit plus de 10% des engagements de la banque.

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

En KDH	2009	2010	Var
Créances en souffrance (bruts)	4 834 949	2 682 122	-44,5%
Taux de créances en souffrance (*)	20%	10%	-10,0 pts
Taux de couverture (**)	67%	47%	-20,0 pts
(*) Taux de créances en souffrance = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle			
(**) Taux de couverture = Provisions pour dépréciation / Créances en souffrance bruts			
Source : CIH			

Le taux de créances en souffrance de l'exercice 2010 s'est considérablement amélioré et s'établit à 10% contre 20% l'exercice précédent. Le taux de couverture ressort à 47% contre 67% en 2009.

L'amélioration du taux de créances en souffrances ainsi que la baisse du taux de couverture sont essentiellement justifiées par la baisse des créances en souffrances de 44,5%.

d) Résultat d'exploitation

En KDH	2009	2010	Var
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	600 921	466 272	-22,4%
Coût du risque	493 470	461 918	-6,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION	107 451	4 353	-95,9%

Source : CIH

Le résultat d'exploitation consolidé de l'exercice 2010 est passé de 107 MDH à 4 MDH, enregistrant ainsi un recul de 95,9%. Cette évolution est due principalement à la baisse du RBE de 22,4% malgré la baisse du coût du risque de 6,4 %.

e) Résultat net

En KDH	2009	2010	Var
RESULTATS D'EXPLOITATION	107 451	4 353	-95,9%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 128	1 419	25,8%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	19 031	265 493	NS
Variation de valeur d'acquisition	-3 320	-	NS
RESULTAT AVANT IMPÔT	124 290	271 266	118,3%
Impôt sur les résultats	25 409	38 424	51,2%
RESULTAT NET	98 881	232 842	135,5%
Intérêts minoritaires	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	98 881	232 842	135,5%

Source : CIH

Le résultat net de l'exercice 2010 s'est fortement apprécié (+ 135,5%) et s'établit à 233 MDH contre 99 MDH en 2009. Cette performance est essentiellement justifiée par:

- L'impact de la déconsolidation des filiales hôtelières pour 19,4 MDH;
- La constatation de la plus-value de cession des titres consolidés (unités hôtelières) pour 209 MDH. L'essentiel de cette plus-value correspond à :
 - Contribution LIDO de 124,1 MDH ;
 - Contribution PARADISE: de 56,5 MDH ;
 - Contribution WAFA HOTEL de 15,1 MDH.
- La constatation d'une plus-value de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles pour 30,2 MDH (dont 21 MDH au niveau du CIH entité consolidante).
- La contribution de CIH courtage pour 5 MDH.

f) Rentabilité des fonds propres

En KDH	2009	2010	Var
Capitaux propres part du groupe	3 251 620	3 332 268	2,5%
Résultat net part du groupe	98 881	232 842	135,5%
ROE	3,0%	7,0%	+4,0 pts

Source : CIH

Au terme de l'exercice 2010, le ROE s'est considérablement amélioré pour s'établir à 7,0% contre 3% en 2009. Cette progression résulte essentiellement de la hausse du résultat net qui passe de 98,9 MDH en 2009 à 232,8 MDH en 2010.

g) Rentabilité des actifs

En KDH	2009	2010	Var
Total actifs	29 420 148	30 427 685	3,4%
Résultat net part du groupe	98 881	232 842	135,5%
ROA	0,3%	0,8%	+0,5 pts

Source : CIH

Le CIH affiche un ROA de 0,8% en 2010 en augmentation de 0,5 pts par rapport à 2009 et ce suite à l'effet conjugué de la croissance du total actif de 3,4% et de la hausse du résultat net part du groupe de 135,5%.

▪ **Analyse du bilan consolidé IFRS**

En KDH	2009	2 010	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 295 173	1 157 078	-10,7%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 557	1 053 759	-1,4%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	768 036	1 444 521	88,1%
Prêts et créances sur la clientèle	23 944 752	25 164 036	5,1%
Actifs d'impôt exigible	21 614	65 572	203,4%
Actifs d'impôt différé	-	7	-
Comptes de régularisation et autres actifs	777 891	383 814	-50,7%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 538	3 157	-10,8%
Immeubles de placement	430 449	489 614	13,7%
Immobilisations corporelles	987 305	626 687	-36,5%
Immobilisations incorporelles	26 613	29 441	10,6%
Ecarts d'acquisition	96 220	10 000	-89,6%
Total de l'Actif	29 420 148	30 427 685	3,4%
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 152 539	1 387 108	20,4%
Dettes envers la clientèle	19 561 231	19 124 905	-2,2%
Titres de créance émis	4 010 709	5 329 796	32,9%
Passifs d'impôt exigible	23 211	11 958	-48,5%
Passifs d'impôt différé	165 632	154 439	-6,8%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 059 812	876 989	-17,3%
Provisions	195 394	210 223	7,6%
Capitaux propres part du groupe	3 251 620	3 332 268	2,5%
<i>Capital et réserves liées</i>	2 280 693	2 280 693	0,0%
<i>réserves consolidées</i>	868 508	812 715	-6,4%
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	3 540	6 018	70,0%
<i>Résultat de l'exercice</i>	98 880	232 842	135,5%
<i>Intérêts minoritaires</i>		-	-
Total du Passif	29 420 148	30 427 685	3,4%
Source : CIH			

■ Analyse des ressources

a) Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2009	2 010	Var
Comptes ordinaires créditeurs	3 590	20 721	NS
Valeurs données en pension	0	0	0,0%
Emprunts de trésorerie	1 080 000	1 315 000	21,8%
Emprunts financiers	35 673	3 967	-88,9%
Autres dettes	29 826	13 141	-55,9%
Intérêts courus à payer	3 449	34 278	NS
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 152 538	1 387 108	20,4%

Source : CIH

L'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a enregistré une augmentation de 20,4% en 2010 qui s'explique principalement par l'effet conjugué :

- Du renouvellement des emprunts de trésorerie à terme (DAT souscrits par les établissements de crédit et assimilés) pour un montant de 1 315 MDH contre 1 080 MDH en 2009;
- De la baisse des emprunts financiers de 88,9% qui s'explique par la diminution des dettes des filiales, et ce suite à la cession des actifs hôteliers.

b) Dettes envers la clientèle

En KDH	2009	2 010	Var
Comptes à vue créditeurs	7 820 645	8 986 785	14,9%
Comptes d'épargne	2 066 824	2 274 548	10,1%
Dépôts à terme	7 210 899	5 679 947	-21,2%
Autres comptes créditeurs	633 491	648 021	2,3%
Intérêts courus à payer	164 138	62 534	-61,9%
Autres dettes envers la clientèle	1 665 234	1 473 070	-11,5%
Dettes envers la clientèle	19 561 231	19 124 905	-2,2%

Source : CIH

Structure en %	2 009	2 010
Comptes à vue créditeurs	40%	47%
Comptes d'épargne	11%	12%
Dépôts à terme	37%	30%
Autres comptes créditeurs	3%	3%
Intérêts courus à payer	1%	0%
Autres dettes envers la clientèle	9%	8%
Total dettes envers la clientèle	100%	100%

Source : CIH

L'encours des dettes envers clientèle a enregistré une baisse de l'ordre de 2,2% passant de 19 561 MDH à 19 125 MDH à fin 2010 justifiée par :

- l'amélioration de la collecte des dépôts à vue qui ont augmenté de 14,9% suite à l'extension du réseau ;
- La baisse de l'encours des DAT de 21,2% suite au non renouvellement des comptes à termes institutionnels;
- La baisse des intérêts courus à payer de 61,9%.

Par ailleurs, la part des comptes à vue créditeurs s'est appréciée à 47% contre 40% l'exercice précédent au dépend des dépôts à terme dont la part a chuté à 30% contre 37% en 2009.

c) Titres de créances émis

En KDH	2 009	2 010	Var
Emprunts obligataires	1 315 911	804 970	-38,8%
Titres de créances négociables	-	2 000 000	NS
Autres dettes représentées par un titre	2 550 826	2 383 358	-6,6%
Intérêts courus non échus	143 973	141 288	-1,9%
Titres de créance émis	4 010 710	5 329 796	32,9%

Source : CIH

L'encours des titres de créances émis a augmenté de 32,9%, passant de 4 011 MDH à 5 329 MDH en 2010 en raison principalement de l'émission de 2 000 MDH de certificats de dépôts en 2010.

d) Capitaux propres

En KDH	2 009	2 010	Var
Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693	0,0%
réserves consolidées	868 508	812 715	-6,4%
Gains ou pertes latents ou différés	3 540	6 018	70,0%
Résultat de l'exercice	98 880	232 842	135,5%
Capitaux propres part du groupe	3 251 620	3 332 268	2,5%

Source : CIH

Les capitaux propres part du groupe ont enregistré une croissance de 2,5% et ressortent à 3 332 MDH en 2010 en raison de l'effet combiné de :

- La forte croissance du résultat net qui s'est apprécié de 135,5%.
- La baisse des réserves consolidées de 6,4% suite à la déconsolidation des filiales hôtelières.

▪ **Analyse des emplois**

a) Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public services des chèques postaux

En KDH	2009	2010	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 295 173	1 157 078	-10,7%

Source : CIH

Le poste Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux affiche une baisse de 11% en 2010 qui s'explique par la baisse du taux de la réserve monétaire à 6%.

b) Actif financier disponible à la vente

En KDH	2009	2010	Var
Titres à revenus variables	46 540	33 769	-27,4%
Cotés	10 244	11 468	11,9%
Non cotés	36 296	22 301	-38,6%
Titres à revenus fixes	1 010 238	1 007 451	-0,3%
Cotés			
Non cotés	1 010 238	1 007 451	-0,3%
Autres (parts OPCVM)	11 780	12 539	6,4%
Total	1 068 557	1 053 759	-1,4%
Dont gains et pertes latents	3 540	6 018	70,0%
Dont provisions pour dépréciation	317 278	197 915	-37,6%

Source : CIH

Les actifs financiers disponibles à la vente s'établissent à 1 054 MDH contre 1 069 MDH en 2009 soit une légère baisse de 1,4%. Ces actifs sont principalement constitués de titres à revenus fixes et plus précisément de Bons du Trésor.

c) Créances sur les établissements de crédit

En KDH	2009	2010	Var
<u>A vue</u>	768 801	1 444 520	87,9%
Comptes ordinaires	151 550	300 063	98,0%
Prêts et comptes au jour le jour	600 059	1 122 428	87,1%
Autres prêts et créances	17 191	22 029	28,1%
<u>A terme</u>		-	-
Prêts et comptes à terme		-	-
Total Brut	768 801	1 444 520	87,9%
Dépréciation	-765	1	NS
Total Net	768 036	1 444 521	88,1%

Source : CIH

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont enregistré une hausse de 88,1% pour s'établir à 1 445 MDH en 2010. Cette augmentation s'explique principalement par les opérations de prêts de trésorerie au jour le jour réalisées avec les banques.

d) Créances sur la clientèle

En KDH	2009	2010	Var
Crédits de trésorerie	362 571	479 487	32,2%
Crédits à la consommation	705 643	844 217	19,6%
Crédits à l'équipement	406 962	584 579	43,6%
Crédits immobiliers	20 822 209	21 833 421	4,9%
Autres crédits	5 055	9 209	82,2%
Intérêts courus à recevoir	7 648	4 438	-42,0%
Créances en souffrance	4 834 949	2 682 122	-44,5%
Dépréciation	3 227 952	1 273 437	-60,5%
Autres créances	27 667	-	NS
Prêts et créances sur la clientèle	23 944 752	25 164 036	5,1%

Source : CIH

Structure en %	2 009	2010
Crédits de trésorerie	2%	2%
Crédits à la consommation	3%	3%
Crédits à l'équipement	2%	2%
Crédits immobiliers	87%	87%
Autres	7%	7%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH

Les créances sur la clientèle de l'exercice 2010 ressortent à 25 164 MDH contre 23 945 MDH en 2009 soit une progression de 5,1% qui s'explique principalement par la combinaison des éléments suivants:

- La hausse des crédits à la consommation de 19,6% suite aux débloquages des crédits à la consommation courant 2010 pour un montant de 470 MDH;
- L'augmentation des crédits de trésorerie de 32,2 % due aux avances sur DAT accordées à la clientèle financière pour 200 MDH;
- L'évolution positive de l'encours des crédits à l'équipement de l'ordre de 43,6% qui provient essentiellement :
 - Des crédits débloqués en 2010 pour un montant de 61 MDH au titre de CASANEARSHORE;
 - Des crédits débloqués en 2010 pour un montant de 100 MDH au titre de MEDI TELECOM ;
 - La décomptabilisation des créances sur les unités hôtelières cédées pour un montant de 255 MDH ;
 - Des remboursements normaux des échéances de 2010 relatifs aux crédits sains.

- La progression de l'encours des crédits immobiliers de 4,9%, qui provient essentiellement des débloques effectués en 2010 pour un montant de 4 396 MDH ventilé comme suit :
 - Les crédits aux promoteurs pour 1 565 MDH (hors crédits d'acquisition de terrains et de fonctionnement) ;
 - Les crédits à l'habitat pour un montant de 2 831 MDH.
- La baisse des créances en souffrance et de la dépréciation respectivement de 44,5% et 60,5% suite à la radiation des créances en 2010 (Cf. coût du risque).

Par ailleurs, la structure des créances sur la clientèle du CIH est marquée par une dominance des crédits immobiliers avec une part moyenne de 87% durant la période 2009-2010.

e) Le ratio de solvabilité du CIH

En MDH	2009	2010	Var
Fonds propres prudentiels (A)	2 669	2 645	-0,9%
Total des actifs pondérés (B)	17 217	17 455	1,4%
Ratio de solvabilité* (A/B)	15,5%	15,2%	-0,3 pts
<i>Source : CIH / * Méthode de calcul BAM</i>			

Le ratio de solvabilité de l'exercice 2010 a enregistré une légère baisse de 0,3 pts et ressort à 15,2%.

f) Le ratio de liquidité du CIH

En KDH	2009	2010	Var
Actif réalisable à court terme (A)	2 337	3 240	38,6%
Exigibilités à court terme (B)	3 557	3 502	-1,5%
Coefficient de Liquidité (A/B)	65,7%	92,5%	+ 26,8 pts

Source : CIH

Le coefficient de liquidité s'est fortement amélioré en 2010 et s'établit à 92,5% contre 65,7% en 2009.

■ Analyse des engagements de financement et de garantie

En KDH	2009	2010	Var
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	1 746 055	2 433 262	39,4%
<i>Crédits documentaire import</i>	121	0	-100,0%
<i>Acceptations ou engagements de payer</i>	3 339	1 873	-43,9%
<i>Ouvertures de crédits confirmés</i>	1 742 595	2 431 389	39,5%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	347 486	214 951	-38,1%
<i>Garanties de crédits données</i>	7 939	8 388	5,7%
<i>Cautions et garanties en faveur de l'administration publique</i>	318 666	180 270	-43,4%
<i>Autres cautions et garanties données</i>	2 630	26 293	NS
<i>Engagements en souffrance</i>	18 251	0	-100,0%
ENGAGEMENTS DONNES	2 093 541	2 648 213	26,5%

Source : CIH

Les engagements de financement et de garantie donnés en faveur de la clientèle ont connu une hausse de 26,5% pour atteindre 2 648 MDH en 2010 contre 2 093 MDH à fin 2009. Cette croissance résulte :

- Des approbations accordées aux promoteurs immobiliers et aux acquéreurs pour 2 433 MDH contre 1 746 MDH à fin 2009 soit une augmentation de 39,4% ;
- De la baisse des engagements par signature de 38,1% ;

En KDH	2009	2010	Var
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 655 361	3 188 243	20,1%
ENGAGEMENTS RECUS	2 655 361	3 188 243	20,1%

Source : CIH

Les engagements de garantie reçus en 2010 se sont appréciés de 20,1% par rapport à 2009 pour s'établir à 3 188 MDH. Cette augmentation est expliquée par la constatation en 2010 des garanties complémentaires adossées aux crédits distribués et reçues des fonds de garantie suivants :

- FOGALEF totalisant 138 MDH ;
- FOGARIM totalisant 339 MDH.

▪ **Analyse du tableau des flux de trésorerie**

En KDH	2009	2010	Var
Résultat avant impôts	124 289	271 266	118,3%
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	96 215	69 688	-27,6%
Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	18 731	NS
Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	225 856	(1 912 739)	NS
Dotations nettes aux provisions	(35 726)	(99 306)	-178,0%
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 128)	(1 419)	-25,8%
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(18 600)	(178 388)	NS
Autres mouvements	(95 165)	(71 624)	-24,7%
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	171 452	(2 175 417)	NS
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(92 570)	(417 777)	NS
Flux liés aux opérations avec la clientèle	551 818	541 703	-1,8%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(358 994)	715	99,8%
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(85 840)	287 432	NS
Impôts versés	(25 410)	(38 424)	51,2%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(10 995)	373 649	NS
Flux net de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	284 746	(1 530 502)	NS
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	59 118	319 683	NS
Flux liés aux immeubles de placements	-	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(115 014)	(110 521)	3,9%
Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement	(55 896)	209 162	NS
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(91 848)	(135 842)	-47,9%
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(446 732)	1 319 086	NS
Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement	(538 581)	1 183 244	NS
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(309 731)	(138 096)	55,4%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 613 165	1 295 173	-19,3%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 303 434	1 157 077	-11,2%
variation de la trésorerie nette	(309 731)	(138 096)	55,4%
Source : CIH			

Le solde de trésorerie de l'exercice 2010 s'établit à 1 157 MDH contre 1 303 MDH en 2009 soit un recul 11,2% justifié par l'effet conjugué des éléments suivants:

- La hausse du résultat avant impôts de 118,3% ;
- La baisse des flux de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui s'établissent à -1 531 MDH contre 285 MDH en 2009 qui résulte :
 - De l'annulation de l'effet sur le résultat net de la reprise de provision pour créances en souffrance de l'ordre de 1 913 MDH
 - De la baisse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés qui passent de - 93 MDH à - 418 MDH en 2010 ;
- L'appréciation des flux liés aux opérations d'investissement qui passent de - 56 MDH à 209 MDH en 2010 suite à la cession des actifs hôteliers ;
- L'augmentation des flux liés aux opérations de financement qui s'établissent à 1 183 MDH contre - 539 MDH en 2009 en raison de l'émission de 2 000 MDH de certificats de dépôts en 2010.

III.3 Analyse des comptes consolidés IFRS 2010-2011e

Avertissement

Les comptes 2011 présentés ci-après sont des comptes arrêtés par le conseil d'administration du CIH, tenu en date du 16/02/2012. Ils n'ont pas encore fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

▪ Périimètre de consolidation

L'exercice 2011 a été marqué par la prise de participation dans Maroc Leasing et SOFAC. Le périmètre de consolidation du Groupe CIH comprend donc les entités suivantes :

Dénomination sociale	Pays	% intérêts et contrôle		Méthode de consolidation
		2010	2011	
CIH	Maroc	100%	100%	Consolidant
CIH Courtage	Maroc	100%	100%	Intégration globale
SOFAC	Maroc	0%	46,21%	Mise en équivalence ⁴
Maroc Leasing	Maroc	34,0%	34,0%	Mise en équivalence
Maghreb Titrisation	Maroc	24%	24%	Mise en équivalence
Crédilog 1	Maroc	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 2	Maroc	N/A	N/A	Intégration globale
Crédilog 3	Maroc	N/A	N/A	Intégration globale

Source : CIH

⁴ Suite à une recommandation du comité d'audit du CIH, Sofac a été mise en équivalence dans les comptes consolidés 2011.

■ **Analyse du compte de résultat consolidé IFRS**

KDH	2010	2011	Var
Intérêts et produits assimilés	1 942 793	1 956 923	0,73%
Intérêts et charges assimilés	773 850	777 562	0,48%
Marge d'intérêt	1 168 943	1 179 361	0,89%
Commissions (produits)	161 952	146 068	-9,81%
Commissions (charges)	16 432	15 211	-7,43%
Marge sur commissions	145 520	130 857	-10,08%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	170 262	21 158	-87,57%
Produits des autres activités	96 988	86 120	-11,21%
Charges des autres activités	76 060	99 195	30,42%
Produit Net Bancaire	1 505 653	1 318 301	-12,44%
Charges générales d'exploitation	969 693	707 408	-27,05%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	69 688	50 796	-27,11%
Résultat brut d'exploitation	466 272	560 098	20,12%
Coût du risque	461 919	83 045	-82,02%
Résultats d'exploitation	4 353	477 052	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 419	29 831	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	265 493	57 541	-78,33%
Résultat avant impôts	271 266	564 424	108,07%
Impôt sur les résultats	38 424	196 083	>100%
Résultat net	232 842	368 341	58,19%
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du groupe	232 842	368 341	58,19%

Source : CIH

a) Produit net bancaire

KDH	2010	2011	Var
Intérêts et produits assimilés	1 942 793	1 956 923	0,73%
Intérêts et charges assimilées	773 850	777 562	0,48%
Marge d'intérêt	1 168 943	1 179 361	0,89%
Commissions (produits)	161 952	146 068	-9,81%
Commissions (charges)	16 432	15 211	-7,43%
Marge sur commissions	145 520	130 857	-10,08%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	170 262	21 158	-87,57%
Produits des autres activités	96 988	86 120	-11,21%
Charges des autres activités	76 060	99 195	30,42%
Produit Net Bancaire	1 505 653	1 318 301	-12,44%

Source : CIH

Le produit net bancaire pour 2011 enregistre un recul de 12% pour s'établir à 1 318 MDH suite principalement à la combinaison des éléments suivants :

- La légère hausse de la marge d'intérêt qui passe de 1 169 MDH en 2010 à 1 179 MDH en 2011 soit une progression de 1%.
- Le recul de la marge sur commissions qui passe de 145 MDH en 2010 à 131 MDH en 2011 soit une baisse de 10%.
- La baisse des gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente de 87% en raison de la constatation d'une reprise exceptionnelle sur dépréciation d'actifs hôteliers cédés en 2010 pour un montant global de 181 MDH;
- La baisse des produits nets des charges des autres activités suite à l'impact de la déconsolidation des filiales hôtelières après leur cession en 2010;
- La contribution de CIH Courtage dans les produits des autres activités pour 15 MDH en 2011;

b) Résultat brut d'exploitation

KDH	2010	2011	Var
Produit Net Bancaire	1 505 653	1 318 301	-12,44%
Charges générales d'exploitation	969 693	707 408	-27,05%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	69 688	50 796	-27,11%
Résultat brut d'exploitation	466 272	560 098	20,12%
Coefficient d'exploitation	64,4%	53,6%	-10,8 pts

Source : CIH

Le résultat brut d'exploitation enregistre une croissance de 20 % en 2011 suite à la bonne maîtrise des charges générales d'exploitation qui passent de 970 MDH en 2010 à 707 MDH en 2011 soit une baisse de 27% et ce malgré le développement de l'activité du CIH. Ceci s'explique en partie par la déconsolidation des filiales hôtelières suite à leur cession intervenue en 2010.

Les charges générales d'exploitation sociales du CIH passe de 739 MDH en 2010 à 751 MDH en 2011 composées principalement de :

- Charges de personnel qui totalisent 385 MDH ;
- Autres charges externes (publicité, loyers, honoraires...) qui totalisent 223 MDH.

Par ailleurs, le coefficient d'exploitation consolidé enregistre une amélioration et passe de 64,4% en 2010 à 53,6% en 2011.

c) Coût du risque

KDH	2010	2011	Var
Dotations aux provisions (1)	637 115	454 980	-28,59%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	562 360	441 894	-21,42%
Provisions pour risques et charges	74 755	13 087	-82,49%
Reprise de provisions (2)	2 431 593	775 426	-68,11%
Reprise de provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 409 357	724 955	-69,91%
Reprise de provisions pour risque et charges	22 236	1 117	-94,98%
Variation des provisions (1)-(2)	-1 794 478	49 354	NA
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	2 256 396	-320 446	NA
Récupération sur prêts et créances amorties	0	480 257	NA
Autre pertes	0	-76 765	NA
Coût du risque	461 918	83 045	-82,02%

Source : CIH

A fin 2011, le coût du risque s'établit à 83 MDH contre 461 MDH à fin 2010 soit une baisse de 82% sur la période. Cette réduction du coût du risque est expliquée par :

- Le recul des pertes sur prêts et créances irrécouvrables de plus de 78% en raison de non récurrence de l'opération de radiation des créances en souffrance éligibles, effectuée par le CIH en 2010, conformément à la directive de Bank Al Maghrib (créances classées en souffrance depuis 5 ans et provisionnées à 100 %).
- La baisse des reprises de provisions de 68% liée à de l'opération de radiation des créances en souffrance en 2010;
- La baisse des provisions pour risques et charges de 82% suite à la déconsolidation des filiales hôtelières.

d) Résultat d'exploitation

KDH	2010	2011	Var
Résultat brut d'exploitation	466 272	560 098	20,12%
Coût du risque	461 919	83 045	-82,02%
Résultats d'exploitation	4 353	477 052	>100%

Source : CIH

Le résultat d'exploitation estimé pour 2011 ressort à 477 MDH soit une nette évolution par apport à l'exercice 2010 suite à :

- La croissance du résultat brut d'exploitation de 20 % en 2011 ;
- La baisse importante du coût du risque de 82%, passant de 462 MDH en 2010 à seulement 83 MDH en 2011.

e) Résultat net part du groupe

KDH	2010	2011	Var
Résultats d'exploitation	4 353	477 052	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 419	29 831	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	265 493	57 541	-78,33%
Résultat avant impôts	271 266	564 424	108,07%
Impôt sur les résultats	38 424	196 083	>100%
Résultat net	232 842	368 341	58,19%
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du groupe	232 842	368 341	58,19%

Source : CIH

Le résultat net part du groupe s'établit à 368 MDH en 2011 contre 233 MDH en 2010 soit une amélioration de 58 % qui résulte des éléments combinés suivants :

- La hausse remarquable du résultat d'exploitation en 2011 ;
- L'augmentation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence de 1,4 MDH à 29,8 MDH en 2011 suite aux prises de participation dans Maroc Leasing et Sofac.
- La baisse du poste gains ou pertes nets sur autres actifs qui passe de 265 MDH en 2010 à 57 MDH en 2011. L'année 2010 a enregistré une plus-value exceptionnelle sur cession d'actifs hôteliers.

Les cessions réalisées durant l'exercice 2011 concernent des biens immobiliers acquis dans le cadre du recouvrement judiciaire des créances.

Rentabilité	2010	2011	Var
ROE	6,98%	8,38%	+1,40 pts
ROA	0,76%	1,09%	+0,33 pts

Source : CIH

En 2011, le ROA s'établit à 1,09% contre 0,76% à fin 2010 soit une progression de 0,33 pts.

Le ROE atteint 8,38% contre 6,98% à fin 2010 soit une augmentation de 1,40 pts.

■ Analyse du bilan consolidé IFRS estimé 2011

Analyse des emplois

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux agrégats de l'actif consolidé IFRS du CIH sur l'exercice 2010 et 2011:

KDH	2010	2011	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 157 078	1 654 804	43,02%
Actifs financiers disponibles à la vente	1 053 759	2 276 818	116,07%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 444 521	300 281	-79,21%
Prêts et créances sur la clientèle	25 164 036	26 950 702	7,10%
Actifs d'impôt exigible	65 572	75 658	15,38%
Actifs d'impôt différé	7	5	-28,57%
Comptes de régularisation et autres actifs	383 814	470 769	22,66%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 157	471 937	>100%
Immeubles de placement	489 614	518 163	5,83%
Immobilisations corporelles	626 687	659 620	5,26%
Immobilisations incorporelles	29 441	79 041	>100%
Ecarts d'acquisition	10 000	299 917	>100%
Total de l'Actif	30 427 685	33 757 714	10,94%

Source : CIH

a) Prêts et créances sur les établissements de crédit

En KDH	2010	2011	Var
A vue	1 444 520	300 281	-79,21%
A terme	-	-	-
TOTAL BRUT	1 444 520	300 281	-79,21%
Dépréciation	1	-	-
TOTAL NET	1 444 521	300 281	-79,21%

Source : CIH

L'encours des prêts et créances sur les établissements de crédits a considérablement baissé passant de 1 445 MDH en 2010 à seulement 300 MDH en 2011.

La cession des unités hôtelières vers fin 2010 a dégagé de la liquidité qui a été utilisée en prêts de trésorerie au jour le jour jusqu'à l'acquisition de Maroc Leasing en début 2011 (le reste a été placé en bons du trésor).

b) Créances sur la clientèle

En KDH	2010	2011	Var
Crédits de trésorerie	479 487	842 624	75,73%
Crédits à la consommation	844 217	828 332	-1,88%
Crédits à l'équipement	584 579	804 655	37,65%
Crédits immobiliers	21 833 421	23 131 065	5,94%
Autres	13 647	30 813	>100%
Créances saines (A)	23 755 351	25 637 489	7,92%
Créances en souffrance (B)	2 682 122	2 484 078	-7,38%
Provisions (C)	1 273 437	1 170 865	-8,05%
Créances nettes sur la clientèle (A+B-C)	25 164 036	26 950 702	7,10%

Source : CIH

Structure en %	2 010	2011
Crédits de trésorerie	2%	3%
Crédits à la consommation	3%	3%
Crédits à l'équipement	2%	3%
Crédits immobiliers	87%	90%
Autres	7%	3%
Total créances sur la clientèle	100%	100%

Source : CIH

Les créances sur les clientèles en 2011 s'établissent à 26 950 MDH contre 25 164 MDH en 2010, soit progression de 7,10%.

Cette croissance de l'encours résulte de la progression de l'activité de crédit du CIH avec la mise en place de lignes métiers spécialisées par marché : La banque de détail dédiée aux Particuliers et aux Professionnels, la Banque de l'Immobilier et la Banque de l'Entreprise ainsi que la création de centres d'affaires ;

Les taux de créances en souffrance ainsi que les taux de couverture se présentent comme suit :

KDH	2010	2011	Var
Taux de contentieux (*)	10%	8%	-2 pts
Taux de couverture (**)	47%	49%	+2 pts

(*) Taux de contentieux = Créances en souffrance bruts / Créances sur la clientèle

(**) Taux de couverture = Provisions / Créances en souffrance bruts

Source : CIH

En 2011, le taux de contentieux du CIH recule à 8% témoignant de l'amélioration de la qualité des créances de la banque. Concernant le taux de couverture, il augmente de 47% à fin 2010 à 49% en 2011 soit une croissance de 13 pts.

c) Actifs disponibles à la vente

KDH	2010	2011	Var
Actifs financiers disponibles à la vente	1 053 759	2 276 818	116,07%

Source : CIH

Le portefeuille des titres disponibles à la vente s'établira à 2 276 MDH en 2011. Il s'agit principalement d'investissement en bons du trésor.

d) Comptes de régularisation et autres actifs

KDH	2010	2011	Var
Comptes de régularisation et autres actifs	383 814	470 769	22,60%

Source : CIH

Les comptes de régularisation et autres actifs s'établissent à fin 2011 à 470 MDH contre 384 MDH à fin 2010 soit une progression de 22,6% sur la période. Cette augmentation est provient de l'évolution des créances sur l'Etat (ristournes à recouvrer) ainsi que le traitement des comptes d'attente actifs en instance de dénouement.

e) Participations dans les entreprises mises en équivalence

KDH	2010	2011	Var
Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 157	471 937	>100%

Source : CIH

Le poste participations dans des entreprises mises en équivalence ressort à 472 MDH en 2011 contre 3 MDH en 2010 suite aux prises de participation dans Maroc Leasing à hauteur de 34,0% et SOFAC à hauteur de 46,51%.

f) Immobilisations

KDH	2010	2011	Var
Immobilisations	1 145 741	1 256 824	9,69%
Immeubles de placement	489 614	518 163	5,83%
Immobilisations corporelles	626 687	659 620	5,26%
Immobilisations incorporelles	29 441	79 041	>100%

Source : CIH

En 2011, les immobilisations du CIH progressent de 9,7% suite à l'ouverture de 32 nouvelles agences.

Analyse des ressources

Le tableau suivant présente l'évolution sur la période 2010-2011 des principaux agrégats du passif consolidé IFRS du CIH :

KDH	2010	2011	Var
Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 387 108	1 389 829	0,20%
Dettes envers la clientèle	19 124 905	18 722 261	-2,11%
Titres de créance émis	5 329 796	7 739 003	45,20%
Passifs d'impôt exigible	11 958	176 976	>100%
Passifs d'impôt différé	154 439	93 212	-39,64%
Comptes de régularisation et autres passifs	876 989	1 066 732	21,64%
Provisions	210 223	177 269	-15,68%
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	0	0	NA
Capitaux propres	3 332 268	4 392 432	31,82%
<i>Capital et réserves liées</i>	<i>2 280 693</i>	<i>2 660 809</i>	<i>16,67%</i>
<i>réserves consolidées</i>	<i>812 715</i>	<i>1 357 836</i>	<i>67,07%</i>
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<i>6 018</i>	<i>5 447</i>	<i>-9,49%</i>
<i>résultat de l'exercice</i>	<i>232 842</i>	<i>368 341</i>	<i>58,19%</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>NA</i>
Total du Passif	30 427 685	33 757 714	10,94%

Source : CIH

a) Dettes envers les établissements de crédit

KDH	2010	2011	Var
Comptes ordinaires créditeurs	20 721	15 356	-25,89%
Valeurs données en pension	0	902 581	NA
Emprunts de trésorerie	1 315 000	400 000	-69,58%
Emprunts financiers	3 967	3 967	0,00%
Autres dettes	13 141	57 890	>100%
Intérêts courus à payer	34 278	10 034	-70,73%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 387 108	1 389 829	0,20%

Source : CIH

Les dettes envers les établissements de crédit en 2011 sont quasiment stables avec un montant de 1 390 MDH contre 1 387 MDH en 2010.

b) Dépôts de la clientèle

En KDH	2010	2 011	Var
Comptes à vue créditeurs	8 986 785	9 554 515	6,32%
Comptes d'épargne	2 274 548	2 639 914	16,06%
Dépôts à terme	5 679 947	4 495 666	-20,85%
Autres comptes créditeurs	2 183 625	2 032 166	-6,94%
Dettes envers la clientèle	19 124 905	18 722 261	-2,11%

Source : CIH

Les dépôts de la clientèle reculent de 19 124 MDH en 2010 à 18 722 MDH en 2011 suite principalement à une baisse de l'encours des dépôts à terme de la clientèle de 20,8% remplacés par l'émission de certificats de dépôts à de meilleures conditions.

c) Titres de créances émis

KDH	2010	2011	Var
Titres de créance émis⁵	5 329 796	7 739 003	45,20%
* Titres de créances négociables	2 026 126	4 765 214	135,19%
* Emprunts obligataires	838 686	692 934	-17,38%
* Autres titres de créance émis	2 464 984	2 280 865	-7,47%

Source : CIH

A fin 2011, l'encours des titres de créances négociables s'établi à 4 795 MDH contre 2 026 MDH à fin 2010 soit une progression de 135% sur la période. Cette variation est principalement expliquée par l'évolution des émissions de certificats de dépôt dont le plafond du programme a été relevé à 5 000 MDH.

L'encours des titres émis se situe ainsi à 7 739 MDH en 2011 contre 5 329 MDH en 2010.

d) Fonds propres

KDH	2010	2011	Var
Capitaux propres	3 332 268	4 392 432	31,82%
Capital et réserves liées	2 280 693	2 660 809	16,67%
réserves consolidées	812 715	1 357 836	67,07%
Gains ou pertes latents ou différés	6 018	5 447	-9,49%
résultat de part du groupe	232 842	368 341	58,19%
Intérêts minoritaires	0	0	NA

Source : CIH

En 2011, les fonds propres du CIH s'élèvent à 4 392 MDH contre 3 332 MDH en 2010. Cette progression de 32% résulte principalement de :

- L'augmentation de capital en numéraire pour 1 000 MDH en 2011 ;

⁵ Y compris les intérêts courus non échus

- La croissance du résultat net part du groupe de 58%.

e) Le ratio de solvabilité du CIH

En MDH	2010	2011	Var
Fonds propres prudentiels (A)	2 645	2 895	9,45%
Total des actifs pondérés (B)	17 455	17 784	1,88%
Ratio de solvabilité* (A/B)	15,2%	16,3%	1,1 pt

Source : CIH / * Méthode de calcul BAM

En 2011, le ratio de solvabilité est passé de 15,2% à 16,3% suite à la hausse des fonds propres prudentiels de 9,45% avec l'effet combiné de l'augmentation de capital du CIH et les prises de participation dans Maroc Leasing et SOFAC.

f) Le ratio de liquidité du CIH

En KDH	2010	2011e	Var
Actif réalisable à court terme (A)	3 240	3 189	-1,57%
Exigibilités à court terme (B)	3 502	3 817	8,99%
Coefficient de Liquidité (A/B)	92,5%	83,6%	-8,9 pts

Source : CIH

En 2011, le ratio de liquidité est passé de 92,5% à 83,6%. Cette baisse s'explique principalement par le recul des actifs réalisables à court terme conjugué à la progression des exigibilités à court terme.

Engagement hors bilan du CIH

En KDH	2010	2011	Var
ENGAGEMENTS DONNES	2 648 213	2 684 216	1,36%
ENGAGEMENTS RECUS	3 188 243	3 770 795	18,27%

Source : CIH

A fin 2011, les engagements donnés (principalement des ouvertures de crédits confirmés à la clientèle) s'établissent à 2 684 MDH contre 2 648 MDH à fin 2010 soit une légère progression de 1% sur la période.

Concernant les engagements reçus (Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers), ils atteignent 3 770 MDH à fin 2011 contre 3 188 MDH à fin 2010 soit une progression de 18%.

IV. Perspectives

IV.1 Plan de développement 2010-2014

Dans le but de permettre au CIH de connaître une croissance pérenne et sécurisée, la banque s'est inscrite dans la mise en œuvre d'une vision à moyen et long terme de son développement. Dans ce cadre, un nouveau Plan de développement a été élaboré pour les 4 prochaines années visant notamment à :

- Consolider le positionnement du CIH sur ses métiers de base ;
- L'ouverture de la banque sur l'exercice de nouveaux métiers et faire du CIH une Banque universelle ;
- L'amélioration de ses indicateurs de performance commerciale, de productivité, de rentabilité et de maîtrise des risques.

A cet effet, une nouvelle organisation a été mise en œuvre dans le but d'apporter des changements dans le modèle opérationnel de la banque en vue d'une plus grande efficacité opérationnelle et une meilleure réactivité commerciale, notamment à travers la mise en place de lignes métiers spécialisées par marché : La banque de détail dédiée aux particuliers et aux professionnels, la banque de l'Immobilier et la banque de l'entreprise.

IV.2 La banque de détail

▪ Le marché des particuliers :

Le marché des particuliers est au cœur de la stratégie de développement du CIH. Le fil conducteur de cette politique commerciale réside dans une stratégie de bancarisation et d'équipement des clients du CIH qui doit s'accompagner de domiciliation de revenus.

Pour une efficacité commerciale, des offres packagées sont développées.

Par ailleurs, une filière MRE a été créée en France dotée d'un dispositif commercial dans l'objectif d'accélérer le rythme de pénétration de ce marché. Ce dispositif commercial s'appuie fortement sur les synergies avec le groupe BPCE pour offrir par le biais de ce dernier une offre adaptée aux MRE.

Dans l'optique d'une diversification de la clientèle et de l'amélioration du PNB, une filière dédiée à la gestion privée sera créée afin de conquérir des clients particuliers ou professionnels haut de gamme.

▪ Le marché des professionnels :

Dans le plan de développement 2010-2014, la politique commerciale marque la volonté de diversification en s'appuyant sur une nouvelle organisation basée dans un premier temps sur des agences multi marchés.

Les priorités commerciales sur ce marché, résident dans la captation de flux pour augmenter l'encours des comptes courants, le développement des commissions par la commercialisation de produits packagés.

Pour ce faire, la démarche s'appuiera fortement sur les clients particuliers identifiés comme ayant un potentiel professionnel.

Au niveau commercial, la synergie entre les marchés des particuliers, des professionnels et la filière Gestion Privée représentera un axe central.

▪ La banque de l'immobilier

L'objectif de la création de la Banque de l'immobilier est de consolider les positions historiques du CIH sur ce marché en général et l'accompagnement des promoteurs dans le financement de la promotion immobilière en particulier.

Le CIH élargit son maillage des centres d'affaires dédiés à la promotion immobilière en vue d'un contact plus rapproché et plus professionnalisé avec sa clientèle de promoteurs pour mieux les accompagner, à la fois, en phase amont de la réalisation de leurs projets, qu'en phase aval de la commercialisation et ce en mettant en place des réseaux alternatifs pour les crédits acquéreurs.

Actuellement, chaque région est dotée d'un centre d'affaires qui s'occupe de développer l'activité de l'immobilier (Casablanca, Rabat, Marrakech, Agadir, Tanger, Fes et Oujda).

IV.3 La banque de l'entreprise

Ce nouveau métier devrait contribuer progressivement à la diversification des risques et à l'amélioration du PNB.

Il s'agira de veiller dans de bonnes conditions de gestion commerciale et de risques, de nouvelles activités de financement, d'investissement et de Banque des marchés en direction des entreprises.

Il ciblera en priorité le marché des Corporates et des institutionnels et sera doté progressivement de centres d'affaires Corporates.

IV.4 Les facteurs clés de succès

Le plan de développement 2010-2014 sera accompagné et soutenu par :

- Un plan d'ouvertures d'agences qui vise à poursuivre le développement de la politique de proximité avec un objectif de 72 nouvelles agences d'ici 2013 ;
- La prise de participation dans le capital social des sociétés SOFAC (à hauteur de 46,21%) et MAROC LEASING (à hauteur de 34,00%) par l'acquisition des parts détenues par la CDG. Cette prise de participation revêt un caractère stratégique et s'intègre dans un cadre de projet d'entreprise visant à compléter l'offre de la banques dans le domaine des financement des activités spécialisées avec une proximité en matière de synergie avec l'activité de la banque ;
- Un renforcement du rythme de croissance de son activité de distribution des crédits immobiliers, notamment dans le logement social par la mise en place d'un programme d'émissions obligataires plafonné à 3,7 Gdh sur une période de 5 ans ;
- Un renforcement du dispositif des risques ;
- Une politique des ressources humaines appropriées dans l'optique de mettre en place progressive un nouveau système de rémunération tenant compte de la cohérence des poids de poste, de l'évaluation individuelle et de la rémunération variable sur objectifs ;
- Un reengineering des process mettant le client au centre des processus. Cette démarche consiste à décongestionner l'agence de toutes les tâches ne nécessitant pas la présence du

client et à industrialiser des processus back office pour une allocation optimale des ressources ;

- La refonte du système d'information en vue de mettre à niveau le socle Informatique, d'assurer la conformité réglementaire et de déployer une infrastructure sécurisée, moderne et performante.

V. Facteurs de risques du CIH

V.1 Risque De Crédit

On entend par risque de crédit, le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de la banque.

▪ Principes de base régissant l'activité de crédit

L'activité de crédit au CIH s'appuie sur les principes de base suivants :

- Respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- Respect des normes internes régissant l'octroi des crédits à la clientèle (quantum de financement, pourcentage d'endettement, taux de couverture par les garanties requises, etc.) ;
- Double regard en matière d'analyse des demandes de crédits grands comptes opérés par des structures indépendantes ;
- Collégialité dans la prise de décision d'octroi des crédits ;
- Double signature de tous les actes liés à la mise en place des crédits autorisés ;
- Contrôle, en central, des garanties reçues avant toute utilisation des nouveaux concours accordés.

▪ Surveillance et pilotage du risque de crédit

Le suivi du risque de crédit relève aussi bien des structures commerciales que de celles en charge de la gestion du risque.

En plus du suivi assuré au quotidien par les structures commerciales, un suivi en central est assuré par la Direction Gestion des Engagements et risques de Crédit d'une part et la Direction des Risques, d'autre part. Ce suivi est basé notamment sur un système de limites et de reporting.

V.2 Risque Opérationnel

▪ Définition du Risque Opérationnel

Il s'agit des risques de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

▪ Organisation de la gestion des risques opérationnels

Rôle de la Direction des Risques

Afin de répondre aux exigences de Bank AL Maghrib et de respecter les saines pratiques de gestion des risques opérationnels, le CIH a créé une entité chargée des risques opérationnels rattachée à la Direction des Risques. Le risque opérationnel est donc traité comme un risque à part entière, au même titre que le risque de crédit ou de marché.

Processus de Gestion des risques opérationnels

Afin de répondre aux objectifs stratégiques du CIH en termes de gestion des risques opérationnels, et dans le but de cerner l'ensemble du périmètre relatif à leur gestion, la Direction des Risques a défini les processus qui sont gérés au moyen d'un progiciel dédié. Les processus prévus sont les suivants :

- Collecte des incidents ;
- Collecte des Indicateurs clés des Risques ;
- Mise à jour de la cartographie des risques opérationnels ;
- Evaluation prospective des risques opérationnels ;
- Gérer les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) ;
- Post-évaluer les DMR ;
- Calculer et allouer les fonds propres.

Le plan de continuité des activités

Le plan de continuité de l'activité est un plan d'action écrit, complet, qui expose les procédures et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations de l'établissement de façon planifiée en cas de perturbations opérationnelles.

Le plan de continuité d'activité est en cours de mise en place.

V.3 Risque de marché

On entend par risque de marché, les risques de pertes liées aux variations des prix du marché. L'exposition du CIH aux risques de marché reste marginale comparativement avec les principaux risques de la banque ; elle représente moins de 1% du total des actifs pondérés des risques.

▪ **Gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité**

Le risque de taux d'intérêt se manifeste lorsqu'une évolution défavorable des taux d'intérêt dégrade la situation financière d'une banque.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour une banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Le CIH poursuit le renforcement de son dispositif de gestion des risques de taux et de liquidité en conformité avec les dispositions réglementaires, notamment les directives de Bank Al Maghrib relatives à la gestion des risques de taux et de liquidité publiées en avril 2007.

▪ **Evaluation des risques de taux d'intérêt et de liquidité**

La méthode d'évaluation du risque de taux d'intérêt utilisée par le CIH se base sur le calcul des gaps de taux fixe qui sont ensuite actualisés pour calculer leur valeur actuelle nette.

La différence entre cette VAN calculée avec les taux actuels et la VAN calculée avec ces taux +100 pb permet de déduire la sensibilité du bilan aux variations des taux.

Le suivi du risque de liquidité est assuré via l'évaluation de la trésorerie immédiate et de la trésorerie prévisionnelle.

La gestion de la trésorerie immédiate (court terme) est assurée par la salle des marchés. La gestion de la liquidité (MLT) est assurée par l'entité ALM qui calcule les gaps de liquidité et les présente au Comité ALM.

- **Suivi des risques de taux et de liquidité**

Le suivi des risques de taux et de liquidité est assuré par le Comité ALM, à travers un reporting trimestriel. En outre, un suivi régulier de ces risques est assuré par l'entité ALM et la Direction des Risques.

VI. Faits exceptionnels et litiges

A la veille de la présente opération, le CIH ne fait l'objet d'aucun litige.

PARTIE IV. PRESENTATION GENERALE DE SOFAC



I. Présentation générale de SOFAC

I.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	SOFAC
Siège social	57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Téléphone	05 22 42 96 96
Télécopie	05 22 42 96 00
Site Web	www.SOFAC.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'administration
Date de constitution	1963
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	29.095 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Article 3 des statuts : « La société est agréée en qualité de société de financement conformément aux dispositions du dahir portant Loi no 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 Juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle. Elle est habilitée à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans. La société a pour objet d'apporter son concours financier en vue de permettre à toute personne physique ou morale d'acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers. La société pourra réaliser cet objet soit seule, soit en participation tant au Maroc qu'A l'Etranger. Elle pourra, en vue de la poursuite de son objet, effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, constituer toutes sociétés ou associations sous quelque forme que ce soit, faire tous apports en nature et toutes souscriptions dans toutes sociétés existantes ou à créer. La société pourra concevoir, mettre en œuvre et utiliser tous instruments financiers et de crédit susceptibles de permettre ou de faciliter la réalisation desdites opérations. D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social dont les différents éléments viennent d'être précisés ou simplement susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement »
Capital social au 31 décembre 2011	141 666 400,00 dirhams
Textes législatifs applicables à SOFAC	De par sa forme juridique, SOFAC est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, modifié et complété par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I (23 mai 2008) portant promulgation de la loi n°20-05. De par son activité, SOFAC est régie notamment par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

	De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée par la loi n°33-06 relative à la titrisation des créances, ainsi que par l'Arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 13 jourmada I 1416 (9 octobre 1995) relatif à certains titres de créances négociables consolidé (modifié par arrêtés : 692-00,1311-01,2232-02). De par sa cotation à la bourse de Casablanca, SOFAC est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 ; ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par l'amendement de juin 2004, entré en vigueur en novembre 2004, ainsi que par l'arrêté n°1268-08 du 7 juillet 2008 ; ▪ Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01, la loi n°36-05 et la loi n°44-06 ; ▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ; ▪ Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Règlement général du CDVM, tel que approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°822-08 du 14 avril 2008 ; ▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca.
Lieux de consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de SOFAC sis à 57, boulevard Abdelmoumen, Casablanca

Source : SOFAC

I.2 Renseignements sur le capital de SOFAC

Le capital social de SOFAC s'élève à 141 666 400 Dhs, divisé en 1 416 664 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 100 Dhs.

■ Historique du capital social

Depuis la constitution de SOFAC, le capital social a enregistré les évolutions suivantes (*) :

Date	Capital Initial	Nature de l'opération	Montant de l'opération (hors prime)	Capital après l'opération
20/09/1963	-	Constitution	-	6.000.000
22/11/1973	6.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	2.000.000	8.000.000
22/11/1973	8.000.000	Augmentation de capital en numéraire	2.000.000	10.000.000
04/06/1976	10.000.000	Augmentation de capital en numéraire	5.000.000	15.000.000
15/10/1981	15.000.000	Augmentation de capital en numéraire	5.000.000	20.000.000
15/04/1987	20.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	10.000.000	30.000.000
13/06/1989	30.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	15.000.000	45.000.000
13/06/1989	45.000.000	Augmentation de capital en numéraire	5.000.000	50.000.000
16/05/1991	50.000.000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25.000.000	75.000.000
08/12/2003	75.000.000	Augmentation de capital en numéraire	66.666.400	141.666.400

Source : SOFAC

(*) : En dhs

La société a été constituée le 20 Septembre 1963 sous forme de société anonyme au capital de 6.000.000 Dhs avec comme actionnaire de référence l'Etat Marocain.

Plusieurs augmentations de capital ont eu lieu depuis l'introduction en bourse de SOFAC en 1973, pour porter le capital à ce jour à 141 666 400 Dhs.

La dernière opération sur le capital date de 2003. La société avait réalisé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 666 664 actions nouvelles au prix de 150 Dhs.

▪ **Structure de l'actionariat**

a) Historique et structure de l'actionariat

	31/12/2008		31/12/2009		31/12/2010 ⁶	
Actionnaires	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CDG	580 202	40,96%	651 524	45,99%	651 524	45,99%
BARID AL MAGHRIB	495 833	35,00%	556 607	39,29%	556 607	39,29%
RCAR	67 214	4,74%	67 858	4,79%	67 858	4,79%
SCR		-	68 850	4,86%	68 850	4,86%
Flottant en bourse	273 415	19,30%	71 825	5,07%	71 825	5,07%
TOTAL	1 416 664	100,00%	1 416 664	100,00%	1 416 664	100,00%

Source : SOFAC

Depuis l'année 1999, le groupe CDG était l'actionnaire de référence de la société SOFAC

En juillet 2007, la CDG a procédé à une cession de 35% du capital de SOFAC au profit de BARID AL MAGHRIB. Cette opération a fait de BARID AL MAGHRIB un nouvel actionnaire de référence au côté du groupe CDG et a permis d'enclencher un partenariat de choix avec ce nouvel actionnaire.

Le 30 Décembre 2011, la CDG a cédé sa participation dans le capital de SOFAC au CIH.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique du CIH, visant à compléter l'offre de la banque dans le domaine du financement des activités spécialisées (crédit à la consommation, leasing...). Ainsi, il a été décidé que :

- ✓ Le CIH cède ses participations dans les différents actifs hôteliers à la CDG.
- ✓ Le CIH acquiert les parts de la CDG dans le capital social des sociétés SOFAC et MAROC LEASING.

Cette stratégie a été amorcée par l'acquisition en Mars 2011 de la totalité de la participation de la CDG dans la société MAROC LEASING (34%).

A l'issue de l'opération CDG-CIH, la répartition du capital et des droits de vote de SOFAC se présente comme suit :

⁶ L'actionariat de SOFAC n'a pas changé jusqu'au 30/12/2011,

Actionnaires	Avant l'opération (avant le 30/12/2011)		Après l'opération (après le 30/12/2011)	
	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote	Nombres d'actions détenues	% de capital et droits de vote
CDG	651 524	45,99%	-	-
CIH	3 138	0,22%	654 662	46,21 %
BARID AL MAGHRIB	556 607	39,29%	556 607	39,29%
RCAR	67 858	4,79%	67 858	4,79%
SCR	68 850	4,86%	68 850	4,86%
Flottant en bourse	68 687	4,85%	68 687	4,85%
TOTAL	1 416 664	100,00%	1 416 664	100,00%

Source : SOFAC

b) Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Depuis le 30/12/2011, les actionnaires de référence de SOFAC sont le CIH et BARID AL MAGHRIB.

• BARID AL MAGHRIB

Dénomination sociale	BARID AL MAGHRIB
Siège social	Avenue Moulay Ismail, Hassan 10000 RABAT
Forme juridique	Société anonyme
Téléphone / Fax	05 37 21 06 49 / 05 37 21 06 60
Adresse électronique	www.poste.ma
Date de constitution	1892, transformé en SA en 1998

Source : BARID AL MAGHRIB

BARID AL MAGHRIB est un établissement public, créé sous forme de société anonyme en 1892 suite à l'entrée en vigueur de loi 24-96 et la séparation des secteurs Poste et Télécommunications ainsi que la loi 79-99 venue modifier et compléter la loi 24-96.

Les principales missions de Poste du Maroc sont :

- Emission de timbre-poste et affranchissements;
- Courrier national et international;
- Collecte de l'épargne à travers la CEN (Caisse d'Epargne Nationale);
- Emission de mandats-poste (national & international);
- Gestion du service des comptes courants des chèques postaux (CCP).
- Services Ouverts à la concurrence

Au 31 décembre 2010, les indicateurs financiers de BARID AL MAGHRIB se présentent comme suit :

Chiffre d'Affaires	1,4 Milliards de Dirhams
Résultat net	369 Millions de Dirhams

Source : Revue de presse suite à la tenue du Conseil d'Administration du BARID AL MAGHRIB en Mai 2011

▪ **Pacte d'actionnaires**

A fin décembre 2011, le CIH détient 654 662 actions représentant 46,21% du capital et droits de vote de SOFAC. A noter que à la date d'établissement de la présente note d'information, aucun pacte d'actionnaires n'a été signé entre le CIH et BARID AL MAGHRIB.

BARID AL MAGHRIB est le deuxième actionnaire de référence de SOFAC avec 556 607 actions représentant 39,29% du capital et droits de vote de la société.

BARID AL MAGHRIB a notifié au CIH son engagement à ne pas apporter les titres qu'elle détient dans la Société à la présente offre.

Le CIH et BARID AL MAGHRIB envisagent de reconduire le pacte d'actionnaires régissant le contrôle de SOFAC, précédemment conclu entre BARID AL MAGHRIB et la CDG en y ajoutant quelques modifications.

▪ **Déclaration de franchissement de seuil**

De par sa cotation en bourse, SOFAC est soumise aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater, présentés ci-après, du Dahir portant Loi n°1-93-211 du 4 rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les Lois n°34-96, 29-00 et 52-01.

Article 68 ter :

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, informe cette société ainsi que le Conseil Déontologique Des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de franchissement de l'un de ces seuils de participation, du nombre total des actions de la société qu'elle possède, ainsi que du nombre de titres donnant à terme accès au capital et des droits de vote qui y sont rattachés.

Elle informe en outre dans les mêmes délais le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières des objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des douze mois qui suivent lesdits franchissements de seuils.

Article 68 quater :

Toute personne physique ou morale possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote sur une société ayant son siège au Maroc et dont les actions sont inscrites à la cote de la Bourse des valeurs, et qui vient à céder tout ou partie de ces actions ou de ces droits de vote, doit en informer cette société ainsi que le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la société gestionnaire dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 68 ter ci-dessus, s'il franchit à la baisse l'un de ces seuils de participation.

Les porteurs d'actions SOFAC, concernés par les franchissements de seuil, doivent informer également dans les mêmes délais le CDVM des objectifs qu'ils ont l'intention de poursuivre au cours des 12 mois qui suivent lesdits franchissements.

▪ **Restriction en matière de négociabilité**

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions de la Société conformément au Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de

Casablanca et à la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-05.

▪ **Nantissement d'actions :**

Les actions SOFAC appartenant au CIH et BARID AL MAGHRIB ne font l'objet d'aucun nantissement.

▪ **Nantissement d'actifs :**

Les actifs de SOFAC ne font l'objet d'aucun nantissement.

▪ **Politique de distribution de dividendes**

Dispositions statutaires

L'article 38 des statuts de SOFAC prévoit ce qui suit :

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté des cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel est attribué le premier dividende.

L'Assemblée Générale a ensuite la faculté de prélever les sommes qu'elle juge à propos de fixer pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires, pour attribuer tout superdividende ou les reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial en vue d'être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Au cours de la période 2008-2010, SOFAC a procédé à des distributions de dividendes telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

KDH	2008 (n)	2009 (n)	2010 (n)
Résultat Net (A)	52 703	-11 495	-82 958
Dividendes de n distribués en n+1 (B)	25 500	-	-
Taux de distribution (B) / (A)	48,38 %	NA	NA
Nombre d'actions	1 416 664	1 416 664	1 416 664
Dividende par action (en dhs)	18	NA	NA

Source : SOFAC

Les dividendes distribués par SOFAC au titre de l'exercice 2008 ressortent à 25,5 MDH.

Aux titres des exercices 2009 et 2010, SOFAC n'a pas distribué de dividendes en raison des résultats déficitaires enregistrés.

I.3 Marchés des titres de SOFAC

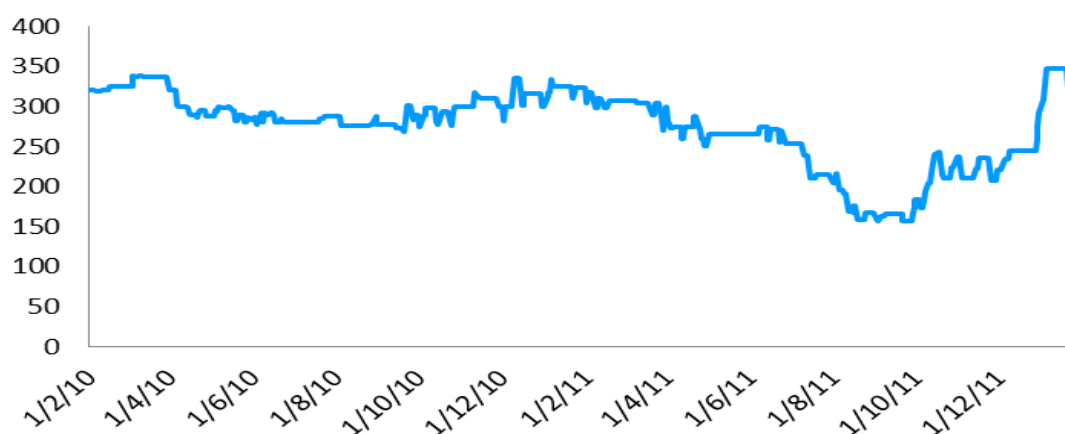
▪ Actions

Les actions SOFAC sont cotées sur la bourse de Casablanca depuis 1973.

Libellé	SOFAC
Ticker	SOF
Code Valeur	5500
Code ISIN	MA0000010522
Compartiment	2ème compartiment
Mode de cotation	Continu

Source : bourse de Casablanca

Evolution du Cours SOFAC



Source: Bourse de Casablanca

Le cours de SOFAC reste stable sur l'année 2010 oscillant entre les 270 Dhs et les 340 Dhs par action.

Concernant 2011, le cours de SOFAC entreprend un trend baissier jusqu'en octobre pour se stabiliser à 210 Dhs et remonter aux alentours des 345 Dhs / action à fin 2011.

▪ Obligations

SOFAC n'a procédé à aucune émission d'obligations sur le marché.

▪ Bons de sociétés de financement

Depuis 2004, SOFAC a procédé à 6 émissions de BSF dans le cadre d'un ancien programme qui était plafonné à 1.000 MDH

Historique des émissions antérieures des BSF

Montant émis (en KDH)	Date de jouissance	Maturité	Taux	Date de remboursement
14 000	26/03/2004	4 ans	5,55 %	26/03/2008
55 000	26/03/2004	5 ans	6,03 %	26/03/2009
100 000	21/09/2005	3 ans	4,49 %	21/09/2008
36 000	22/09/2005	3 ans	4,49 %	22/09/2008
24 000	22/09/2005	4 ans	4,74 %	22/09/2008
15 000	21/10/2005	4 ans	4,80 %	21/10/2009

Source : SOFAC

Aujourd'hui, SOFAC n'a pas d'encours BSF en circulation.

▪ Notation

SOFAC ne fait l'objet d'aucune notation

I.4 Organes d'administration de SOFAC

▪ Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent les principales dispositions ci-après, relatives aux organes d'administration de la société :

a) Composition

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, la société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner le représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente : Si celle-ci révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle. Toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Les administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction, doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

En outre, le nombre des administrateurs liés à la société par contrats de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

b) Durée de fonction des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années au plus, comme stipulé dans l'article 16 des statuts de la société SOFAC.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes du dernier exercice de son mandat et tenue dans l'année qui suit.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire, même si cette question n'est pas prévue à l'ordre du jour.

c) Pouvoirs du Conseil

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sache que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffit à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

d) Réunion et délibérations

Selon l'article 16 des statuts de SOFAC, le conseil d'administration se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sans préjudice des dispositions l'égalité, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour. En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au président de convoquer le conseil d'administration s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Pour la validité d'une délibération, il faut la présence de la moitié au moins des administrateurs en exercice. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de ses membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux couchés ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales.

Les procès-verbaux sont dressés par le Secrétaire et signés par le Président de séance et par un administrateur au moins. En cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

I.5 Composition

Au 31 janvier 2012, et suite à l'acquisition par le CIH de 45,99% du capital et droits de vote de SOFAC, le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

Membres	Fonctions au sein du CA	Date de nomination /renouvellement	Date d'expiration du mandat
Monsieur Ahmed RAHHOU Président Directeur Général - CIH	Président	22/05/2009	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2014
CIH représentée par Monsieur M. Lotfi SEKKAT, Directeur Général Délégué	Administrateur	cooptation du CA du 05/01/2012	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Monsieur Ahmed Amin BEN DJELLOUN TOUMI Directeur Général - BARID AL MAGHRIB	Administrateur	24/05/2010	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Monsieur Redouane NAJM-EDDINE Président du Directoire -BARID BANK-	Administrateur	22/05/2009	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2014
Monsieur Abdelkarim FARAH Directeur Finance et Contrôle de Gestion -BARID AL MAGHRIB-	Administrateur	05/05/2011	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2016
Monsieur Ahmed RAHHOU Président Directeur Général - CIH	Administrateur	22/05/2009	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2014
Monsieur Younes ZOUBIR Directeur du pôle Finance du CIH	Administrateur	cooptation du CA du 05/01/2012	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Monsieur Mourad MIMOUNI Directeur du pôle Recouvrement du CIH	Administrateur	cooptation du CA du 05/01/2012	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2014
Monsieur Larbi BELARBI Président Directeur Général de la SOMACA	Administrateur	15/05/2006	AGO Statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Source : SOFAC

M.RAHHOU a été nommé administrateur de SOFAC par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22/05/2009. Il a ensuite été désigné comme président du Conseil d'Administration en date du 05/01/2012, à l'issu de la prise de contrôle de SOFAC par le CIH.

En plus de son mandat de PDG du CIH, M. Ahmed RAHHOU est aussi administrateur des sociétés suivantes:

- CIMR;
- LAIT PLUS;
- CMB Plastique;
- MAROC LEASING.

Ainsi que de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

I.6 Assemblées Générales

Selon l'article 24 des statuts de SOFAC, les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées ordinaires, extraordinaires ou spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

▪ Convocation – Article 25

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent être convoquées en cas d'urgence par :

- Les commissaires aux comptes ;
- Un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les liquidateurs ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou endroits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation. A noter que les convocations doivent être faites au moins 30 jours francs avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée.

▪ Ordre du jour – Article 26

L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et les lettres de convocation, il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, néanmoins, elle peut en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

▪ **Accès aux assemblées – Article 27**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionné dans les avis de convocation sans toutefois que le délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'Assemblée.

▪ **Bureau de l'Assemblée – Article 29**

L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration et, à défaut par l'Administrateur délégué par le Conseil pour le remplacer.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions.

Les membres du Bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et, enfin, de veiller à l'établissement du procès-verbal.

▪ **Quorum – Vote – Nombre de voix – Article 30**

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social e, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Si des actions sont soumises à usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales Extraordinaires.

Le vote a lieu, et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée.

Toutefois, le scrutin peut être réclamé soit :

- Par le Conseil d'Administration ;

- Par les actionnaires représentant au moins le quart du capital, à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration ou à l'Autorité convocatrice deux jours francs au moins avant la réunion V.

▪ Procès-Verbaux – Article 31

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du Bureau, sans que l'omission de cette formalité puisse entraîner la nullité de la délibération.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale à produire en justice ou ailleurs font foi s'ils sont signés par le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué temporairement pour suppléer le Président empêché, ou par le Directeur Général et le Secrétaire conjointement, ou, après dissolution de la Société, par un liquidateur, conformément aux stipulations de l'article 54 de la loi.

I.7 Organes de direction de SOFAC

▪ Dispositions statutaires

Les statuts de la société stipulent ce qui suit :

« La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommé par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

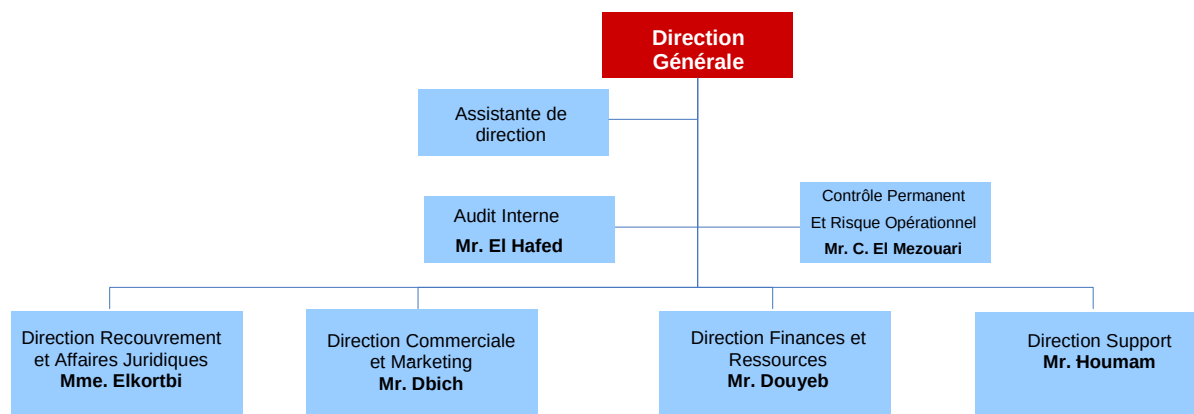
Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale visées ci-dessus. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre de commerce dans les conditions prévues par la loi ».

▪ Principaux dirigeants

SOFAC a opté pour une séparation entre la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale.

Dirigeant	Fonction dans la société	Année de nomination
M. Hicham KARZAZI	Directeur Général	2010
M. Marwane DOUYEB	Directeur Finance et Ressources	2010
M. Younes HOUMAM	Directeur Support	2010
M. Khalid DBICH	Directeur Commercial et Marketing	2009
Mme. Nisrine ELKORTBI	Directeur Recouvrement et Affaires Juridiques	2010

Source : SOFAC

Organigramme SOFAC au 31/12/2011

Source : SOFAC

Hicham KARZAZI

Directeur Général - 40 ans : Titulaire d'un Bachelor of Science en Computer Information Systems option Software Engineering, de Strayer University – Washington D.C, ainsi que du Master's of Business Administration option Finance de l'Université Al Akhawayne à Ifrane.

M. KARZAZI a entamé sa carrière professionnelle en 1993 au CIH entant que Chef de Projet Automatisation du suivi du portefeuille des prêts hôteliers puis en tant que Chef du Département Titrisation. En 2001, il sera nommé Directeur Général de Maghreb Titrisation, poste qu'il occupe jusqu'à janvier 2010, date de sa nomination en tant que Directeur Général de SOFAC.

Marwane DOUYEB

Directeur Administratif et Financier - 31 ans : Titulaire d'un Bachelor of business administration de l'UCAC (Canada) et d'un mastère « Auditing, management control et informations systems » de l'ESC Lille.

Avant de rejoindre SOFAC, M. DOUYEB a occupé des postes de responsabilité à Honeywell SA Paris, Maroc Telecom et le Groupe CMCP. De 2007 à 2010, M. DOUYEB a occupé le poste de Responsable Contrôle de Gestion à SOFAC avant sa nomination en Février 2010 en tant que Directeur Finance et Ressources

Younes HOMAM

Directeur Support - 34 ans : Titulaire d'un Diplôme en Gestion et Commerce International, option Marketing et Communication de l'ESGCI-Paris et d'un DESS en Management Financier et Logistique Informatique - ESG Casablanca.

Après une expérience à WAFASALAF en tant que Responsable de la Direction Organisation et Planification, M. Younes HOMAM a intégré SOFAC en 2008 en tant que responsable de l'entité Organisation avant d'être nommé en février 2010 en tant que Directeur Support.

Khalid DBICH

Directeur Commercial et Marketing - 36 ans : Ingénieur d'Etat, diplômé de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et détenteur d'un mastère Nouvelles Technologies de l'Information de CIITCOM, France Télécom - Paris.

Avant de rejoindre SOFAC en 2004, M. DBICH a occupé des postes de responsabilité à ADOPIA SA et à CENT Networks France. Depuis Septembre 2009, Il occupe le poste de Directeur Commercial et Marketing.

Nisrine EL KORTBI

Directeur Recouvrement et Contentieux - 31 ans : Ingénieur d'Etat, diplômée de l'Ecole Mohammadia d'Ingénieurs. Elle est également titulaire d'un mastère spécialisé en génie des systèmes industriels.

Avant de rejoindre SOFAC en 2007 au poste de responsable Ingénierie et Risque, Madame EL KORTBI a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein d'Attijariwafa Bank. Depuis Février 2010, elle occupe le poste de Directeur Risques.

II. Gouvernement d'entreprises

II.1 Rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2010, SOFAC n'a pas alloué de jetons présence aux membres de son conseil d'administration.

II.2 Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants

Au titre de l'exercice 2010, le montant brut global des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de SOFAC s'élève à 3 732 KDH.

II.3 Prêts accordés ou constitués en faveur des organes d'administration ou de direction

A fin 2010, le montant global des prêts accordés par SOFAC à ses principaux dirigeants s'élève à 625 KDH.

A ce jour, SOFAC n'a accordé aucun prêt aux membres de son conseil d'administration.

II.4 Intéressement et participation du personnel

A ce jour, il n'existe aucun schéma d'intéressement et de participation du personnel au capital de la société.

II.5 Comités mis en place par SOFAC

Comité de direction

Le Comité de direction est une émanation de la Direction Générale. Il s'agit d'un organe décisionnel à responsabilité et fonctionnement collégiaux.

Le Comité de Direction joue un rôle important dans la supervision et la gestion de la Société. Il assure la direction effective de la société et en pilote les différentes activités.

Les membres du comité sont :

- Directeur Général ;
- Directeur Commercial et Marketing ;
- Directeur Recouvrement et Contentieux ;
- Directeur Finance et Ressources ;
- Directeur Support ;
- Auditeur Interne ;
- Contrôleur Interne.

Les membres du Comité de Direction sont désignés par le Président du comité.

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur Générale ou par son Intérim.

Les missions du Comité de Direction sont les suivantes :

- Suivi et débat sur l'activité des différentes Directions et Entités ;
- Suivi des actions réalisées par les différentes Directions et Entités ;
- Suivi de l'état d'avancement du plan projets ;
- Prise de décision sur les différents thèmes débattus ;
- Analyse, définition et proposition de la stratégie générale de la Société;
- Elaboration, préparation et présentation de propositions au Conseil d'Administration;
- Mise en œuvre des décisions et stratégie du Conseil d'Administration.

Le Comité de Direction se réunit chaque jeudi de la semaine à 9h00 du matin. Il peut être planifié à tout autre moment par le Président.

Comité d'audit

Conformément à la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghreb n° 40/G/2007 du 2 août 2007 relative au contrôle interne, le comité d'audit est chargé d'assister le conseil d'administration pour porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et pour proposer des actions complémentaires à ce titre.

Le comité d'audit relève directement du conseil d'administration de SOFAC qui en détermine les modalités de fonctionnement et auquel il rend compte. Son rôle ne peut en aucun se substituer à celui de l'audit interne.

Le comité d'audit est composé de :

- Monsieur Abdelkrim FARAH de BARID AL MAGHRIB ; Président du Comité d'audit;
- Monsieur Mohamed Azarab BENDALI, représentant BARID AL MAGHRIB ;
- Monsieur Younès ZOUBIR, Directeur pôle Finance du CIH ;
- Monsieur Mourad MIMOUNI, Directeur pôle Recouvrement du CIH ;
- Les commissaires aux comptes.

Le comité d'audit a pour attributions d'examiner les quatre dispositifs du système de contrôle interne. Dans le cadre de ces attributions, le comité d'audit élabore un rapport de ses travaux pour le présenter au conseil d'administration :

- Sur le plan du dispositif de vérification des opérations et des procédures internes ;
- Sur le plan des dispositifs de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- Sur le plan du dispositif de contrôle de la comptabilité ;
- Sur le plan du dispositif de reporting sur le système du contrôle interne.

Le comité d'audit se réunit au moins une (1) fois par trimestre.

Comité d'octroi

Le Comité d'Octroi a pour mission principale de :

- Apprécier le risque des dossiers relevant du pouvoir du Comité ;
- Statuer sur les demandes de crédits relevant du pouvoir du Comité ;
- Etablir un état de Reporting pour le suivi des dossiers traités en Comité ;
- Informer l'Audit Interne du sort des dossiers traités en Comité.

Le Comité d'Octroi se compose de représentant de la Direction Commerciale et de l'entité gestion du risque crédit.

Les membres du Comité d'Octroi peuvent se réunir tous les jours suivant le flux des demandes reçues qui nécessitent l'arbitrage du Comité.

Le Comité d'Octroi est tenu de communiquer à l'Audit interne et au contrôle interne de manière hebdomadaire un état de Reporting qui reprend la décision système, le commentaire du gestionnaire ainsi que toutes les informations utilisées pour la prise de décision finale.

Comité ALM

Le comité ALM vise à piloter l'équilibre entre les ressources et les emplois au regard des risques pris par l'établissement.

L'ALM a pour vocation :

- De gérer la politique d'immunisation contre les risques liés à l'écoulement de l'actif et du passif ;
- D'assurer un adossement optimal des emplois et des ressources (équilibre financier) ;
- Fixer la politique de refinancement (caractéristiques, timing, diversification des sources de financement).

La présidence du Comité ALM est assurée par le Directeur Général. La fonction de secrétariat du Comité est prise en charge par la fonction Trésorerie & ALM (ordre du jour, compte-rendu, dossiers de présentation).

Le comité ALM est composé de membres permanents et de membres non permanents, consultés ponctuellement en fonction de l'ordre du jour du Comité.

Les membres permanents du Comité ALM SOFAC sont :

- Le Directeur Finances & Ressources ;
- Le Responsable Trésorerie & ALM ;
- Le Responsable Risques Crédit ;
- Le Responsable du Contrôle Permanent.

Le Comité ALM se réunit une fois par trimestre, en fin de mois, suite aux dates d'arrêtés comptables.

A titre indicatif, le calendrier de réunion du Comité ALM est le suivant :

- Comité du 1er trimestre : fin février
- Comité du 2ème trimestre : fin mai
- Comité du 3ème trimestre : fin août
- Comité du 4ème trimestre : fin novembre

Le Comité ALM s'assure de la mise en œuvre de la politique de gestion définie. Il effectue à ce titre, de façon non limitative :

- Une revue des indicateurs ALM ;
- Une prise de connaissance des faits marquants, survenus depuis le dernier Comité ;
- Une révision des hypothèses retenues en début d'année, le cas échéant ;
- Une proposition de couverture des impasses ;
- Une veille réglementaire.

Comité stratégique

Ce comité est présidé par M. Anas ALAMI et comprenant deux autres membres : M. Ahmed Amine BENJELLOUN TOUIMI et M. Ahmed RAHOU.

La mission du comité stratégique consiste à approfondir la réflexion stratégique de la société dans ses différents métiers notamment par :

- L'examen du plan stratégique et des objectifs de la société ;
- L'examen du budget annuel ;
- L'examen des projets de croissance externe et d'investissement à caractère stratégique ;
- Le suivi de l'évolution de la concurrence par métier ;
- Le suivi de l'évolution des participations ;
- Le suivi de l'évolution des stratégies par métier.

Le comité stratégique se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

Le comité stratégique présente un compte rendu de ses travaux et des propositions ou remarques émises par ses membres au cours de la réunion du comité stratégique, lors de chaque réunion du conseil d'administration suivant l'une de ses réunions.

Comité de rémunération et de sélection

Ce comité est composé de trois membres, deux membres sont nommés sur proposition de la CDG et un membre nommé sur proposition de BARID AL MAGHRIB. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour une année prenant fin à l'issue de la réunion de conseil d'administration convoquant l'assemblée générale ordinaire.

La mission du comité de rémunération et de sélection est la suivante :

- La rémunération des directeurs de pôle ou des directeurs généraux adjoints de la société, ainsi que toute révision de leur rémunération (telle que notamment avantage en nature, augmentation, prime et part variable).
- L'assistance dans le cadre de la sélection des directeurs de pôle ou Directeurs Généraux Adjoints de la société.

Le comité de rémunération et de sélection se réunit à la demande conjointe des parties et au moins une fois par an, sur convocation de son président notifiée au moins quinze jours avant la tenue de la réunion.

PARTIE V. ACTIVITE DE SOFAC

I. Historique de SOFAC

1947	Création de la société, sous le nom de Sovac Maroc avec pour vocation de soutenir l'industrialisation du pays, notamment dans le domaine de l'automobile.
1963	La société a changé de dénomination pour devenir SOFAC Crédit et son capital est passé sous le contrôle de l'Etat.
1973	Privatisation et introduction à la Bourse de Casablanca de SOFAC Crédit.
1994	La société a continué sa mutation en opérateur financier majeur du secteur privé. L'actionnariat de SOFAC Crédit se répartissait entre la CDG, la BMCE, la CNIA et la SOMACA.
1998	Première émission de BSF pour un montant de 300 MDH.
2002	Lancement du leasing pour les particuliers (LOA).
2003	• Prise de contrôle de SOFAC Crédit par la CDG. Celle-ci a été suivie par une augmentation de capital de 100 millions de Dhs qui a permis à la CDG d'atteindre 67% du capital ; • Mise en place d'une nouvelle équipe managériale ; • Lancement d'un plan de départ volontaire ; • Lancement du Plan d'Actions 2003-2005 ;
2004	Acquisition d'un bâtiment devant abriter le nouveau siège social de la société.
2005	• La participation de la CDG dans le capital de SOFAC passe à 75% suite au rachat des 8% du capital détenu par la CNIA ; • Mise en production du système d'information comptable.
2006	Mise en production du système d'information métier.
2007	• Inauguration du nouveau siège social de SOFAC qui offre un nouvel espace de travail plus agréable respectant les standards les plus exigeants et un espace d'accueil de qualité aux clients ; • Adoption d'une nouvelle raison sociale : passage de « SOFAC Crédit » à « SOFAC » ; • Adoption d'une nouvelle identité visuelle de SOFAC ; • Cession de 35% du capital de SOFAC consentie par la CDG à BARID AL MAGHRIB ; • Mise en place d'un partenariat avec BARID AL MAGHRIB ; • Adoption d'un nouvel organigramme.
2008	• Elargissement des gammes produites de SOFAC par le lancement du financement alternatif à l'occasion du salon de l'automobile ; • Cession de l'ancien siège de SOFAC ; • Opération d'assainissement du portefeuille correspondant ; • Développement du partenariat avec le réseau BARID AL MAGHRIB : accroissement du nombre d'agences déployées.
2009	• Ouverture de l'agence de Rabat ; • Développement du partenariat commercial avec BARID AL MAGHRIB : validation du partage des valeurs entre les deux parties ; • Partenariats avec des distributeurs (équipements électroménagers, grande distribution...).
2010	• Ouverture d'une agence propre à Marrakech et acquisition d'un local commercial à Fès. • Lancement du partenariat commercial avec le CIH concernant le financement prêt personnel ; • Elaboration du Plan Stratégique 2010-2015 • Mise en place d'un partenariat avec le CIH ; • Mise en place d'un nouvel organigramme.
2011	• Acquisition par le CIH de 45,99 % du capital et droits de vote de SOFAC. • Ouverture de 3 nouvelles agences : Fès, Casablanca Oulfa et Agadir.

II. Appartenance de la Société à un groupe

A partir du 31 décembre 2011, la société SOFAC est contrôlée par le CIH à hauteur de 46,21%.

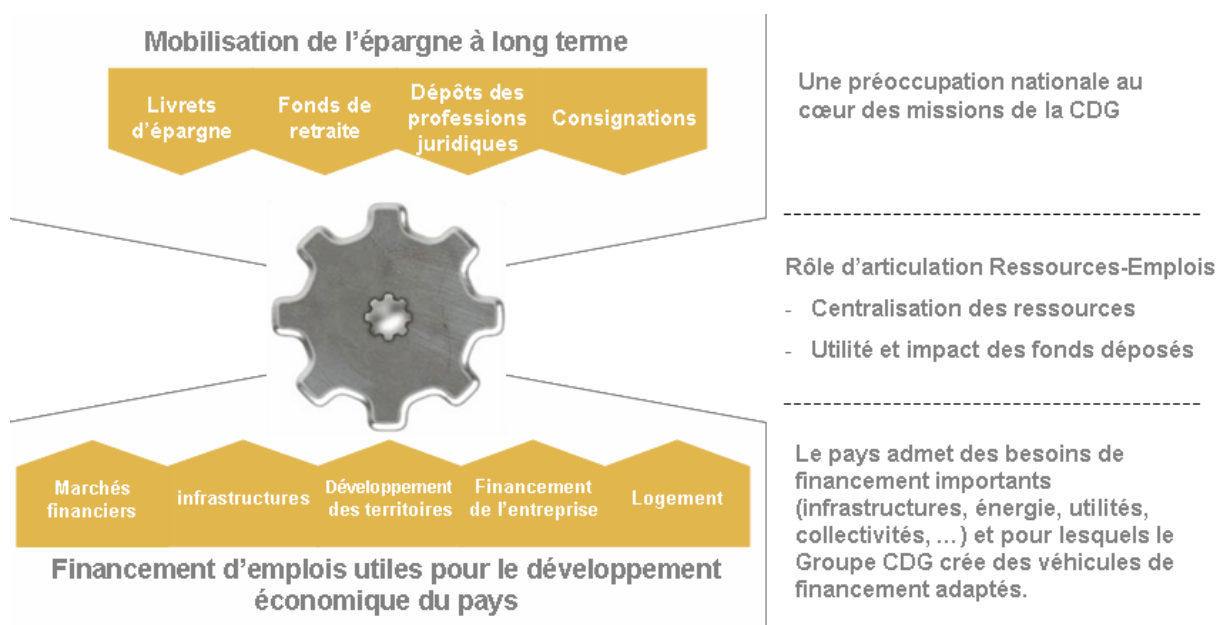
II.1 Présentation du groupe CDG

La CDG est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

La CDG a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, à l'animation et au développement des marchés financiers. La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Epargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :



Source : CDG

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)⁷. Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité

⁷ Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

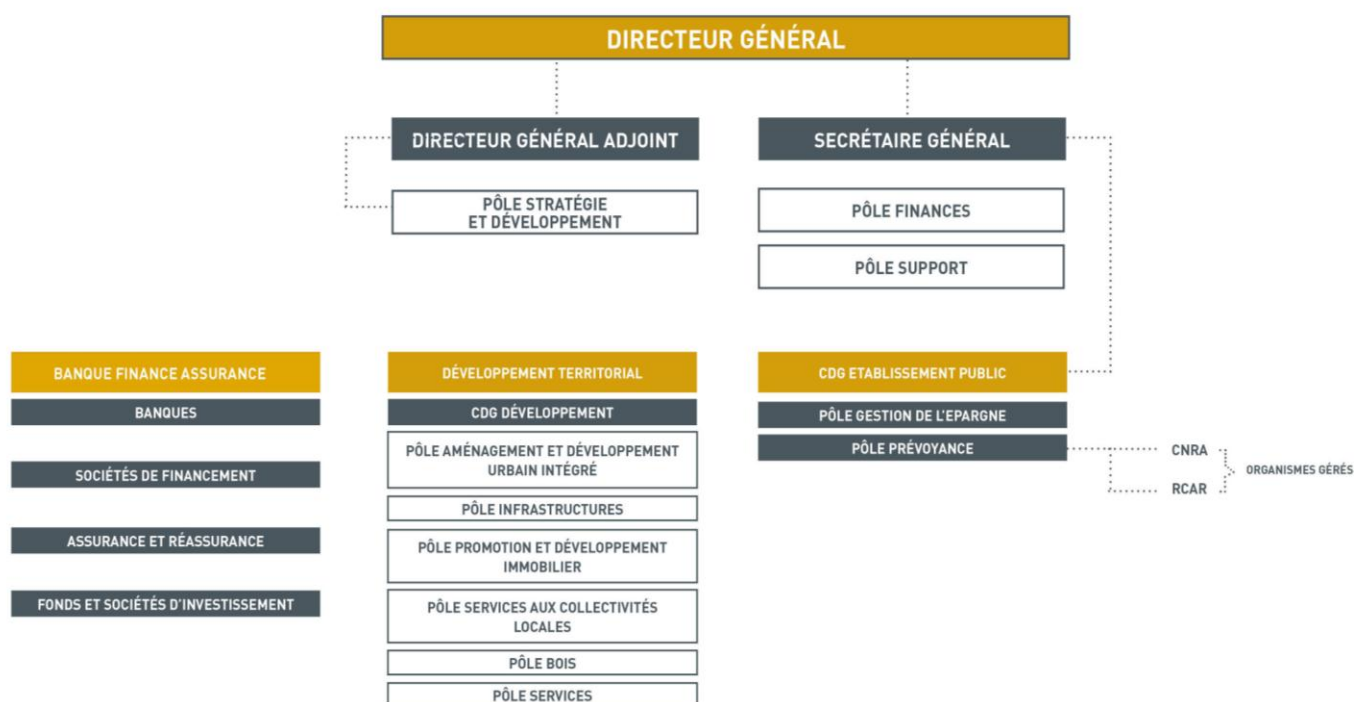
Afin de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et clairement distinguer entre son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur, la CDG s'est dotée d'une organisation qui permet de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan des actions de la CDG et son système de gouvernance.

Cette nouvelle organisation s'est par ailleurs traduite par un découpage des activités d'investissement selon une logique d'allocation de fonds, de rentabilité et de risque. Celle-ci s'articule autour de quatre grands domaines d'activité:

- **Dépôt et Consignations** : La CDG assure la collecte, la gestion et centralisation des fonds réglementés. Les fonds réglementés sont des fonds dont l'obligation de dépôt de comptes de réserves techniques à la Caisse de Dépôt et de Gestion est définie dans l'article 14 du dahir de 1959 instituant la CDG. Seuls les fonds des Barreaux sont gérés sous un régime de relation conventionnelle. La CDG assure également la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Ce service consiste en la réception des droits de personnes physiques ou morales en vue de préserver puis de restituer ces droits à leurs ayants droits dûment reconnus et identifiés ;
- **Prévoyance et retraite** : La prévoyance représente un secteur dans lequel la CDG ne cesse de développer ses activités, notamment à travers la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA) et par son biais le Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR), institutions qu'elle gère directement ;
- **Banque, finance et assurances** : Ce groupe de métiers peut lui-même être scindé en quatre segments :
 - **Banque** : qui regroupe la banque d'affaires CDG Capital créée en mars 2006 et qui elle-même regroupe les métiers suivants: activités de marché, corporate finance, gestion d'actifs, titres et services bancaires, gestion de fonds capital risque, touristique et le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) ;
 - **Sociétés de financement** : regroupe les filiales suivantes : la Caisse Marocaine des Marchés (CMM), SOFAC;
 - **Assurance et Réassurance** : regroupe les filiales suivantes : Atlanta et la SCR ;
 - **Fonds et Sociétés d'investissement** : s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires et stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir Madaef qui porte les actifs et les sociétés hôtelières (dont SIM qui détient les actifs du Club Med au Maroc), la Foncière Chellah et le fonds dédié au micro crédit Jaida.
- **Développement territorial et durable**: Cette ligne regroupe les métiers opérationnels non financiers, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industrielles), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers d'appui aux entreprises et le développement durable. Ces métiers ont tous été logés au sein de CDG Développement, holding créé en 2004 détenant 18 Filiales (Med Z, CGI, NOVEC, AUDA, CG PARK.....).

Ainsi, de par son statut et ses missions, la CDG s'impose de fait comme le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs qu'à travers ses filiales et organismes gérés.

Au 31 décembre 2011, l'organisation du groupe CDG se présente comme suit :



Source : CDG

Indicateurs financiers de la CDG

En MDH	2008	2009	2010
Produit net bancaire	7 470	4 362	5 298
Résultat net part du groupe	1 653	733	1 933
Total bilan	131 578	132 650	146 595
Fonds propres part du groupe	15 780	14 873	19 729

Source : CDG-Comptes consolidés

II.2 Filiales de SOFAC

SOFAC n'a pas de filiales autres que le cabinet de courtage d'assurance SOFASSUR.

Créée en Juin 2009, SOFASSUR est un cabinet spécialisé dans le courtage en assurances toutes branches. Il est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances de 2002.

SARL au capital social de 100 000 Dirhams et filiale à 100% de SOFAC. Elle doit sa création à la volonté de celle-ci de présenter des produits intégrés liés à la distribution du crédit.

SOFASSUR permet à SOFAC de développer l'activité crédit assurance et d'intervenir pour la commercialisation des produits dommages et vie avec une gestion efficace et personnalisé de tout type de contrat d'assurance y compris le portefeuille SOFAC.

Les objectifs de la création de SOFASSUR sont les suivants :

- Proposer des produits phares d'assurance qui permettent de vendre davantage de crédits automobiles.
- Une meilleure gestion des sinistres vies et non vie.
- Améliorer l'amortissement des charges fixes, profitant des synergies offertes par la distribution des deux produits.
- Réduire, pendant toute la durée du crédit, le risque lié à la couverture des véhicules, objet de garantie constituée à l'octroi du prêt.

II.3 Flux financiers entre la Société et le groupe CDG (ancien actionnaire de référence)

Dividendes versés par SOFAC à la CDG

En KDH	2009	2010	2011
Résultat (année n-1)	52 703	-11 495	-82 958
Dividende par action	18	0	0
Dividendes versés à la CDG (année n)	10 445	0	0

Source : SOFAC

Contrat de Crédit-Bail conclu entre SOFAC et Maroc Leasing

En Octobre 2007, SOFAC a contracté auprès de Maroc Leasing un leasing immobilier relatif à une agence en propre qui s'étale sur une durée de 15 ans.

Le montant de la redevance annuelle réglée par SOFAC au titre de ce contrat s'élève à 902 KDH.

II.4 Flux financiers entre la Société et BARID AL MAGHRIB

Dividendes versés par SOFAC à BARID AL MAGHRIB

En KDH	2009	2010	2011
Résultat (année n-1)	52 703	-11 495	-82 958
Dividende par action	18	0	0
Dividendes versés à la BARID AL MAGHRIB (année n)	8 925	0	0

Source : SOFAC

Convention de partenariat conclue avec BARID AL MAGHRIB

Cette convention entre BARID AL MAGHRIB et SOFAC a pris effet en septembre 2007.

Elle a pour objet, la conception, la distribution, la gestion et la promotion, en commun, des produits de crédit à la consommation proposés par les agences de BARID AL MAGHRIB et financés par SOFAC, avec transmission continue et réciproque de savoir-faire et assistance technique et commerciale.

Au titre de cette convention, le montant des commissions provisionnées au 31 décembre 2010 et correspondant aux exercices 2008 et 2009 s'élève à 726 058,43 dirhams.

III. Secteur d'activité

III.1 Environnement légal et réglementaire

▪ Présentation

Les sociétés de crédit à la consommation sont régies par les dispositions du Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relatives aux établissements de Crédit et organismes assimilés.

Selon l'article premier de ladite loi, sont considérés comme établissements de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception des fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement, pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous-catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille.

▪ Agrément et conditions d'exercice :

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit.

Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

III.2 Contrôle des établissements de Crédit

▪ Accès au capital des établissements de crédit

Conformément aux dispositions de la nouvelle loi bancaire, toute personne détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital social ou des droits de vote d'un établissement de crédit doit déclarer à Bank Al-Maghrib et à l'établissement concerné la part du capital ou des droits de vote qu'elle détient.

Les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

L'accord de Bank Al-Maghrib est également requis lorsqu'une personne physique ou morale envisage de détenir ou de céder, directement ou indirectement, une participation dans le capital

d'un établissement de crédit conférant au moins 10%, 20% ou 30% du capital social ou des droits de vote dans les assemblées générales.

▪ **Gestion du risque : les normes « Bâle II »**

Bank Al-Maghreb veille au suivi de l'implémentation par les établissements de crédit des recommandations de Bâle II qui reposent sur 3 piliers :

Pilier I : Exigence de fonds propres : Risque de crédit, risque opérationnel et risque marché ;

Pilier II : Surveillance de gestion des fonds propres : Ce pilier examine les principes essentiels de la surveillance prudentielle et comporte des recommandations concernant la gestion des risques ainsi que la transparence et la responsabilité prudentielle ;

Pilier III : Discipline du marché avec comme conséquences principales une uniformisation des bonnes pratiques bancaires liées à une exigence de transparence ainsi que des conséquences organisationnelles dans la mesure où les rôles et les responsabilités des acteurs (direction des risques, direction financière, direction générale, commissaires aux comptes, etc.) seront redéfinis et enfin un impact en termes d'architecture des systèmes d'information, supports opérationnels de la transparence et de la fiabilisation des données transmises.

▪ **Contrôle interne**

Afin de se prémunir contre les risques encourus, les Autorités Monétaires imposent aux établissements de crédit de se doter d'un système de contrôle interne. Ce système est construit sur une base définie par Bank Al-Maghreb.

Le contrôle interne a pour rôle :

- La vérification des opérations et procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des canaux de la circulation interne de la documentation et de l'information, ainsi que leur diffusion auprès de tiers.

▪ **Audit externe**

Comme pour tout établissement de crédit, un double contrôle externe est nécessaire aux sociétés de crédit à la consommation :

- Un contrôle légal : deux commissaires aux comptes doivent certifier leurs états financiers ;
- Un contrôle effectué par Bank Al-Maghrib sur documents et au sein des entreprises.

III.3 Règles de gestion et classification des créances

Les règles de gestion applicables, telles que fixées par Bank Al-Maghreb, se présentent comme suit :

- **Un coefficient de liquidité fixé à 100%** : donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par

signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;

- **Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 10%** : défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ; et
- **Un coefficient maximum de division des risques de 20%** : correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Les établissements de crédits (y compris les sociétés de financement) sont tenus de procéder à une classification des créances, au déclassement de leurs créances en souffrance et de les couvrir par un niveau de provisions approprié.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les créances pré douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100% (déduction faite des agios réservés et des garanties).

III.4 Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF)

En vertu de la nouvelle loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement. Cette dernière étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs. Elle peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, elle peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part. Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

III.5 Protection de la clientèle

▪ Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

Les taux d'intérêt débiteurs étaient libres jusqu'à l'institution en avril 1997, en vertu d'un arrêté du Ministre des Finances (arrêté n°155-97 du 20 janvier 1997), d'un taux appelé Taux Maximum des Intérêts Conventionnels TMIC.

Ce taux appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit, ne devait pas dépasser de plus de 70% (60% depuis octobre 1999) le Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) pratiqué au cours du semestre précédent par ces mêmes établissements.

De par sa définition et modalité de calcul, le TMIC ne pouvait que baisser de semestre en semestre, mécaniquement. Les sociétés de financement n'ont cessé de mettre en avant les limites du mode de calcul de ce taux, plaidant pour sa révision, sinon pour une libéralisation pure et simple de ce taux.

En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006. Cet arrêté a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle.

Les dispositions de cet arrêté stipulent que le taux effectif global appliqué en matière de prêts accordés par les établissements de crédit ne doit pas dépasser, pour la période allant du 1er octobre 2006 au 31 mars 2007, le taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Cet arrêté précise que le taux maximum sus visé est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) des établissements de crédit a été fixé à 14,14% pour la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012.

▪ Loi sur la protection du consommateur

La loi 31-08 sur la protection du consommateur, entrée en vigueur le 07 avril 2011, définit les mesures à prendre pour la protection des consommateurs avec comme objectif l'organisation des relations entre le producteur commerçant et le consommateur notamment en matière de prêts à la consommation et de crédits immobiliers.

Ainsi, les sociétés de crédit à la consommation sont tenues de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions sont affichées dans les agences propres ainsi que chez les correspondants et les vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

▪ Le médiateur de l'APSF

Le Médiateur de l'APSF, qui a pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client, est opérationnel depuis le mois de janvier 2010.

Il puise sa légitimité dans la loi 08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghreb, autorité de tutelle des sociétés de financement, qui veille sur son indépendance et préside par ailleurs un Comité national de la médiation bancaire, dont il est membre.

La majorité des demandes que reçoit le Médiateur concerne des situations d'endettement excessif et des demandes de rééchelonnement des crédits.

III.6 Evolution de la consommation et du crédit à la consommation:

▪ Evolution de la consommation⁷

Durant la période 2004 – 2010, la consommation nationale et la consommation des ménages ont enregistré une progression annuelle moyenne de l'ordre de 5,9% et 6,1% respectivement.

Au titre de l'année 2010, la consommation finale nationale s'établit à MAD 571,7 milliards en hausse de 3,6% par rapport à 2009.

La consommation finale des ménages a progressé, en 2010, de 4,6% pour atteindre MAD 437,7 milliards. A noter que durant la même année, la consommation des ménages représente 76,6% de la consommation nationale.

L'évolution de la consommation des ménages est fortement liée à des facteurs macro-économiques dont la croissance démographique, l'évolution du revenu par habitant, la diversification des habitudes de consommation et l'urbanisation de la société marocaine.

Sur la période 2011-2015, le HCP prévoit une croissance annuelle moyenne des ménages de 1,8%, pour atteindre 7,3 millions de ménages en 2015 suite à une forte progression du nombre de ménage dans le milieu urbain (+2,3% durant la même période). Cette progression importante des ménages au niveau urbain présente une réelle opportunité pour le secteur du crédit à la consommation, dans la mesure où ils représentent la première cible des sociétés de financement.

▪ Evolution du crédit à la consommation⁸ :

L'évolution du crédit à la consommation s'est confortée parallèlement au changement progressif de la structure de la consommation des ménages et de l'émergence de nouveaux modes de consommation stimulant la demande et favorisant le recours au crédit.

⁷ Source : Rapport Annuel APSF 2010 et Rapport Annuel BAM 2010 sur le control, l'activité et les résultats des établissements de crédit.

⁸ Source : Rapport Annuel APSF 2010 et Rapport Annuel BAM 2010 sur le control, l'activité et les résultats des établissements de crédit.

Parmi les facteurs ayant contribué à cette évolution :

- l'amélioration de l'environnement macroéconomique général soutenue par l'augmentation des revenus et l'amélioration du marché du travail ;
- l'ouverture du Maroc à l'international se traduisant par une diversification de produits proposés ;
- le recours massif des entreprises aux techniques de marketing et de publicité dans le but de stimuler les besoins des consommateurs ;
- l'évolution de la grande distribution et de ses effets captivants (promotions, têtes de gondoles, gratuités, tombolas, animations commerciales...).

L'évolution du crédit à la consommation a profité aussi de la hausse du coût de la vie notamment la hausse des prix à la consommation.

L'indice des prix à la consommation⁹ annuel moyen a enregistré, au terme de l'année 2010, une augmentation de 0,9%¹⁰ par rapport à l'année 2009. La hausse a concerné aussi bien les produits alimentaires dont l'indice a augmenté de 1,2% que les produits non alimentaires dont l'indice a progressé de 0,9%.

Aussi en juin 2011, l'IPC a augmenté de 0,7% comparé au même mois de l'année 2010. Cette variation résulte de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 0,6% et de celui des produits non alimentaires de 0,8%.

▪ Evolution du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation¹¹ :

Pour suivre l'évolution des risques liés au crédit à la consommation, Bank Al-Maghreb a réalisé, en 2010, une enquête auprès des sociétés de crédit à la consommation pour collecter les informations sur cette catégorie de crédit et appréhender le profil des personnes endettées. Cette enquête a été effectuée auprès de 12 sociétés disposant d'une part de marché de 81%.

Les données de l'enquête ont permis d'identifier le profil des bénéficiaires du crédit à la consommation selon plusieurs critères : l'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence. Ainsi, il ressort des données communiquées par les établissements couverts par l'enquête au titre de l'exercice 2010, les données suivantes:

- L'encours moyen de crédit par dossier s'est établi à 27.700 dirhams, soit 700 dirhams de plus par rapport à 2009.
- Le taux de pénétration du crédit à la consommation, correspondant au rapport entre le nombre de dossiers de crédit et la population de l'échantillon, a baissé de 2 points à 30% pour les personnes dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans, au profit des personnes âgées de plus de 50 ans qui a atteint 42%, contre 40% en 2009. La part revenant à la classe d'âge inférieure à 30 ans s'est maintenue à 8%.
- A l'instar de la ventilation du nombre de dossiers de crédit selon l'âge, la répartition des encours selon le même critère fait apparaître une concentration sur les personnes âgées de plus de 50 ans pour 38%.

⁹ L'indice des prix à la consommation (base 100 - 2006) mesure la variation relative des prix à la consommation d'un panier fixe de produits consommés par les ménages marocains.

¹⁰ Source : Haut-Commissariat au Plan

¹¹ Rapport Annuel APSF 2010

- Selon le revenu, près de 58% des dossiers de crédit sont détenus par des personnes dont le revenu est inférieur à 4. 000 dirhams, contre 55% en 2009. Ces personnes ont concentré près de 44% de l'encours total. Pour ce qui est des clients ayant un revenu supérieur à 9.000 dirhams, leur part a décru de 4 points à 15% en termes de dossiers de crédit. Leur part en termes d'encours s'est établie à 29%.
- La ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socioprofessionnelle montre que la part des fonctionnaires et celle des artisans et commerçants ont baissé d'un point respectivement à 38% et 5%. Cette baisse a bénéficié aux salariés qui ont vu leur part s'élever de 2 points à 39%.
- Le taux d'endettement, correspondant au rapport entre les crédits contractés par un client et ses revenus déclarés à l'établissement prêteur, s'est établi, en moyenne, à 30%, soit 2 points de plus par rapport à l'année dernière.
- Aussi, les dossiers de crédit sont répartis géographiquement de manière inégale. Les régions de Casablanca et de Rabat ont concentré près de la moitié de ces dossiers.

▪ Code éthique des sociétés de financement

En 2011, l'APSF (Association professionnelle des sociétés de financement) regroupant les sociétés de financement de toutes tailles participant au financement de l'économie nationale par le biais du crédit à la consommation, a mis en place un code d'éthique des métiers de financement.

L'APSF a mis en place des règles éthiques que chaque membre s'engage à respecter, s'imposant ainsi des obligations strictes envers des collaborateurs, des autorités de tutelle, des clients, etc...

Ledit code présente un socle minimal pour les sociétés de financement, s'engageant à respecter les engagements déontologiques et offrant ainsi un niveau de protection de la clientèle et de l'image de la profession.

III.7 Catégories de produits

Les produits offerts par les sociétés de crédit à la consommation se présentent comme suit :

Prêt affecté : le prêt affecté est un crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou service.

Prêt non affecté : le prêt non affecté ou crédit direct, appelé également prêt personnel, est proposé directement par la société de crédit ou son correspondant agréé. Les sommes prêtées sont utilisées librement par l'emprunteur.

Location avec option d'achat (LOA) : C'est une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Locataire du bien, l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

Crédit renouvelable : le crédit renouvelable (ou revolving) offre une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité. Les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.

III.8 Réseau de distribution

La distribution des crédits à la consommation se fait principalement via :

- les agences propres appartenant à la société ;
- le réseau bancaire appartenant à la société mère ou aux sociétés du même groupe ;
- les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- la grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de ventes ou à travers des cartes de crédit / fidélité.

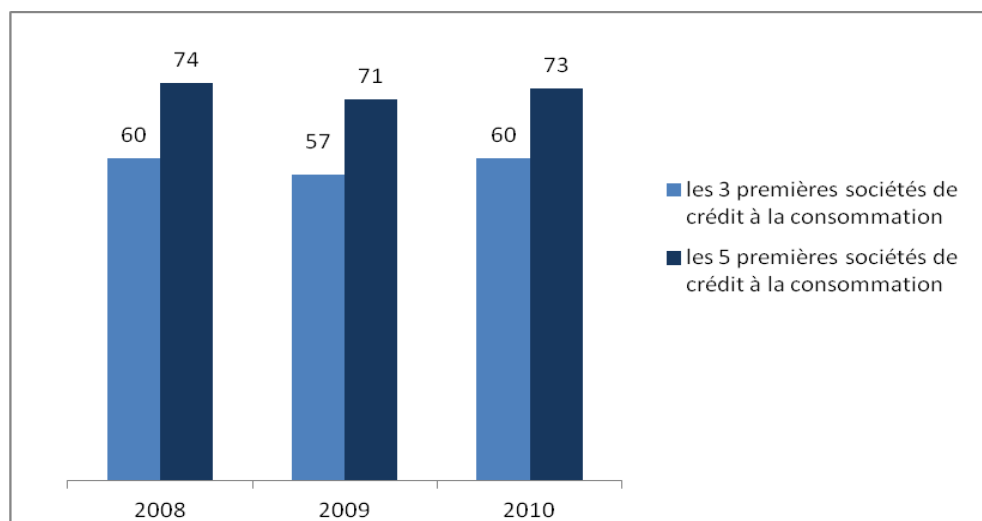
III.9 Concentration de l'activité des sociétés de crédit à la consommation¹²

De par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel et suite aux mouvements de restructuration et d'assainissement, le nombre de sociétés de financement est passé de 50 à fin 1999, à 36 à fin 2010. Concernant le nombre de société de crédit à la consommation, il est passé de 29 en 2000 à 19 en 2010. Cette concentration est due notamment à la recrudescence de la concurrence au sein du secteur suite à la baisse du TMIC.

En 2010, le ralentissement de l'activité des sociétés de crédit à la consommation, affectant beaucoup plus les établissements de petite taille, a contribué au renforcement du niveau de concentration au sein du secteur.

Les trois principales sociétés de crédit à la consommation détenaient, à fin 2010, environ 60% du total actif de l'ensemble du secteur. Cette part augmente à 73% pour les 5 premiers établissements.

¹² Source : Rapport Annuel BAM 2010 sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit

Concentration du total actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)

Source : Rapport annuel BAM 2010

▪ **Encours bruts sectoriels**

Les concours à l'économie des sociétés de financement se sont établis, à fin décembre 2010¹³, à 83,3 milliards de dirhams, en progression de 5,5 milliards soit 7,1% par rapport à fin 2009.

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- Crédit-bail : 36,8 milliards, en progression de 2,7 milliards soit 8,0% ;
- Crédit à la consommation : 41,1 milliards, en progression de 1,7 milliard soit 4,4% ;
- Factoring : 2,5 milliards, en progression de 350 millions soit 16,1% ;
- Mobilisation de créances : 2,4 milliards, en progression de 710 millions soit 42% ;
- Fonds de garantie : 417 millions, en quasi-stagnation.

Evolution de l'encours brut des crédits à la consommation

Encours brut (en Mdh)	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10
Véhicules	12 387	13 405	8,22%	12 825	-4,33%
Equipement domestique	1 019	867	-14,92%	627	-27,68%
Autres	285	146	-48,77%	9	-93,84%
Prêts affectés	13 691	14 418	5,31%	13 461	-6,64%
<i>Quote-part</i>	<i>37,95%</i>	<i>36,59%</i>	<i>- 1,36 pts</i>	<i>32,72%</i>	<i>-3,87 pts</i>
Prêt personnel	21 696	24 317	12,08%	27 084	11,38%
Crédit revolving	688	672	-2,33%	600	-10,71%
Prêts non affectés	22 384	24 989	11,64%	27 684	10,78%
<i>Quote-part</i>	<i>62,05%</i>	<i>63,41%</i>	<i>+1,36 pts</i>	<i>67,28%</i>	<i>+3,87 pts</i>
TOTAL	36 075	39 407	9,24%	41 145	4,41%

¹³ Source : Rapport annuel APSF 2010

Source : APSF

Au cours de la période étudiée, la répartition par affectation des crédits fait apparaître une prédominance des prêts non affectés représentant, en moyenne, 64 % de la production globale du secteur, grâce essentiellement au succès du crédit personnel.

A fin 2009, l'encours bruts des prêts distribués par les sociétés de crédit à la consommation a atteint 39 Mrd en hausse de 9 % par rapport à fin 2008, suite aux évolutions suivantes :

- La progression du prêt personnel de 12 % passant de 22 Mrd à 24 Mrd. Le prêt personnel représente à lui seul plus de 61 % de l'encours sectoriel à fin 2009.
- La progression des crédits véhicules de 8 % passant à 13 Mrd contre 12 Mrd à fin 2008. Le prêt véhicule représente 34 % de l'encours sectoriel à fin 2009.
- Le recul du crédit destiné à l'équipement domestique de 15 % pour atteindre 0,8 Mrd contre 1 Mrd à fin 2008.

A fin 2010, l'activité du crédit à la consommation a décéléré à la faveur du durcissement des conditions d'octroi de crédit, en raison de la montée du coût du risque, conjuguée à une baisse de la demande.

Ainsi, l'encours bruts des prêts distribués par les sociétés de crédit à la consommation a progressé de 4 %, suite notamment aux évolutions suivantes :

- La progression continue du prêt personnel de 11 % passant de 24 Mrd à 27 Mrd. Le prêt personnel représente désormais 66 % de l'encours sectoriel à fin 2010.
- Le recul des autres types de crédits, principalement le crédit véhicule dont l'encours baisse de 4 % passant à 13,4 Mrd contre 12,8 Mrd à fin 2009. Le prêt véhicule représente 31 % de l'encours sectoriel à fin 2010.

■ Créances en souffrance des sociétés de crédit à la consommation

Production en KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10
Encours brut	36 075	39 407	9,24%	41 145	4,41%
Créances en souffrances	4 257	4 965	16,64%	5 760	16,01%
Taux de contentieux	11,8%	12,6%	+0,80 pts	14,00%	+1,4 pts
Provisions	3 576	3 923	9,70%	4 435	13,07%
Taux de couverture	84,0%	79,0%	-5 pts	77,00%	-2 pts

Source : Rapport annuel BAM

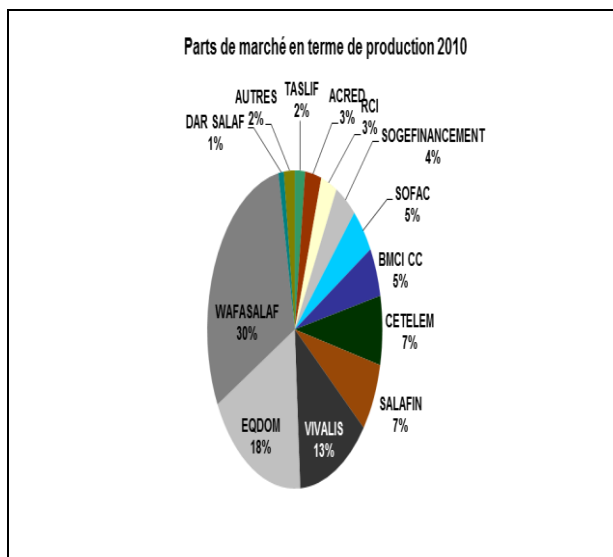
En 2009, les créances en souffrance des sociétés de crédits à la consommation ont augmenté de 17 % passant à 4,9 MDH contre 4,2 MDH à fin 2008. Le taux de contentieux a augmenté ainsi de 11,8 % à 12,6 % en raison de la conjoncture difficile ainsi que le phénomène de fraude organisé qu'a connu le secteur.

Le taux de couverture des créances en souffrance par des provisions a baissé de 84 % en 2008 à 79 % seulement à fin 2009.

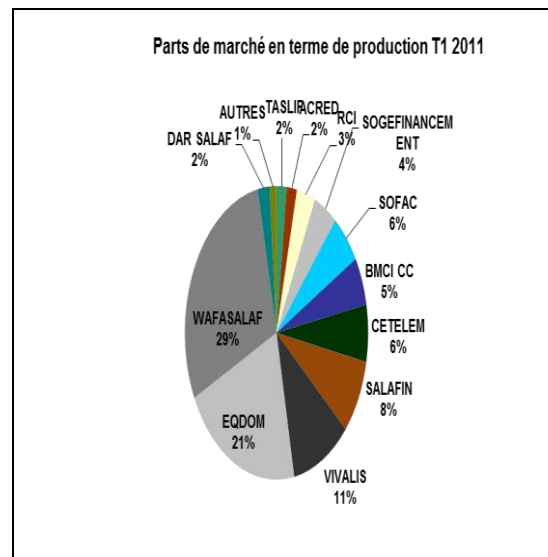
En 2010, les sociétés de financement, pâtissant d'une conjoncture toujours moins favorable, ont vu la qualité de leurs risques se détériorer, pour la deuxième année consécutive.

Ainsi, le taux de contentieux des sociétés de crédit à la consommation a augmenté de 12,6 % en 2009 à 14 % à fin 2010. Les créances en souffrance du secteur augmentant de 16 % de 4,9 MDH à 5,7 MDH.

■ Parts de marché - Production

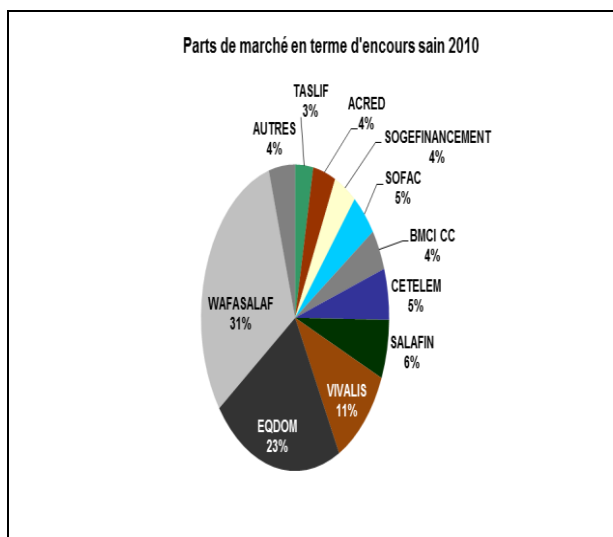


Source : APSF

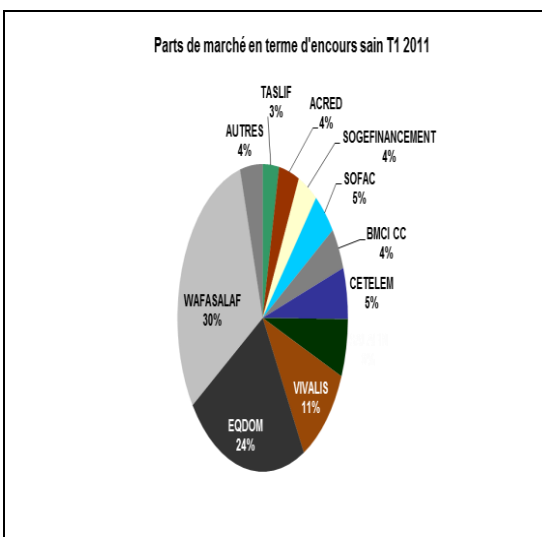


A fin 2010, les parts de marché de SOFAC en termes de production s'établissaient à 5%. A la fin du premier trimestre 2011, cette même part de marché était de 6% soit une progression de 1 pt sur la période.

■ Parts de marché – Encours



Source : APSF



Sur l'exercice 2010, les parts de marché de SOFAC en termes d'encours sain s'établissent à 5% et stagnent sur le même niveau jusqu'à la fin du premier trimestre 2011.

IV. Activité de SOFAC

Les activités de SOFAC sont principalement orientées vers le secteur des crédits à la consommation qui depuis quelques années est devenu la deuxième source de financement des ménages après le crédit à l'habitat.

Ainsi, SOFAC a su orienter ses opérations vers deux grands types de crédits qui sont les suivants :

- Le crédit affecté, principalement destiné au financement d'acquisition de véhicules ou bien encore d'équipements ménagers ;
- Le crédit non affecté, aussi connu sous le nom de « crédit personnel » qui ne se voit pas lié à aucun bien spécifique.

IV.1 Produits de SOFAC

▪ Les prêts affectés

Les prêts affectés concernent principalement le prêt automobile mais peuvent aussi servir à financer les produits ménagers. Les différents produits proposés par SOFAC concernant les prêts affectés sont les suivants :

- **Crédit Automobile Classique**, premier produit lancé lors de la création de SOFAC permet l'acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion (moins de 4 ans) ;
- **Crédit Automobile Leasing au Particulier**, plus connu sous l'appellation « location avec option d'achat » ou encore LOA, a été lancé en 2002 au sein de SOFAC et permet au client de financer l'achat d'un véhicule neuf en ayant la possibilité de payer une valeur résiduelle au moment de procéder à l'acquisition dudit véhicule ;
- **Crédit Ménager**, est un produit destiné au financement d'un équipement ménager, électroménager, d'ameublement ou encore informatique.

▪ Les prêts non affectés

Les prêts non affectés ne sont liés au financement d'aucun bien spécifique et sont composés principalement des produits suivants :

- **SOFAC Mouadaf**, désigne un crédit personnel destiné à la clientèle fonctionnaire ;
- **SOFAC Confo**, destiné aux employés du secteur privé, aux professions libérales ainsi qu'aux salariés des sociétés conventionnés.
- **Carte Accréditive**, se base sur le principe du crédit revolving qui offre au client une réserve d'argent dont le montant diffère selon le profil de ce dernier et qui peut être utilisée dans les guichets automatiques bancaires ainsi que dans les magasins agréés.

IV.2 Clientèle de SOFAC

Les clients de SOFAC sont classés selon la nature du crédit contracté :

- Conventionnés ;
 - Fonctionnaires ;
 - Bancaires.
- } Clients prêts non affectés
- Clients prêts affectés.

▪ Clients conventionnés

Lesdits clients conventionnés sont des clients de sociétés ayant une convention avec SOFAC. Les mensualités liées au financement sont prélevées à la source par l'employeur puis par la suite ce dernier les reverse à SOFAC.

Concernant le risque lié aux clients conventionnés, ils sont considérés comme relativement sûrs étant donné que le risque d'impayé se limite à la faillite de la société conventionnée, au licenciement / démission du salarié ou encore au non reversement par l'employeur de la mensualité prélevée.

▪ Clients fonctionnaires

Il s'agit des clients fonctionnaires civiles ou militaires (gendarme, DGSN et forces auxiliaires).

Le risque lié aux clients fonctionnaire est encore plus faible du fait que la mensualité étant prélevée à la source, le risque de licenciement ou le départ volontaire diminue encore dans ce cas précis.

▪ Clients bancaires

Les clients bancaires représentent des particuliers ou des sociétés ayant opté pour le règlement de leur mensualité par prélèvement bancaire.

En cas de contentieux avec ce type de client, le recouvrement à l'amiable est choisi en premier lieu suivi d'un recouvrement pour les cas les plus graves avec possibilité de mise en demeure et saisie des biens. Afin de limiter le risque de cette catégorie de client, SOFAC a pour politique de limiter au maximum la production avec les clients faisant partie de cette catégorie.

▪ Clients prêts affectés

Les clients concernés sont classés en deux catégories : Crédit Automobile et LOA.

Le risque lié à cette catégorie de client est modéré étant donné que lors de l'octroi d'un crédit automobile, le nantissement du véhicule se fait au profit de SOFAC. Il est à noter que le client contractant ce type de financement ne peut vendre son véhicule avant le remboursement intégral de toutes les mensualités ainsi que l'obtention de la main levée. En cas de défaut, le véhicule se voit saisi et vendu aux enchères pour remboursement de la dette.

IV.3 Production de SOFAC

La ventilation de la production de SOFAC par type se présente comme suit :

Production (en KDH)	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var
<i>Clients Fonctionnaires</i>	391 999	309 044	-21,16%	370 739	19,96%	402 809	8,65%
<i>Clients Conventiionnés</i>	13 050	38 985	>+100%	62 756	60,97%	102 213	62,88%
<i>Clients Bancaires</i>	67 037	100 604	50,07%	85 841	-14,67%	98 974	15,30%
Prêts non affectés	472 087	448 634	-4,96%	519 336	15,75%	603 996	16,30%
<i>Quote-part</i>	<i>50,60%</i>	<i>66,58%</i>	<i>+15,98 pts</i>	<i>63,18%</i>	<i>-3,4 pts</i>	<i>46,41%</i>	<i>-16,77 pts</i>
<i>Crédits Automobiles</i>	258 638	135 477	-47,62%	91 506	-32,46%	149 257	63,11%
<i>L.O.A</i>	202 360	89 650	-55,70%	211 102	>100%	548 100	>+100%
Prêts affectés	460 998	225 127	-51,16%	302 608	34,41%	697 356	>+100%
<i>Quote-part</i>	<i>49,40%</i>	<i>33,41%</i>	<i>-15,99 pts</i>	<i>36,81%</i>	<i>+3,40 pts</i>	<i>53,58%</i>	<i>16,77 pts</i>
TOTAL	933 084	673 761	-27,79%	821 944	21,99%	1 301 352	58,32%

Source : SOFAC

A fin 2010, La production s'établit à 822 MDH soit une progression de 21,9% par rapport à fin 2009 suite notamment aux évolutions suivantes :

- Les prêts affectés ont connu une augmentation de plus de 34% pour s'établir à 303 MDH contre 225 MDH à fin 2009, principalement suite à la progression des crédits LOA de plus de 100% ainsi que l'ouverture de l'agence de Marrakech et de l'augmentation de l'activité à Rabat;
- Les prêts non affectés ont progressé de 15,7% pour atteindre 519 MDH contre 449 MDH à fin 2009, principalement suite à la progression des financements de clients conventionnés et à la contribution de poste Maroc.

A fin 2011, La production s'établit à 1 301 MDH soit une nette progression de 58% par rapport à fin 2010 suite notamment aux évolutions suivantes :

- Les prêts affectés ont connu une augmentation de plus de 100% pour s'établir à 697 MDH contre 303 MDH à fin 2010, principalement suite à la progression des crédits LOA.
- Les prêts non affectés connaissent une croissance de 16,3% pour atteindre 604 MDH contre 519 MDH à fin 2010. Cette augmentation est directement corrélée à la forte hausse des financements des clients conventionnés.

Il convient de noter que la production LOA destinée principalement à l'acquisition de véhicules a fortement baissé en 2009 (-56 %) en raison du recul du secteur automobile. En 2010 et 2011, l'activité LOA a nettement progressé suivant la reprise du secteur ainsi que les efforts consentis par SOFAC (nouvelles offres, progression de la LOA avec dépôt de garantie...)

IV.4 Encours de SOFAC

La ventilation de l'encours des crédits de SOFAC par type se présente comme suit :

Encours net * (en KDH)	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
<i>Clients Fonctionnaires</i>	637 471	650 369	2,02%	701 843	7,91%	746 675	6,39%
<i>Clients Conventionnés</i>	16 606	45 298	172,79%	88 245	94,81%	139 207	57,75%
<i>Clients Bancaires</i>	80 697	132 249	63,88%	143 606	8,59%	148 666	3,52%
Prêts non affectés	734 773	827 915	12,68%	933 694	12,78%	1 034 548	10,80%
<i>Quote-part</i>	45,52%	53,98%	+8,46 pts	58,66%	+4,68 pts	47,30%	-11,36 pts
<i>Crédits Automobiles</i>	306 569	309 822	1,06%	255 189	-17,63%	265 254	3,94%
<i>L.O.A</i>	572 932	395 916	-30,90%	402 771	1,73%	887 384	120,32%
Prêts affectés	879 501	705 738	-19,76%	657 960	-6,77%	1 152 639	75,18%
<i>Quote-part</i>	54,48%	46,02%	- 8,46 pts	41,34%	-4,68 pts	52,70%	+11,36 pts
TOTAL	1 614 275	1 533 654	-4,99%	1 591 654	3,78%	2 187 186	37,42%

*Créances sur la clientèle et Crédit-bail

Source : SOFAC

A fin 2009, l'encours de SOFAC est en baisse de 5% pour s'établir à 1 533 MDH contre 1 614 MDH à fin 2008. Cette baisse est principalement expliquée par la croissance négative de -31% des L.O.A sur la période.

A fin 2010, l'encours de SOFAC atteint 1 591 MDH contre 1 533 MDH à fin 2009 soit une progression de 4% sur la période. Cette hausse de l'encours est liée à l'augmentation de 13% des prêts non affectés.

A fin 2011, l'encours de SOFAC s'établit à 2 187 MDH contre 1 591 MDH à fin 2010 soit une hausse de 37% sur la période, directement liée à la progression de 75% des prêts affectés.

IV.5 Créances en souffrance

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Encours net *	1 614 275	1 533 654	-5,0%	1 591 654	3,8%	2 187 186	37,42%
provisions	303 856	352 572	16,0%	408 847	16,0%	395 845	-3,18%
Encours brut	1 918 131	1 886 226	-1,7%	2 000 501	6,1%	2 583 031	29,12%
Créances en souffrance	330 888	407 571	23,2%	447 490	9,8%	425 803	-4,85%
Taux de contentieux	17,25%	21,61%	+4,36 pts	22,37%	+0,76 pts	16,48%	-5,89 pts

*Créances sur la clientèle et CB

En 2009, les créances en souffrances ont progressé de 23 % pour atteindre 407 MDH contre 330 MDH en 2008 suite à une augmentation des impayés principalement sur la production des exercices 2008 et 2009 lié essentiellement aux fraudes organisées constatées sur cette période au niveau du secteur des sociétés de financement. Le taux de contentieux a augmenté de 4,36 pts pour passer de 17,25 % en 2008 à 21,61 % en 2009.

En 2010, les créances en souffrances ont progressé de 10 % pour atteindre 447 MDH contre 407 MDH en 2009 suite à une augmentation des impayés principalement sur les dossiers provenant du réseau BARID AL MAGHRIB, conséquence d'une conjoncture moins favorable pour le secteur. Le taux de contentieux a augmenté de 0,76 pts pour passer de 21,61 % en 2009 à 22,37 % en 2010.

En 2011, les créances en souffrances reculent de 4,8% pour atteindre 425 MDH suite à la qualité de la nouvelle production ainsi que les efforts de recouvrement. Le taux de contentieux baisse de 5,89 pts pour passer à 16,48%.

IV.6 Réseau de distribution

La distribution des produits SOFAC se fait via 4 réseaux de distribution :

- **Réseau Direct SOFAC** : réseau constitué de 7 agences propres SOFAC à fin 2011.
- **Réseau AL BARID BANK**: réseau constitué de 550 agences commercialisant les produits SOFAC en vertu de la convention de partenariat conclue avec BARID AL MAGHRIB ;
- **Réseau Agents Agrées** : réseau constitué de 43 agents agréés (agents indépendants commercialisant les produit SOFAC en contrepartie d'une commission calculée sur la base du CA mensuel réalisé)
- **Réseau CIH**: réseau constitué de 179 agences commercialisant le produit SOFAC, en contrepartie d'une commission.

Cependant, dans un souci de développer son réseau d'agence en vue de gagner des parts de marché, SOFAC a lancé une politique d'ouverture à horizon 2013 de plusieurs agences commerciales et d'agences relais à travers le royaume. Lesdites principales proposeront l'ensemble des produits SOFAC et assureront ainsi un service client décentralisé alors que les agences relais seront principalement dédiées aux prêts personnels.

Production par réseau (en KDH)	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11
Réseau propre	392 056	251 413	-35,87%	399 172	58,77%	781 682	95,83%
Agents agréés	415 401	235 018	-43,42%	201 449	-14,28%	226 930	12,65%
Réseau BARID AL MAGHRIB	125 627	187 330	49,12%	216 524	15,58%	282 885	30,65%
Réseau CIH	0	0	0,00%	4 800	NA	9 855	105,30%
TOTAL	933 084	673 761	-27,79%	821 944	21,99%	1 301 352	58,32%

Source : SOFAC

La production de SOFAC est réalisée principalement via son réseau propre.

A fin 2011, la production du réseau propre a atteint 781 MDH soit plus de 60% de la production globale de la Société, suivie de la production à travers le réseau BARID AL MAGHRIB et les agents agréés qui représente respectivement 21,7 % et 17,4 % de la production.

La production à travers le réseau CIH représente une part faible dans la production de SOFAC, vu que le partenariat commercial entre les deux parties demeure récent (convention de partenariat conclue en mai 2010).

Les agences de distribution propres de SOFAC sont énumérées ci-après :

Agences	Adresses complètes (N°, Rue ou Boulevard ou Avenue)	Dates d'ouverture	Type d'agence
AGADIR MOUKAWAMA	AVENUE AL MOUKAWAMA MAGASIN II IMMEUBLE IFRANE QI 80000 AGADIR	01/12/2011	Principale
AGADIR HASSANII	IMMEUBLE DES AVOCATS MAGASIN 3 AVENUE HASSAN II 80000 AGADIR	01/12/2011	Relais
CASABLANCA SIEGE	57 BD ABDELMOUMEN 20000 CASABLANCA	01/01/1968	Principale
FES	37, RUE DU TRAIN ROUTE IMMOUZER ROI HOUCINE / MAGASIN 3 30000 FES	01/06/2011	Principale
MARRAKECH	EL HAMRA 13 BD PRINCE MLY ABDELLAH SIDI ABBAD 1 N 312 40000 MARRAKECH	23/11/2010	Principale
CASABLANCA OULFA	150, BD OUM RABII HAY EL OUARD OULFA 20000 CASABLANCA	01/12/2011	Relais
RABAT	32 ANGLE AV OQBA ET BIN WIDANE PLACE IBN YASSINE AGDAL 10000 RABAT	01/06/2009	Principale

Source : SOFAC

IV.7 Politique de recouvrement

La politique de recouvrement est initiée par la Direction Recouvrement et Affaires juridiques de SOFAC. Il s'agit d'une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimales qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité.

Les principales orientations de la politique de recouvrement se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal...) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

Les montants recouvrés par SOFAC sur les trois derniers exercices se présentent comme suit:

Recouvrement (KDH)	2009	2010	Var 09/10	2011	Var 10/11
Crédits Non Affectés	17 864	21 431	20%	35 773	67%
Fonctionnaires	5 528	4 572	-17%	5 880	29%
Conventions	834	548	-34%	733	34%
Bancaires	11 502	16 311	42%	29 159	79%
Crédit Affecté	78 331	81 639	4%	80 047	-2%
Auto classique	33 991	42 149	24%	42 187	0%
LOA	44 325	39 481	-11%	37 851	-4%
Autres	14	9	-38%	10	9%
TOTAL	96 195	103 070	7%	115 820	12%

*Source : SOFAC

IV.8 Stratégie de développement de SOFAC

Un plan stratégique pour SOFAC a été lancé en 2010. Ce plan prévoit l'extension du réseau de distribution, l'élargissement du panel produit, la consolidation des partenariats commerciaux avec Al Barid Bank et CIH et une image de marque plus présente sur le marché, avec :

- L'extension du réseau de distribution a pour objectif de diminuer la dépendance aux réseaux externes, en captant les financements automobiles difficilement commercialisables à travers ces derniers. SOFAC prévoit donc l'ouverture de 15 agences propres à horizon 2013.
- En parallèle, un assainissement du réseau de distribution des agents agréés est effectué, en adoptant une sélection plus appropriée de ces agents en fonction de leur potentiel et de leur exposition au risque.
- L'élargissement de la gamme de produit de SOFAC est en cours avec le lancement de : la LOA avec DG¹⁴, le financement des loueurs et des sociétés et le développement du produit PP¹⁵ pour les fonctionnaires et les sociétés conventionnées.
- En ce qui concerne les partenariats commerciaux, SOFAC a commencé la commercialisation des produits PP via les réseaux Al Barid Bank et CIH selon un schéma d'apporteur d'affaire¹⁶, la deuxième étape consisterait à passer à un modèle de gestion pour compte.
- En termes d'image, la marque SOFAC sera plus présente sur le marché en capitalisant sur la Plateforme de Communication « Super SOFAC » (création d'une mascotte dénommée « Super SOFAC » dans le but de promouvoir plusieurs campagnes de communication dont la campagne institutionnelle grand public sous le thème « Dites oui au crédit »)

¹⁴ LOA avec DG : Location Option d'Achat avec Dépôt de Garantie, formule de financement basée sur le principe du leasing destinée aux particuliers intégrant un dépôt de garantie inclus dans le premier apport

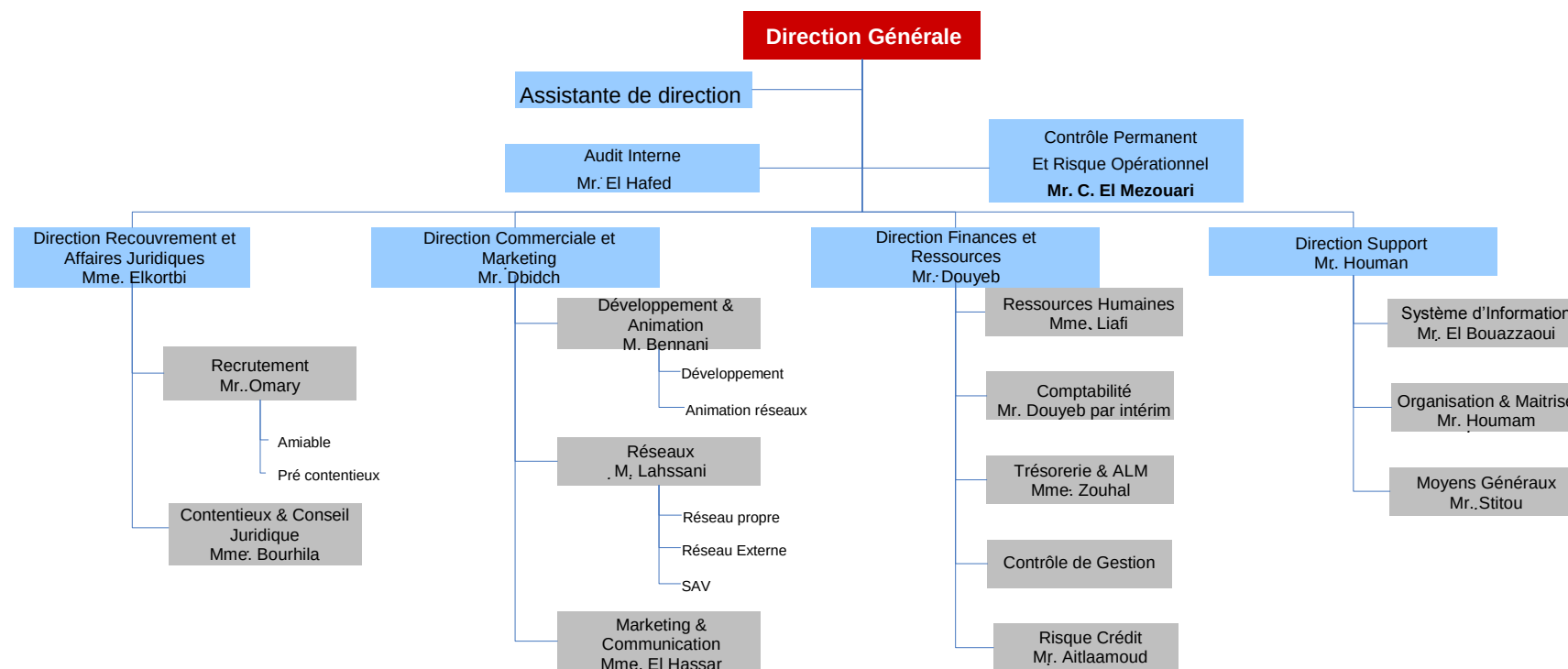
¹⁵ Produit Prêt Personnel : Tous crédit non affecté et à usage personnel dont le client « personne physique » ne décline pas l'objet et la finalité du crédit est un prêt personnel.

¹⁶ Commercialisation des produits SOFAC à travers les réseaux CIH et Barid Bank moyennant des commissions.

V. Organisation de SOFAC

V.1 Moyens humains

- Organigramme fonctionnel au 31/12/2011¹⁷



¹⁷ Source : SOFAC

▪ Fonctions des services et directions :

Direction Recouvrement et Affaires Juridiques

La Direction Recouvrement et Affaires juridiques est une structure opérationnelle dont la vocation est de mettre en place les moyens nécessaires et optimales qui permettent de réduire le risque encouru par la société et de les faire évoluer en permanence pour une meilleure efficacité

Ses principales missions se résument à :

- Maximiser les taux de récupération ;
- Minimiser les pertes finales en réduisant la dotation des créances et en limitant le taux de passage en contentieux ;
- Contrôler (voire réduire) les coûts opérationnels ;
- Identifier les actions optimales (timing, approche, canal...) ;
- Garantir la tenue de la vie juridique de la société ;
- Assurer la gestion juridique des risques de l'entreprise ;
- Suivre le respect de la conformité avec la réglementation juridique.

Direction Commerciale & Marketing

Les principales missions de cette direction se résument à :

- Elaborer et appliquer l'ensemble de la politique commerciale de l'entreprise en coordination avec la direction générale ;
- Superviser les activités commerciales de l'entreprise pour le développement du chiffre d'affaires et l'augmentation de la productivité et le rendement des équipes ;
- Garantir la création et le lancement de nouvelles offres ainsi que la veille concurrentielle ;
- Garantir la pertinence des plans de communication externe ;
- Garantir la prospection de nouveaux partenaires commerciaux.

Direction Support

Les principales entités de cette direction sont :

Entité Organisation & maîtrise d'ouvrage

- Maintenir et mettre à jour le manuel d'organisation des métiers ;
- Mettre en place et appliquer une méthodologie de management de projets ;
- Conseil en interne et veille technologique et organisationnelle ;
- Conduite de changement ;
- Piloter l'ensemble des projets entrepris par SOFAC.

Système d'information

- Garantir un support technique et fonctionnel permanent aux utilisateurs ;
- Garantir l'intégrité et la sécurité des données ;
- Assurer l'intégrité et l'intégration du système d'information ;
- Contribuer à la définition de la stratégie de l'entreprise en matière de système d'information ;
- Veille technologique.

Moyens Généraux

- Gérer et conserver le patrimoine de SOFAC ;
- Assurer, dans les meilleures conditions de coûts, de qualité et de délai, les achats de fonctionnement de SOFAC ;
- Gérer les aspects administratifs
- Assurer l'interface avec les prestataires et le bon déroulement des services rendus.

Direction Finance et Ressources

Les principales entités de cette direction sont :

Ressources Humaines

- Mettre à la disposition de SOFAC les ressources humaines nécessaires et optimales permettant la mise en œuvre de sa stratégie à court, moyen et long terme ;
- Contribuer à l'élaboration de la politique de gestion et développement des ressources humaines et assurer sa mise en œuvre à tous les niveaux : administration, sélection, recrutement, formation, carrières.

Comptabilité et Analyse Financière

- Elaborer la stratégie financière de SOFAC en collaboration avec la Direction Générale ;
- Gérer les ressources financières et matérielles, et en contrôler l'emploi ;
- Assurer le suivi du respect du cadre législatif et réglementaire en matière financière ;
- Assurer un reporting à la Direction Générale et aux différentes Direction.

Trésorerie & ALM

- Etablir les prévisions de trésorerie et assurer leur mise à jour ;
- Gérer au quotidien la trésorerie de SOFAC ;
- Piloter la politique ALM de l'entreprise.

Contrôle de gestion

- Concevoir et animer la mise en place des tableaux de bord stratégiques et opérationnels qui répondent aux besoins de pilotage des différentes entités de la société ;
- Analyser les écarts entre les prévisions et les résultats réalisés.

Risque de crédit

- Mettre en place des outils d'aide à la décision pour l'appréciation du risque client ;
- Renforcer le dispositif de suivi du risque de crédit ;
- Etablir des études et des analyses approfondies sur le comportement client ;
- Actualiser et renforcer le manuel d'acceptation de crédit ;
- Piloter les projets relatifs à la gestion du risque de crédit ;
- Piloter la rentabilité des offres commerciales.

Risque opérationnel et Contrôle Permanent

Les principales missions de cette entité se résument à :

- La conformité du traitement des opérations par rapport aux normes et procédures internes;
- Le bon fonctionnement des processus de l'établissement, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs corporels et incorporels;
- La remontée des incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques;
- La fiabilité des informations comptables, financières et fiscales communiquées aux organes sociaux, aux administrations et aux partenaires de l'établissement.

Audit interne

Les principales missions de cette entité se résument à :

- Conduire des missions conformément au plan d'audit validé par le comité d'audit :
 - ✓ S'assurer du respect des procédures (octroi, recouvrement, paie, gestion comptable...)
 - ✓ Evaluer le dispositif de contrôle interne
- Proposer des actions d'amélioration pour la couverture des risques et l'amélioration de l'efficacité
- Rendre compte du résultat des travaux réalisés, notamment les insuffisances relevées, à la Direction générale et au comité d'audit.
- Conduire des missions spéciales relatives à des opérations de soupçon de fraudes.
- Suivre la réalisation des préconisations émises par les audits internes et externes.

▪ Effectif

A fin décembre 2011, la société SOFAC emploie 179 personnes bénéficiant d'un taux d'encadrement de 29%.

Le tableau ci-après présente la ventilation de l'effectif permanent de SOFAC par poste :

CSP	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/2010	2011	Var 10/2011
Cadres de direction	7	6	-14%	7	17%	5	-29%
Cadres	31	31	0%	40	29%	47	18%
Agents de maîtrise	59	70	19%	90	29%	114	27%
Agents d'exécution	9	10	11%	10	0%	13	30%
Total	106	117	10%	147	26%	179	22%
Taux d'encadrement	36%	32%	-	32%	-	29%	-

Source : SOFAC

A fin 2011, l'effectif de SOFAC est de 179 personnes, soit une progression de 22% par rapport à 2010 qui comptait 147 employés.

Sur la période 2008 – 2010, l'effectif de SOFAC est en constante progression passant ainsi de 106 employés à fin 2008 à 147 employés à la fin de l'exercice 2010.

a) Turn-over

Année	Personnel permanent			Taux TO ¹⁸	
	Recrutements	Départs	Effectif global	Turn-over arrivées	Turn-over départ
2008	9	9	106	8%	8%
2009	15	6	117	13%	5%
2010	43	13	147	29%	9%
2011	53	21	179	30%	12%

Source : SOFAC

A fin 2009, la société a connu un turn-over arrivée de 13% et un turn-over départ de 5% pour une augmentation globale de 9 employés.

A fin 2010, le turn-over arrivée est de 29% contre un turn-over départ de 5% pour une augmentation globale de l'effectif de 30 personnes.

A fin 2011, le turn-over arrivée est de 30% contre un turn-over départ de 12% pour une augmentation globale de l'effectif de 32 personnes.

▪ Politique sociale

SOFAC a mis en place un référentiel Métiers qui a pour objectif d'allier valorisation de la performance et développement professionnel. Celui-ci définit et décrit de façon précise les rôles et les compétences des métiers et emplois de l'entreprise ainsi que les différents niveaux auxquels ils sont exercés.

C'est à partir de là qu'est déclinée la stratégie RH couvrant le recrutement, la formation, la gestion des carrières, passant par le volet social et la rémunération :

- **Le Recrutement** : grâce à une démarche active tenant compte des enjeux du marché du travail, SOFAC fait preuve de beaucoup d'application dans la détection des besoins, le choix des profils appropriés et le suivi des nouvelles recrues jusqu'à leur totale intégration.
- **La Formation** : Chaque année, un budget est consacré à ce volet. En faisant appel à des cursus courts, longs ou encore des formations pointues et ciblées pour accompagner chaque collaborateur dans son parcours métier.
- **La Gestion des carrières** : selon un dispositif annuel d'évaluation permettant de détecter les possibilités d'évolution de chaque collaborateur. Ceci étant, le désir de changement et de progression des individus est possible et recherché à travers la mobilité professionnelle et le développement des capacités de progression et d'adaptation de chacun.

¹⁸ Turn-Over arrivées : recrutement / effectif global.
Turn-Over départ : départ / effectif global.

- **La Rémunération** : des primes annuelles d'intéressement sont mises en place dans le but de récompenser les efforts et reconnaître le rendement et la performance.
- **Le Social** : plusieurs avantages sociaux sont en faveur des salariés de SOFAC, de la couverture des soins de santé, d'assurances et de retraites, aux facilités de prêts avec des taux d'intérêts préférentiels, sans omettre les dons et les primes occasionnels.

V.2 Moyens informatiques

SOFAC dispose d'une plateforme technique permettant le fonctionnement d'un environnement technique typé Unix, et sur des bases de données Oracle.

Hormis le système d'information métier Progiciel métier « EKIP » mis en place en 2006 pour la gestion du crédit (Production, SAV, recouvrement et contentieux), SOFAC dispose de systèmes d'information annexes permettant la gestion de la comptabilité, la trésorerie, le scoring clientèle, la sécurité du réseau, et les canaux de communication (téléphonie et messagerie).

Par ailleurs, SOFAC est connectée par liaison directe à certains de ses partenaires.

SOFAC utilise dans ce cadre une plateforme de:

- 4 serveurs Unix (AIX) et 27 serveurs Windows et 3 serveurs Linux,
- 145 ordinateurs de bureau,
- 23 ordinateurs portables,
- 100 imprimantes,
- Réseaux WAN connectant plus de 600 agences de partenaires et d'agents.

V.3 Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de la société s'appuie sur trois niveaux de contrôle :

▪ Le premier niveau : Surveillance permanente

- Regroupe l'ensemble des vérifications intégrées dans les modes opératoires; complétées de contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques ;
- Assuré par les équipes opérationnelles elles-mêmes, au fil de l'eau, selon le principe de l'auto contrôle et placé sous la supervision permanente de l'encadrement de l'unité ;
- A pour but de garantir la sécurité, le traitement correct des opérations aussi bien que le respect des procédures, des autorisations, des règles internes et externes.

▪ Le deuxième niveau : Contrôle permanent

Assuré par une entité indépendante, directement rattachée à la DG, il vise à s'assurer en permanence, de:

- La conformité de traitement des opérations par rapport aux normes et procédures internes;
- Le bon fonctionnement des processus de l'établissement, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs corporels et incorporels;
- La remontée des incidents et la mise à jour régulière de la cartographie des risques;

- La fiabilité des informations comptables, financières et fiscales communiquées aux organes sociaux, aux administrations et aux partenaires de l'établissement.

- **Le troisième niveau : Contrôle périodique**

Assuré par l'entité Audit Interne, celle-ci établit un Plan d'Audit tri annuel, intégrant les objectifs du Comité d'Audit. Ce niveau de contrôle a pour objectifs de:

- Réaliser des diligences de contrôles ponctuels, périodiques, par sondage et à posteriori, sur l'entier périmètre ;
- Suivre la mise en place des recommandations des missions d'audit externe, et rendre compte au Comité d'Audit ;
- Assurer la veille réglementaire.

PARTIE VI. SITUATION FINANCIERE DE SOFAC

Avertissement

Les comptes 2008, 2009 et 2010 présentés ci-après ont fait l'objet de certification des Commissaires aux Comptes de SOFAC.

Les comptes 2011 sont des comptes estimés par le management de SOFAC et n'ont pas fait l'objet de certification des Commissaires aux Comptes

I. Analyse de l'état des soldes de gestion

KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Intérêts et produits assimilés ¹⁹	106 070	135 390	27,64%	125 899	-7,01%	135 280	7,45%
Intérêts et charges assimilées	55 908	70 495	26,09%	65 131	-7,61%	68 714	5,50%
Marge d'intérêt	50 162	64 895	29,37%	60 768	-6,36%	66 566	9,54%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	521 556	474 879	-8,95%	351 966	-25,89%	257 458	-26,85%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	457 840	419 731	-8,32%	308 707	-26,45%	223 568	-27,58%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	63 716	55 148	-13,45%	43 259	-21,56%	33 890	-21,66%
Commissions perçues ²⁰	34 034	9 337	-72,57%	11 202	19,97%	22 341	99,44%
Commissions servies	6 290	10 921	73,62%	11 962	9,53%	18 781	57,01%
Marge sur commissions	27 744	-1 584	-105,71%	-760	-52,02%	3 560	NA
Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Résultat des opérations sur titres de placement	0	177	NA	34	-80,79%	121	>100%
Résultat des opérations de change	0	-340	NA	39	NA	-43	NA
Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Résultat des opérations de marché	0	-163	NA	73	NA	78	6,85%
Divers autres produits bancaires	0	3 054	NA	706	-76,88%	1371	94,19%
Diverses autres charges bancaires	0	520	NA	213	-59,04%	16	-92,49%
Produit Net Bancaire	141 622	120 830	-14,68%	103 834	-14,07%	105 449	1,56%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Autres produits d'exploitation non bancaire	14 530 ²¹	100	-99,31%	681	>100%	4	-99,41%
Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0	0,00%	362	NA	13	-96,41%
Charges générales d'exploitation	74 797	82 789	10,68%	82 149	-0,77%	97 704	18,94%
Résultat Brut d'Exploitation	81 355	38 141	-53,12%	22 003	-42,31%	7 736	-64,84%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9 876	47 875	NA	51 623	7,83%	-995	NA
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	30	-598	NA	51 610	NA	-6 306	NA
Résultat courant	91 201	-9 136	-110,02%	-81 230	NA	15 037	NA
Résultat non courant	-6 802	755	NA	724	-4,11%	-416	NA
Impôts sur les résultats	31 696	3 114	-90,18%	2 453	-21,23%	3 583	46,07%
Résultat Net	52 703	-11 495	-121,81%	-82 958	NA	11 038	NA

Source : SOFAC

¹⁹ En 2008, les intérêts et produits assimilés incluent les produits sur titres de propriété.

²⁰ En 2008, les commissions perçues incluent les autres produits bancaires.

²¹ Cession de l'ancien siège de SOFAC pour 14,3 MDH

I.1 La marge d'intérêt

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var10/11
Intérêts et produits assimilés	106 070	135 390	27,64%	125 899	-7,01%	135 280	7,45%
Intérêts et charges assimilées	55 908	70 495	26,09%	65 131	-7,61%	68 714	5,50%
Marge d'intérêt	50 162	64 895	29,37%	60 768	-6,36%	66 566	9,54%

Source : SOFAC

En 2009, la marge d'intérêt de SOFAC a progressé de plus de 29 % pour atteindre 65 MDH contre 50 MDH en 2008 avec :

- La hausse de 28 % des intérêts et produits assimilés principalement les intérêts et produits sur opérations avec la clientèle suite à une augmentation de l'encours des crédits distribués conjuguée à une progression du taux de sortie moyen.
- La hausse de 26 % des intérêts et charges assimilés principalement les intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédits suite à l'augmentation des dettes contractées pour financer la progression de l'activité.

En 2010, la marge d'intérêt de SOFAC a reculé de 6 % pour atteindre 61 MDH contre 65 MDH en 2009 en raison de :

- La baisse de 7 % des intérêts et produits assimilés suite à une stagnation des encours de crédits accordés à la clientèle conjugué à une baisse du taux de sortie moyen.
- La baisse de 7,6 % des intérêts et charges assimilés suite à une baisse des dettes envers les établissements de crédits conjugués à une légère baisse du taux de refinancement moyen.

En 2011, la marge d'intérêt de SOFAC s'est améliorée de plus de 9,5% pour atteindre 66 MDH suite notamment à :

- La progression des intérêts et produits assimilés suite à une augmentation de l'encours des crédits distribués.
- La progression des intérêts et charges assimilés limitée à 5,5 %, et liée aux dettes contractées pour financer la progression de l'activité avec un recul du taux de refinancement moyen.

Le tableau ci-après illustre l'évolution du taux de sortie moyen ainsi que du taux de refinancement moyen de SOFAC durant les 3 derniers exercices :

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Produits d'intérêt	102 583	135 390	31,98%	125 899	-7,01%	135 280	7,45%
Encours net	1 066 114	1 147 086	7,60%	1 145 903	-0,10%	1 302 629	13,68%
Taux de sortie moyen	9,62%	11,80%	+2,18 pts	10,99%	-0,82 pts	10,39%	-0,60 pts
Charges d'intérêt	55 908	70 495	26,09%	65 131	-7,61%	68 714	5,50%
Dettes	1 773 969	1 616 984	-8,85%	1 529 081	-5,44%	2 065 066	35,05%
Taux de refinancement moyen	3,15%	4,36%	+1,21 pts	4,26%	-0,10 pts	3,33%	-0,93 pts

Produits d'intérêt = Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits et avec la clientèle.

Encours net = créances sur la clientèle + créances sur les établissements de crédit.

Charges d'intérêt = intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit, avec la clientèle et sur titre de créances émis.

Dettes = Dettes envers les établissements de crédit + dépôts de la clientèle + titres de créances émis.

Source : SOFAC

A fin 2009, le taux de sortie moyen est de 11,80% contre 9,62% à fin 2008 soit une progression de 2,18 pts sur la période. Cette croissance est expliquée par la hausse importante des produits d'intérêts sur l'exercice 2009.

Concernant le taux de refinancement, il atteint 4,36% à la fin de l'exercice 2009 soit une progression de 1,21 pt par rapport à 2008.

A fin 2010, le taux de sortie moyen s'établit à 10,99% contre 11,80% à fin 2009 soit une perte de 0,82 pt sur la période. La régression du taux de sortie moyen est liée à la baisse des produits d'intérêt sur l'exercice 2010.

Le taux de refinancement moyen, il connaît une baisse de 0,10 pt pour atteindre 4,26% à fin 2010 contre 4,36% à la fin de l'exercice 2009.

A la fin de l'exercice 2011, le taux de sortie moyen estimé est de 10,39% soit une baisse de 0,60 pt par rapport à 2010. Le taux de refinancement se voit aussi baisser de 0,93 pt sur la période pour atteindre 3,33%.

I.2 Le résultat des opérations de crédit-bail

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	521 556	474 879	-8,95%	351 955	-25,89%	257 458	-26,85%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	457 840	419 731	-8,32%	308 707	-26,45%	223 568	-27,58%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	63 716	55 148	-13,45%	43 259	-21,56%	33 890	-21,66%

Source : SOFAC

En 2009, le résultat des opérations de crédit-bail a reculé de 13 % pour atteindre 55 MDH contre 64 MDH en 2008 en raison du recul de 9 % des produits sur immobilisations en crédit-bail (les loyers) ainsi que le recul de 8 % des charges sur ces immobilisations (les amortissements).

Cette situation est due à la baisse de l'encours des immobilisations données en crédit-bail suite au ralentissement du secteur automobile qui constitue le principal débouché de l'activité LOA de SOFAC (L'encours net LOA de SOFAC a baissé de 30,9% en 2009).

En 2010 et 2011, la crise du secteur automobile s'est accentuée et a impacté négativement les prêts affectés aux véhicules pour toutes les sociétés de financement.

Ainsi, le résultat des opérations de crédit-bail et de location de SOFAC a continué à afficher une baisse passant de 55 MDH en 2009 à 43 MDH en 2010 (-21,5%) et 33,8 MDH en 2011 (-21,6%).

I.3 La marge sur commissions

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Commissions perçues	34 034	9 337	-72,57%	11 202	19,97%	22 341	99,44%
Commissions servies	6 290	10 921	73,62%	11 962	9,53%	18 781	57,01%
Marge sur commissions	27 744	-1 584	-105,71%	-760	52,02%	3 560	NA

Source : SOFAC

En 2009, la marge sur commissions a nettement baissé et passe d'un niveau bénéficiaire de 28 MDH à, un déficit de 1,5 MDH suite à :

- La baisse des commissions perçues de 72 % suite à un ralentissement de la production, ainsi que le lissage des commissions sur les primes d'assurances avec le transfert des produits d'assurance vers la société SOFASSUR.
- La hausse des commissions servies de 74 % suite à la progression des commissions versées aux «apporteurs d'affaires» (6,4 MDH en 2009 contre 2,1 MDH en 2008).

En 2010, la marge sur commissions a marqué une progression de 52 % mais reste à un niveau déficitaire de 760 KDH contre un déficit de 1 584 KDH en 2009.

En effet, les commissions perçues ont augmenté de 20 % grâce à la progression des commissions sur opérations avec la clientèle suite à l'évolution de la production.

Les commissions servies à leur tour ont augmenté de 9,5 % suite à la progression des commissions dues aux «apporteurs d'affaires».

En 2011, la marge sur commission a nettement progressé pour atteindre un niveau bénéficiaire de 3 560 KDH. La progression des commissions perçues (+99%) et servies (+57%) est liée à la progression de la production.

I.4 Le Produit net bancaire

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Marge d'intérêt	50 162	64 895	29,37%	60 768	-6,36%	66 566	9,54%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	63 716	55 148	-13,45%	43 259	-21,56%	33 890	-21,66%
Marge sur commissions	27 744	-1 584	-105,71%	-760	52,02%	3 560	NA
Résultat des opérations de marché	0	-163	NA	73	NA	78	6,85%
Divers autres produits bancaires	0	3 054	NA	706	-76,88%	1371	94,19%
Diverses autres charges bancaires	0	520	NA	213	-59,04%	16	-92,49%
Produit Net Bancaire	141 622	120 830	-14,68%	103 833	-14,07%	105 449	1,56%

Source : SOFAC

En 2009, le PNB de SOFAC a reculé de 14,7 % passant de 142 MDH à 121 MDH en raison du recul du résultat des opérations de crédit-bail et de location (-13%) ainsi que le recul de la marge sur commissions (-106%), et ce malgré la progression de la marge d'intérêt.

En 2010, le PNB a continué sa baisse pour passer à 104 MDH une baisse de 14 % en raison du recul de la marge d'intérêt (-6%) et du résultat des opérations de crédit-bail et de location (-21%) ainsi que la baisse des autres produits bancaires (-77%).

A noter que la baisse des autres produits bancaires en 2010 est due au transfert des produits d'assurance vers la filiale SOFASSUR afin de respecter la réglementation en vigueur.

En 2011, le PNB a renoué avec la hausse, avec une légère progression de 1,5%, liée principalement à la progression de la marge d'intérêt (+9,5%) et ce malgré le recul continu des résultats des opérations de crédit-bail et de location (-21,6%).

I.5 Les charges générales d'exploitation

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Charges de personnel	29 923	31 337	4,73%	32 240	2,88%	41 918	30,02%
Impôts et taxes	726	1 669	129,89%	1 609	-3,59%	1 195	-25,73%
Charges externes	33 512	35 685	6,48%	32 869	-7,89%	37 960	15,49%
Autres charges générales d'exploitation	3 568	7 067	98,07%	6 686	-5,39%	7 124	6,55%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 067	7 031	-0,51%	8 745	24,38%	9 507	8,71%
Charges générales d'exploitation	74 796	82 789	10,69%	82 149	-0,77%	97 704	18,94%

Source : SOFAC

En 2009, les charges générales d'exploitation ont progressé de 10,7% passant à 83 MDH contre 75 MDH en 2008. Cette hausse résulte essentiellement de :

- La hausse des charges externes qui progressent de 6% pour s'établir à 35,6 MDH en 2009 suite à :
 - ✓ L'évolution des charges d'entretien et de maintenance (+3,1 MDH par rapport à 2008) suite à la constatation de la maintenance applicative du système d'information métier,
 - ✓ L'évolution des loyers et charges locatives (+0,7 MDH par rapport à 2008),
 - ✓ L'évolution des assurances (+0,7 MDH par rapport à 2008),
 - ✓ La baisse des frais de publicité (-2 MDH par rapport à 2008).
- La hausse des autres charges générales d'exploitation qui ont progressé de 98 % pour s'établir à 7 MDH en 2009 suite à l'augmentation des charges à répartir sur plusieurs exercices pour des projets liés à la stabilisation du système d'information.
- La hausse des impôts et taxes qui ont progressé pour s'établir à 1,6 MDH en 2009, suite à l'augmentation des taxes locaux liés à l'ouverture de l'agence de rabat.
- La progression des charges du personnel qui ont très peu évolué (+5%). Cette charge se chiffre à 31,3MDH contre 29,9 MDH en 2008.

En 2010, les charges d'exploitation ont légèrement reculé de 1 % suite aux évolutions suivantes :

- La baisse des charges externes qui reculent de 8% pour s'établir à 33 MDH en 2010 suite à :
 - ✓ L'économie sur les charges d'entretien et de maintenance (-1,2 MDH par rapport à 2009) suite à la limitation du recours aux interventions de l'éditeur au niveau du système d'informations métier.
 - ✓ Le recul des charges de communication et de publicité (-1 MDH par rapport à 2009).
- La progression des dotations aux amortissements qui ont évolué en 2010 de 24 % pour atteindre 8,7 MDH. Cette augmentation est liée aux projets de développement du système d'informations.
- Les charges du personnel qui ont légèrement progressé à 32,2 MDH soit une évolution de +3 %.

En 2011, les charges générales d'exploitation ont nettement progressé de 18,9% passant à 97 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de la progression des charges externes de plus de 15 % à 37,9 MDH contre 32,8 MDH en 2010 (loyers, honoraires, communication...) ainsi que la progression des charges de personnel de 30% à 41,9 MDH (croissance de l'effectif de plus 21%).

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Produit Net Bancaire	141 622	120 830	-14,68%	103 833	-14,07%	105 449	1,56%
Charges générales d'exploitation	74 796	82 789	10,69%	82 149	-0,77%	97 704	18,94%
Coefficient d'exploitation	53 %	68 %	+15 pts	79%	+11 pts	93%	+14 pts

Source : SOFAC

En 2009, La hausse des charges d'exploitation et la baisse du PNB se sont traduites par une dégradation de 15 points du coefficient d'exploitation qui atteint 68 % en 2009 contre 53 % en 2008.

En 2010, La baisse du PNB s'est traduite par une dégradation de 11 points du coefficient d'exploitation qui a atteint 79 % en 2010 contre 68 % en 2009.

En 2011, et malgré la légère progression du PNB, le coefficient d'exploitation a nettement progressé pour atteindre 93 % soit une dégradation de 14 points, suite notamment à une hausse importante des charges d'exploitation

I.6 Le Résultat Brut d'Exploitation

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Produit Net Bancaire	141 622	120 830	-14,68%	103 833	-14,07%	105 449	1,56%
Produit net non Bancaire	14 530	100	-99,31%	319	219,00%	-9	NA
Charges générales d'exploitation	74 796	82 789	10,69%	82 149	-0,77%	97 704	18,94%
Résultat Brut d'Exploitation	81 356	38 141	-53,12%	22 003	-42,31%	7 736	-64,84%

Source : SOFAC

En 2009, le résultat brut d'exploitation de SOFAC a reculé de 53 % pour atteindre 38 MDH contre 81 MDH en 2008, suite à la baisse du PNB (-15 %) et la progression des charges générales d'exploitation (+11 %).

En 2010, le résultat brut d'exploitation de SOFAC a continué sa baisse pour afficher un niveau de 22 MDH contre 38 MDH en 2009 soit un recul de 42 %, en raison essentiellement de la dégradation du PNB (-14%).

En 2011, le résultat brut d'exploitation a nettement reculé pour atteindre 7,7 MDH soit une baisse de 65 % liée principalement à la progression des charges d'exploitation.

I.7 Dotations aux provisions nettes de reprises et pertes sur créances irrécouvrables

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	21 006	67 323	220,49%	87 193	29,51%	50 016	-43%
Autres dotations aux provisions	2 494	5 300	112,51%	77 038	NS	3 936	-95%
Dotations aux provisions	23 500	72 623	209,03%	164 231	126,14%	53 952	-67%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	73 002	18 014	-75,32%	33 962	88,53%	52 725	55%
Autres reprises de provisions	2 464	5 899	139,41%	25 428	331,06%	10 242	-60%
Reprises de provisions	75 466	23 913	-68,31%	59 390	148,36%	62 967	6%
Dotations aux provisions nettes des reprises	-51 966	48 710	NA	104 841	115,24%	-9 015	NA
Pertes sur créances irrécouvrables	46 532	818	-98,24%	52	-93,64%	3 482	>100%
Récupérations sur créances amorties	4 412	2 252	-48,96%	1 660	-26,29%	1 769	7%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	42 120	-1 434	-103,40%	-1 608	12,13%	1 713	NA

Source : SOFAC

En 2009, SOFAC a enregistré des dotations aux provisions nettes de reprises de 48,7 MDH contre des dotations nettes négatives de 52 MDH en 2008, suite à la hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de plus de 200 % (67 MDH en 2009 contre 21 MDH en 2008) et un recul de 75% des reprises sur créances en souffrance (18 MDH en 2009 contre 73 MDH en 2008).

Ces évolutions s'expliquent par une détérioration des impayés sur la production des exercices de 2008 et 2009 (Cf. partie analyse des créances sur la clientèle). Les dossiers de 2008 et 2009 ont enregistré 79 % de la dotation nette de l'exercice 2009.

A noter que SOFAC a pu récupérer des créances pour 2,2 MDH en 2009 contre 4,4 MDH de récupérations en 2008. Aussi les pertes sur créances de l'exercice ont baissé de 98 % passant de 46 MDH à 818 KDH.

En 2010, SOFAC a enregistré des dotations nettes aux provisions de 105 MDH en hausse de 115 % par rapport à 2009, suite à la hausse des dotations aux provisions pour créances en

souffrance de plus de 29 % (87 MDH en 2009 contre 67 MDH en 2008) et la forte progression des autres dotations aux provisions (77 MDH en 2009 contre 5 MDH en 2008).

La détérioration des impayés provient essentiellement de la production des exercices 2008 et 2009. Ces dossiers ont généré 73% de la dotation nette de l'exercice 2010.

Les autres dotations aux provisions ont nettement évolué suite à une provision pour risque et charge constatée pour un montant de 51 MDH afin de couvrir des risques généraux notamment le risque fiscal.

A noter aussi la progression 88 % des reprises sur créances en souffrance (34 MDH en 2010 contre 18 MDH en 2009).

En 2011, SOFAC enregistre des dotations aux provisions nettes de reprises négatives de 9 MDH, suite à un recul de 67% des dotations à 53,9 MDH conjugué à une progression des reprises de 6% à 62,9 MDH suite à la bonne performance du recouvrement.

Les pertes nettes sur créances irrécouvrables atteignent 1,7 MDH à fin 2011.

I.8 Le résultat net

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Résultat courant	91 201	-9 136	-110,02%	-81 230	NA	15 037	NA
Produits non courants	1 280	2 747	114,61%	1 960	-28,65%	6 505	>100%
Charges non courantes	8 083	1 993	-75,34%	1 236	-37,98%	6 921	>100%
Résultat non courant	-6 803	754	NA	724	-3,98%	-416	NA
Résultat avant impôt	84 398	-8 382	-109,93%	-80 506	NA	14 621	NA
Impôts sur les résultats	31 696	3 114	-90,18%	2 453	-21,23%	3 583	46,6%
Résultat Net de l'exercice	52 702	-11 496	-121,81%	-82 959	-621,63%	11 038	NA

Source : SOFAC

En 2009, le résultat courant de SOFAC est déficitaire de 9 MDH contre un résultat courant de 91 MDH en 2008. Ceci s'explique par la baisse de 53 % du résultat brut d'exploitation ainsi que la progression du coût du risque passant de – 11 MDH à 51 MDH à fin 2009. De plus, les dotations nettes aux provisions qui ont nettement augmentées d'un niveau négatif de -52 MDH en 2008 à plus de 48 MDH en 2009.

Le résultat non courant a évolué passant d'un déficit de -6,8 MDH en 2008 à 0,7 MDH en 2009 suite notamment à la baisse des charges non courantes de plus de 75 %.

Le résultat net de l'exercice 2009 ressort à un déficit de 11 MDH contre un bénéfice de 53 MDH en 2008.

En 2010, le résultat courant de SOFAC a nettement baissé pour atteindre un déficit de 81 MDH contre 9 MDH de déficit en 2009. Cette contre-performance est le résultat d'un recul de 42 % du résultat brut d'exploitation suite à la dégradation du PNB, ainsi que la hausse du coût du risque (51 MDH à fin 2008 à 106 MDH à fin 2009) avec des dotations nettes aux provisions qui ont plus que doublé passant à 105 MDH contre 48 MDH en 2009.

Le résultat non courant a légèrement baissé de 4 % pour atteindre 724 MDH.

Le résultat net de l'exercice 2010 ressorts à un déficit de 83 MDH contre un déficit de 11 MDH en 2009.

En 2011, le résultat courant revient à un niveau positif avec 15 MDH et ce malgré le recul du résultat brut d'exploitation de 64,8 %. L'amélioration du résultat courant est due à un net recul du coût du risque qui s'affiche à un niveau négatif de -9 MDH.

Le résultat net de l'exercice 2011 est à nouveau bénéficiaire, il atteint 11 MDH.

II. Analyse du bilan

II.1 Actif du bilan

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	10 668	7 836	-26,55%	2 377	-69,67%	10 296	>100%
Créances sur les établissements de crédit	59	724	>100%	2 852	>100%	5 385	88,81%
A vue	59	724	>100%	2 852	>100%	5 385	88,81%
A terme	0	0	NA	0	NA	0	NA
Créances sur la clientèle	1 066 055	1 146 362	7,53%	1 143 051	-0,29%	1 297 244	13,49%
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 022 082	1 072 998	4,98%	1 087 806	1,38%	1 272 122	16,94%
Crédits à l'équipement	92	8	-91,30%	0	-100,00%	0	NA
Crédits immobiliers	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Autres crédits	43 881	73 356	67,17%	55 245	-24,69%	25 122	-54,53%
Créances acquises par affacturage	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Titres de transaction et de placement	453	88	-80,57%	102	15,91%	88	-13,73%
Bons de Trésor et valeurs assimilées	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Autres titres de créance	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Titres de propriété	453	88	-80,57%	102	15,91%	88	-13,73%
Autres actifs	148 937	144 218	-3,17%	148 413	2,91%	239 479	61,36%
Titres d'investissement	26	26	0,00%	26	0,00%	26	0,00%
Bons de Trésor et valeurs assimilées	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Autres titres de créance	26	26	0,00%	26	0,00%	26	0,00%
Titres de participation et emplois assimilés	480	381	-20,63%	782	105,25%	782	0,00%
Créances subordonnées	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	916 453	599 635	-34,57%	528 052	-11,94%	889 942	68,53%
Immobilisations incorporelles	29 065	23 683	-18,52%	19 872	-16,09%	13 996	-29,57%
Immobilisations corporelles	7 952	10 804	35,87%	10 895	0,84%	15 452	41,83%
Total Actif	2 180 148	1 933 757	-11,30%	1 856 422	-4,00%	2 472 690	33,20%

Source : SOFAC

■ Créances sur la clientèle

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Créances sur la clientèle	1 066 055	1 146 362	7,53%	1 143 051	-0,29%	1 297 244	13,49%
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 022 082	1 072 998	4,98%	1 087 806	1,38%	1 272 122	16,94%
Crédits à l'équipement	92	8	-91,30%	0	-100,00%	0	NA
Crédits immobiliers	0	0	0,00%	0	0,00%	0	NA
Autres crédits	43 881	73 356	67,17%	55 245	-24,69%	25 122	-54,53%
% du total bilan	48,90%	59,28%	+10,38 pts	61,57%	+2,29 pts	52,46%	-9,11 pts

Source : SOFAC

L'encours des créances sur la clientèle a progressé de 7,5 % en 2009 pour atteindre 1 146 MDH contre 1 066 MDH en 2008. En 2010, les créances sur la clientèle restent pratiquement stables à un niveau de 1 143 MDH.

En 2011, l'encours des créances sur la clientèle s'établit à 1 297 MDH contre 1 143 MDH en 2010 soit une variation positive de 13,5%.

Ce poste est constitué essentiellement de crédits à la consommation accordés par SOFAC et représente 59 %, 62 % et 52% du total bilan de SOFAC respectivement en 2009, 2010 et 2011.

(Cf. partie « Activité de SOFAC » pour la répartition des créances par type de crédits)

■ Evolution des créances en souffrances

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Créances nettes sur la clientèle	1 066 055	1 146 362	7,53%	1 143 051	-0,29%	1 297 244	13,49%
Provisions sur créances en souf.	291 583	336 114	15,27%	379 691	12,96%	374 322	-1,41%
Créances brutes sur la clientèle	1 357 638	1 482 476	9,20%	1 522 742	2,72%	1 671 566	9,77%
Dont créances en souffrance	321 944	392 329	21,86%	423 072	7,84%	402 231	-4,93%
Taux de contentieux	23,7%	26,5%	+2,8 pts	27,8%	+1,3 pts	24,1%	-3,7 pts
Taux de couverture	90,6%	85,7%	-4,9 pts	89,7%	+4 pts	93,1%	+3,4 pts

Source : SOFAC

En 2009, les créances en souffrances ont progressé de 22 % pour atteindre 392 MDH contre 322 MDH en 2008 suite à une augmentation des impayés principalement sur la production des exercices 2008 et 2009 lié essentiellement aux fraudes organisées constatées sur cette période au niveau du secteur des sociétés de financement.

Le taux de contentieux a augmenté de 2,8 pts pour passer de 23,7 % en 2008 à 26,5 % en 2009. Le taux de couverture des créances en souffrance par des provisions a légèrement baissé de 4,9 pts passant de 90,6 % en 2008 à 85,7 % en 2009.

En 2010, les créances en souffrances ont progressé de 8 % pour atteindre 423 MDH contre 392 MDH en 2009 suite à une augmentation des impayés principalement sur les dossiers provenant du réseau BARID AL MAGHRIB, conséquence d'une conjoncture moins favorable pour le secteur.

Le taux de contentieux a augmenté de 1,3 pts pour passer de 26,5 % en 2009 à 27,8 % en 2010.

Le taux de couverture des créances en souffrance par des provisions s'est amélioré de 4 pts passant de 85,7 % en 2009 à 89,7 % en 2010.

En 2011, les créances en souffrance reculent de 5% pour atteindre 402 MDH soit un taux de contentieux de 24% en recul par rapport à 2010, et ce grâce à la qualité de la nouvelle production ainsi que la bonne performance du recouvrement.

Le taux de couverture des créances en souffrance s'est amélioré à 93,1%.

▪ **Immobilisations données en crédit-bail**

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Immobilisations brutes données en crédit-bail et en location	1 863 001	1 596 775	-14,29%	1 444 763	-9,52%	1 729 879	19,73%
Cumul amortissements	934 275	980 682	4,97%	887 555	-9,50%	818 414	-7,79%
Cumul provisions	12 273	16 458	34,10%	29 156	77,15%	21 523	-26,18%
Immobilisations nettes données en crédit-bail et en location	916 453	599 635	-34,57%	528 052	-11,94%	889 942	68,53%
% du total bilan	42,04%	31,01%	-11,03 pts	28,44%	-2,56 pts	35,99%	+7,55 pts
Créances en souffrance	8 944	15 242	70,42%	24 418	60,20%	23 573	-3,46%
Taux de contentieux sur les Immobilisations données en crédit-bail et en location	0,48%	0,95%	+0,47 pts	1,69%	+0,74 pts	1,36%	-0,33 pts

Source : SOFAC

Les immobilisations nettes données en crédit-bail et en location correspondent chez SOFAC aux crédits LOA destinés principalement à l'acquisition de véhicules. Ce poste est en baisse sur la période 2008-2010 en raison du recul du secteur automobile. Il passe de 916 MDH en 2008 à 600 MDH en 2009 (-34%) puis à 528 MDH en 2010 (-12%).

La part des immobilisations en crédit-bail et en location dans le total bilan de SOFAC régresse aussi sur la période. Elle passe de 42 % en 2008 à 31 % en 2009 puis à 28 % en 2010.

En 2011, les immobilisations données en crédit-bail progressent nettement à 890 MDH (+68,5%) et représentent désormais 36 % du total bilan de SOFAC.

Le niveau des impayés sur la LOA reste faible. Le taux de contentieux sur ce segment est de 1.38 % en 2011 contre 1.69 % en 2010, 0.95% en 2009 et 0.48 % en 2008.

▪ **Autres postes d'actifs**

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	10 668	7 836	-26,55%	2 377	-69,67%	10 296	>100%
% du total bilan	0,49%	0,41%	-0.08 pts	0,13%	-0.28 pts	0,42%	0,29 pts
Créances sur les établissements de crédit	59	724	>100%	2 852	>100%	5 385	88,81%
% du total bilan	0,00%	0,04%	+0.04 pts	0,15%	+0.11 pts	0,22%	+0,07pts
Titres de transaction et de placement	453	88	-80,57%	102	15,91%	88	-13,73%
% du total bilan	0,02%	0,00%	-0.02 pts	0,01%	+0.01 pts	0,00%	-0,07pts
Autres actifs	148 937	144 218	-3,17%	148 413	2,91%	239 479	61,36%
% du total bilan	6,83%	7,46%	+0.63 pts	7,99%	+0.53 pts	9,68%	1,69 pts
Titres d'investissement	26	26	0,00%	26	0,00%	26	0,00%
% du total bilan	0,00%	0,00%	ns	0,00%	ns	0,00%	ns
Titres de participation et emplois assimilés	480	381	-20,63%	782	105,25%	782	0,00%
% du total bilan	0,02%	0,02%	ns	0,04%	0.02 pts	0,03%	-0,01 pts
Immobilisations incorporelles	29 065	23 683	-18,52%	19 872	-16,09%	13 996	-29,57%
% du total bilan	1,33%	1,22%	-0.11 pts	1,07%	-0.15 pts	0,57%	-0,50 pts
Immobilisations corporelles	7 952	10 804	35,87%	10 895	0,84%	15 452	41,83%
% du total bilan	0,36%	0,56%	+0.20 pts	0,59%	+0.03 pts	0,62%	-0,03 pts

Source : SOFAC

Les autres postes d'actifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

Le poste « Autres actifs » qui représentent 7% du total bilan sur la période est composé principalement du crédit TVA et IS ainsi que des charges à répartir sur plusieurs exercices et autres débiteurs. Ce poste a baissé de 3% en 2009 à 144 MDH avant d'augmenter de 3% en 2010 à 148 MDH. Concernant 2011, le poste des « Autres actifs » engendre une hausse de 61% pour atteindre 239 MDH.

Les immobilisations corporelles ont nettement augmenté en 2009 de 36 % passant de 8 MDH à 11 MDH suite à l'ouverture de l'agence de Rabat. Par la suite, ledit poste se stabilise à 11 MDH en 2010 puis connaît une augmentation de 42% en 2011 pour finalement s'établir à 15 MDH.

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement le système d'information. Ce poste est en baisse sur la période sous l'effet des amortissements.

II.2 Passif du Bilan

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	0	336	NA	230	-31,55%	76	-66,96%
Dettes envers les établissements de crédit	1 299 694	1 389 299	6,89%	1 307 365	-5,90%	1 593 851	21,91%
A vue	50 746	51 942	2,36%	4 377	-91,57%	295 541	>100%
A terme	1 248 948	1 337 357	7,08%	1 302 988	-2,57%	1 298 310	-0,36%
Dépôts de la clientèle	377 019	227 192	-39,74%	221 716	-2,41%	471 215	112,53%
Comptes à vue créditeurs	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Comptes d'épargne	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dépôts à terme	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres comptes créditeurs	377 019	227 192	-39,74%	221 716	-2,41%	471 215	112,53%
Titres de créances émis	97 256	493	-99,49%	0	-100,00%	0	0,00%
Titres de créance négociables émis	97 256	493	-99,49%	0	-100,00%	0	0,00%
Emprunts obligataires émis	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres titres de créance émis	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres passifs	105 288	50 113	-52,40%	87 795	75,19%	163 514	86,25%
Provisions pour risques et charges	7 485	9 913	32,44%	65 863	>100%	59 543	-9,60%
Provisions réglementées	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dettes subordonnées	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Ecarts de réévaluation	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Réserves et primes liées au capital	36 184	36 561	1,04%	36 561	0,00%	36 561	0,00%
Capital	141 666	141 666	0,00%	141 666	0,00%	141 666	0,00%
Actionnaires, capital non versé	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Report à nouveau	62 853	89 680	42,68%	78 184	-12,82%	-4 774	NA
Résultats nets en instance d'affectation	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Résultat net de l'exercice	52 703	-11 496	-121,81%	-82 958	-621,62%	11 038	NA
Total Passif	2 180 148	1 933 757	-11,30%	1 856 422	-4,00%	2 472 690	33,20%

Source : SOFAC

▪ Dettes envers les établissements de crédit

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Dettes envers les établissements de crédit	1 299 694	1 389 299	6,89%	1 307 365	-5,90%	1 593 851	21,91%
A vue	50 746	51 942	2,36%	4 377	-91,57%	295 541	>100%
A terme	1 248 948	1 337 357	7,08%	1 302 988	-2,57%	1 298 310	-0,36%
% du total bilan	59,61%	71,84%	+12,23 pts	70,42%	-1,42 pts	64,45%	-5,97 pts

Source : SOFAC

Les dettes envers les établissements de crédit représentent le principal poste du passif de SOFAC avec 60% du total bilan en 2008, 72 % en 2009 et 70 % à fin 2010. Ce poste est constitué principalement de dettes à terme.

En 2009, les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 7 % pour atteindre 1 389 MDH contre 1 300 MDH en 2008 suivant l'évolution de l'encours des crédits accordés à la clientèle.

En 2010, les dettes envers les établissements de crédit reculé de 6 % pour atteindre 1 307 MDH contre 1 389 MDH en 2009 suivant la baisse de l'encours des crédits octroyés.

Concernant 2011, les dettes envers les établissements de crédit engendrent une hausse de 21,9% pour s'établir à 1 594 MDH contre 1 307 MDH à fin 2010.

▪ Dépôts de la clientèle

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Dépôts de la clientèle	377 019	227 192	-39,74%	221 716	-2,41%	471 215	112,53%
Comptes à vue créditeurs	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Comptes d'épargne	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Dépôts à terme	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres comptes créditeurs	377 019	227 192	-39,74%	221 716	-2,41%	471 215	112,53%
% du total bilan	17,29%	11,75%	-5,54 pts	11,94%	-0,19 pts	19,05%	7,11 pts

Source : SOFAC

Les dépôts de la clientèle correspondent aux dépôts de garantie reçus des clients dans le cadre du produit LOA avec dépôt de garantie.

Ces dépôts ont baissé de 40 % en 2009 passant de 377 MDH à 227 MDH avant d'afficher une légère baisse de 2 % en 2010 à 222 MDH.

En 2011, les autres comptes créditeurs augmentent nettement à 471 MDH soit + 112% suivant la croissance du produit LOA avec dépôt de garantie.

▪ Titres de créances émis

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Titres de créances émis	97 256	493	-99,49%	0	-100,00%	0	0,00%
Titres de créance négociables émis	97 256	493	-99,49%	0	-100,00%	0	0,00%
Emprunts obligataires émis	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres titres de créance émis	0	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
% du total bilan	4,46%	0,03%	-4,43 pts	0,00%	-0,03 pts	0,00%	0,00 pts

Source : SOFAC

Le poste « Titres de créances émis » correspond à l'encours des Bons de Sociétés de Financement (BSF) émis par SOFAC.

L'encours des BSF émis à fin 2008 s'élevait à 97 MDH avant de baisser à 493 KDH seulement à fin 2009 suite aux remboursements intervenus durant l'exercice.

A noter que SOFAC a arrêté d'émettre des BSF depuis octobre 2005. (Cf. partie « Marché des titres de SOFAC »)

▪ Capitaux propres

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Réserves et primes liées au capital	36 184	36 561	1,04%	36 561	0,00%	36 561	0,00%
Capital	141 666	141 666	0,00%	141 666	0,00%	141 666	0,00%
Report à nouveau	62 853	89 680	42,68%	78 184	-12,82%	-4 774	>-100%
Résultat net de l'exercice	52 703	-11 496	-121,81%	-82 958	-621,62%	11 038	NA
Capitaux propres	293 406	256 411	-12,61%	173 453	-32,35%	184 491	6,44%
% du total bilan	13,46%	13,26%	-0,20 pts	9,34%	-3,92 pts	7,46%	-1,87 pts

Source : SOFAC

Les capitaux propres de SOFAC totalisent 256 MDH en 2009 contre 293 MDH en 2008 soit un recul de 12,6 % en raison principalement du résultat déficitaire de l'exercice 2009. Cependant, la part des capitaux propres dans le total bilan de SOAFAC reste stable à 13 %.

En 2010, les capitaux propres continuent leur baisse avec un recul de 32 % pour atteindre 173 MDH en raison de l'importance du déficit enregistré en 2010. La part des capitaux propres dans le total bilan de SOFAC a baissé à 9 % seulement.

En 2011, les capitaux propres s'améliorent de 6,4% pour atteindre 184 MDH suite au résultat bénéficiaire de l'exercice.

▪ Autres passifs

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	0	336	NA	230	-31,55%	76	-66,96%
% du total bilan	0,00%	0,02%	-	0,01%	-	0,00%	-
Autres passifs	105 288	50 113	-52,40%	87 795	75,19%	163 514	86,25%
% du total bilan	4,83%	2,59%	-	4,73%	-	6,61%	-
Provisions pour risques et charges	7 485	9 913	32,44%	65 863	>100%	59 543	-9,60%
% du total bilan	0,34%	0,51%	-	3,55%	-	2,41%	-

Source : SOFAC

Les autres postes de passifs ne présentent qu'une très faible part dans le bilan de SOFAC.

Le poste « Autres passifs » qui représentent entre 2,5 et 6,6 % du total bilan sur la période est composé principalement de dettes envers des fournisseurs ainsi que des dettes envers l'Etat au titre d'impôts et taxes.

Les provisions pour risque et charges concernent essentiellement des provisions pour des risques généraux. Ce poste a nettement augmenté en 2010 suite à une provision de 51 MDH constaté afin de couvrir des risques généraux notamment le risque fiscal.

III. Indicateurs financiers

III.1 Ressources de financement

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Dettes envers les établissements de crédit	1 299 694	1 389 299	6,89%	1 307 365	-5,90%	1 593 851	21,91%
% des ressources de financement	62,87%	74,16%	11,29 pts	76,79%	+2,63% pts	70,85%	-5,94 pts
Dépôts de la clientèle	377 019	227 192	-39,74%	221 716	-2,41%	471 215	112,53%
% des ressources de financement	18,24%	12,13%	-6,11 pts	13,02%	+0,89 pts	20,95%	+7,93 pts
Titres de créances émis	97 256	493	-99,49%	0	-100,00%	0	0,00%
% des ressources de financement	4,70%	0,03%	-4,67 pts	0,00%	-0,03 pts	0,00%	0,00 pts
Capitaux propres	293 406	256 411	-12,61%	173 453	-32,35%	184 491	6,44%
% des ressources de financement	14,19%	13,69%	-0,50 pts	10,19%	3,50 pts	8,20%	-1,99 pts
Ressources de financement	2 067 375	1 873 395	-9,38%	1 702 534	-9,12%	2 249 557	27,04%

Source : SOFAC

La structure des ressources de financement de SOFAC reste plus au moins stable sur la période.

Les fonds propres représentent respectivement 14%, 13% et 9% en 2008, 2009 et 2010.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent 74 % des ressources de financement en 2009, 77% en 2010 et 63 % en 2008.

Les dépôts de la clientèle qui représentaient 18 % des ressources en 2008, ne représentent que 12% en 2009 et 13% en 2010.

Les Titres de créances émis représentaient 5% des ressources de financement en 2008, et ne constituent plus une ressource de financement depuis 2009.

Concernant 2011, les dettes envers des établissements de crédit baissent pour atteindre 71% des ressources de financement.

Les dépôts de la clientèle atteignent 21% des ressources de financement à fin 2011 soit + 7,9 pts par rapport à 2010.

Les capitaux propres de 2011 connaissent une hausse de 6,44% pour s'établir à 184 MDH soit 8,20% des ressources de financement.

▪ Ratio de solvabilité

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Capitaux propres	293 406	256 411	-12,61%	173 453	-32,35%	184 491	6,44%
Encours pondérés ²²	1 725 917	1 602 568	-4.3%	1 238 950	-11.9%	1 621 361	30,9%
Ratio de solvabilité	17%	16%	- 1 pts	14%	- 2 pts	11%	- 3 pts

Le ratio de solvabilité de SOFAC est en baisse. Il s'établit à 14% en 2010 contre 17% en 2008 et 16% en 2009 et ce suite à la baisse des capitaux propres avec les pertes enregistrées.

En 2011, le ratio de solvabilité de SOFAC s'affiche à un niveau de 11% suite à la progression de l'encours.

▪ Rentabilité financière

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Résultat net	52 703	-11 495	-121,81%	-82 958	-621,69%	11 038	NA
Fonds propres	293 406	256 411	-12,61%	173 453	-32,35%	184 491	6,44%
Fonds propres hors RN	240 703	267 906	+11,30%	256 411	-4,29%	173 453	-32,35%
ROE	21,90%	-4,29%	-26,19 pts	-32,35%	-28,06 pts	6,36%	NA

Source : SOFAC

En 2009, la rentabilité financière dégagée par SOFAC recule à un niveau négatif de -4,29% contre un niveau positif de 21,90 % en 2008, suite au résultat déficitaire de l'exercice.

En 2010, la baisse du ROE s'est accentuée avec un niveau de rentabilité négatif de -32,35 % en raison de la dégradation du résultat net de l'exercice.

En 2011, le ROE est positif et s'établit à 6,36% soit une nette progression par rapport à 2010 principalement expliquée par la forte augmentation du résultat net sur ladite période.

²² Méthode de calcul BAM soit : Pondération du risque déterminé en fonction des sûretés * Actif.

III.2 Engagements hors bilan

En KDH	2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10	2011e	Var 10/11
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	20 354	NA	21 079	3,56%	20 748	-1,57%
Engagement de financement et de garantie donnés	0	20 354	NA	21 079	3,56%	20 748	-1,57%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédits	100 000	40 000	-60%	0	-100%	0	NA
Engagement de financement et de garantie reçus	100 000	40 000	-60%	0	-100%	0	NA

Source : SOFAC

Les engagements de financement et de garantie donnés par SOFAC concernent exclusivement des engagements de financement en faveur de la clientèle. Ces engagements totalisent 21 MDH en 2011 et 2010 contre 20 MDH en 2009.

Les engagements de financement et de garantie reçus par SOFAC concernent exclusivement des engagements de garantie reçus d'établissement de crédits. Ces engagements totalisent 40 MDH en 2009 contre 100 MDH en 2008.

IV. Analyse du tableau des flux de trésorerie

En KDH		2008	2009	Var 08/09	2010	Var 09/10
+	Produits d'exploitation bancaire perçus	661 660	622 874	-5,86%	489 853	-21,36%
+	récupérations sur créances amorties	4 412	2 252	-48,96%	1 660	-26,29%
+	produits d'exploitation non bancaire perçue	1 280	2 847	n/a	2 640	-7,27%
-	Charges d'exploitation bancaire versées	520 039	502 044	-3,46%	386 019	-23,11%
-	Charges d'exploitation non bancaire versées	8 083	1 992	-75,36%	1 598	-19,78%
-	Charges générales d'exploitation versées	67 730	75 758	11,85%	73 404	-3,11%
-	Impôts sur les résultats versés	31 695	3 115	-90,17%	2 453	-21,25%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges		39 806	45 063	13,21%	30 680	-31,92%
	<u>variation des:</u>					
(+/-)	Créances sur les établissements de crédit	3 841	-665	n/a	-2 127	n/a
(+/-)	Créances sur la clientèle	-274 099	-127 583	53,45%	-49 920	60,87%
(+/-)	Titres de transaction et de placement	0	365	100%	-14	n/a
(+/-)	Autres actifs	-18 549	4 719	n/a	-4 195	n/a
(+/-)	Immobilisations données en crédit-bail et location	153 727	316 652	n/a	71 583	-77,39%
(+/-)	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	367 748	89 605	-75,63%	-81 934	n/a
(+/-)	Dépôts de la clientèle	-50 629	-149 827	n/a	-5 476	96,35%
(+/-)	Titres de créances émis	-152 028	-96 763	36,35%	-493	99,49%
(+/-)	Autres passifs	-60 964	-55 174	9,50%	37 900	n/a
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation		-30 953	-18 671	39,68%	-34 677	-85,73%
III. Flux de trésoreries nettes provenant des activités d'exploitation		8 853	26 393	n/a	-3 997	n/a
+	Produits des cessions d'immobilisations financières					
+	Produits des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	26 100		-100%	316	100%
-	Acquisition d'immobilisations financières					
-	Acquisition des cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	11 248	4 061	-63,90%	1 672	-58,83%
+	Intérêts perçus					
+	Dividendes perçus					
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		14 852	-4 061	>100%	-1 356	66,61%
+	Emission de dettes subordonnées					
+	Emission d'actions					
-	Remboursement des capitaux propres et assimilés					
-	Intérêts versés					
-	Dividendes versés	21 250	25 500	18,88%		-100%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-21 250	-25 500	-20,00%	0	-100%
Variation nette de la trésorerie		2 456	-3 168	n/a	-5 354	-69,00%
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		8 212	10 668	29,91%	7 500	-29,70%
Trésorerie à la clôture de l'exercice		10 668	7 500	-29,70%	2 146	-71,39%

Source : SOFAC

En 2008, la variation nette de la trésorerie de SOFAC est positive de 2 MDH principalement en raison des flux des activités d'investissement (15 MDH), des flux nets des activités d'exploitation (9 MDH), ainsi que la distribution de dividendes pour 21 MDH.

En 2009, la variation nette de la trésorerie est négative de 3 MDH principalement en raison de la distribution de dividendes pour 25 MDH avec un niveau de flux des activités d'exploitation de 26 MDH et des flux d'investissement de – 4 MDH.

En 2010, la trésorerie de SOFAC est en baisse avec une variation de trésorerie de – 5 MDH, suite au niveau des flux nets provenant des activités d'exploitation (-4 MDH) et des flux d'investissement (-1 MDH).

PARTIE VII. PERSPECTIVES DE SOFAC

I. Business plan SOFAC

Avertissement

Les éléments présentés dans cette partie correspondent au Business Plan ayant servi à arrêter le prix de la transaction entre CIH et CDG. Ce Business plan est issu du rapport de valorisation de SOFAC établi par le cabinet Advisory & Finances Group en Septembre 2010.

Cependant, les réalisations 2010 et 2011 de SOFAC diffèrent des projections initiales du présent Business Plan. Ce dernier est présenté à titre indicatif au même titre que les hypothèses ayant servi à son élaboration.

En effet, le CIH ne dispose pas d'un business plan actualisé de SOFAC intégrant les synergies éventuelles entre les deux entités.

Le CIH vient de concrétiser l'acquisition de SOFAC et n'a pas encore réalisé l'exercice de quantifier et d'évaluer les effets de synergie qu'il pourrait y avoir entre les deux Etablissements.

Aussi, dès mise en place des nouvelles structures de gouvernance, le CIH entreprendra :

- L'évaluation des synergies commerciales que pourrait apporter le réseau du CIH pour la distribution des produits SOFAC. A ce jour, il n'est pas encore arrêté un modèle de synergie qui peut, soit consister en l'utilisation du réseau du CIH pour la distribution des prêts qui seraient portés par SOFAC, soit consister en un modèle de gestion pour compte dont les actifs seront portés par la banque. Ceci dépend des travaux de convergence qui doivent étudier les aspects financiers, commerciaux et techniques.
- L'évaluation des synergies opérationnelles notamment sur le plan de la gestion du risque et du recouvrement ;
- La traduction de ces synergies dans un Business Plan.

Par ailleurs, les synergies identifiées devront faire l'objet de validation des instances de gouvernance, à la fois de SOFAC et du CIH.

I.1 Hypothèses du Business Plan

Hypothèses retenues par le cabinet Advisory & Finances Group pour l'élaboration du business plan SOFAC en Septembre 2010.

▪ La production

Production (en KDH)	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Clients Fonctionnaires	613 114	781 050	929 037	1 100 513	1 251 465	19,53%
<i>Evolution en %</i>	<i>60,1%</i>	<i>27,4%</i>	<i>18,9%</i>	<i>18,5%</i>	<i>13,7%</i>	
Clients Conventionnés	63 104	47 097	74 921	107 875	133 398	20,58%
<i>Evolution en %</i>	<i>27,4%</i>	<i>-25,4%</i>	<i>59,1%</i>	<i>44,0%</i>	<i>23,7%</i>	
Clients Bancaires	299 124	298 145	367 292	447 906	526 511	15,18%
<i>Evolution en %</i>	<i>107,5%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>23,2%</i>	<i>21,9%</i>	<i>17,5%</i>	
Prêts non affectés	975 341	1 126 292	1 371 250	1 656 294	1 911 374	18,32%
<i>Evolution en %</i>	<i>69,1%</i>	<i>15,5%</i>	<i>21,7%</i>	<i>20,8%</i>	<i>15,4%</i>	
Crédits Automobiles	193 675	240 718	272 325	325 542	380 676	18,41%
<i>Evolution en %</i>	<i>16,4%</i>	<i>24,3%</i>	<i>13,1%</i>	<i>19,5%</i>	<i>16,9%</i>	
L.O.A	124 654	154 946	175 342	209 619	245 142	18,42%
<i>Evolution en %</i>	<i>16,60%</i>	<i>24,30%</i>	<i>13,16%</i>	<i>19,55%</i>	<i>16,95%</i>	
Prêts affectés	318 330	395 664	447 667	535 161	625 818	18,41%
<i>Evolution en %</i>	<i>16,5%</i>	<i>24,3%</i>	<i>13,1%</i>	<i>19,5%</i>	<i>16,9%</i>	
Total	1 293 671	1 521 957	1 818 917	2 191 455	2 537 191	18,34%
<i>Evolution en %</i>		<i>17,65%</i>	<i>19,51%</i>	<i>20,48%</i>	<i>15,78%</i>	

Source : Rapport de valorisation AFG

Prêts affectés :

La production des crédits affectés évolue avec un TCAM de 18% entre 2011 et 2015.

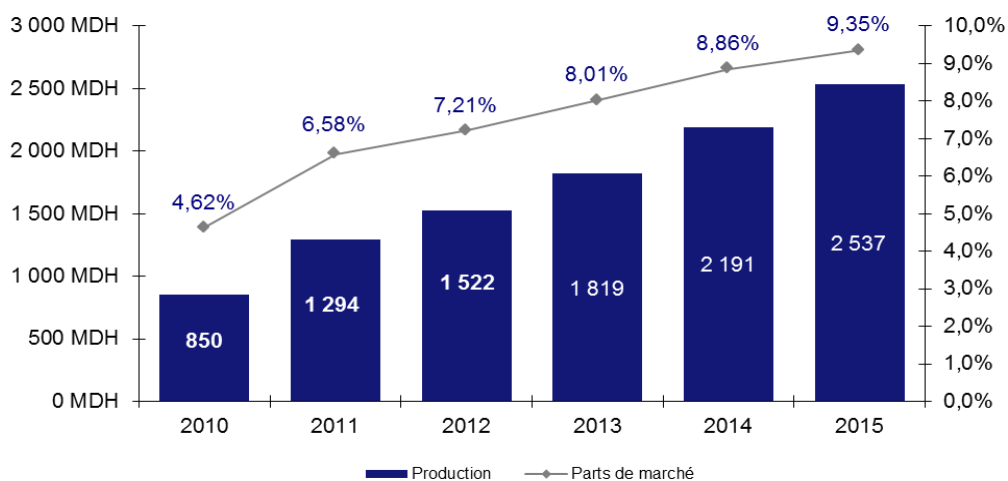
L'évolution de la production des crédits affectés est corrélée à l'évolution du marché automobile au Maroc. Ce dernier devrait connaître, selon L'AIVAM (Association des Importateurs de Véhicules Automobiles au Maroc) un TCAM d'environ +10% sur la période 2010-2015, suite à l'entrée de nouveaux modèles low-costs, le démantèlement des droits de douanes, ou encore le montage en local de nouveaux modèles économiques.

Prêts non affectés :

La production des crédits non affectés évolue avec un TCAM de 18% entre 2011 et 2015.

La croissance de la production des crédits non affectés (prêts personnels) est liée à l'évolution favorable des revenus des ménages et à l'augmentation anticipée de la consommation interne.

En outre, le développement d'un réseau propre à SOFAC est indispensable à l'évolution de la production et à la qualité du portefeuille. A cet égard, il est prévu l'ouverture de 6 agences principales dans les grandes villes du Royaume et 11 agences relais dans les villes périphériques.

Parts de marché :

Source : Rapport de valorisation AFG

SOFAC devrait augmenter ses parts de marché durant la période 2011-2015.

La part de marché de SOFAC en termes de production passe de 4,6% en 2010 à 9,3% en 2015.

▪ **L'encours des crédits**

Encours brut (en KDH)	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Clients Fonctionnaires	1 131 395	1 570 495	2 050 596	2 556 742	3 041 437	28,05%
Evolution en %	36,6%	38,8%	30,6%	24,7%	19,0%	
Clients Conventionnés	125 515	142 124	179 963	237 650	301 190	24,46%
Evolution en %	26,0%	13,2%	26,6%	32,1%	26,7%	
Clients Bancaires	454 533	587 106	708 098	834 633	981 910	21,23%
Evolution en %	25,0%	29,2%	20,6%	17,9%	17,7%	
Prêts non affectés	1 711 443	2 299 725	2 938 657	3 629 025	4 324 537	26,08%
Evolution en %	32,5%	34,4%	27,8%	23,5%	19,2%	
Crédits Automobiles	425 053	452 662	499 988	581 762	681 704	12,54%
Evolution en %	-17,0%	6,5%	10,5%	16,4%	17,2%	
L.O.A	421 257	492 050	575 382	675 445	787 690	16,94%
Evolution en %	-14,10%	16,81%	16,94%	17,39%	16,62%	
Autres	221	210	199	188	177	-5,40%
Evolution en %	-4,05%	-4,89%	-5,43%	-5,61%	-5,88%	
Prêts affectés	846 531	944 922	1 075 569	1 257 395	1 469 571	14,79%
Evolution en %	-15,6%	11,6%	13,8%	16,9%	16,9%	
Total	2 557 975	3 244 647	4 014 226	4 886 419	5 794 108	22,68%
Evolution en %		26,84%	23,72%	21,73%	18,58%	

Source : Rapport de valorisation AFG

L'encours des crédits SOFAC correspond au capital restant dû pour chaque type de prêt auquel sont déduits les remboursements par anticipations. Il a été déterminé par le management de SOFAC selon une matrice d'amortissement dégressif de l'encours historique et de la production nouvelle.

L'encours des crédits affectés et non affectés évoluent respectivement avec un TCAM de 14,8% et 26% sur la période 2011-2015. L'encours global des crédits distribués par SOFAC évolue ainsi avec un TCAM de 22,6% sur la période.

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Durée moyenne des crédits (en mois)	58	59	59	59	59
Taux moyen de sortie	10,89%	11,02%	11,15%	11,29%	11,45%

Source : Rapport de valorisation AFG

La durée moyenne des crédits octroyés par SOFAC est stable sur la période (58 mois en 2011 et 59 mois jusqu'à 2015).

Le taux moyen des crédits octroyés est en progression. Il passe de 10,89% en 2011 à 11,45% en 2015.

▪ Hypothèses de financement

Les levées de financement par SOFAC sur la période 2010-2015 se détaillent comme suit :

En KDH	2011	2012	2013	2014	2015
Augmentation de capital	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	40 000	50 000	50 000	50 000
BSF	0	0	0	0	0
CMT	1 102 728	1 215 432	1 285 814	1 530 246	1 744 631

Source : Rapport de valorisation AFG

Le plan d'affaires prévoit la levée de dette subordonnée de 40 MDH en 2012, puis 50 MDH annuellement dans le but de stabiliser le ratio de solvabilité sur la période 2011-2015.

Le plan d'affaires prévoit aussi des levées de financement auprès d'établissements de crédit sous forme de Crédit Moyen Terme, et ce afin de faire face aux besoins liés au développement de l'activité.

Les hypothèses de taux de refinancement se détaillent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015
Taux CMT	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Taux dette subordonnée	5,15%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%

Source : Rapport de valorisation AFG

Les taux de refinancement retenus sont stables à 5,11% pour les CMT et les dettes subordonnées.

I.2 Compte de résultats prévisionnel

CPC prévisionnel établi par le cabinet Advisory & Finances Group en Septembre 2010.

En KDH	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Intérêts et produits assimilés	162 135	220 316	285 682	359 668	441 604	28,47%
Intérêts et charges assimilés	79 188	99 542	121 219	145 115	167 412	20,58%
Marge d'intérêt	82 947	120 774	164 463	214 553	274 192	34,84%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	274 061	236 291	246 962	292 550	333 964	5,07%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	231 648	202 517	214 503	256 522	292 345	5,99%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	42 413	33 774	32 459	36 028	41 619	-0,47%
Commissions perçues	15 742	20 113	24 451	29 822	34 861	21,99%
Commissions servies	17 179	20 333	26 698	33 816	39 784	23,36%
Marge sur commissions	-1 437	-220	-2 247	-3 994	-4 923	36,05%
Résultat des opérations de marché	0	0	0	0	0	NA
Divers autres produits bancaires	0	0	0	0	0	NA
Diverses autres charges bancaires	0	0	0	0	0	NA
Produit Net Bancaire	123 923	154 328	194 675	246 587	310 888	25,85%
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	0	0	NA
Charges générales d'exploitation	90 986	99 639	108 576	116 841	125 979	8,48%
Résultat Brut d'Exploitation	32 937	54 689	86 099	129 746	184 909	53,93%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	36 296	43 524	50 808	58 145	59 279	13,05%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	0	0	0	0	0	NA
Résultat courant	-3 359	11 165	35 291	71 601	125 630	NA
Produits non courants	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0,00%
Charges non courantes	0	0	0	0	0	NA
Résultat non courant	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	0,00%
Impôts sur les résultats	607	5 981	14 907	28 343	48 333	>100%
Résultat Net	1 034	10 184	25 384	48 258	82 297	>100%

Source : Rapport de valorisation AFG

Le Produit Net Bancaire de SOFAC progresse avec un TCAM de 25,8% sur la période 2011-2015 grâce à l'évolution de la marge sur intérêts qui suit le développement de l'activité.

Le PNB passe ainsi de 124 MDH en 2011 à 310 MDH en 2015.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées sur la période 2011-2015. Elles progressent avec un TCAM de 8,5% seulement sur la période.

Les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance évoluent avec un TCAM de 13% sur la période conformément à l'amélioration de la qualité du portefeuille de SOFAC.

Le résultat net progresse ainsi sur la période et passe de 1 MDH en 2011 à plus de 82 MDH en 2015.

Indicateurs d'exploitation :

En KDH	2011	2012	2013	2014	2015
Marge financière	4,8%	4,8%	4,8%	5,0%	5,4%
Evolution		-0,09 Pts	0,09 Pts	0,20 Pts	0,32 Pts
Coefficient d'exploitation	73,4%	64,6%	55,8%	47,4%	40,5%
Evolution		-8,86 Pts	-8,79 Pts	-8,39 Pts	-6,86 Pts
Coût du risque	1,4%	1,3%	1,3%	1,2%	1,0%
Evolution		-0,08 Pts	-0,08 Pts	-0,08 Pts	-0,17 Pts
ROE	0,4%	3,6%	7,4%	11,5%	16,1%
Evolution		3,17 Pts	3,75 Pts	4,16 Pts	4,61 Pts

Source : Rapport de valorisation AFG

Marge financière = PNB / Encours brut

Coefficient d'exploitation = Charges d'exploitation / PNB

Coût du risque = Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrances / Encours brut

ROE = Résultat net / Fonds propres

La marge financière, qui traduit le PNB capté par SOFAC sur l'encours des crédits distribués, progresse sur la période. Elle passe de 4,8% entre 2011 et 2013 à 5,4 % en 2015.

Le coefficient d'exploitation passe de 73,4% en 2011 à 40,5% en 2015 traduisant la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation sur la période.

Le coût du risque baisse sur la période et passe de 1,4% en 2011 à 1% en 2015 grâce à la bonne qualité de la nouvelle production de SOFAC.

La rentabilité financière progresse sur la période 2011-2015 suite aux résultats dégagés par SOFAC. Le ROE évolue de 0,4% en 2011 à plus de 16% en 2015.

I.3 Bilan prévisionnel

Bilan prévisionnel établi par le cabinet Advisory & Finances Group en Septembre 2010.

▪ Actif

De par son activité de société de financement, les deux postes «Créances sur la clientèle» et « Immobilisations données en crédit-bail» représentent les principales composantes de l'actif de SOFAC.

Historiquement, et sur la période 2008-2010, ces deux postes représentent plus de 90% du total bilan.

En KDH	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Créances sur la clientèle	1 886 223	2 504 814	3 163 276	3 894 349	4 644 344	25,27%
Immobilisations données en crédit-bail et en location (VNC)	413 582	485 168	569 300	664 717	769 755	16,80%

Source : Rapport de valorisation AFG

Les créances sur la clientèle évoluent avec un TCAM de 25,2% sur la période pour atteindre 4 644 MDH contre 1 886 MDH en 2011.

Les immobilisations données en crédit-bail (LOA) évoluent avec un TCAM de 16,8% sur la période pour atteindre 769 MDH contre 413 MDH en 2011.

L'évolution de ces deux postes traduit l'évolution de l'activité de SOFAC sur les segments de crédits affectés (LOA) et non affectés (crédits personnels).

(en KDH)	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Encours brut *	2 557 975	3 244 647	4 014 226	4 886 419	5 794 108	22,68%
Créances en souffrances	291 721	286 052	317 014	366 472	421 262	9,62%
Provisions sur CES	250 495	247 782	275 568	316 625	362 074	9,65%
Encours net	2 307 480	2 996 865	3 738 658	4 569 794	5 432 034	23,87%
Taux de contentieux	11,4%	8,8%	7,9%	7,5%	7,3%	-
Taux de couverture	85,9%	86,6%	86,9%	86,4%	85,9%	-

Source : Rapport de valorisation AFG

* Encours brut = Encours brut de créances sur la clientèle + encours brut LOA

Le taux de contentieux de SOFAC est en baisse sur la période 2011-2015 tenant compte de la qualité de la nouvelle production de SOFAC conforme aux nouvelles règles de scoring. Ce taux passe ainsi de 11,4% en 2011 à 7,3% en 2015.

Le taux de provisionnement des créances en souffrance est stable sur la période entre 85,9% et 86,9%.

▪ Passif

De par son activité de société de financement, les postes «Fonds propres», « Dettes subordonnées », « Titres de créances émis » et « Dettes envers les établissements de crédit» représentent les principales composantes du passif de SOFAC.

Historiquement, et sur la période 2008-2010, ces postes représentent plus de 80% du total bilan.

En KDH	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Fonds propres	237 424	242 515	255 206	279 336	320 485	7,79%
Dettes subordonnées	0	40 000	90 000	140 000	190 000	NA
Titres de créances émis	0	0	0	0	0	NA
Dettes envers les établissements de crédit	1 868 040	2 318 136	2 791 987	3 293 355	3 759 149	19,10%

Source : Rapport de valorisation AFG

Les fonds propres de SOFAC évoluent avec un TCAM de 7,9% sur la période 2011-2015 suite aux résultats dégagés sur la période, avec une hypothèse de distribution de dividendes égale au 50% du résultat net de chaque exercice.

Le plan d'affaires prévoit aussi la levée de dettes subordonnées sur la période afin de stabiliser le ratio de solvabilité réglementaire. L'encours de dettes subordonnées atteint 190 MDH en 2015.

Les dettes envers les établissements de crédits évoluent avec un TCAM de 19% sur la période pour atteindre un encours de 3 759 MDH permettant le financement de la croissance de l'activité.

En KDH	2011	2012	2013	2014	2015	TCAM
Fonds propres	237 424	242 515	255 206	279 336	320 485	7,79%
Endettement	1 868 040	2 358 136	2 881 987	3 433 355	3 949 149	20,58%
Levier financier	7,9	9,7	11,3	12,3	12,3	-
Ratio de solvabilité	13,7%	12,6%	12,3%	12,2%	12,5%	-

Source : Rapport de valorisation AFG

Endettement = Dettes envers les établissements de crédit + Dettes subordonnées + Titres de créances

Levier financier = Endettement / Fonds propres

Ratio de solvabilité = Fonds propres / Encours pondéré

Le levier financier passe de 7,9 fois en 2011 à 12,3 en 2015 suivant les levées de financement sur la période.

Le ratio de solvabilité est stabilisé sur la période. Il passe de 13,7% en 2011 à 12,5% en 2015.

II. Budget 2012 de SOFAC

Avertissement

Vu que les réalisations 2010 et 2011 de SOFAC diffèrent des projections initiales du business plan du cabinet AFG présenté précédemment, nous présentons ci-après le budget 2012 de SOFAC.

II.1 Compte de résultats

En KDH	2011 e	Budget 2012	Var
Intérêts et produits assimilés	135 280	152 239	12,54%
Intérêts et charges assimilées	68 713	79 534	15,75%
Marge d'intérêt	66 566	72 706	9,22%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	257 458	292 664	13,67%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	223 568	231 940	3,74%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	33 890	60 724	79,18%
Commissions perçues	22 341	25 406	13,72%
Commissions servies	18 781	21 811	16,13%
Marge sur commissions	3 560	3 594	0,96%
Résultat des opérations de marché	79	0	-100,00%
Divers autres produits bancaires	1 371	0	-100,00%
Diverses autres charges bancaires	16	0	-100,00%
Produit Net Bancaire	105 449	137 024	29,94%
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	0	0	
Charges générales d'exploitation	97 704	110 683	13,28%
Résultat Brut d'Exploitation	7 735	26 341	>100%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-995	7 675	NA
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-6 306	0	NA
Résultat courant	15 037	18 666	24,13%
Résultat non courant	-416	0	-100,00%
Impôts sur les résultats	3 583	6 907	92,77%
Résultat Net	11 038	11 760	6,54%

En 2012, le Produit Net Bancaire de SOFAC devrait progresser de 30% grâce à l'évolution de la marge sur intérêts (+9%) et du résultat des opérations de crédit-bail (+79%), suivant le développement de l'activité sur les deux segment : crédit non affecté et LOA. Le PNB passerait ainsi de 105 MDH en 2011 à 137 MDH en 2012.

Les charges d'exploitation devront évoluer de 13% ce qui se traduit par une nette amélioration du résultat brut d'exploitation qui passera de 7 MDH en 2011 à 26 MDH en 2012.

Les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance devraient s'afficher à 7 MDH en 2012. L'année 2011 étant exceptionnelle en terme de recouvrement.

Le résultat net devra progresser en 2012 de 6,5% pour atteindre 11,7 MDH.

II.2 Bilan

▪ Actif

Actif (en KDH)	2011 e	Budget 2012	Var
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	10 296	0	-100%
Créances sur les établissements de crédit	5 385	0	-100,00%
A vue	5 385	0	-100,00%
A terme	0	0	NA
Créances sur la clientèle	1 297 244	1 538 645	18,61%
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 272 122	1 507 920	18,54%
Crédits à l'équipement	0	0	NA
Crédits immobiliers	0	0	NA
Autres crédits	25 122	30 725	22,30%
Créances acquises par affacturage	0	0	NA
Titres de transaction et de placement	88	88	0,00%
Bons de Trésor et valeurs assimilées	0	-	NA
Autres titres de créance	0	-	NA
Titres de propriété	88	88	0,00%
Autres actifs	239 479	287 082	19,88%
Titres d'investissement	26	26	0,00%
Bons de Trésor et valeurs assimilées	0	0	NA
Autres titres de créance	26	26	0,00%
Titres de participation et emplois assimilés	782	782	0,00%
Créances subordonnées	0	0	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	889 942	1 241 864	39,54%
Immobilisations incorporelles	13 996	19 873	41,99%
Immobilisations corporelles	15 452	10 895	-29,49%
Total Actif	2 472 690	3 099 255	25,34%

En 2012, le total bilan de SOFAC devra progresser de 25% pour atteindre 3.099 MDH suite à :

- La progression des créances sur la clientèle de 18,6% à 1.538 MDH suite à la croissance des crédits non affectés ;
- La progression des Immobilisations données en crédit-bail de 39,5% à 1.242 MDH suite à la croissance enregistrée de la LOA.

▪ **Passif**

Passif (en KDH)	2011 e	Budget 2012	Var
Banques centrales, Trésor, Services des chèques postaux	76	0	-100,00%
Dettes envers les établissements de crédit	1 593 851	1 300 509	-18,40%
A vue	295 541	266 019	-9,99%
A terme	1 298 310	1 034 490	-20,32%
Dépôts de la clientèle	471 215	768 605	63,11%
Comptes à vue créditeurs	0	0	NA
Comptes d'épargne	0	0	NA
Dépôts à terme	0	0	NA
Autres comptes créditeurs	471 215	768 605	63,11%
Titres de créances émis	0	600 000	NA
Titres de créance négociables émis	0	600 000	NA
Emprunts obligataires émis	0	0	NA
Autres titres de créance émis	0	0	NA
Autres passifs	163 514	179 865	10,00%
Provisions pour risques et charges	59 543	59 543	0,00%
Provisions réglementées	0	0	NA
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0	NA
Dettes subordonnées	0	0	NA
Ecarts de réévaluation	0	0	NA
Réserves et primes liées au capital	36 561	36 561	0,00%
Capital	141 666	141 666	0,00%
Actionnaires, capital non versé	0	0	NA
Report à nouveau	-4 774	745	NA
Résultats nets en instance d'affectation	0	0	NA
Résultat net de l'exercice	11 038	11 760	6,54%
Total Passif	2 472 690	3 099 255	25,34%

En 2012, SOFAC prévoit le recours à une émission de BSF pour un montant de 600 MDH pour refinancer la croissance de l'activité. Les dettes envers les établissements de crédit devraient ainsi baisser de 18% à 1 300 MDH.

A noter aussi la progression des dépôts de la clientèle de 63% à 768 MDH en ligne avec la progression de la LOA avec dépôt de garantie.

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUE DE SOFAC

I. Risque client

La clientèle de SOFAC peut être segmentée en trois catégories :

- les salariés des sociétés conventionnées,
- les fonctionnaires,
- et les clients directs.

Chaque catégorie présente les risques spécifiques ci-après :

I.1 Segment des clients conventionnés

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à SOFAC. L'événement pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, SOFAC s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- Le licenciement de l'employé : C'est le risque le plus sérieux de ce segment. La société de crédit à la consommation peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi.
- Le non reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à SOFAC. L'employeur s'expose, conformément aux termes de la convention signée avec SOFAC, à des poursuites judiciaires.

I.2 Segment des fonctionnaires

Le risque de licenciement ou de départ du fonctionnaire demeure, même s'il reste relativement stable. Ce risque peut être accentué par les départs à la retraite anticipée des fonctionnaires. La continuité de prélèvement des fonctionnaires ayant un crédit n'est pas garantie.

SOFAC a pris des mesures préventives en ne distribuant pas de crédit dont la date d'échéance dépasserait la date d'anniversaire de 55 ans du débiteur.

Un protocole d'accord a été signé le 15 avril 2005 entre la Caisse Marocaine des Retraites et cinq Sociétés de financement membres de l'Association Professionnelle des Sociétés de financement (APSF).

Ledit protocole a pour objet de fixer les conditions et les modalités de précompte sur pension au profit des Sociétés de financement au titre des prêts que ces dernières accorderont aux retraités affiliés à la CMR.

I.3 Segment des clients directs (non conventionnés et non fonctionnaires)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;

La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné.

Le management de SOFAC a comme principal objectif d'assurer une meilleure maîtrise du risque de contrepartie à travers une optimisation permanente des grilles de scoring.

Parallèlement, le management a procédé à une réorganisation du recouvrement et du contentieux visant à une amélioration du taux de recouvrement de l'entreprise.

Ces différentes actions ont pour objectif de limiter au maximum le taux d'impayés relatif aux productions à venir et de baisser le taux des créances en souffrance du portefeuille.

II. Risque de baisse de la rentabilité en raison de la baisse du TMIC

Le TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels), est corrigé au 1er avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le taux maximum qui peut être appliqué aujourd'hui par la profession est de 14,40 % pour la période allant du 1er avril 2011 au 31 mars 2012, contre 20,42% en 1997. Cette baisse enregistrée au cours de ses dernières années a un impact significatif sur la rentabilité du secteur.

Dans ce contexte, SOFAC a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC grâce, notamment :

- A la diversification et à la baisse du TMP de ses sources de financement, notamment à travers le programme d'émission de BSF ;
- Au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.
- A la maîtrise des coûts d'exploitation.

III. Risque de liquidité et de taux

SOFAC fait appel à des ressources de financement diversifiées en termes de taux et de maturité. Le management travaille actuellement dans le but de permettre un meilleur adossement des ressources et des emplois de SOFAC afin d'éviter des problèmes de liquidité et un risque de taux.

IV. Risque concurrentiel

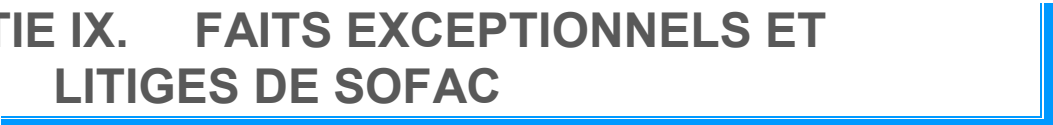
Le secteur du crédit à la consommation est fortement concurrentiel. Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment.

Dans ce contexte, SOFAC, grâce aux différentes actions menées dans le cadre de son plan stratégique, a les moyens de renforcer ses parts de marché.

Par ailleurs, la baisse tendancielle des marges des sociétés de crédit à la consommation pourrait induire certains opérateurs à rechercher l'effet de volume par une croissance non maîtrisée de la production qui s'accompagne inévitablement d'un accroissement des risques.

La société SOFAC a choisi quant à elle la voie de la progression maîtrisée des encours en privilégiant la gestion optimisée des risques et la recherche de nouveaux produits et segments de marché à même de lui permettre d'asseoir une croissance saine.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES DE SOFAC



SOFAC a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 qui a porté sur l'impôt sur les sociétés au titre de la période 2002-2009, l'impôt général sur les revenus pour les exercices 2006 à 2009, la TVA pour la période 2002-2009 et les droits d'enregistrement et de timbre pour la période 2006-2009.

La société a reçu en décembre 2010 la notification relative aux exercices allant de 2002 à 2006. SOFAC a refusé par écrit la majorité des chefs de redressement et a inscrit dans ces comptes au 31/12/2010 une provision pour risques et charges, à hauteur de son appréciation du risque global afférant au contrôle fiscal, en s'appuyant sur les études de ses conseillers fiscaux.

En dépit des justificatifs présentés par SOFAC, la Société a reçu une 2^{ème} notification en mars 2011 avec le même montant de redressement. Par conséquent SOFAC s'est retrouvée dans l'obligation de demander le pourvoi devant la commission locale de taxation.

En outre SOFAC a reçu en septembre 2011 la notification relative aux exercices allant de 2007 à 2009.

SOFAC a refusé par écrit la majorité des chefs de redressement, en s'appuyant sur les études de ses conseillers fiscaux.

En dépit des justificatifs présentés par SOFAC, la Société a reçu une 2^{ème} notification en décembre 2011 revue à la baisse de 2MDH sur la TVA et de 2.5MDH sur l'impôt général sur les revenus. Par conséquent SOFAC sera dans l'obligation de demander le pourvoi devant la commission locale de taxation.

Simultanément à cela, SOFAC effectue régulièrement des séances de négociations avec l'administration fiscale post notification, de surcroît ces séances de négociations sont toujours d'actualité.

A la date d'établissement du présent dossier d'information, et à l'exception du contrôle fiscale, SOFAC ne connaît pas de faits exceptionnels ou de litiges (hors créances en souffrance liées à l'activité de l'entreprise et couverts par des provisions) susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE X. ANNEXES



I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION GROUPE CIH

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les états financiers consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, le Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier applique:

- les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) publié en date du 08 octobre 2007;
- le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 - les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 - les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :

- Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente, et instruments dérivés
- Coût : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes
- Coût : pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immeubles de placement et les immobilisations corporelles et incorporelles

Bases de présentation

Les états financiers du Groupe sont présentés en retenant le modèle IFRS préconisé par Bank Al Maghrib au niveau du chapitre 4 du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles portent essentiellement sur les logiciels acquis. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

Immeubles et constructions à usage administratif:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvre, terrassement	50
Catégorie B	Façade, menuiserie, revêtements et aménagements extérieurs, faux plafond	30
Catégorie C	Étanchéité, électricité, précablage	15
Catégorie D	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, réseau téléphonique	10

- Immeubles et constructions à usage touristique:

Catégorie	Composants	Durée d'utilité
Catégorie A	Gros œuvres terrassement, structure métallique	50
Catégorie B	Menuiserie, revêtement, cloisons amovibles et aménagement extérieurs	15
Catégorie C	Ascenseurs, plomberie et sanitaire, climatisation, équipements cuisines, étanchéité, électricité	10
Catégorie D	Équipements hôteliers, mobiliers, équipements piscine, peinture	5

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40, les immeubles de placement sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

Les taux d'amortissements retenus pour les immeubles de placement sont identiques à ceux utilisés pour les immobilisations corporelles de même nature.

Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une unité génératrice (UGT) de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu à la valeur du goodwill au bilan. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et le calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash flow normatif à l'infini. Le taux d'actualisation retenu est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré du capital.

Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un actif financier peut être défini comme :

- un droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou d'autres actifs financiers ;
- un droit d'échanger d'autres instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entreprise sauf titres de filiales, entreprises associées et coentreprises. (régies par les normes IAS 27, 28 et 31), à l'exception des actions propres acquises par l'entreprise ou ses filiales.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le groupe Crédit Immobilier et Hôtelier retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ».

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenus fixe ou déterminable. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dépréciation des Créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte.

Les événements entraînant une preuve objective de dépréciation, cités par IAS 39 § 59, sont les suivants :

- des difficultés financières importantes de l'emprunteur,
- une rupture de contrat effective telle qu'un défaut de paiement du principal ou des intérêts,
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité non envisagée autrement par le prêteur,
- une probabilité de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à cause de difficultés financières,
- des informations observables indiquant qu'il y a une baisse mesurable dans les flux futurs estimés d'un groupe de prêts depuis leur enregistrement initial, bien que la baisse ne puisse être encore identifiée dans les prêts individuels du groupe, incluant :
 - des changements défavorables du statut de paiement des emprunteurs dans le groupe, par exemple une augmentation des retards de paiement ou une augmentation du nombre de cartes de crédit ayant atteints leurs limites de crédit ;
 - des conditions économiques nationales ou locales qui sont corrélées avec les défauts sur les actifs du groupe, par exemple une augmentation du taux de chômage dans la zone géographique des emprunteurs, une diminution des prix du marché immobilier pour les prêts hypothécaires dans la zone concernée ou des variations défavorables des conditions d'un secteur qui impactent les emprunteurs du groupe.

Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue et correspondent à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances en souffrance assorties de provisions ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Concernant les garanties reçues à prendre en compte pour le calcul de la provision, il est considéré :

- qu'à priori la valeur devant être retenue est la valeur au moment de l'estimation de la provision et non une valeur tenant compte de l'éventuelle dégradation dans le futur de l'élément constituant cette garantie (par exemple un immeuble) (Base IAS 39 §AG86),
- que même lorsqu'une garantie couvre une créance à 100 %, il y aura généralement une dépréciation du fait d'un calcul basé sur les flux actualisés lorsque le montant garanti est versé tardivement à l'établissement créancier. Il convient de signaler que le groupe Crédit Immobilier et hôtelier a retenu des délais de récupération par nature de garantie.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;

- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables «gains ou pertes latents ou différés». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par le compte de résultat ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nets des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en Dettes envers les établissements de crédits, en Dettes envers la clientèle ou en Dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements. Ces titres intègrent les opérations de pension, matérialisée par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers: présentation » est sorti du bilan en tout ou en partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

Avantages au personnel

Le Groupe CIH offre un certain nombre d'avantages à ses employés et portant essentiellement sur les éléments suivants:

- Prime de fin de carrière ;
- Prime d'ancienneté ;
- Indemnité de départ à la retraite anticipé.

Régimes à prestations définies

La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour les régimes à prestations définies. Cette méthode permet d'imputer, au compte de résultats, le coût de la prestation sur la durée d'activité prévue du salarié. Le CIH a opté pour l'utilisation de la méthode dite du « corridor ». Cette méthode autorise à ne reconnaître en résultat, de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés, que la fraction des écarts actuariels nets cumulatifs qui excède le corridor. Le corridor est déterminé par la valeur la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la juste valeur des actifs de couverture du plan.

Régimes à cotisations définies

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le montant est comptabilisé en charge de l'exercice. L'obligation du Groupe CIH se limite à payer le montant que le groupe a accepté de verser aux organismes de prévoyance sociale pour le compte des salariés.

Indemnités de départ à la retraite anticipé

Une provision pour indemnités de fin de contrat de travail doit être comptabilisée dans le seul cas où le Groupe est fermement engagé à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail dans le cadre d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Le CIH doit avoir un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Principales hypothèses retenues

	Indemnités de départ à la retraite		Autres avantages long terme	
	31-déc-10	31-déc-09	31-déc-10	31-déc-09
Hypothèses pondérées) (moyennes				
Taux d'actualisation	4,90%	4,95%	4,40%	4,45%
Taux d'augmentation des salaires	4,00%	4,00%	4,00%	4,00%
Rendement attendu à long terme des actifs				
Nombre de bénéficiaires :				
- Actifs	1 447	1 540	1 447	1 540
- Retraités				
Composition de l'actif de régime				

Le passif résultant des avantages au personnel est égal à la valeur actualisée des flux de paiements futurs estimés. Ce calcul prend en compte les hypothèses actuarielles et démographiques. Le taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation est celui des bons de trésors augmenté d'un spread de risque situé entre 0,38% et 0,50%. Les bons de trésors retenus sont ceux qui ont une échéance équivalente à l'échéance moyenne du passif résultant des avantages au personnel. Ainsi, pour les indemnités de départ et l'ancienneté les maturités respectives suivantes ont été retenues : 13 ans et 7 ans.

Impôts différés

La norme IAS 12 impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice. Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision soit dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est obligatoire lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits nets de commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont en principe étalés en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions relatives aux droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat, quand la prestation est réalisée, au niveau de la rubrique Produits de commissions- Prestation de services et autres.

Compte tenu de l'impact non significatif des commissions, la banque n'a pas procédé à leur étalement.

Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment les rémunérations du personnel, les provisions au titre des avantages à long terme et indemnités de départ, ainsi que les charges sociales y afférentes.

Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans les paragraphes consacrés aux produits d'intérêts et de commissions.

Il s'agit principalement des produits de location ou d'exploitation directe générés par les unités hôtelières du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Afin d'élaborer le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie est l'équivalent de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Crédit Immobilier et Hôtelier sont établis semestriellement à partir des comptes individuels du Crédit Immobilier et Hôtelier et de toutes les entités sur lesquelles il exerce un contrôle, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par le Crédit Immobilier et Hôtelier étaient consolidées selon le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- Le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- Le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme.

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les entités du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels au 31 décembre ou semestriels au 30 juin.

Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

Goodwill

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et ré-estimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1^{er} janvier 2007, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1^{er} janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1.

Recours À des estimations

Certains montants comptabilisés dans les comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par la Direction notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :

- Provisions pour dépréciation des créances clients
- Goodwill;
- Provisions pour risques et charges
- Avantages au personnel.

Opérations de titrisation

La titrisation est une technique financière permettant à un établissement de crédit de vendre ses créances en les transformant en titres liquides et négociables. L'établissement cédant, vend un lot de créances à une structure ad hoc : le Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT).

Le FPCT émet des parts représentatives de ces créances. Ces parts sont placées auprès d'investisseurs. Les créances s'amortissent, et les flux ainsi générés, intérêt comme capital, sont rétrocédés au FPCT par le recouvreur. Les sommes ainsi versées sont affectées au remboursement et à la rémunération des parts.

Le Fonds est couvert contre les risques de défaillance des débiteurs par un ensemble de garanties et de sûretés telles que les sûretés réelles attachées aux créances, la constitution du Fonds de réserve, l'émission de la part résiduelle et enfin les avances techniques.

La Titrisation est une technique financière qui offre plusieurs avantages et opportunités dans des conditions normales du marché et des banques.

En effet, la Titrisation est un moyen efficace pour essentiellement :

- Augmenter la capacité de financement d'un établissement : La Titrisation est un moyen qui permet d'alléger le bilan et de réaliser une économie en fonds propres pour le CIH. C'est une alternative efficace à l'augmentation du capital et au financement obligataire.
- Gérer les risques de crédit, de liquidité et de taux ;
- Profiter des opportunités que le marché offre et améliorer ainsi la rentabilité de la banque.

Le CIH a initié la création du premier fonds de titrisation au Maroc permettant d'externaliser le risque de crédit et de ne conserver que les avantages y afférents. Le premier FPCT a été émis par le CIH en avril 2002, portant sur un montant de 500 millions de dirhams, le deuxième Fonds a été émis en juin 2003, portant sur un montant de 1 000 millions de dirhams et le troisième fonds a été émis en décembre 2008 portant sur 1 500 millions de dirhams.

En normes IFRS, les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation constituent des entités ad hoc au sens des dispositions de l'interprétation SIC 12, et à ce titre font l'objet d'une consolidation. Les principaux éléments de ces fonds sont récapitulés comme suit (En KDH) :

FPCT	Nature des actifs	Année de création	Nominal à l'origine*	Solde au 31/12/2010*
Crédilog I	Prêts hypothécaires	2002	500	62
Crédilog II	Prêts hypothécaires	2003	1 000	297
Crédilog III	Prêts hypothécaires	2008	1 500	1 249

II. ETATS DE SYNTHÈSE CONSOLIDES IFRS CIH

Etats de synthèse consolidés IFRS 2008

Bilan

ACTIF	2008	2007
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 604 714	2 073 980
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	
3. Instruments dérivés de couverture	-	
4. Actifs financiers disponibles à la vente	685 210	579 112
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	556 277	205 516
6. Prêts et créances sur la clientèle	23 804 202	19 173 368
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	
9. Actifs d'impôt exigible	25 978	51 837
10. Actifs d'impôt différé	0	142 933
11 Comptes de régularisation et autres actifs	717 837	461 399
12. Actifs non courants destinés à être cédés	-	
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 071	2 900
14. Immeubles de placement	429 579	463 743
15 Immobilisations corporelles	954 615	805 805
16. Immobilisations incorporelles	12 447	11 800
17. Ecart d'acquisition	103 766	103 766
Total de l'Actif	28 897 696	24 076 158

PASSIF	2008	2007
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	
3. Instruments dérivés de couverture	-	
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 033 158	1 348 302
5. Dettes envers la clientèle	18 648 760	13 586 631
6. Titres de créance émis	4 457 442	5 022 280
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	
8. Passifs d'impôt exigible	31 452	33 401
9. Passifs d'impôt différé	215 810	122 554
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 025 263	931 679
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	
12. Provisions techniques des contrats d'assurance	-	
13. Provisions	244 885	149 385
14. Subventions et fonds assimilés	-	
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	-	
16. Capitaux propres	3 240 925	2 881 927
17. Capitaux propres part du groupe	3 240 925	2 881 927
18. Capital et réserves liées	2 182 336	2 182 336
19. Réserves consolidées	481 700	(121 801)
20. Gains ou pertes latents ou différés	756	(1 850)
21. Résultat de l'exercice	576 133	823 241
22. Intérêts minoritaires		

Compte de produits et charges

	2008	2007
1. + Intérêts et produits assimilés	1 870 413	2 149 005
2. - Intérêts et charges assimilées	(595 241)	(556 746)
3. Marge d'intérêt	1 275 172	1 592 259
4. + Commissions (produits)	138 885	132 022
5. - Commissions (charges)	-	-
6. Marge sur commissions	138 885	132 022
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(8 398)	50 973
9. + Produits des autres activités	229 650	193 993
10. - Charges des autres activités	(163 276)	(140 287)
11. Produit net bancaire	1 472 033	1 828 961
12. - Charges générales d'exploitation	(775 039)	(625 829)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(29 854)	(85 541)
	-	-
14. Résultat brut d'exploitation	667 140	1 117 590
15. Coût du risque	(166)	(246 646)
16. Résultats d'exploitation	666 975	870 944
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
	666	539
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	270 858	36 685
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
20. Résultat avant impôt	938 500	908 168
21. - Impôt sur les résultats	(362 368)	(84 927)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
23. Résultat net	576 133	823 241
24. Intérêts minoritaires		
25. Résultat net - part du groupe	576 133	823 241

Tableau des flux de trésorerie

	2008	2007
1. Résultat avant impôts	938 500	908 169
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	29 850	83 900
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(477 528)	146 683
5. +/- Dotations nettes aux provisions	128 924	(36 108)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(666)	(539)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(176 336)	(20 060)
8. +/- Produits/charges des activités de financement	-	-
9. +/- Autres mouvements	6 751	371 672
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(489 005)	545 549
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(590 236)	2 423 801
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	774 546	(1 284 655)
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(108 489)	(679 539)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	28 416	(26 364)
15. - Impôts versés	(362 367)	(390)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(258 129)	432 853
17. = Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (total des éléments a, b et c)	191 365	1 886 570
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	43 047	76 696
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	(34 164)	76 658
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	113 557	(187 207)
21. Flux net de trésorerie lie aux opérations d'investissement (total des éléments 18 à 20)	122 440	(33 853)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(218 234)	-
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(564 837)	-
24. Flux net de trésorerie lie aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23)	(783 071)	-
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (total des éléments d, e et f)	(469 266)	1 852 716
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		
27. Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 073 980	221 264
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	2 073 980	221 264
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 604 714	2 073 980

31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 604 714	2 073 980
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-	-
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(469 266)	1 852 716

Notes annexes aux états financiers consolidés**Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital	réserves	Actions	Réserves	Gains	Capitaux		
		liées au	propres	et	ou pertes	propres	Intérêt	
		capital		résultats	latents	part	minoritaires	total
				consolidés	ou différés	Groupe		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Capitaux propres clôture 01 janvier 2007	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 01 janvier 2007 corrigés	2 182 336			(126 357)	1 598	2 057 578		2 057 578
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes								
Résultat de l'exercice				823 241		823 241		823 241
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					(3 448)	(3 448)		(3 448)
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007	2 182 336			696 885	(1 850)	2 877 371		2 877 371
Changement de méthodes comptables								
Autres mouvements	0			4 556	0	4 556		4 556
Capitaux propres clôture 31 décembre 2007 corrigé	2 182 336			701 441	(1 850)	2 881 927		2 881 927
Opérations sur capital								
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(218 234)		(218 234)		(218 234)
Résultat de l'exercice				576 133		576 133		576 133
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et								

cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					2 593	2 593		2 593
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					2 593	2 593		2 593
Variation de périmètre								0
Autres mouvements				(1 508)	13	(1 494)		(1 494)
Capitaux propres clôture 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 833	756	3 240 925	0	3 240 925

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2007
Titres à revenus variables		
<i>Cotés</i>	6 282	10 900
<i>Non cotés</i>	51 848	50 235
Titres à revenus fixes		
<i>Cotés</i>		
<i>Non cotés</i>	622 403	513 123
Autres (parts opcvn)	4 678	4 854
Total	685 210	579 112
Dont gains et pertes latents	756	- 1 850
Dont provisions pour dépréciation	653	-

Immobilisations de placement et d'exploitation**Immeubles de placement**

	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2008	Juste valeur au 31/12/2008
Valeur brute	590 553	48 146	76 394	562 305	669 611 391
Amortissement	126 810	14 861	8 945	132 726	
Net	463 743	33 285	67 449	429 579	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2007	Acquisitions	Cession ou retrait	Valeur brute au 31/12/2008
Valeur brute	43 309	7 518	1 426	49 401
Amortissement	31 509	5 538	93	36 954
Net	11 800	1 980	1 333	12 447

Provisions pour risques et charges

Libelle	31/12/2007	Augmentation	Diminution	31/12/2008
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	17 310	606	9 817	8 099
Provisions pour affaires sociales	26 650	2 613	4 823	24 439
Provisions pour autres risques et charges	41 411	100 602	8 967	133 046
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	64 015	18 663	3 377	79 301
TOTAL	149 386	122 484	26 985	244 885

Marge d'intérêt

	2008	2007
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 658	20 693
Sur opérations avec la clientèle	1 721 868	1 738 663
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	62 053	67 320
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	72 835	322 329
Produits d'intérêts	1 870 414	2 149 005
Sur opérations avec les établissements de crédits	88 219	24 356
Sur opérations avec la clientèle	199 322	176 852
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	307 700	355 538
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	595 241	556 746

Commissions nettes

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits						0
Sur opérations avec la clientèle	3 591		3 591	3 754		3 754
Sur opérations sur titres	313		313	457		457
Sur opération de change	8 794		8 794	10 308		10 308
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						0
Prestations de services bancaires et financiers	126 187		126 187	117 502		117 502
- Produits nets de gestions d'OPCVM						0
- Produits nets sur moyens de paiement	27 977		27 977	26 323		26 323
- Autres	98 210		98 210	91 179		91 179
Produits nets des commissions	138 885		138 885	132 022		132 022

Coût du risque

	2008	2007
Dotations aux provisions	623 965	555 609
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	486 186	527 580
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	
Provisions pour risques et charges	137 779	28 029
Reprise de provisions	860 518	1 312 901
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	848 413	1 277 789
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	
Provisions pour risques et charges	12 105	35 112
Variation des provisions	-236 553	-757 292
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	236 720	1 003 938
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	
Autres pertes	0	
Coût du risque	166	246 646

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

	Valeur brute au 31/12/2008	Valeur brute au 31/12/2007
<u>A vue</u>	549 373	96 354
Comptes ordinaires	127 222	92 992
Prêts et comptes au jour le jour	400 040	3 362
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances	22 111	
<u>A terme</u>	6 903	109 162
Prêts et comptes à terme	6 903	32 978
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachés		
Autres prêts et créances		76 184
<u>Total Brut</u>	556 276	205 516
Dépréciation		
Total Net	556 276	205 516

Dettes envers les établissements de crédit

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger		
Comptes ordinaires créditeurs	0	732	3 611	2 256	6 599	12 413
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	794 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	794 000
- à terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	952 484	0	0	952 484	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	952 484	0	0	952 484	0
Emprunts financiers	0	28 641	0	3 967	32 608	495 348
Autres dettes	0	36 024	0	0	36 024	32 224
Intérêts courus à payer	0	5 442	0	0	5 442	14 317
TOTAL	0	1 023 324	3 611	6 223	1 033 158	1 348 302

Prêts consentis et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie	-	255 000	1 030 760	122 525	1 408 285	601 268
- Comptes à vue débiteurs	-	-	779 850	84 940	864 790	577 302
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	1 436	-	1 436	
- Crédits à l'exportation	-	-	3 867	-	3 867	
- Autres crédits de trésorerie	-	255 000	245 607	37 585	538 192	23 966
Crédits à la consommation	-	-	-	525 976	525 976	364 069
Crédits à l'équipement	-	-	402 069	37	402 106	281 203
Crédits immobiliers	-	-	4 517 336	14 985 240	19 502 576	15 720 046
Autres crédits	-	-	3 967	48 522	52 489	26 929
Intérêts courus à recevoir	-	-	7 183	10 503	17 686	

Créances en souffrance	-	-	2 119 631	2 808 555	4 928 186	5 581 643
Dépréciation	-	-	1 109 865	1 945 483	3 055 348	3 424 746
- Sur base individuelle	-	-	1 109 865	1 854 596	2 964 461	3 365 962
- Sur base collective	-	-	-	90 887	90 887	58 784
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	
Créances issues des opérations de location financement	-	-	-	-	-	
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés	-	-	-	-	-	
Autres créances	-	-	22 246	-	22 246	22 957
TOTAL	-	255 000	6 993 327	16 555 875	23 804 202	19 173 369

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 013 997	5 379 544	7 393 545	7 387 481
Comptes d'épargne	0	0	4 617	1 874 867	1 879 484	1 764 066
Dépôts à terme	1 214 269	2 229 674	1 704 826	1 740 492	6 889 261	2 551 134
Autres comptes créditeurs	0	2 718	48 903	556 630	608 251	1 359 855
Credilog I, II et III	0	0	0	1 877 654	1 877 654	524 096
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	564	564	
TOTAL	1 214 269	2 232 396	3 772 343	11 429 751	18 648 759	13 586 631

Evolution du capital et résultat par action

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Résultat net part du Groupe	576 133	823 241
Nombre d'actions ordinaires émises	21 823 363	21 823 363
Résultat par action de base et dilué en DH	26,40	37,72

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financements et de garantie donnés	2 665 186	2 776 609
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 321 846	2 442 650
- Crédits documentaires import	944	853
- Acceptations ou engagements de payer	2 945	328
- Ouvertures de crédits confirmés	2 317 957	2 289 824
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	151 366
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	279
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	343 340	333 959
- Garanties de crédits données	8 095	0
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	0	0
- Autres cautions et garanties données	313 133	333 959
- Engagements en souffrance	22 112	0
Engagements de financements et de garantie reçus	2 104 851	1 355 868
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 104 851	1 355 868
- Garanties de crédits	2 104 851	1 355 868
- Autres garanties reçues		

Etats de synthèse consolidés IFRS 2009

Bilan

ACTIF	2009	2008
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 295 173	1 604 714
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	1 068 557	685 210
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	768 036	556 277
6. Prêts et créances sur la clientèle	23 944 752	23 804 202
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	21 614	25 978
10. Actifs d'impôt différé		
11. Comptes de régularisation et autres actifs	777 891	717 837
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 538	3 071
14. Immeubles de placement	430 449	429 579
15. Immobilisations corporelles	987 305	954 615
16. Immobilisations incorporelles	26 613	12 447
17. Ecart d'acquisition	96 220	103 766
Total de l'Actif	29 420 148	28 897 696

PASSIF	2009	2008
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 152 539	1 033 158
5. Dettes envers la clientèle	19 561 231	18 648 760
6. Titres de créance émis	4 010 709	4 457 442
7 Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	23 211	31 452
9. Passifs d'impôt différé	165 632	215 810
10. Comptes de régularisation et autres passifs	1 059 812	1 025 263
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	195 394	244 885
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	3 251 620	3 240 925
17. Capitaux propres part du groupe	3 251 620	3 240 925
18. Capital et réserves liées	2 280 693	2 182 336
19. Réserves consolidées	868 508	481 700
20. Gains ou pertes latents ou différés	3 540	756
21. Résultat de l'exercice	98 880	576 133
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	29 420 148	28 897 696

Compte de produits et charges

	2009	2008
1. + Intérêts et produits assimilés	2 010 592	1 870 413
2. - Intérêts et charges assimilées	(850 564)	(595 241)
3. Marge d'intérêt	1 160 027	1 275 172
4. + Commissions (produits)	152 498	138 885
5. - Commissions (charges)	(20 295)	
6. Marge sur commissions	132 203	138 885
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	108 268	(8 398)
9. + Produits des autres activités	154 962	229 650
10. - Charges des autres activités	(71 164)	(163 276)
11. Produit net bancaire	1 484 297	1 472 033
12. - Charges générales d'exploitation	(787 161)	(775 039)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(96 215)	(29 854)
14. Résultat brut d'exploitation	600 921	667 140
15. Coût du risque	(493 470)	(166)
16. Résultat d'exploitation	107 450	666 975
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 128	666
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	19 031	270 858
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition	(3 320)	0
20. Résultat avant impôt	124 289	938 500
21. - Impôt sur les résultats	(25 409)	(362 368)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
23. Résultat net	98 880	576 133
24. Intérêts minoritaires		
25. Résultat net - part du groupe	98 880	576 133
26. Résultat de base par action	4	26
27. Résultat dilué par action	4	26

Tableau des flux de trésorerie

FLUX DE TRESORERIE	2009	2008
1. Résultat avant impôts	124 289	938 500
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	96 215	29 850
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	225 856	(477 528)
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(35 726)	128 924
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 128)	(666)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(18 600)	(176 336)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(95 165)	6 751
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	171 452	(489 005)
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(92 570)	(590 236)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	551 818	774 546
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(358 994)	(108 489)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(85 840)	28 416
15. - Impôts versés	(25 410)	(362 367)
16. = Diminution/ (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(10 995)	(258 129)
17. = Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	284 746	191 365
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	59 118	43 047
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		(34 164)
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(115 014)	113 557
21. Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (total des éléments 18 à 20)	(55 896)	122 440
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(91 848)	(218 234)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(446 732)	(564 837)
24. Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (Total des éléments 22 et 23)	(538 581)	(783 071)
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
26. Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (Total des éléments D, E et F)	(309 731)	(469 266)
COMPOSITION DE LA TRESORERIE		
27. Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 613 165	2 073 980
28. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 604 714	2 073 980
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 451	
30. Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 303 434	1 604 714
31. Caisse, banque centrales, CCP(actif & passif)	1 295 173	1 604 714
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 261	
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(309 731)	(469 266)

Notes annexes aux états financiers consolidés

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	total (8)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 832	756	3 240 925		3 240 925
Impact des changements de méthodes comptables								
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2008	2 182 336			1 057 832	756	3 240 925		3 240 925
Opérations sur capital	98 357			202 615		300 972		300 972
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(392 820)		(392 820)		(392 820)
Résultat de l'exercice				98 880		98 880		98 880
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					2 784	2 784		2 784
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					2 784	2 784		2 784
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2009	2 280 693			966 507	3 540	3 250 740		3 250 740
Changement de méthodes comptables								
Autres mouvements				880		880		880
Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2009	2 280 693			967 387	3 540	3 251 620		3 251 620

Actifs financiers disponibles à la vente :

Valeur brute	Valeur 31/12/2009	Valeur 31/12/2008
Titres à revenus variables		
Cotés	10 244	6 282
Non cotés	36 296	51 848
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	1 010 238	622 403
Autres (parts opcvn)	11 780	4 678
Total	1 068 557	685 210
Dont gains et pertes latents	3 540	756
Dont provisions pour dépréciation	317 278	317 278

Immobilisations de placement et d'exploitation :*Immeubles de placement*

	Valeur brute au 31/12/08	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/09	Juste valeur au 31/12/2009
Valeur brute	562 305	34 397	13 877	582 824	716 525
Amortissement & Dépréciation	132 725	24 728	5 078	152 375	
Net	429 579			430 449	

Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2008	Acquisitions	Cession ou retrait	Valeur brute au 31/12/2009
Valeur brute	74 692	21 891	-26 457	123 040
Amortissement & dépréciation	62 245	35 240	1 058	96 428
Net	12 447			26 613

Provisions pour risques et charges

Libelle	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	8 099	131	1 727	6 503
Provisions pour affaires sociales	13 736	3 858	771	16 823
Provisions pour autres risques et charges	143 749	38 152	97 092	84 809
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	79 301	13 115	5 157	87 259
TOTAL	244 885	55 256	104 747	195 394

Marge d'intérêt

	2009	2008
Sur opérations avec les établissements de crédits	40 184	13 658
Sur opérations avec la clientèle	1 934 868	1 721 868
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	35 470	62 053
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	70	72 834
Produits d'intérêts	2 010 592	1 870 413
Sur opérations avec les établissements de crédits	41 533	88 219
Sur opérations avec la clientèle	539 545	199 322
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	269 486	307 700
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	850 564	595 241

Commissions nettes

	2009			2008		
	Produits	charges	Net	Produits	charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits		20 295	-20 295			
Sur opérations avec la clientèle	98 002		98 002	3 591		3 591
Sur opérations sur titres	400		400	313		313
Sur opération de change	8 000		8 000	8 794		8 794
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
Prestations de services bancaires et financiers	46 096		46 096	126 187		126 187
- Produits nets de gestions d'OPCVM						
- Produits nets sur moyens de paiement	34 325		34 325	27 977		27 977
- Autres	11 771		11 771	98 210		98 210
Produits nets des commissions	152 498	20 295	132 203	138 885	-	138 885

Coût du risque

	2009	2008
Dotations aux provisions	772 678	623 965
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	717 585	486 186
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	55 093	137 779
Reprise de provisions	450 905	860 518
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	351 475	848 413
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges	99 430	12 105
Variation des provisions	321 773	-236 553
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	171 697	236 720
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Autres pertes		
Coût du risque	493 470	166

Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

	Valeur brute au 31/12/2009	Valeur brute au 31/12/2008
<u>A vue</u>	768 801	549 373
Comptes ordinaires	151 550	127 222
Prêts et comptes au jour le jour	600 059	400 040
Valeurs reçues en pension au jour le jour		
Autres prêts et créances	17 191	22 111
<u>A terme</u>		6 904
Prêts et comptes à terme		6 904
Prêts subordonnés et participants		
Valeurs reçues en pension à terme		
Créances rattachés		
Autres prêts et créances		
<u>Total Brut</u>	768 801	556 277
Dépréciation	-765	
Total Net	768 036	556 277

Dettes envers les établissements de crédit

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		845	834	1 911	3 590	6 599
Valeurs données en pension						
- au jour le jour						
- à terme						
Emprunts de trésorerie		580 000	500 000		1 080 000	952 484
- au jour le jour						
- à terme		580 000	500 000		1 080 000	952 484
Emprunts financiers		31 706		3 967	35 673	32 608
Autres dettes		29 826			29 826	36 024
Intérêts courus à payer		2 900	548		3 449	5 442
TOTAL		645 278	501 383	5 879	1 152 539	1 033 158

Prêts consentis et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé		Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
			Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie			312 015	50 556	362 571	1 408 285
- Comptes à vue débiteurs			82 678	36 173	118 851	864 790
- Créances commerciales sur le Maroc			74		74	1 436
- Crédits à l'exportation			1 136		1 136	3 867
- Autres crédits de trésorerie			228 127	14 383	242 510	538 192
Crédits à la consommation				705 643	705 643	525 976
Crédits à l'équipement			406 923	39	406 962	402 106
Crédits immobiliers			5 043 558	15 778 651	20 822 209	19 502 576
Autres crédits			3 967	1 088	5 055	52 489
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			5 261	2 387	7 648	17 686
Créances en souffrance			928 773	3 906 176	4 834 949	4 928 186
Dépréciation				3 227 952	3 227 952	3 055 348
- Sur base individuelle				3 103 543	3 103 543	2 964 461
- Sur base collective				124 409	124 409	90 887
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances			27 667		27 667	22 246
TOTAL			3 624 621	20 320 131	23 944 752	23 804 202

Dettes envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs		4	2 126 494	5 694 147	7 820 645	7 393 545
Comptes d'épargne			6 321	2 060 503	2 066 824	1 879 484
Dépôts à terme	206 505	3 818 237	1 409 430	1 776 727	7 210 899	6 822 680
Autres comptes créditeurs		223	89 275	543 993	633 491	608 251
Intérêts courus à payer	4 701	86 912	32 082	40 443	164 138	66 581
Autres dettes envers la clientèle				1 665 234	1 665 234	1 878 219
TOTAL	211 206	3 905 376	3 663 602	11 781 047	19 561 231	18 648 760

Evolution du capital et résultat par action

	2009	2008
Résultat net part du Groupe	98 880	576 133
Nombre d'actions ordinaires émises	22 806 930	21 823 363
Résultat par action de base et dilué en DH	4,34	26,40

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	2009	2008
Engagements de financements et de garantie donnés	2 093 541	2 665 186
Engagements de financement en faveur de la clientèle	1 746 055	2 321 846
- Crédits documentaires import	121	944
- Acceptations ou engagements de payer	3 339	2 945
- Ouvertures de crédits confirmés	1 742 595	2 317 957
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	347 486	343 340
- Garanties de crédits données	7 939	8 095
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	318 666	
- Autres cautions et garanties données	2 630	313 133
- Engagements en souffrance	18 251	22 112
Engagements de financements et de garantie reçus	2 655 361	2 104 851
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 655 361	2 104 851
- Garanties de crédits	2 655 361	2 104 851
- Autres garanties reçues		

Etats de synthèse consolidés IFRS 2010

Bilan

ACTIF	2010	2009
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 157 078	1 295 173
2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Actifs financiers disponibles à la vente	1 053 759	1 068 557
5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 444 521	768 036
6. Prêts et créances sur la clientèle	25 164 036	23 944 752
7. Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
8. Placements détenus jusqu'à leur échéance		
9. Actifs d'impôt exigible	65 572	21 614
10. Actifs d'impôt différé	7	
11. Comptes de régularisation et autres actifs	383 814	777 891
12. Actifs non courants destinés à être cédés		
13. Participations dans des entreprises mises en équivalence	3 157	3 538
14. Immeubles de placement	489 614	430 449
15. Immobilisations corporelles	626 687	987 305
16. Immobilisations incorporelles	29 441	26 613
17. Ecart d'acquisition	10 000	96 220
Total de l'Actif	30 427 685	29 420 148

PASSIF	2010	2009
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
3. Instruments dérivés de couverture		
4. Dettes envers les établissements de crédit assimilés	1 387 108	1 152 539
5. Dettes envers la clientèle	19 124 905	19 561 231
6. Titres de créance émis	5 329 796	4 010 709
7. Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
8. Passifs d'impôt exigible	11 958	23 211
9. Passifs d'impôt différé	154 439	165 632
10. Comptes de régularisation et autres passifs	876 989	1 059 812
11. Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
12. Provisions techniques des contrats d'assurance		
13. Provisions	210 223	195 394
14. Subventions et fonds assimilés		
15. Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		
16. Capitaux propres	3 332 268	3 251 620
17. Capitaux propres part du groupe	3 332 268	3 251 620
18. Capital et réserves liées	2 280 693	2 280 693
19. réserves consolidées	812 715	868 508
20. Gains ou pertes latents ou différés	6 018	3 540
21. résultat de l'exercice	232 842	98 880
22. Intérêts minoritaires		
Total du Passif	30 427 685	29 420 148

Compte de Produits et Charges

	2010	2009
1. + Intérêts et produits assimilés	1 942 793	2 010 592
2. - Intérêts et charges assimilées	(773 850)	(850 564)
3. MARGE D'INTERET	1 168 943	1 160 027
4. + Commissions (produits)	161 952	152 498
5. - Commissions (charges)	(16 432)	(20 295)
6. MARGE SUR COMMISSIONS	145 520	132 203
7. +/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste		
8 +/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	170 262	108 268
9. + Produits des autres activités	96 988	154 962
10. - Charges des autres activités	(76 060)	(71 164)
11. PRODUIT NET BANCAIRE	1 505 653	1 484 297
12. - Charges générales d'exploitation	(969 693)	(787 161)
13. - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(69 688)	(96 215)
14. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	466 272	600 921
15. Coût du risque	(461 919)	(493 470)
16. RESULTATS D'EXPLOIATION	4 353	107 450
17. +/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 419	1 128
18. +/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	265 493	19 031
19. +/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition		(3 320)
20. RESULTAT AVANT IMPOT	271 266	124 289
21. - Impôt sur les résultats	(38 424)	(25 409)
22. +/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
23. RESULTAT NET	232 842	98 880
24. Intérêts minoritaires		
25. RESULTAT NET - PART DU GROUPE	232 842	98 880
26. Résultat de base par action en dirham	10,2	4,3
27. Résultat dilué par action en dirham	10,2	4,3

Tableau des flux de trésorerie consolidés

FLUX DE TRESORERIE	2010	2009
1. Résultat avant impôts	271 266	124 289
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immo corporelles et incorporelles	69 688	96 215
3. +/- Dotat. nettes pour dépré des actifs des écarts d'acq et des autres immo.	18 371	
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	(1 912 739)	225 856
5. +/- Dotations nettes aux provisions	(99 306)	(35 726)
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1 419)	(1 128)
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(178 388)	(18 600)
8. +/- Produits/charges des activités de financement		
9. +/- Autres mouvements	(71 624)	(95 165)
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(2 175 417)	171 452
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés	(417 777)	(92 380)
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	541 703	551 818
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	715	(358 994)
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	287 432	(85 840)
15. - Impôts versés	(38 424)	(25 410)
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs	373 649	(10 805)
17. = FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(1 530 502)	284 936
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	319 683	59 118
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements	0	
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(110 521)	(115 014)
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	209 162	(55 896)
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(135 842)	(91 848)
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	1 319 086	(446 732)
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	1 183 244	(538 581)
25. Effet de la variation des tx de change sur la tréso et équivalents de la tréso		
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	(138 096)	(309 541)
Composition de la trésorerie		
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	1 295 173	1 604 714
28. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 295 173	1 604 714
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établi. de crédit		
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	1 157 077	1 295 173
31. Caisse, banque centrales, CCP (actif & passif)	1 157 077	1 295 173
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établi. De crédit		
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(138 096)	(309 541)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

		Capital (1)	réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêt minoritaires (7)	total (8)
1	Capitaux propres au 31 décembre 2009	2 280 693			967 387	3 540	3 251 620		3 251 620
2	Impact des changements de méthodes comptables								
	Capitaux propres corrigés au 31/12/2009	2 280 693			967 387	3 540	3 251 620		3 251 620
4	Opérations sur capital								
5	Paiements fondés sur des actions								
6	Opérations sur actions propres								
7	Dividendes				(136 842)		(136 842)		(136 842)
8	Résultat de l'exercice				232 842		232 842		232 842
9	Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
	Instru. financ. variation juste valeur et transf. en rés. (B)					2 477	2 477		2 477
11	Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat								
	Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					2 477	2 477		2 477
13	Variation de périmètre								
14	Capitaux propres clôture au 31 décembre 2010	2 280 693			1 063 387	6 017	3 350 097		3 350 097
15	Changement de méthodes comptables et correction d'erreurs				(13 624)		(13 624)		(13 624)
16A	Autres mouvements				(4 205)		(4 205)		(4 205)
16	Capitaux propres corrigés au 31 décembre 2010	2 280 693			1 045 557	6 017	3 332 268		3 332 268

Actifs financiers disponibles à la vente

Valeur brute	2010	2009
Titres à revenus variables	33 769	46 540
Cotés	11 468	10 244
Non cotés	22 301	36 296
Titres à revenus fixes		
Cotés		
Non cotés	1 007 451	1 010 238
Autres (parts opcvn)	12 539	11 780
Total	1 053 759	1 068 557
Dont gains et pertes latents	6 018	3 540
Dont provisions pour dépréciation	197 915	317 278

Immobilisations de placement et d'exploitation*Immeubles de placement :*

Valeur brute	Valeur brute 2009	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 2010	Juste valeur 2010
Valeur brute	582 824	87 930	55 714	615 040	785 959
Amortissement & Dépréciation	152 375	98 524	125 473	125 426	
Net	430 449			489 614	

Immobilisations incorporelles :

Valeur brute	Valeur brute 2009	Impact Variation Périètre	Acquisitions	Cessions ou retraits	Valeur brute 2010
Valeur brute	123 040	-632	12 860	10 000	125 268
Amortissement & dépréciation	96 428	-101	9 501	10 000	95 827
Net	26 613				29 441

Provisions pour risques et charges

Libelle	2009	Impact variation périmètre	Augmentation	Diminution	2010
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	6 503	0	32 700	0	39 203
Provisions pour affaires sociales	16 823	0	26	0	16 849
Provisions pour autres risques et charges	84 809	-18 221	19 180	18 671	67 097
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	87 259		9 911	10 097	87 074
TOTAL	195 394	-18 221	61 818	28 768	210 223

Marge d'intérêt

	2010	2009
Sur opérations avec les établissements de crédits	13 724	40 184
Sur opérations avec la clientèle	1 893 893	1 934 868
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	35 090	35 470
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	86	70
Produits d'intérêts	1 942 793	2 010 592
Sur opérations avec les établissements de crédits	58 615	41 533
Sur opérations avec la clientèle	462 383	539 545
Actifs financiers disponibles à la vente		
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres	252 851	269 486
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés		
Charges d'intérêts	773 850	850 564

Commissions nettes

	2010			2009		
	Produit s	charge s	Net	Produit s	charge s	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	0	16 432	-16 432	0	20 295	-20 295
Sur opérations avec la clientèle	2 705	0	2 705	98 002	0	98 002
Sur opérations sur titres	12 318	0	12 318	400	0	400
Sur opération de change	9 212	0	9 212	8 000	0	8 000
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	0	0	0	0	0	0
Prestations de services bancaires et financiers	137 717	0	137 717	46 096	0	46 096
- Produits nets de gestions d'OPCVM	0	0	0	0	0	0
- Produits nets sur moyens de paiements	39 182	0	39 182	34 325	0	34 325
- Autres	98 535	0	98 535	11 771	0	11 771
Produits nets des commissions	161 952	16 432	145 520	152 498	20 295	132 203

Coût du risque

	2010	2009
Dotations aux provisions	637 115	772 678
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	562 360	717 585
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	74 755	55 093
Reprise de provisions	2 431 593	450 905
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 409 357	351 475
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	0	0
Provisions pour risques et charges	22 236	99 430
Variation des provisions	-1 794 478	321 773
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	2 256 396	171 697
Récupérations sur prêts et créances amorties	0	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	461 918	493 470

Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

CREANCES	Valeur brute 2010	Valeur brute 2009
<u>A vue</u>	1 444 520	768 801
Comptes ordinaires	300 063	151 550
Prêts et comptes au jour le jour	1 122 428	600 059
Valeurs reçues en pension au jour le jour	0	0
Autres prêts et créances	22 029	17 191
<u>A terme</u>	0	0
Prêts et comptes à terme	0	0
Prêts subordonnées et participants	0	0
Valeurs reçues en pension à terme	0	0
Créances rattachés	0	0
Autres prêts et créances	0	0
<u>Total Brut</u>	1 444 520	768 801
Dépréciation	1	-765
Total Net	1 444 521	768 036

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 2010	Total 2009
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs	0	0	13 155	7 566	20 721	3 590
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	0	0	0	0	0
Emprunts de trésorerie	0	1 315 000	0	0	1 315 000	1 080 000
- au jour le jour	0	0	0	0	0	0
- à terme	0	1 315 000	0	0	1 315 000	1 080 000
Emprunts financiers	0	0	0	3 967	3 967	35 673
Autres dettes	0	13 141	0	0	13 141	29 826
Intérêts courus à payer	0	0	0	0	34 278	3 449
TOTAL	0	1 328 141	13 155	11 533	1 387 108	1 152 539

Prêts et créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 2010	Total 2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie			430 490	48 997	479 487	362 571
- Comptes à vue débiteurs			226 794	44 057	270 851	118 851
- Créances commerciales sur le Maroc			1 975		1 975	74
- Crédits à l'exportation			1 157		1 157	1 136
- Autres crédits de trésorerie			200 564	4 940	205 504	242 510
Crédits à la consommation				844 217	844 217	705 643
Crédits à l'équipement			584 579		584 579	406 962
Crédits immobiliers			5 303 210	16 530 211	21 833 421	20 822 209
Autres crédits			3 967	5 242	9 209	5 055
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir			1 878	2 560	4 438	7 648
Créances en souffrance			25 494	2 656 628	2 682 122	4 834 949
Dépréciation				1 273 437	1 273 437	3 227 952
- Sur base individuelle				1 118 736	1 118 736	3 103 543
- Sur base collective				154 701	154 701	124 409
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances						27 667
TOTAL			5 230 882	19 933 154	25 164 036	23 944 752

Dette envers la clientèle

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 2010	Total 2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeurs	0	4	2 459 327	6 527 454	8 986 785	7 820 645
Comptes d'épargne	0	0	8 022	2 266 526	2 274 548	2 066 824
Dépôts à terme	103 800	2 239 960	1 422 624	1 913 563	5 679 947	7 210 899
Autres comptes créditeurs	0	404	115 175	532 442	648 021	633 491
Intérêts courus à payer	1 143	24 661	15 663	21 067	62 534	164 138
Autres dettes envers la clientèle	0	0	0	1 473 070	1 473 070	1 665 234
TOTAL	104 943	2 265 029	4 020 811	12 734 122	19 124 905	19 561 231

Evolution du capital et Résultat par action

	2010	2009
Résultat net part du Groupe	232 842	98 880
Nombre d'actions ordinaires émises	22 806 930	22 806 930
Résultat par action de base et dilué en DH	10,2	4,3

Engagements de financements et de garantie

ENGAGEMENTS	2010	2009
Engagements de financements et de garantie donnés	2 648 213	2 093 541
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires import	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 433 262	1 746 055
- Crédits documentaires import	0	121
- Acceptations ou engagements de payer	1 873	3 339
- Ouvertures de crédit confirmés	2 431 389	1 742 595
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Engagements irrévocables de crédit-bail	0	0
- Autres engagements de financement donnés	0	0
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Crédits documentaires export confirmés	0	0
- Acceptations ou engagements de payer	0	0
- Garanties de crédits données	0	0
- Autres cautions, avals et garanties donnés	0	0
- Engagements en souffrance	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	214 951	347 486
- Garanties de crédits données	8 388	7 939
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	180 270	318 666
- Autres cautions et garanties données	26 293	2 630
- Engagements en souffrance	0	18 251
Engagements de financements et de garantie reçus	3 188 243	2 655 361
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Ouvertures de crédits confirmés	0	0
- Engagements de substitution sur émission de titres	0	0
- Autres engagements de financement reçus	0	0
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0
- Garanties de crédits	0	
- Autres garanties reçues	0	0
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 188 243	2 655 361
- Garanties de crédits	3 188 243	2 655 361
- Autres garanties reçues	0	0

III. États de Synthèse SOFAC

Etats de synthèse 2008 SOFAC

Bilan – Actif

BILAN ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10 667,99	8 212,19
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	59,37	3 900,90
. A vue	59,37	3 900,90
. A terme		
3. Créances sur la clientèle	1 066 055,49	786 523,16
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 022 082,66	701 815,69
. Crédits à l'équipement	91,75	695,04
. Crédits immobiliers	0,00	2 362,77
. Autres crédits	43 881,07	81 649,66
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction et de placement	453,20	453,20
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	453,20	453,20
6. Autres actifs	148 936,98	130 387,45
7. Titres d'investissement	26,48	26,48
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26,48	26,48
8. Titres de participation et emplois assimilés	480,00	1 830,00
9. Créances subordonnées		
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	916 453,20	1 070 180,55
11. Immobilisations incorporelles	29 064,42	23 889,72
12. Immobilisations corporelles	7 951,43	17 237,08
Total de l'Actif	2 180 148,55	2 042 640,71

Bilan – Passif

BILAN PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 299 693,83	931 946,01
. A vue	50 746,27	11 724,76
. A terme	1 248 947,56	920 221,25
3.Dépôts de la clientèle	377 018,93	427 648,25
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	377 018,93	427 648,25
4.Titres de créance émis	97 255,90	249 283,90
. Titres de créance négociables émis	97 255,90	249 283,90
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	105 287,85	166 251,69
6.Provisions pour risques et charges	7 485,24	5 565,83
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	36 184,12	34 115,62
12.Capital	141 666,40	141 666,40
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	62 853,55	44 793,07
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	52 702,72	41 369,93
Total du Passif	2 180 148,55	2 042 640,71

Hors Bilan

HORS BILAN	31/12/2008	31/12/2007
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	100 000	-
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	100 000	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

Comptes de Produits et Charges

	31/12/2008	31/12/2007
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	661 660,75	554 401,24
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	105,89	82,25
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	102 477,20	95 812,16
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété	3 487,29	326,15
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	521 556,06	445 760,30
6. Commissions sur prestations de service	14 912,97	2 183,38
7. Autres produits bancaires	19 121,34	10 236,99
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	520 038,97	446 309,61
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de Crédit	45 811,31	32 277,08
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	10 097,28	14 954,99
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	457 839,90	383 497,62
12. Autres charges bancaires	6 290,47	15 579,92
III. PRODUIT NET BANCAIRE	141 621,79	108 091,63
13. Produits d'exploitation non bancaire	14 530,55	281,23
14. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	74 797,46	66 622,37
15. Charges de personnel	29 923,46	26 296,23
16. Impôts et taxes	726,09	1 183,07
17. Charges externes	33 512,35	28 574,58
18. Autres charges générales d'exploitation	3 568,10	3 454,96
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 067,46	7 113,54
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	70 032,22	88 313,83
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	21 006,25	28 218,82
21. Pertes sur créances irrécouvrables	46 532,14	60 015,57
22. Autres dotations aux provisions	2 493,83	79,44
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	79 877,94	99 792,23
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	73 002,17	95 438,41
24. Récupérations sur créances amorties	4 412,23	3 404,32
25. Autres reprises de provisions	2 463,54	949,51
VII. RÉSULTAT COURANT	91 200,60	53 228,88
26. Produits non courants	1 280,41	1 999,18
27. Charges non courantes	8 082,79	210,56
VIII. RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	84 398,21	55 017,50
28. Impôts sur les résultats	31 695,49	13 647,57
IX. RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	52 702,72	41 369,93

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2008	31/12/2007
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	661 661	554 401
2.(+) Récupérations sur créances amorties	4 412	3 404
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 280	2 280
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	520 039	446 310
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	8 083	211
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	67 730	59 494
7.(-) Impôts sur les résultats versés	31 695	16 464
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	39 806	37 607
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3 842	9 893
9.(+) Créances sur la clientèle	-274 099	20 076
10.(+) Titres de transaction et de placement	0	-102
11.(+) Autres actifs	-18 550	-53 294
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	153 727	-196 771
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	367 748	258 624
14.(+) Dépôts de la clientèle	-50 629	79 990
15.(+) Titres de créance émis	-152 028	-121 607
16.(+) Autres passifs	-60 964	2 354
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-30 953	-837
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	8 853	36 770
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	26 100	
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		1 350
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	11 248	8 596
21.(+) Intérêts perçus		
22.(+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	14 852	-9 946
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions		
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés		
28.(-) Dividendes versés	21 250	21 250
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-21 250	-21 250
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	2 456	5 574
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 212	2 638
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	10 668	8 212

Etat des Soldes de Gestion

	31/12/2008	31/12/2007
1.(+) Intérêts et produits assimilés	106 070,38	96 220,56
2.(-) Intérêts et charges assimilées	55 908,59	47 232,07
Marge d'intérêt	50 161,78	48 988,49
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	521 556,06	445 760,30
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	457 839,90	383 497,62
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	63 716,16	62 262,68
5.(+) Commissions perçues	34 034,31	12 420,37
6.(-) Commissions servies	6 290,47	15 579,92
Marge sur commissions	27 743,85	-3 159,54
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement		
9.(+) Résultat des opérations de change		
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
11.(+) Divers autres produits bancaires		
12.(-) Diverses autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE (*)	141 621,79	108 091,63
13.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	14 530,55	281,23
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire		
16.(-) Charges générales d'exploitation	74 797,46	66 622,37
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	81 354,87	41 750,48
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9 876,01	-11 478,40
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	30,28	
RESULTAT COURANT	91 200,60	53 228,88
RESULTAT NON COURANT	-6 802,38	1 788,62
19.(-) Impôts sur les résultats	31 695,49	13 647,57
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	52 702,72	41 369,93

Capacité d'autofinancement

	31/12/2008	31/12/2007
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	52 702,72	41 369,93
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 067,46	7 113,54
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	2 490,47	0,00
23.(+) Dotations aux provisions réglementées		
24.(+) Dotations non courantes		
25.(-) Reprises de provisions	2 463,54	949,51
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	14 530,55	
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	45 266,57	47 533,96
31.(-) Bénéfices distribués	21 249,96	21 249,96
(+) AUTOFINANCEMENT	24 016,61	26 284,00

Etat des Dérogations

INDICATIONS DES DEROGATIONS:	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS:	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Etat des changements de méthodes

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	- lissage des commissions relatives aux apporteurs d'affaires sur la durée du crédit .	-L'impact de ce changement sur l'Exercice 2008 est de 13,1 MDH. -Les charges constatées d'avances augmentent au niveau du bilan.
II. Changements affectant les règles de présentation	NEANT	

Tableau des immobilisations

Nature:	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 184,67	10 488,21	—	45 672,88	11 294,95	5 313,38	—	16 608,33	29 064,55
- Droit au bail	15,30			15,30					15,30
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	34 445,37	1 721,98		36 167,35	11 294,95	5 313,38		16 608,33	19 559,02
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
- Immobilisations en cours	724,00	8 766,23		9 490,23					9 490,23
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 336,68	4 208,76	30 881,10	21 664,34	31 099,60	1 757,95	19 144,65	13 712,90	7 951,44
- Immeubles d'exploitation	20 410,77	—	17 440,67	2 970,10	9 995,79	445,86	8 610,10	1 831,55	1 138,54
. Terrain d'exploitation									
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	17 440,67		17 440,67	0,00	9 995,79	445,86	8 610,10	1 831,55	1 138,54
. Immeubles Hors exploitation	2 970,10			2 970,10					
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction									
- Agencements et installations techniques	13 302,57	2 356,32	13 302,57	2 356,33	9 921,67	500,05	10 396,69	25,03	2 331,29
- Mobilier et matériel d'exploitation	12 936,10	1 759,46	137,86	14 557,70	10 829,33	777,38	137,86	11 468,85	3 088,85
. Mobilier de bureau d'exploitation	2 694,99	236,36		2 931,35	2 460,41	23,64		2 484,05	447,30
. Matériel de bureau d'exploitation et matériel informatique	9 092,22	792,81		9 885,03	7 348,98	654,50		8 003,48	1 881,55
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 148,89	730,29	137,86	1 741,32	1 019,94	99,24	137,86	981,32	760,00
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 687,24	92,98		1 780,22	352,81	34,65		387,46	1 392,76
- Immobilisations corporelles en cours									
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation									
. Immeubles hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	83 521,35	14 696,97	30 881,10	67 337,22	42 394,55	7 071,33	19 144,65	30 321,23	37 015,99

Tableau des plus ou moins-values sur cession ou retraits d'immobilisations

en milliers de bH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
juin-08	Cession Ancien Siège	29 438,85	17 702,38	11 736,46	26 100,00	14 363,54	
juin-08	Cession Voiture de service	137,89	137,89	0,00	32,00	32,00	
TOTAL		29 576,74	17 840,27	11 736,46	26 132,00	14 395,54	0,00

Tableau des titres de participation

en milliers de DH

TITRES	Établissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
			financiers	non financiers		
TITRES COTÉS						
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CRÉANCE						
TITRES DE PROPRIÉTÉ						
TITRES NON COTÉS	479,68				479,68	479,68
BONS DU TRÉSOR ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS	26,48				26,48	26,48
AUTRES TITRES DE CRÉANCE	453,20				453,20	453,2
TITRES DE PROPRIÉTÉ						
TOTAL	479,68	-	-	-	479,68	479,68

Tableau des provisions

en milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2008
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	412 346,91	23 190,51	30 708,51	-	404 828,92
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	403 895,21	17 754,17	24 635,35		397 014,04
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	375,00				375,00
immobilisations en crédit-bail et en location	8 076,70	5 436,34	6 073,16		7 439,88
autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	5 565,83	2 490,47	571,06	-	7 485,24
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature		-			
Provisions pour risques de change	79,44		79,44		0,00
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	5 486,39	2 490,47	491,62		7 485,24
Provisions réglementées					
<u>TOTAL GENERAL</u>	417 912,74	25 680,98	31 279,56	-	412 314,16

Créances sur les établissements de crédit et assimilé

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 385,09	20 401,89			30 786,98	14 915,85
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	10 385,09	20 401,89	0,00	0,00	30 786,98	14 915,85

Créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 022 083	1 022 083	701 816
CREDITS A L'EQUIPEMENT				92	92	695
CREDITS IMMOBILIERS				0	0	2 363
AUTRES CREDITS				13 520	13 520	52 848
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE				0	0	
INTERETS COURUS A RECEVOIR					0	
CREANCES EN SOUFFRANCE				321 944	321 944	432 697
- Créances pré-douteuses				18 383	18 383	15 727
- Créances douteuses				12 951	12 951	11 251
- Créances compromises				290 610	290 610	405 718
PROVISIONS SUR CREANCES EN SOUFFRANCE				291 583	291 583	403 895
TOTAL	0	0	0	1 066 055	1 066 055	786 523

Dette envers les établissements de crédit et assimilés

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		70 946,16			70 946,16	11 724,76
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		1 248 351,02			1 248 351,02	920 130,64
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		596,54			596,54	90,61
TOTAL	-	1 319 893,73	0,00	0,00	1 319 893,73	931 946,01

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

en milliers de DHI			
Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles TOTAL		NEANT	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçue	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles TOTAL		NEANT	

Tableau des engagements de financement et garantie

en milliers de DH	
ENGAGEMENTS	
	31/12/2008
	31/12/2007
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	NEANT
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	
Engagements de financement en faveur de la clientèle	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	
Ouvertures de crédit confirmés	
Engagements de substitution sur émission de titres	
Autres engagements de financement reçus	
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	

Tableau des engagements sur titres

en milliers de dhs		
NATURE	Montant au 31/12/2008	Montant au 31/12/2007
Engagements donnés	NEANT	
Engagements reçus		

Tableau des opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés

en milliers de DH				
	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Opérations de change à terme	NEANT			
Devises à recevoir				
Dirhams à livrer				
Devises à livrer				
Dirhams à recevoir				
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

Tableau de répartition du capital social

Montant du capital : 141.666.400,00 DHS				
Montant du capital social souscrit et non appelé : 0,00 DHS				
Valeur nominale des titres : 100,00 DHS				
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CDG	Place Molay El Hassan - Rabat	580 202	580 202	40,96%
Barid Al Maghrib	RABAT	495 833	495 833	35,00%
R C A R	RABAT	66 583	67 214	4,74%
RMA WATANYA	67-69, Av. des FAR - Casablanca	74 554	0	0,00%
SOMACA	Km 12, Autoroute Casa - Rabat	37 500	0	0,00%
Flottant en Bourse	Bourse des Valeurs de Casablanca	161 992	273 415	19,30%
Total		1 416 664	1 416 664	100,00%

Tableau d'affectation des résultats intervenus

en milliers de DH			
A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	2 068,50
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	21 240,96
Résultat net de l'exercice	41 369,93	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	18 060,47
TOTAL A	41 369,93	TOTAL B	41 369,93

Datation et événements postérieurs au dernier exercice clos

I. DATATION

. Date de clôture (1) : 31 décembre 2008

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 25 Mars 2009

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
. Favorables	NEANT
. Défavorables	NEANT

Etats de Synthèse 2009 SOFAC

Bilan – Actif

BILAN ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 836	10 668
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	724	59
. A vue	724	59
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	1 146 362	1 066 055
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 072 998	1 022 083
. Crédits à l'équipement	8	92
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits	73 356	43 881
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	88	453
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	88	453
6.Autres actifs	144 218	148 937
7.Titres d'investissement	26	26
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26	26
8.Titres de participation et emplois assimilés	382	480
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	599 635	916 453
11.Immobilisations incorporelles	23 683	29 064
12.Immobilisations corporelles	10 804	7 951
Total de l'Actif	1 933 757	2 180 149

Bilan – Passif

BILAN PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	336	
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 389 299	1 299 694
. A vue	51 942	50 746
. A terme	1 337 358	1 248 948
3.Dépôts de la clientèle	227 192	377 019
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	227 192	377 019
4.Titres de créance émis	493	97 256
. Titres de créance négociables émis	493	97 256
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	50 113	105 288
6.Provisions pour risques et charges	9 913	7 485
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	36 561	36 184
12.Capital	141 666	141 666
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	89 680	62 854
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		0
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	-11 495	52 703
Total du Passif	1 933 757	2 180 149

Tableau du Hors Bilan

HORS BILAN	31/12/2009	31/12/2008
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	<u>20 355</u>	
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	20 355	
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	<u>40 000</u>	<u>100 000</u>
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	40 000	100 000
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

Compte de produits et charges

I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	622 874	661 661
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	357	106
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	135 033	102 477
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété	177	3 487
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	474 880	521 556
6. Commissions sur prestations de service	9 337	14 913
7. Autres produits bancaires	3 091	19 121
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	502 044	520 039
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de Crédit	68 084	45 811
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	2 411	10 097
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	419 731	457 840
12. Autres charges bancaires	11 817	6 290
III. PRODUIT NET BANCAIRE	120 830	141 622
13. Produits d'exploitation non bancaire	100	14 531
14. Charges d'exploitation non bancaire		
IV. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	82 789	74 797
15. Charges de personnel	31 337	29 923
16. Impôts et taxes	1 669	726
17. Charges externes	35 686	33 512
18. Autres charges générales d'exploitation	7 067	3 568
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 031	7 067
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECouvrABLES	73 441	70 032
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	67 323	21 006
21. Pertes sur créances irrécouvrables	818	46 532
22. Autres dotations aux provisions	5 300	2 494
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	26 164	79 878
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	18 014	73 002
24. Récupérations sur créances amorties	2 252	4 412
25. Autres reprises de provisions	5 899	2 464
VII. RESULTAT COURANT	-9 135	91 201
26. Produits non courants	2 747	1 280
27. Charges non courantes	1 993	8 083
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	-8 381	84 398
28. Impôts sur les résultats	3 115	31 695
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-11 495	52 703

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2009	31/12/2008
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	622 874	661 661
2.(+) Récupérations sur créances amorties	2 262	4 412
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 847	1 280
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	602 044	620 039
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	1 993	8 083
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	76 768	67 730
7.(-) Impôts sur les résultats versés	3 116	31 696
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	45 064	39 806
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-666	3 842
9.(+) Créances sur la clientèle	-127 683	-274 099
10.(+) Titres de transaction et de placement	366	0
11.(+) Autres actifs	4 719	-18 660
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	316 662	163 727
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	89 606	367 748
14.(+) Dépôts de la clientèle	-149 827	-60 629
15.(+) Titres de créance émis	-96 763	-162 028
16.(+) Autres passifs	-66 176	-60 964
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-18 671	-30 953
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	26 393	8 853
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		26 100
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 061	11 248
21.(+) Intérêts perçus		
22.(+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-4 061	14 852
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions		
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés		
28.(-) Dividendes versés	26 600	21 250
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-25 500	-21 250
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-3 168	2 456
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	10 668	8 212
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	7 500	10 668

Etat des soldes de gestion

	31/12/2009	31/12/2008
1.(+) Intérêts et produits assimilés	135 390	106 070
2.(-) Intérêts et charges assimilées	70 495	55 909
Marge d'intérêt	64 895	50 162
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	474 880	521 556
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	419 731	457 840
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	55 148	63 716
5.(+) Commissions perçues	9 337	34 034
6.(-) Commissions servies	10 921	6 290
Marge sur commissions	-1 584	27 744
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	177	
9.(+) Résultat des opérations de change	-340	
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	-162	
11.(+) Divers autres produits bancaires	3 054	
12.(-) Diverses autres charges bancaires	520	
PRODUIT NET BANCAIRE (*)	120 830	141 622
13.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	100	14 531
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire		
16.(-) Charges générales d'exploitation	82 789	74 797
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	38 142	81 355
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	47 875	-9 876
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-598	30
RESULTAT COURANT	-9 135	91 201
RESULTAT NON COURANT	755	-6 802
19.(-) Impôts sur les résultats	3 115	31 695
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-11 495	52 703

Capacité d'autofinancement

	31/12/2009	31/12/2008
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-11 495	52 703
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	7 031	7 067
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	5 234	2 490
23.(+) Dotations aux provisions réglementées		
24.(+) Dotations non courantes		
25.(-) Reprises de provisions	5 895	2 464
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	100	14 531
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-5 226	45 267
31.(-) Bénéfices distribués	25 500	21 250
(+) AUTOFINANCEMENT	-30 726	24 017

Principales méthodes d'évaluation appliquées

A1.1 PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, corrigée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés, selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont en conformité avec les taux fiscalement admis.

A1.3 CREANCES SUR LA CLIENTELE ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION

A1.3.1 Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur Encours Hors Agios à Echoir.

A1.3.2 Immobilisations données en Location avec Option d'Achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition Hors Taxe et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée du contrat de LOA conformément à la législation fiscale.

A1.3.3 Créances en souffrance et leur provisionnement

Les créances en souffrance sont classées conformément aux règles de classification définies dans la circulaire n°: 19/G/2002.
pour le crédit classique, Ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et Capital restant dû.
pour la LOA, Ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et valeur nette comptable

Par application des règles de Bank Al-Maghrib (Circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont provisionnées après déduction des quotités de garantie admises, à hauteur de :

- 20 % pour les créances prödouteuses.
- 50 % pour les créances douteuses.
- 100 % pour les créances compromises

A1.4 LES DETTES

Les dettes sont évaluées au nominal. Elles comprennent essentiellement les emprunts bancaires et les bons des sociétés de financement.

Etat des dérogations

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Etat des changements de méthode

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et location simple

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 863 001	1 543 112	1 809 338	1 596 776	404 829	980 682	63 500	51 501	16 458	599 635
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	1 810 982	380 695	624 072	1 567 605	404 829	980 682	16 712	9 490	6 983	579 939
- Crédit-bail mobilier en cours	367	158 054	153 208	5 213						5 213
- Crédit-bail mobilier loué	1 787 392	189 444	427 738	1 549 098	386 613	969 422	16 712	9 490	3 987	575 689
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	23 223	33 197	43 126	13 293	18 216	11 261			2 996	-963
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	35 894	936 646	962 281	10 259						10 259
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	7 182	139 197	142 709	3 670						3 670
CREANCES EN SOUFFRANCE	8 944	86 574	80 275	15 242			46 789	42 011	9 475	5 767
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 863 001	1 543 112	1 809 338	1 596 776	404 829	980 682	63 500	51 501	16 458	599 635

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 669	11 473	11 458	45 684	16 604	5 538	141	22 001	23 683
- Droit au bail	16			16					15
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	36 164	1 146	378	36 932	16 604	6 638	141	22 001	14 930
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
- Immobilisations en cours	9 490	10 327	11 080	8 737					8 737
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 664	5 629	1 583	25 711	13 713	1 643	449	14 906	10 804
- Immeubles d'exploitation									
. Terrain d'exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	2 970			2 970	1 832	119		1 950	1 020
. Immeubles Hors exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- Agencements et installations techniques	2 356	3 791	1 142	5 005	26	402		427	4 577
- Mobilier et matériel d'exploitation									
. Mobilier de bureau d'exploitation	2 931	93		3 024	2 484	58		2 642	482
. Matériel de bureau d'exploitation et matériel informatique	9 886	966		10 840	8 003	783		8 787	2 054
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 741	483	440	1 784	981	227	440	767	1 016
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 780	209		1 989	387	53	9	432	1 557
- Immobilisations corporelles en cours		98		98					98
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation									
. Immeubles hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	67 333	17 102	13 040	71 394	30 317	7 180	590	36 908	34 487

Tableau des titres de participation

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
			financiers	non financiers		
TITRES COTES	88				88	
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	88				88	
TITRES NON COTES	408				408	480
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE	26				26	26
TITRES DE PROPRIETE	382				382	453
TOTAL	496				496	480

Tableau des provisions

PROVISIONS	Encours 31/12/2008	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2009
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	404 829	338 210	287 647	-105 802	349 590
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	397 014	265 206	220 675	-105 431	336 114
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	375	14	3	-372	14
immobilisations en crédit-bail et en location	7 440	72 990	66 968		13 462
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	7 485	9 228	6 800		9 913
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change		53			53
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	7 485	9 175	6 800		9 860
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	412 314	347 438	294 447	-105 802	359 503

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6 349	75 058			81 408	30 787
VALEURS RECUES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	6 349	75 058			81 408	30 787

Tableau des créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 072 998	1 072 998	1 022 083
CREDITS A L'EQUIPEMENT				8	8	92
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS				19 668	19 668	13 520
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				392 329	392 329	321 944
- Créances pré-douteuses				26 865	26 865	18 383
- Créances douteuses				30 593	30 593	12 951
- Créances compromises				334 871	334 871	290 610
PROVISIONS SUR CREANCES EN SOUFFRANCE				336 114	336 114	291 583
TOTAL				1 148 888	1 148 888	1 066 055

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés

DETTEs	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2009	Total 31/12/2008
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	336	23 117			23 117	70 946
VALEURS DONNEES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		1 334 165			1 334 165	1 248 351
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		3 192			3 192	597
TOTAL	-	1 360 474			1 360 474	1 319 894

Tableau des sûretés réelles données ou reçues

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles TOTAL		NEANT	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles TOTAL		NEANT	

Tableau des engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	20 355	
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	40 000	100 000
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

Tableau des engagements sur titre

NATURE	Montant au 31/12/2009	Montant au 31/12/2008
Engagements donnés	NEANT	
Engagements reçus		

Tableau des opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Opérations de change à terme	NEANT			
Devises à recevoir				
Dirhams à livrer				
Devises à livrer				
Dirhams à recevoir				
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés				
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change				
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments				

Tableau de répartition du capital social

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CDG	Place Molay El Hassan - Rabat	580 202	651 524	45,99%
Barid Al Maghrib	RABAT	495 833	556 607	39,29%
R C A R	RABAT	67 214	67 858	4,79%
S C R	Tour ATLAS, Place Zellaqa: Casablanca		68 850	4,86%
SOMACA	Km 12, Autoroute Casa - Rabat			
Flottant en Bourse	Bourse des Valeurs de Casablanca	273 415	71 825	5,07%
Total		1 416 664	1 416 664	100,00%

Tableau des affectations des résultats

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau		Réserve légale	377
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	25 500
Résultat net de l'exercice		Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices	52 703	Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	26 826
TOTAL A	52 703	TOTAL B	52 703

Datation et événements postérieurs

I. DATATION

. Date de clôture (1) : 31 décembre 2009

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 24 Mars 2010

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables NEANT
	. Défavorables NEANT

Etats de Synthèse 2010 SOFAC

Bilan actif

BILAN ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	2 376 600,97	7 835 714,38
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 851 804,57	724 446,92
. A vue	2 851 804,57	724 446,92
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	1 143 050 640,32	1 146 361 575,93
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 087 805 528,66	1 072 997 898,56
. Crédits à l'équipement		7 564,11
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits	55 245 111,66	73 356 113,26
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	101 696,82	87 911,82
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	101 696,82	87 911,82
6.Autres actifs	148 412 906,35	144 217 775,43
7.Titres d'investissement	26 475,00	26 475,00
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26 475,00	26 475,00
8.Titres de participation et emplois assimilés	781 500,00	381 500,00
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	528 052 333,39	599 634 871,14
11.Immobilisations incorporelles	19 873 070,12	23 682 615,70
12.Immobilisations corporelles	10 894 807,90	10 804 235,47
Total de l'Actif	1 856 421 835,44	1 933 757 121,79

Bilan passif

BILAN PASSIF	31/12/2010	31/12/2009
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	230 256,61	335 792,64
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 307 364 610,80	1 389 299 089,44
. A vue	4 376 639,67	61 941 676,88
. A terme	1 302 987 971,23	1 337 357 613,66
3.Dépôts de la clientèle	221 715 557,10	227 191 570,96
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	221 715 557,10	227 191 570,96
4.Titres de créance émis		493 283,19
. Titres de créance négociables émis		493 283,19
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	87 795 445,37	50 113 348,16
6.Provisions pour risques et charges	65 862 925,41	9 912 685,41
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées		
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	36 560 700,80	36 560 700,80
12.Capital	141 666 400,00	141 666 400,00
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	78 184 251,19	89 679 735,56
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	-82 958 311,83	-11 495 484,37
Total du Passif	1 856 421 835,44	1 933 757 121,79

Comptes de produit et de charges

	31/12/2010	31/12/2009
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	489 853 402,74	622 873 997,25
1. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	67 697,77	366 631,66
2. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	125 831 186,82	136 032 917,80
3. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4. Produits sur titres de propriété	34 347,63	177 196,84
5. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	361 966 379,96	474 879 660,76
6. Commissions sur prestations de service	11 202 139,75	9 336 966,34
7. Autres produits bancaires	761 660,81	3 090 744,97
II. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	386 019 353,89	502 043 775,64
8. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de Crédit	65 092 699,39	68 083 519,69
9. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
10. Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	37 898,75	2 411 483,19
11. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	308 707 250,84	419 731 283,30
12. Autres charges bancaires	12 181 504,91	11 817 489,46
III. PRODUIT NET BANCAIRE	103 834 048,85	120 830 221,61
13. Produits d'exploitation non bancaire	680 646,00	100 000,00
14. Charges d'exploitation non bancaire	362 030,40	
IV. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	82 149 184,43	82 788 571,19
15. Charges de personnel	32 240 096,43	31 336 666,69
16. Impôts et taxes	1 608 171,29	1 668 968,72
17. Charges externes	32 869 337,45	36 686 576,89
18. Autres charges générales d'exploitation	6 686 118,42	7 066 766,94
19. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8 745 460,84	7 030 613,06
V. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES	164 283 280,21	73 441 134,61
20. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	87 192 972,44	67 322 696,18
21. Pertes sur créances irrécouvrables	52 263,11	818 188,51
22. Autres dotations aux provisions	77 038 044,66	6 300 260,92
VI. REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	61 050 286,96	26 164 058,22
23. Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	33 962 266,84	18 013 899,91
24. Récupérations sur créances amorties	1 659 786,28	2 261 643,99
25. Autres reprises de provisions	25 428 243,84	6 898 614,32
VII. RESULTAT COURANT	-81 229 514,23	-9 135 425,97
26. Produits non courants	1 969 662,42	2 747 442,79
27. Charges non courantes	1 236 689,79	1 992 631,20
VIII. RESULTAT AVANT IMPOTS	-80 505 641,60	-8 380 614,38
28. Impôts sur les résultats	2 462 670,24	3 114 869,99
IX. RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-82 958 311,84	-11 495 484,37
TOTAL PRODUITS	553 543 897,12	651 885 498,26
TOTAL CHARGES	636 502 208,96	663 380 982,63
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-82 958 311,84	-11 495 484,37

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
1.(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	489 853 402,74	622 873 997,25
2.(+) Récupérations sur créances amorties	1 659 786,28	2 251 543,99
3.(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 640 207,42	2 847 442,79
4.(-) Charges d'exploitation bancaire versées	386 019 353,89	502 043 775,64
5.(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	1 597 720,19	1 992 631,20
6.(-) Charges générales d'exploitation versées	73 403 723,59	75 757 958,14
7.(-) Impôts sur les résultats versés	2 452 670,24	3 114 869,99
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	30 679 928,53	45 063 749,06
Variation des :		
8.(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-2 127 357,65	-665 076,77
9.(+) Créances sur la clientèle	-49 919 779,99	-127 583 165,75
10.(+) Titres de transaction et de placement	-13 785,00	365 285,00
11.(+) Autres actifs	-4 195 130,92	4 719 204,41
12.(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	71 582 537,75	316 652 261,83
13.(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-81 934 478,64	89 605 258,44
14.(+) Dépôts de la clientèle	-5 476 013,86	-149 827 361,72
15.(+) Titres de créance émis	-493 283,19	-96 762 616,81
16.(+) Autres passifs	37 900 234,50	-55 174 505,77
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-34 677 057,00	-18 670 717,14
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	-3 997 128,47	26 393 031,92
17.(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
18.(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	316 000,00	
19.(-) Acquisition d'immobilisations financières		
20.(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 672 448,91	4 061 147,90
21.(+) Intérêts perçus		
22.(+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-1 356 448,91	-4 061 147,90
23.(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24.(+) Emission de dettes subordonnées		
25.(+) Emission d'actions		
26.(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27.(-) Intérêts versés		
28.(-) Dividendes versés		25 499 952,00
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-25 499 952,00
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	-5 353 577,38	-3 168 067,98
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 499 921,74	10 667 989,72
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 146 344,36	7 499 921,74

Etat des soldes de gestion

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS		
	31/12/2010	31/12/2009
1.(+) Intérêts et produits assimilés	125 898 884,59	135 389 549,35
2.(-) Intérêts et charges assimilées	65 130 598,14	70 495 002,88
Marge d'intérêt	60 768 286,45	64 894 546,47
3.(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	351 966 379,96	474 879 550,75
4.(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	308 707 250,84	419 731 283,30
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	43 259 129,12	55 148 267,45
5.(+) Commissions perçues	11 202 139,75	9 336 955,34
6.(-) Commissions servies	11 961 889,97	10 920 971,51
Marge sur commissions	-759 750,22	-1 584 016,17
7.(+) Résultat des opérations sur titres de transaction		
8.(+) Résultat des opérations sur titres de placement	34 347,63	177 196,84
9.(+) Résultat des opérations de change	38 858,67	-339 604,61
10.(+) Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	73 206,30	-162 407,77
11.(+) Divers autres produits bancaires	706 025,49	3 054 123,97
12.(-) Diverses autres charges bancaires	212 848,29	520 292,34
PRODUIT NET BANCAIRE (*)	103 834 048,85	120 830 221,61
13.(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières		
14.(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	680 645,00	100 000,00
15.(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	362 030,40	
16.(-) Charges générales d'exploitation	82 149 184,43	82 788 571,19
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 003 479,02	38 141 650,42
17.(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	51 623 192,43	47 875 439,79
18.(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	51 609 800,82	-598 363,40
RESULTAT COURANT	-81 229 514,23	-9 135 425,97
RESULTAT NON COURANT	723 872,63	754 811,59
19.(-) Impôts sur les résultats	2 452 670,24	3 114 869,99
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-82 958 311,84	-11 495 484,37

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
	31/12/2010	31/12/2009
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-82 958 311,84	-11 495 484,37
20.(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8 745 460,84	7 030 613,05
21.(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
22.(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	77 031 262,66	5 233 805,77
23.(+) Dotations aux provisions réglementées		
24.(+) Dotations non courantes		
25.(-) Reprises de provisions	25 407 676,84	5 895 257,50
26.(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	316 000,00	100 000,00
27.(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		
28.(-) Plus-values de cession des immobilisations financières		
29.(+) Moins-values de cession des immobilisations financières		
30.(-) Reprises de subventions d'investissement reçues		
(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-22 905 265,18	-5 226 323,05
31.(-) Bénéfices distribués		25 499 952,00
(+) AUTOFINANCEMENT	-22 905 265,18	-30 726 275,05

Les principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise (A1)

A1.1 PRESENTATION DES ETATS DE SYNTHESE

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

A1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, corrigée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés, selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont en

A1.3 CREANCES SUR LA CLIENTELE ET PROVISIONS POUR DEPRECIATION

A1.3.1 Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur Encours Hors Agios à Echoir.

A1.3.2 Immobilisations données en Location avec Option d'Achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition Hors Taxe et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée du contrat de LOA

A1.3.3 Créances en souffrance et leur provisionnement

Les créances en souffrance sont classées conformément aux règles de classification définies dans la circulaire n°: pour le crédit classique, Ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et Capital restant dû. pour la LOA, Ces créances sont constituées des Impayés (Capital & Agios), Frais et valeur nette comptable

Par application des règles de Bank Al-Maghrib (Circulaire n°19/6/2002), les créances en souffrance sont provisionnées après déduction des quotités de garantie admises, à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses.
- 50 % pour les créances douteuses.
- 100 % pour les créances compromises

A1.4 LES DETTES

Les dettes sont évaluées au nominal. Elles comprennent essentiellement les emprunts bancaires

L'état des dérogations

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

L'état des changements de méthodes

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	NEANT	
II. Changements affectant les règles de présentation		

Le tableau des immobilisations

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 396 775 629,32	1 775 979 860,89	1 927 992 483,11	1 444 763 007,10	293 723 193,72	887 554 841,22	130 163 542,53	101 672 678,45	29 155 832,49	328 052 333,39
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	1 567 604 589,77	548 209 516,65	711 506 472,03	1 404 307 634,39	293 723 193,72	887 554 841,22	38 485 661,94	17 121 687,07	12 554 096,92	504 198 696,25
- Crédit-bail mobilier en cours	5 212 840,06	261 587 022,74	266 857 633,81							
- Crédit-bail mobilier loué	1 549 098 428,66	260 548 721,24	419 208 970,34	1 390 380 408,55	283 765 663,20	877 281 792,78	38 485 661,94	17 121 687,07	12 554 096,92	500 544 518,85
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	13 293 321,05	26 073 772,67	25 439 867,88	13 927 225,84	9 957 530,52	10 273 048,44				3 654 177,40
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	10 258 943,57	775 967 916,42	772 001 396,30	14 225 463,69						14 225 463,69
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	3 669 863,86	236 827 323,80	238 685 554,40	1 811 633,26						1 811 633,26
CREANCES EN SOUFFRANCE	15 242 232,12	214 975 104,02	205 799 060,38	24 418 275,76			91 677 880,59	84 550 991,38	16 601 735,57	7 816 540,19
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
TOTAL	1 396 775 629,32	1 775 979 860,89	1 927 992 483,11	1 444 763 007,10	293 723 193,72	887 554 841,22	130 163 542,53	101 672 678,45	29 155 832,49	328 052 333,39

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 683 845,56	12 897 284,79	9 663 922,83	48 917 207,52	22 001 229,86	7 080 339,04	37 431,50	29 044 137,40	19 873 070,12
- Droit au bail	15 000,00			15 000,00					15 000,00
- Immobilisations en recherche et développement									
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	36 931 705,05	9 080 255,16	412 679,19	45 599 281,02	22 001 229,86	7 080 339,04	37 431,50	29 044 137,40	16 555 143,62
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
- Immobilisations en cours	8 737 140,51	3 817 029,63	9 251 243,64	3 302 926,50					3 302 926,50
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 710 523,68	2 253 156,33	580 707,42	27 382 972,59	14 906 288,21	1 702 553,30	120 676,82	16 488 164,69	10 894 807,90
- Immeubles d'exploitation									
. Terrain d'exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Bureaux	2 970 100,00			2 970 100,00	1 950 362,10	118 803,99		2 069 166,09	900 933,91
. Immeubles Hors exploitation									
. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction									
- Agencements et installations techniques	5 004 539,89	1 148 010,70		6 152 550,59	427 351,04	523 338,27		950 689,31	5 201 861,28
- Mobilier et matériel d'exploitation									
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 024 419,75	139 163,14		3 163 582,89	2 542 278,32	71 677,82		2 613 956,14	549 626,75
. Matériel de bureau d'exploitation et matériel informatique	10 840 439,95	952 869,99		11 793 309,94	8 786 712,63	749 445,02		9 536 157,65	2 257 152,29
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 783 559,98		482 707,22	1 300 852,76	767 362,96	186 283,95	120 676,82	832 970,09	467 882,67
. Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1 989 463,91	13 112,50		2 002 576,41	432 221,16	53 004,25		485 225,41	1 517 351,00
- Immobilisations corporelles en cours	98 000,20		98 000,20						
- Immobilisations corporelles hors exploitation									
. Terrains hors exploitation									
. Immeubles hors exploitation									
. Mobiliers et matériel hors exploitation									
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	71 394 369,24	15 150 441,12	10 244 630,25	76 300 180,11	36 907 518,07	8 782 892,34	158 108,32	45 532 302,09	30 767 878,02

Le tableau des titres de participation

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
Coopérative Alimentaire ATTAAOUNE			33%	30 000,00	30 000,00				
<u>Autres titres de participation</u>									
TOTAL				30 000,00	30 000,00				

Le tableau des provisions

PROVISIONS	Encours 31/12/2009	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2010
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	349 590 221,26	829 198 312,10	774 986 856,93		403 801 676,43
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	336 114 101,41	681 906 300,50	638 329 128,29		379 691 273,62
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	13 785,00	6 782,00	20 567,00		
immobilisations en crédit-bail et en location	13 462 334,85	147 285 229,60	136 637 161,64		24 110 402,81
autres actifs					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	9 912 685,41	79 557 916,84	23 607 676,84		65 862 925,41
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	52 660,15	15 002,34	52 660,15		15 002,34
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	9 860 025,26	79 542 914,50	23 555 016,69		65 847 923,07
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	359 502 906,67	908 756 228,94	798 594 533,77		469 664 601,84

Le tableau des créances

Créances sur les établissements de crédit et assimilés

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total au 31/12/2010	Total au 31/12/2009
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	505 347,53	17 585 683,95			18 091 031,48	81 407 547,25
VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme						
PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme						
PRETS FINANCIERS						
AUTRES CREANCES						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	505 347,53	17 585 683,95			18 091 031,48	81 407 547,25

Créances sur la clientèle

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2010	Total 31/12/2009
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 087 805 528,66	1 087 805 528,66	1 072 997 898,56
CREDITS A L'EQUIPEMENT						7 564,11
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS				11 864 083,26	11 864 083,26	19 667 875,47
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				423 072 302,02 23 665 374,86 17 856 100,49 381 550 826,67	423 072 302,02 23 665 374,86 17 856 100,49 381 550 826,67	392 328 993,38 26 864 634,18 30 593 171,79 334 871 187,41
PROVISIONS SUR CREANCES EN SOUFFRANCE				379 691 273,62	379 691 273,62	336 114 101,41
TOTAL				1 143 050 640,32	1 143 050 640,32	1 148 888 230,11

Créances subordonnées

CREANCES	Secteur d'activité	Montant au début de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions			Valeur nette comptable	Montant net à la fin de l'exercice
				Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Cumul des provisions en fin d'exercice		
Entreprises liées	NEANT							
Entreprises apparentées								

Le tableau des dettes

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

CREANCES	Secteur d'activité	Montant au début de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Provisions			Valeur nette comptable	Montant net à la fin de l'exercice
				Montant des provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Cumul des provisions en fin d'exercice		
Entreprises liées	NEANT							
Entreprises apparentées								

Dettes subordonnées

NATURE	Montant au 31/12/2010	Modalités de rémunérations	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/2009
Entreprises liées	NEANT			
Entreprises apparentées				

Le tableau des suretés réelles données ou reçues

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles TOTAL		NEANT	
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles TOTAL		NEANT	

Le tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit bail

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
<u>Opérations de change à terme</u> Devises à recevoir Dirhams à livrer Devises à livrer Dirhams à recevoir Dont swaps financiers de devises <u>Engagements sur produits dérivés</u> Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt Engagements sur marchés réglementés de cours de change Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	NEANT			

Engagements sur titres

NATURE	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009
Engagements donnés	NEANT	
Engagements reçus		

Engagements de financement et de garantie

ENGAGEMENTS	31/12/2010	31/12/2009
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES</u>		
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	21 078 796,21	20 354 844,78
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS</u>		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		40 000 000,00
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues		

L'état de répartition du capital social

Montant du capital :		141.666.400,00 DHS		
Montant du capital social souscrit				
et non appelé :		0,00 DHS		
Valeur nominale des titres :		100,00 DHS		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
CDG	Place Molay El Hassan - Rabat	651 524	651 524	45,99%
Barid Al Maghrib	RABAT	556 607	556 607	39,29%
R C A R	RABAT	67 858	67 858	4,79%
S C R	Tour ATLAS, Place Zellaqa: Casablanca	68 850	68 850	4,86%
Flottant en Bourse	Bourse des Valeurs de Casablanca	71 825	71 825	5,07%
Total		1 416 664	1 416 664	100,00%

Le tableau d'affectation des résultats intervenus en 2010

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Report à nouveau		Réserve légale	
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	
Résultat net de l'exercice	-11 495 484,37	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	-11 495 484,37
TOTAL A	-11 495 484,37	TOTAL B	-11 495 484,37

Datation et événements postérieurs à 2010**I. DATATION**

. Date de clôture (1) : 31 décembre 2010

. Date d'établissement des états de synthèse (2) : 23 Mars 2011

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

**II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON
RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION
EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Dates	Indications des événements
. Favorables	NEANT
.Défavorables	NEANT

IV. ORDRE DE VENTE

ORDRE DE VENTE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE INITIÉE PAR LE CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER SUR LES ACTIONS SOFAC

1. Identification du vendeur

Nom / Dénomination : Code Identité : (a)
 Prénom / Forme : N° d'identité :
 Date et lieu de naissance :(b) Code qualité du vendeur :
 Adresse / Siège Social :
 Téléphone : Fax Nationalité :

2. Destinataire

Je vous prie de bien vouloir procéder, dans le cadre de l'OPA initiée par le CIH visant les actions SOFAC non détenues par le CIH et Barid Al Maghreb, à la vente de mes titres SOFAC au prix de **350 MAD**, et tel que décrit ci-après :

Quantité Bloquée	Quantité offerte à la vente	Dépositaire	N° compte titres	N° compte espèce (RIB)

3. Important

Le client s'assure de la disponibilité des titres sur son compte ouvert dans les livres de son établissement conservateur, et ce préalablement à la transmission de tout ordre de vente en bourse.

Tout ordre de vente de titres SOFAC dans le cadre de l'OPA doit être accompagné d'une attestation de détention de titres bloqués fournie par le dépositaire desdits titres.

Tout ordre de vente est susceptible d'être modifié ou annulé pendant la période de vente prévue du 29 février au 20 mars 2012 inclus

La vente pour compte d'enfants mineurs peut être effectuée par le tuteur ou le représentant légal. Une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur est à joindre à l'ordre de vente.

L'attestation de blocage des titres délivrée par le dépositaire constituera une instruction de Règlement / Livraison pour son dépositaire.

Le détail des commissions applicables au moment de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions de SOFAC se présente comme suit :

Etablissements	Commissions HT ²³
Société de bourse	0.6%
Bourse de Casablanca	0.1%
Dépositaire des actions	0.2%

Le taux de TVA en vigueur pour ce type de transaction est de 10%.

²³ Taux applicable au montant de la transaction

Signature et Cachet

(a) Code identité	(b) Code qualité
Carte d'identité nationale : CI	Personnes physiques résidentes non-marocaines : R
Carte de résidence : CS	Personnes physiques étrangères : E
Passeport : PA	Personnes physiques marocaines : P
Registre du commerce : RC	Personnes morales marocaines : M
N° d'agrément (OPCVM) : AG	Personnes morales étrangère : I
Dénomination (Association) : AS	OPCVM : O
	Associations : S
	Institutionnel marocain : A
	Institutionnel étranger : G

Avertissement CDVM

Une note d'information, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières – CDVM, est mise à la disposition des investisseurs, sans frais, au siège de SOFAC et auprès des membres en charge de la collecte des ordres, ainsi que sur le site du CDVM www.cdvm.gov.ma.